Persee

Jeanne Robert
Louis Robert

Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 93, fascicule 442-444, Juillet-décembre 1980. pp. 368-485.

Citer ce document / Cite this document :

Robert Jeanne, Robert Louis. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 93, fascicule 442-444, Juillet-décembre 1980. pp. 368-485.

doi : 10.3406/reg.1980.4289

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1980_num_93_442_4289

BY: $ = creative commons

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE [1]

1. **Corpus et recueils, mélanges, bibliographies et biographies, questions de méthode.** — Il a paru le tome II du Corpus des inscriptions latines et grecques de la Mésie Supérieure n° 335 ; le tome I, Épitaphes, de *Kyzikos und Umgebung*, n^{os} 389-423 ; le Corpus-catalogue du musée de Nicée n^{os} 502-520.

2. Projet d'un recueil des inscriptions juridiques grecques n° 354.

3. Le recueil en 3 volumes de réimpression photographique des *Akademieschriften zur griechischen Inschriftenkunde (1895-1951)* d'*Ad. Wilhelm* (Leipzig, *Zentralantiquariat der D.D.R.*, 1974) est présenté par L. Robert, *Gnomon* 1980, 1-5. Les écrits académiques d'un savant ne peuvent former un groupe à part dans sa production. Du moins l'impression de tous les articles publiés dans l'*Anzeiger* de l'Académie de Vienne rendra-t-elle de très grands services, car il était difficile, et parfois impossible, de les consulter. Observations générales sur divers points : l'œuvre de Wilhelm dans la Cilicie Trachée et l'identification de l'église de sainte Thècle à Meriamlik ; le classement mécanique des articles par années de publication n'a pas de sens dans l'œuvre de Wilhelm ; principes d'un autre plan ; nécessité de groupements par lieux ou par centres d'intérêt ;

(1) Dans les renvois aux Bulletins précédents, le chiffre qui suit l'abréviation *Bull.* indique le numéro pour les Bulletins de 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1946-1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1976, 1977, 1978, 1979. Il n'y a pas eu de Bulletin 1975 pour une raison technique : pour rattraper le retard de la Revue, les années 1974 et 1975 ont paru chacune en un volume unique et non en deux fascicules ; ainsi les manuscrits du volume 1975 étaient envoyés à l'impression au moment même où paraissait le volume 1974, avec son Bulletin Épigraphique ; il n'y avait dès lors ni le temps ni la matière pour rassembler et rédiger un Bulletin 1975. Sur la meilleure façon de renvoyer au Bulletin par les numéros, voir la note initiale du Bulletin 1952. La page n'est à citer, après le numéro, renvoi indispensable, que lorsque le paragraphe s'étend sur plusieurs pages et que l'on juge utile de préciser la page dans le paragraphe. Il ne faut *en aucun cas* renvoyer à la page d'un des volumes où les Bulletins ont été réimprimés jusqu'en 1973, groupés en 7 volumes. Sur certaines questions concernant l'économie du Bulletin, voir aussi *REG*, 1958, pp. xv-xvi (L. R., *Opera Minora*, IV, 378-382). Sur l'analyse et la critique dans le Bulletin, il est indispensable de voir aussi notamment *Bull.* 1961, 1 ; 1963, 73, 300, 304 ; 1964, 352 ; 1967, 714 ; 1972, 269, 331 ; 1976, 290, 294, 295. Voir aussi *Bull.*, 1971, 36, la rubrique *Sans doute*, et 1976, 18 ; *Bull.*, 1978, 12, la rubrique *Égal*.

Persée creative commons

nécessité d'utiliser l'œuvre et les méthodes de Wilhelm dans les recherches de philologie et d'histoire comme d'épigraphie.

4. *Actes du VII^e congrès international d'épigraphie grecque et latine, Constantza, 9-15 septembre 1977, réunis et présentés par D. M. Pippidi* (510 pp. in-8° avec de nombreuses planches ; Bucarest, Editura Academiei ; Paris, Les Belles Lettres ; 1979). Les Actes ont paru ainsi très peu de temps après le congrès. Publication intégrale des séries de rapports sur les quatre thèmes choisis : Ateliers lapidaires en Grèce et à Rome, Épigraphie et onomastique, Épigraphie et armées, Épigraphie grecque et latine de la mer Noire. Des très nombreuses communications, groupées en 5 sections, il est donné de brefs résumés ; les textes complets paraissent normalement ailleurs dans des revues ; pour un certain nombre, le lieu de publication est déjà indiqué ou même ils ont paru et sont analysés dans ce Bulletin.

5. Le fascicule 1 du 100^e volume de *A. J. Phil.* a été consacré à honorer J. H. Oliver par 19 articles réunis sous le titre Τεκμήριον, *A special issue in honor of J. H. Oliver* (216 pp.) ; ceux-ci sont analysés dans la suite de ce Bulletin dans la mesure où ils touchent à l'épigraphie grecque, au nombre de 10. Avec une photographie du jubilaire, la bibliographie (8 p.) de ses livres, articles, comptes rendus, dont la plupart ont été analysés dans le Bulletin.

6. O. Masson, *Report Department Ant. Cyprus 1979* (1980), 1-6 : *Terence B. Milford (1905-1978)*, retrace la carrière de ce savant et dresse la bibliographie des travaux qui concernent Chypre, partie la plus importante avec les voyages en Cilicie Trachée et leur publication. On attend incessamment le volume, d'un intérêt particulier, *The Nymphaeum of Kafizin, The inscriptions of a Hellenistic cult site in Central Cyprus*, qui forme le Supplément II de la revue *Kadmos*.

7. Le *Supplementum Epigraphicum Graecum* a reparu, dans un état réformé, sous la direction de H. W. Pleket et de R. S. Stroud ; vol. XXVI, 1976-1977 (484 pp. in-8° ; Sijthoff, 1979 ; 1980). Le second auteur, à Berkeley, a pris en charge Athènes et le Péloponèse ; le premier le reste du monde grec. Ils ont heureusement résisté à la tentation de reprendre les textes parus depuis l'époque de la disparition du *SEG*, huit ans auparavant, ce qui eût amené la paralysie qui saisit très vite le *SEG* en sa première période sous la direction de J. J. E. Hondius, reprise dont l'utilité serait douteuse. On a gagné de la place en insérant sur une seule ligne les textes courts avec barres de séparation pour les lignes. La rédaction est maintenant en anglais. Le but des éditeurs est de reproduire les textes avec un apparat critique qui donne aux lecteurs les éléments d'un choix, mais sans vouloir résumer les commentaires des éditeurs et sans dispenser de l'étude des publications originales. A l'intérieur de chaque région (Thessalie, Macédoine, Thrace, Crète, Troade, Ionie, Phrygie, etc.), le classement des villes n'est plus topographique, comme dans les Corpus, mais alphabétique ; parmi les noms antiques s'insèrent des noms de lieux modernes, à leur place alphabétique aussi, turcs ou bulgares, etc. « We trust that any minor inconvenience this arrangement might cause veteran epigraphists will be outweighed by the advantage that all users of *SEG* can more readily find the texts from a specific city or site without having to know all the details of its topography ». Cette déclaration est un symptôme alarmant d'une crise et d'une perte de contact avec le sol et les cartes, avec les réalités de la cité antique. Il ne s'agit certes pas d'un ennui pour les vétérans, mais du renoncement, par facilité, à faire connaître aux plus jeunes — et c'est peut-être les calomnier que de leur imputer l'absence d'effort et de désir de vraie compréhension — la réalité civico-géographique essentielle pour comprendre la vie de ces microcosmes que sont les cités. En notre

époque, de plus en plus, nos études ne peuvent se couper de la première des réalités ; on ne peut accepter que les hellénistes ne soient plus capables de situer une ville antique par un point ou un cercle sur la carte et qu'ils soient gênés dès que l'on quitte l'ordre — ou le désordre — alphabétique. Ici l'ordre alphabétique a séparé Didymes de Milet ! Cf. *Bull.* 1940, 6, p. 198-202 (sur la Crète). Les index sont maintenant beaucoup plus riches et contiennent une part du vocabulaire.

8. *Antonius Verantius*, *Hans Dernschwamm* et *Johannes Belsus*, mission à Amasya avec Busbeck, inscriptions de Naïssus n° 335 ; *ibid.*, *Marsilius*.

9. *Michel Fourmont*, voyageur sérieux, n° 223 ; le consul anglais *Sherard* et une inscription de Didymes n° 458.

10. *Fauvel* : copie de l'épigramme de Potidée à Athènes n° 182.

11. Frederic *North*, 5e Lord Guilford à Athènes nos 204, 209.

12. Carl *Rottmann*, peintre de Munich, à Délos n° 344.

13. D. Knoepfler, *Actes Congrès Constantza*, 391-392 : « *Misit Dubois Neoburgensis* », *La contribution du Neuchâtelois Frédéric Dubois de Montperreux à l'épigraphie de la côte septentrionale de la Mer Noire*. Boeckh a dû à ce voyageur la plupart des inscriptions de la Russie méridionale publiées dans les Addenda du tome II de *CIG*. K. a esquissé, d'après diverses notices et surtout des lettres inédites, la vie (1798-1850) de ce voyageur, qui fut à Berlin élève de Boeckh, von Buch, Carl Ritter et Alexandre de Humboldt. Voyage et séjour en Lithuanie et Pologne. Voyage (1831-1834) dans la Russie méridionale et jusqu'au mont Ararat. Valeur de ses copies, principalement pour le royaume du Bosphore ; ses fac-similés. Depuis lors K. a trouvé de nombreux documents nouveaux et l'étude s'est largement développée.

14. *Kanitz*, *Arthur Evans*, *A. von Premerstein*, *Nicolas Vulić* en Serbie n° 335.

15. Le maréchal *von der Goltz*, traversée de l'Arganthonios n° 520.

16. Le docteur *Limnios* à Artaki n° 416.

17. Voyage de Charles *Clermont-Ganneau* n° 382.

18. *Tsountas*, *Kastriotis*, *Arvanitopoulos*, *Giannopoulos* et les autres savants grecs en Thessalie n° 281.

19. Voyage de *Charles Avezou* dans la Chalcidique en 1914 n° 316.

20. *Ajouter et supprimer.* — Un collègue anglais ayant eu l'aimable pensée de nous envoyer l'ensemble de ses articles et de ses comptes rendus parus dans la dernière décennie, nous avons pu connaître certaines pages ou en relire avec plus de loisir. Nous lisons ainsi dans *Cl. Rev.* 1974, 148, dans un compte rendu sur le *Nouveau choix d'inscriptions* de l'Institut Fernand-Courby : « The spirit of Louis Robert informs the whole, and does much to cheer the reader through some rather dreary material we get on the way. One can even forgive the maddening use of Robertian brackets ». Les crochets robertiens, c'est un mythe assez surprenant. Simplement nous employons comme beaucoup de collègues en France et certains en d'autres pays, les crochets obliques pour signifier que des lettres gravées sont à supprimer. Ce n'est certes pas une innovation de notre part. Le signe fut employé régulièrement près de deux siècles en tout cas. C'est le signe de la suppression dans le *CIG*, les *CIA*, les *IG*, chez Boeckh, chez Dittenberger, chez Hiller von Gaertringen et c'est une règle dans les manuels d'épigraphie chez Salomon Reinach comme chez Larfeld. En sorte que ce ne sont pas les « crochets Robert » qui exaspèrent notre lecteur, mais les crochets qu'il lit dans toutes les publications épigraphiques antérieures. « Le système de

Leyde », dit-on toujours avec la révérence convenable. Or ce système a commis l'erreur majeure de faire dire « ajouter » à ce qui signifiait « supprimer » depuis toujours ; c'était une grave décision. On en parle volontiers comme d'un décalogue. Décision d'un congrès en aréopage ou en assemblée tumultuaire, comme nous en avons vu à l'occasion? En tout cas, congrès de papyrologie, où les compétences épigraphiques n'étaient pas représentées et qui n'a pas entendu des arguments essentiels ; d'où le trouble. Il faut bien que tous les épigraphistes connaissent précisément l'ancien système afin de lire et d'utiliser tout ce qui demeure une partie essentielle de l'épigraphie grecque par la masse comme par la qualité.

21. **Alphabet, écriture. support de l'inscription.** — Coupe des lignes après mots entiers nos 262, p. 197, n° 4 ; 424.

22. B. Helly, *Actes Congrès de Constantza*, 63-90 : *Ateliers lapidaires de Thessalie*, avec 19 photographies sur 8 planches. H. soumet la notion « ambiguë » d'ateliers à la critique (cf. p. 75). Dans ce contexte, il évoque les opérations successives qui ont toujours occupé les épigraphistes, et spécialement les éditeurs d'inscriptions, de la gravure des inscriptions. Il en donne des exemples dans les stèles funéraires de la Thessalie : préparation du champ, réglage incisé ou dessiné, gravure (« le problème » du dessin préliminaire incisé ou peint, le cas de *IG*, IX 2, 367) ; gravure au ciseau, finition des traits, et spécialement des extrémités, chronologie des « empattements », qui tiennent surtout à des habitudes esthétiques), peinture des lettres (lisibilité et caractère décoratif). Disposition des épitaphes sur la pierre. Oppositions entre Démétrias et le reste de la Thessalie. Les ateliers de Démétrias et les artisans athéniens après la législation de Démétrios de Phalère sur le luxe. Artisans d'Atrax (carrières de marbre fameux) à Démétrias.

23. Une base à Xanthos avec le nom d'Alexandre n° 487.

24. Les *axones* à Athènes et les kyrbeis à Athènes et ailleurs (Chios, Cyzique) n° 176.

25. Kl. Tuchelt, *Frühe Denkmäler Roms in Kleinasien, Beiträge zur Überlieferung aus der Zeit der Republik und des Augustus*, I, *Roma und promagistrate* (*Ist. Mitt. Beiheft* 23 ; 249 p. in-4° ; tableaux, 22 planches et 2 cartes ; Tübingen, 1979) ; le volume II concernera la famille julio-claudienne. T. réunit l'abondante documentation sur les monuments du culte de la déesse Roma (avant Auguste) et les monuments des hauts dignitaires romains, bases, inscriptions, statues (très intéressante discussion, p. 68-90, sur εἰκών et ἄγαλμα, le bronze et le marbre). P. 135-249, réunion de toutes les bases avec indication des publications et texte de l'inscription ; elles sont classées dans l'ordre alphabétique des villes (avec séries abondantes pour certaines villes ou sanctuaires) : Alabanda, Apamée de Phrygie, Aphrodisias, Assos, Attaleia de Pamphylie, Didymes, Éphèse, Érythrées, Eurômos, Halicarnasse, Hiérapolis Castabala (non pas Hiéropolis), Ilion, Kaunos, Kibyra, Klaros (10 bases), Knidos, Kyme, Lagina, Magnésie du Méandre (8 bases), Magnésie du Sipyle, Milet (7) et Didymes, Milétoupolis, Nemi, Olympie, Pergame (36 et le monument de Nasica, ci-après n° 431), Philadelphie, Phocée, Pompeioupolis de Cilicie, Priène, Prostaenna, Sardes, Sidè, Smyrne, Stratonicée de Carie, Synnada, Téos, Thyatire, Tralles, Zéla. Pour toutes ces villes se reporter à cette publication et, en général, pour tout document concernant ces personnages romains. En 6 tableaux à soufflets, liste chronologique des bases de statues pour des magistrats romains et leurs parents, au nombre de plus de 100.

26. Monuments de Mummius en Grèce n° 246.

27. Bornes du territoire de Callatis n° 330. — Bornes de Casiana et Spelunca n° 333.

28. Reliefs. — *Ostgr. Grabreliefs*, II, 2145 ; voir Pergame. — Voir n° 396.

29. Porphyre n° 335. Marbres à Nicée et carrières de Bithynie n° 503.

30. Inscriptions rupestres dans la campagne de Téos n° 443.

31. Bâtonnets d'ivoire à Nicée et à Hiérapolis de Phrygie n° 506.

32. Graffites à Pompéi n° 586.

33. Cuirasse de bronze n° 588.

34. Martelages dans des inscriptions funéraires n° 403.

35. **Inscriptions céramiques.** — Sur canthare à Callatis n° 331. Le roi Thiamarcos n° 334.

36. *Ostracisme* n° 215.

37. *Tuiles timbrées* à Apollonia Pontique n° 326 ; en Illyrie n^{os} 307, 308, 311.

38. *Timbres amphoriques.* — V. Grace, *Anatolian collection of Charles University, Kyme I* (Prague, 1974), 89-98 et pl. 21-22 : *Stamped amphora handles.* Dans ce volume où sont publiés les résultats détaillés des fouilles d'A. Salač à Kymè, G. a publié avec commentaire 7 timbres amphoriques en rapprochant les timbres analogues déjà connus dans le monde grec, les éponymes, les fabricants, en cherchant à préciser les formes des amphores. Le plus ancien, de Thasos, nouveau, peu après 300 a. C., Θασίων, ancre, Χ[α]ιρέα[ς]. 4 de Rhodes : une rose, ἐπὶ Δαμοθέμιος (écriture rétrograde) ; fin du III^{e} siècle. Un autre timbre, probablement du milieu du II^{e} siècle a. C., Ἐπὶ Ἀλεξιμάχου Καρνε(ί)ου, une rose. Un troisième porte le nom d'un fabricant, Σωκράτης, et une torche. Une amphore avec le même type, datée d'Archidamos, a été trouvée à Iasos. Début du II^{e} siècle a. C. Un quatrième porte Ἐπὶ Ἀλεξιμάχου Πανάμου. Enfin deux de Cnide (l'un est nouveau) : Ἐπὶ Μενελάου, une barre ; au-dessous Σόλωνος et une double hache, l'éponyme et le fabricant, comme dans l'autre. Ἐπὶ Ἀμοτέλευς, Ἀσκληπιοδ[ώ(ρου) Κ]νί(διον). Milieu du II^{e} siècle a. C. De plus, pl. 22, G. rapproche d'autres amphores ou anses analogues, notamment le sceau du potier Solon venant des fouilles de Newton à Halicarnasse (Br. Mus.).

39. V. R. Grace, *Studies in Classical Art and Archaeology, Blanckenhagen Festschrift* (1979), 117-127 et pl. XXXV-XXXVI : *Exceptional amphora stamps*, traite d'empreintes sur des amphores avec un procédé dont elle a déjà parlé : avec un anneau (cf. *Bull.* 1972, 20 pour Samos) ou avec une gemme, avec des exemples particulièrement intéressants de Samos, Chios et Athènes (non seulement sceaux sur des amphores, mais aussi sur des mesures liquides ou solides). Peu d'inscriptions. Lettres sur un sceau avec une couronne de lierre ; ΑΘΕ avec la double chouette, MAN avec un Hermès.

40. O. Masson, *Report Department Ant. Cyprus 1979* (1980), 220-222 : *Un timbre amphorique de Kition (ICS, 256).* On connaît par de très rares exemplaires des timbres de Paphos avec la légende ΠΑΦΙ. Un timbre au nom de Πνυτοκράτης à Salamine doit venir de cette ville (*Bull.* 1972, 21). Le n. 256, en écriture syllabique, est un timbre estampé ; la ligne *Ke-ti* le fait attribuer à Kition, dont le nom authentique est Kétion.

41. Zônè n° 319 ; rhodien à Byzance n° 320 ; Carthage n° 574 ; thasiens à Thasos n° 366. A Ibn Hani, thasiens et autres n° 552 ; en Calabre, deux rhodiens et un thasien n° 587. De Cos dans le Pont-Euxin n° 154.

42. **Cadran solaire** à Dimalè n° 311.

43. **Sceaux.** — Ino Michaelidou-Nicolaou, *Actes Congrès Constantza*, 413-416 : *Inscribed clay sealing from the archeion of Paphos.* Sous les mosaïques de la Maison du Dionysos à Néa Paphos, on a trouvé en 1970, dans une couche d'incendie,

plus de 11 000 empreintes de terre cuite : portraits, divinités, oiseaux, animaux, temple d'Aphrodite. Sur le dos, traces des fibres du papyrus. Environ 330 ont une inscription. Elles s'étendent du milieu du IIe siècle a. C. au Ier siècle p. C. Inscriptions : δικαστῶν avec l'image de Zeus, κληρωτοῦ avec l'indication d'une année, 26, 24, 10, 2 (correspondance avec les règnes de certains Ptolémées de 145/4 à 43/2). Plusieurs concernent des cités de Chypre : Κουρίου (bucrane), Κιτίου (proue de navire), Λέδρων (Tychè ; mentions de cette ville), Σα(λαμῖνος), avec Zeus.

44. A Kallion d'Étolie nº 273.

45. **Tablettes d'imprécations.** — Christiane Dunant, *Mus. Helv.*, 35 (1978), 241-244 : *Sus aux voleurs ! Une tablette en bronze à inscription grecque du Musée de Genève*, publie avec photographie une plaquette, avec trou de suspension, acquise en 1964 dans le commerce des antiquités et que l'on disait provenir de l'Asie Mineure. La gravure sur bronze est exceptionnelle dans ce genre de documents. La tablette est consacrée à la Mère des Dieux : Ἀνατίθημι Μητρί σε (? le voleur ou la tablette?) Θεῶν (nous ponctuerions ici d'un point en haut) χρυσᾶ ἀπόλεσε πάντα (est-ce vraiment χρυσᾶ (ἀ) ἀπόλεσε ? ou une phrase indépendante, dans cette syntaxe difficile?) ὥστε ἀναζητῆσ(α)ι (le bronze ἀναζητήσηι ; ne faut-il pas accepter le subjonctif ici après ὥστε ? le terme est juridique pour une enquête) αὐτὴν καὶ εἰς μέσον ἐνεκκεῖν πάντα καὶ τοὺς ἔχοντες κολάσεσθαι ἀξίως τῆς αὐτῆς δυνάμε<ν>ος καὶ μήτε αὐτ[ὴν] καταγέλαστον ἔσεσθ[αι]. Pour plusieurs termes D. rapproche les tablettes au sanctuaire de Déméter à Cnide.

46. Imprécations sur tablettes de plomb à Morgantina nº 594. — À Augustodunum nº 577.

47. **Inscriptions gréco-juives.** — Corinthe nº 230 ; Thèbes de Phtiotide nº 284 ; Larisa nº 291 ; Pannonie nº 336 ; Eumeneia et Akmonia nº 496 ; Campanie nº 585. Synagogue de Doura-Europos nº 555.

48. **Inscriptions chrétiennes et byzantines.** — Charlotte Roueché, *Gr. Roman Byz. St.*, 20 (1979 , 173-185 : *A new inscription from Aphrodisias and the title* πατὴρ τῆς πόλεως, publie une inscription (avec photographie) trouvée, avec des bases de statues du Bas-Empire, sur une place du IVe et du Ve siècle à l'Est du théâtre. La statue fut retrouvée près de la base. L'inscription énumère les mérites de Flavius Palmatus, dont la statue fut élevée par un « père de la ville » : Τὸν ἀνανεώτην καὶ κτίστην τῆς μητροπό(λεως) καὶ εὐεργέτην πάσης Καρίας Φλ(άβιον) Παλμᾶτον τὸν περίβλ(επτον) ὑπα(τικὸν) (le gouverneur est *consularis* dans le Synecdème de Hiéroclès) κ(αὶ) ἐπαίχο(ντα) (= ἐπέχοντα) τὸν τόπον τοῦ μεγαλοπρ(επεστάτου) βικαρίου (le vicariat d'Asie fut aboli en 536 par Justinien, *Nov.* VIII). Palmatus était connu par le distique *Anth. Pal.*, XVI, 35 : Μνήμονες οἱ Κᾶρες πολλέων εὐεργεσιάων / Παλμᾶτον ἰθυδίκην τόσσον ἀγασσάμενοι. Le texte courant portait Παλμᾶν et on y cherchait A. Cornelius Palma Frontonianus, consul en 99 et 109, qui aurait été gouverneur de l'Asie sous Trajan ou legatus du proconsul d'Asie sous Domitien ou Nerva (encore A. Garzetti, *Nerva* (1950), 119, n. 46). L. R. soutint, *Hellenica*, IV (1950), 14 et 148-149, que l'épigramme fut gravée à Aphrodisias en l'honneur d'un gouverneur de la province de Carie au Bas-Empire. Alan Cameron, *Porphyrius the charioteer* (1973), 194, montra que le texte ancien portait Παλμᾶτον et que Παλμᾶν, pour rétablir le mètre, était une correction remontant sans doute à Musurus et toujours adoptée dans la suite. — Celui qui érigea la statue est Φλ(άβιος) Ἀθηνέος ὁ λαμπρ(ότατος) πατὴρ τῆς λαμπ(ροτάτης) Ἀφροδ(εισιέων) μητροπό(λεως) εὐχαριστῶν ἀνέθηκεν. R. étudie alors ce titre au Bas-Empire, réunissant ou publiant 13 mentions

épigraphiques : à Aphrodisias (voir ci-après), Milet, Smyrne, Attaleia, Sidè, Tarse (voir ci-après), Élaioussa Sébastè (voir ci-après), Palestine (5), Périnthe (cf. *Bull.* 1965, 243 ; 1972, 286) et Gortyne. Viennent ensuite les attestations dans le Code Justinien et les Novelles : πατὴρ τῆς πόλεως, πατέρες τῶν πόλεων, comme dans les inscriptions où on lit aussi πατερεύοντος. Pas d'usage assuré du terme avant le milieu du v^e^ siècle ; dès lors, à travers le vi^e^ siècle, charge civique pour la surveillance des revenus de la ville, notamment de la construction des édifices. Ce n'est pas un *curator*, un *defensor*. Il ne semble pas avoir existé dans toute cité, du moins en pratique. Il apparaît dans des villes ayant gardé des ressources, une prospérité indépendante du gouverneur ou de l'Église. Dans plusieurs cas il s'agit de métropoles.

49. A Eumeneia n° 496. — Voir n^os^ 70, 229, 230, 239, 249, 303, 314, 315, 322, 328, 329, 335, 336, 392, 460, 465, 473, 481, 488, 503, 513, 514, 515, 516, 517, 520, 529, 538, 542, 544, 545, 554, 558, 561, 570, 582.

50. **Musées et collections, pierres errantes, provenances.** — *Musée du Louvre.* Inscriptions de Crète n° 382.

51. Le *chevalier Durand* à Paris n° 506 ; faux sur ivoires au Louvre et au British Museum n° 506.

52. *Pierres errantes* au musée d'Iznik n^os^ 504, 505, 512.

53. *Provenances.* — D'Athènes en 1810, dans un manoir d'Irlande, chez le marquis Sligo, et au British Museum n° 192.

54. Deux stèles funéraires de Smyrne à Vienne et à Leyde n° 440. Sidon n° 550.

55. **Faux.** — Michel Fourmont n'était pas un faussaire n° 223. A Nicée et à Hiérapolis « bâtons d'agonothète en ivoire » n° 506.

56. **Épigrammes.** — 48, 60, 63, 182, 183, 213, 216, 225, 228, 233, 254, 264, 313, 316, 332, 363, 373, 409, 418, 443, 452, 453, 460, 466, 473, 496, 497, 518, 520, 523, 575, 578, 579, 580, 581, 584, 586, 593.

57. **Rapports avec la littérature.** — Maximes des Sept Sages à Delphes et sur un papyrus n° 270.

58. H. J. Mette, *Urkunden dramatischer Aufführungen in Griechenland* (247 pp. in-8° ; De Gruyter, 1977), sous l'impulsion de Bruno Snell, donne une édition commode et succincte des inscriptions relatives aux représentations dramatiques (aussi des didascalies, etc., transmises par voie littéraire). Série d'index avec prosopographies par catégories, p. 200-247. Presque toutes les inscriptions ont été collationnées. P. 158, dans l'hypothesis du *Dyskolos de Ménandre*, il ne faut pas répéter, pour l'acteur Aristodémos, l'ethnique corrigé Σκα(ρ)φεύς. N. S. Koumanoudis a montré qu'il s'agissait de Σκαφεύς, petite ville des frontières de la Béotie et que Strabon, corrigé à tort par Xylander, donnait lui aussi Σκαφαί, *R. Phil.* 1960, 99-106 (*Bull.* 1962, 162).

59. Drame satyrique ou tragédie aux Lenaia n° 179.

60. *Anthologie*, XVI (Planude), 6 : consécration à Énodia, à Pella, par Philippe V du butin fait sur les Odryses n° 313.

61. *Polémon le périégète* dans Athénée sur la consécration d'un Triton à Olympie n° 63.

62. La maison de *Properce* à Assise n° 578. *Ovide* et la Nymphe du Létôon de Xanthos n° 487.

63. *Antiphilos de Byzance*, *Anth. Pal.*, X, 17, sur un voyage de Byzance à Nicomédie par Tritôn et Pytheion ; aussi *Anth.*, IX, 178, Néron et Rhodes ; VI, 199, dédicace du πῖλος du voyageur à la déesse Énodia ; ἐπήκοος ; IX, 242, le marin Glaucos et le voyage de Thasos au Nestos ; le nom Glaucos ; VII, 139,

travaux du port de Dikaiarcheia ; IX, 551, le héron de Chalcédoine et l'oracle d'Apollon ; IX, 413, l'éloge de Terebinthos, l'une des Iles des Princes, voir n° 520.

64. C. P. Jones, *The Roman world of Dion Chrysostom* (208 p. in-8° ; Cambridge Mass. et Londres ; 1978), replonge l'œuvre de Dion de Pruse, et spécialement ses discours aux cités, dans le monde grec de son époque en utilisant les documents de toute sorte, parmi lesquels les inscriptions, dont il a une parfaite connaissance, occupent une place prépondérante.

65. *Plutarque*, Alexandre à Xanthos n° 487. *Solon* 26, fleuve Karios et non Klarios n° 570.

66. *Ptolémée*, erreur sur Ninica et Claudioupolis n° 531.

67. Une lettre de *Fronton* et une inscription d'Éphèse n° 448.

68. *Hérode Atticus*, la mort de Polydeukiôn et le concours en son honneur n° 221.

69. L'épicurien *Diogène d'Oinoanda* et *Épicure* n° 492.

70. Auteurs byzantins sur les Pythia Therma de Yalova et sur Tritôn, notamment *Théophane*, *Théodore Studite*, lettres de *Léon de Synnada* et *Théodore de Cyzique*, des Vies des saints *Théodore de Sykeôn*, *Antoine le Jeune*, *Eustratios* ; portulans n° 520.

71. Fleuves de Soloi de Chypre dans la *Vie de S. Auxibios* n° 570.

72. *Étienne de Byzance* et Pythion n° 520.

73. **Rapports avec la numismatique.** — A. Giovannini, *Rome et la circulation monétaire en Grèce au II^e siècle avant Jésus-Christ* (*Schweizerische Beiträge zur Altertumswiss.*, 15 ; 129 pp. in-8° ; Bâle, 1978). Nous avons analysé ci-après, n° 243, les pages 115-122 relatives aux inscriptions de Messène, qui ne tiennent pas à la thèse principale et qui nous ont convaincus. L'exposé et la discussion du corps de l'ouvrage sont reportés au Bulletin prochain.

73*a*. Le Bulletin prochain contiendra l'analyse du livre d'Olivier Picard, *Chalcis et la Confédération Eubéenne*, avec le sous-titre justifié *Étude de numismatique et d'histoire, IV^e siècle-I^er siècle* (377 pp. in-4° et 32 planches ; *Bibl. Éc. Fr. Athènes Rome*, fasc. 234 ; Paris, De Boccard, 1979). Cf. *CRAc. Inscr.* 1980, 571-572.

74. Un vérificateur des monnaies, dokimastès, en Bactriane n° 547. Loi monétaire à Athènes n^os 195, 196.

75. Monnaies au type et à l'étalon d'Alexandre, non Alexandrie n° 353.

76. Un athlète nommé sur un bronze de Chalcis n° 377.

77. Monétaires en Crète, surtout à Hiérapytna n° 384.

78. Les cistophores d'Éphèse, la pseudo-ère provinciale et l'ère civique d'Éphèse n° 141.

79. Attribution des monnaies d'Orthè à la ville thessalienne n° 295.

80. Monnaies et concours à Hiérapolis et à Tripolis n° 506.

81. Monnaies de Claudioupolis et d'Iconion n° 531, de Ninica-Claudioupolis n° 531.

82. Gouverneur de Cappadoce-Galatie n° 169.

83. Antioche, Laodicée et Sidon sous les Sévères n° 551, Tarse et Anazarbe n° 543.

84. Les monnaies de Locres n° 591.

85. Identification de Zônè n° 319.

86. **Institutions.** — H. Van Effenterre, *Acts of the international archaeological symposium, The relations between Cyprus and Crete ca 2000-500 B. C.*, 280-293 : *Le statut comparé des travailleurs étrangers en Chypre, Crète et autres lieux à la fin de l'archaïsme*, étudie diverses inscriptions archaïques difficiles : à Idalion,

l'inscription syllabique du contrat passé entre la cité et le roi Stasikypros d'une part, le médecin Onasilos de l'autre (O. Masson, *I. Chyp. Syll.*, n. 217), en Crète la *rhêtra* d'Afrati concernant le scribe Spensithios, l'inscription d'Olympie Schwyzer, *DGE*, 409, où il voit un accord entre les Éléens et un scribe Patrias (le nom, et pas une phratrie) et la *rhêtra* des Chalandriens pour Deucaliôn (Schwyzer, 415), et d'autres en Crète (Axos, Éleutherna et Gortyne). Parmi les discussions, relevons celle qui traite de l'absence d'un ethnique chez ces bénéficiaires qui sont des techniciens (médecin, scribe) ; à cette époque, on ne peut en conclure que ce sont des citoyens ; au contraire, ils sont venus de l'étranger, l'un doit être esclave. V. précise leur statut dans les sociétés du temps : non pas devenus citoyens, mais possesseurs de privilèges. Dans l'inscription de Patrias, θαρρέν signifierait « avoir un statut de sécurité », « ne rien avoir à craindre ». V. donne, p. 289-293, la traduction des documents utilisés.

87. Lois de Dracon et de Solon n° 176.

88. Un nouveau *génos* attique n° 204.

89. W. K. Pritchett donne la 3e partie de son ouvrage, *The Greek state at war, Part III* (353 p. in-8° ; California Press, 1979). La première avait paru sous le titre *Greek military practices*. Le sujet est des plus intéressants, car, avec le sous-titre *Religion*, il traite de tous les aspects de la religion dans l'organisation et la pratique de l'armée et de la guerre. Pour chaque partie, dans l'ordre chronologique, les faits ou les textes sont analysés et heureusement commentés. La liste des principaux chapitres montrera l'intérêt de ces études : épiphanies militaires, la mantique militaire (rôle et action du devin dans l'armée et rapports avec le chef), divers présages et prodiges (rêves, art augural, éclipses, séismes et autres phénomènes météorologiques, tératologie, clédonomancie, etc.), fêtes guerrières et calendrier, vœux militaires, dédicaces d'armes, armes conquises, oracles militaires. La documentation est très riche, qu'il s'agisse des textes antiques ou des études modernes, et la façon de considérer ce monde si différent est sensible et fine, avec ce goût de compréhension des textes qui inspire déjà les études de P. sur plusieurs des grandes batailles.

90. Péripolarque et sympéripoloi en Illyrie n° 305. — Archéologie navale ; voir Vocabulaire n° 145. — Vœux publics à l'occasion d'une alliance n° 197.

91. Éphèbes à Athènes n° 198. Concours au gymnase à Chalcis n° 377. Gymnase à Chios n° 353.

92. Καλέσαι ἐπὶ δεῖπνον εἰς τὸ πρυτανεῖον εἰς αὔριον n° 175.

93. S. Cataldi, *Annali Sc. Normale Sup. Pisa, Lett. filos.*, série III, vol. IX 1 (1973), 1-37 : *Atene, polis ekkletos*, ἐφέσιμοι *ed* ἔκκλητοι δίκαι revient sur ce sujet disputé, en utilisant notamment le décret d'Athènes sur Chalcis, la convention entre Athènes et Naxos, le décret de Korésia et de Kéos.

94. Ph. Gauthier, *Annuaire IVe section École Htes-Ét. 1977-1978*, 373-378, analyse assez en détail le livre de W. Gavantka sur l'isopolitie (*Bull.* 1976, 95 ; cf. 1977, 69, sur la note 191 de l'ouvrage de W. Huss), qu'il qualifie d'« intéressant, mais paradoxal » : « les préoccupations historiques proclamées par l'auteur sont souvent annihilées par des considérations trop abstraites ». D'après les nombreuses inscriptions d'isopolitie qui ont été retrouvées, « la conclusion la plus originale de l'étude est que les conséquences pratiques de l'isopolitie collective réciproque auraient été, la plupart du temps, nulles ou presque nulles et que les partenaires étaient conscients de cela au moment où ils concluaient ces accords. Étrange paradoxe que celui de citoyens de deux villes se donnant le mal de conclure des conventions plus ou moins détaillées dont ils n'attendaient aucune application ! » Les raisonnements de W. Gavantka sont réfutés tour à tour. Ph Gauthier a expliqué et commenté notamment des textes du

Delphinion de Milet, l'accord entre Magnésie du Méandre et Phocée *Sylloge*³, 941, les inscriptions de Téos publiées par P. Herrmann. L'installation prévue de familles de nouveaux citoyens montre que, par suite de la mobilité des hommes il y avait souvent une demande du droit de cité de la part d'étrangers résidents (G. rapproche la vente du droit de cité, *Hellenica*, I, 37-42) et que les cités voulaient parer à l'oliganthropie (cf. *Bull.* 1976). — Isopolitie entre Temnos et Clazomènes n° 437. — Donnons ici des observations sur les listes d'éphèbes à Pergame. Plusieurs catégories apparaissent : la plus fournie est celle des citoyens avec le nom de leur tribu au génitif, Πελοπίδος, Εὐβοτδος, Αἰολίδος, Μακαρίδος, Ἀτταλίδος, Τηλεφίδος, etc. ; puis des étrangers, Ξένοι (*Ath. Mitt.* 1907, 435 ; 1910, 422, n. 11), des Ῥωμαῖοι (438), des ἀπὸ τόπων (cf. *Villes d'Asie Mineure*, 52). Or, parmi les citoyens avec indication de la tribu, figurent quelques ethniques. Ainsi *AM* 1907, 429, n. 275 b, l. 7-8, un [Αἰγ]αιεύς, la cité d'Éolide très liée avec Pergame (cf. *Ét. Anat.*, chap. III). W. Kolbe, p. 422, concluait : « Le complément [Αἰγ]αιεύς me semble absolument sûr [le n. 323 est au contraire incertain]. Nous devons alors en déduire que le gymnase de Pergame était fréquenté aussi par des enfants de la voisine Aigai. Il faut rapprocher n. 308, l. 3, où je restitue Ἀρισ[τονικεύς] » ; de même p. 443, n. 319, l. 3 [Ἀρισ]τονικεύς ; l. 7, [Ἀριστο]νικεύς. [Il n'a pu exister dans le royaume de ville tirant son nom d'Aristonicos-Eumène III ; il faut [Στρα]τονικεύς, Stratonicée du Caïque (cf. H. Hepding, *Ath. Mitt.* 1910, p. 424 ; *Villes*, chap. II) et à côté de ces gens sont nommés, on l'a vu ensuite, deux [Μυσὸς Ἑλλησπ]όντιος (cf. *Bull.* 1979, 14, *ad* n. 1448), et non des citoyens de Pergame ; le Αρι- reste en l'air]. « Des enfants venaient des villes du royaume » dit Kolbe. P. 441, n. 315, avant un -ρος Μηνοφίλου Μακ[αρίδος], l. 1 un [— Ἀσκ]ληπιάδου Πιτ[αναῖος]. Cet ethnique revient, complet, *AM* 1908, 393, n. 10, l. 5, [— δ]ώρου Πιταναῖος, dans une liste abondante de citoyens des tribus ; de nouveau 1910, 423, n. 11, II, l. 11 : Μενεκλῆς Μενεκλέους Πιταναῖος ; il s'agit de Pitanè, port de Pergame. L'ethnique d'une ville voisine au Sud, tout au Nord de l'Éolide, Myrina, apparaît parmi les citoyens des tribus : *AM* 1908, 394, n. 10, l. 7 : — μάχου Μυρειναῖος ; encore *AM* 1910, 423, n. 11, II, l. 13 : Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίδου Μυρινaῖος. Il nous paraît qu'il faut conclure que, si les citoyens de Pitanè, de Myrina et d'Aigai sont recensés avec les Pergaméniens, c'est qu'il y avait un accord d'isopolitie donnant, de droit, accès au gymnase. Sur la proximité géographique de Pergame et de Myrina comme de Gryneion, voir *Ét. Déliennes*, 481-484, avec la réflexion de C. Schuchardt : du théâtre de Myrina on voit Pergame. Enfin dans le fragment *AM* 1910, 433, n. 19, I, l. 12, figure [Πο]σειδώνιος Ἀσκληπιοδώρου Ὁπλήτων. Hepding, p. 435, a justement pensé que cette tribu ionienne désignait un citoyen de Cyzique. « Sur la signification il ne pouvait guère y avoir de doute étant donné les relations étroites établies depuis les jours de la reine Apollonis [et depuis Philétairos] entre Pergame et Cyzique. Je ne sais s'il est nécessaire de conclure de la présence d'un Cyzicénien dans une liste éphébique de Pergame à un traité d'isopolitie entre les deux villes, comme fait A.-J. Reinach, *Rev. Arch.* 1909, 109 ». Cela paraît nécessaire, car le privilège n'appartenait pas à toutes les villes de la région. Après une série venant des *topoi* (τῶν ἀπὸ —, τῶν ἐξ —) sont nommés, sous la rubrique Ξένοι, Ἐπικράτης Διοδώρου Στρατονικεὺς τῶν ἀπὸ Ἰνδειπεδίου (cf. L. R., *Villes*, chap. II ; *Bull.* 1976, 595 ; 1977, 76) et Ἀρτέμων Τηλέφου Τιαρηνός ; les *Tiareni* de Pline, qui nomme encore *Tiare* en Teuthranie, avaient été longtemps considérés comme un nom corrompu ; Hiéroclès citait la ville entre Pitanè et Théodosioupolis (Perpérènè) (cf. *Villes*, 84, n. 6 ; cf. aussi 154, pour la double mention chez

Pline). Plus loin au Nord de Pergame, on trouve un Πιον[ίτης] (*AM* 1907, 444 ; cf. 426), à côté d'un τῶν ἐξ Ἀδδου [κώμης] — ce mot d'après *AM* 1910, 426, n. 16, II, l. 4 ; Hepding le restitue là et ailleurs —, c'est-à-dire parmi les ἀπὸ τόπων (pour l'identification de la ville, voir *Villes*², index s. v.).

95. L. Migeotte, *Mélanges d'études anciennes offerts à Monsieur Lebel* (Québec, 1980), 161-181 : *Engagements et saisies de biens publics dans les cités grecques*, explique l'anecdote dans Strabon, XIII, 622 C (3, 6) sur les Kyméens et l'engagement de leurs portiques à des prêteurs en la mettant dans l'ensemble des textes.

96. Emprunt de Ténos n° 351.

97. Traité juridique entre Delphes et Pellana n° 268.

98. Questions juridiques réglées par un arbitrage de Cnide entre Temnos et Clazomènes et convention entre ces deux villes pour les procès entre elles n° 438.

99. Décrets pour des juges étrangers à Thasos n° 359.

100. Inventaires à Athènes n° 201.

101. Inscriptions minières au Laurion n° 224. — Loi athénienne sur la monnaie n° 195.

102. Métiers à Saittai n° 466. Associations professionnelles τέχνη, n^os^ 412, 511. Médecins n^os^ 332, 347.

103. La pourpre à Délos n° 344 ; pour Milet, voir *CRAc. Inscr.* 1968, 596 ; *Bull.* 1976, 612. A Hiérapolis, Thyatire et Thessalonique, *Rev. Phil.* 1974, 225, 274-275 ; 243.

104. Séismes n° 217.

105. Épitaphes d'assassinés et morts par accident n° 428.

106. Actes d'affranchissements à Larisa n° 290.

107. Fr. Quass, *Chiron*, 9 (1973), 37-52 : *Zur Verfassung der griechischen Städte im Hellenismus*, traite de δημοκρατία, αὐτονομία, ἐλευθερία, πάτριος πολιτεία, oligarchie, tyrans etc.

108. G. M. Cohen, *The Seleucid colonies, Studies in founding, administration and organization* (*Historia, Einzelschr.* 30 ; 95 pp. in-8°, Wiesbaden, 1978), retrace le tableau des colonies séleucides, villes (il faut insister davantage sur la création de cités, fondées directement sans passer par le stade de colonies militaires et qui ont dès l'origine les marques de la *polis*, magistratures, calendrier, etc.) et colonies militaires dans la campagne. — P. 39 : « Un certain nombre de ces cités sont définies de façon variée à la fois comme *poleis* et *katoikiai*. Ainsi Stratonicée est appelée κατοικία Μακεδόνων par Strabon, XIV, 2, 25 et *polis* par Strabon, *ibid.*, et Steph. Byz. *Polis* est un mot notoirement difficile à définir [?] spécialement à l'époque hellénistique. Je crois pourtant que cette double nomenclature reflète certaines phases dans la croissance de l'établissement. Stratonicée fut originairement établie comme colonie macédonienne, près de quelques villages indigènes cariens auxquels elle fut ensuite unie. Les habitants de ces communautés devinrent alors habitants de la nouvelle cité ». En réalité, la première expression chez Strabon n'a pas le caractère technique de « colonie militaire de Macédoniens » (encore p. 27, n. 12, et p. 4, n. 13, où l'expression est accolée à cette autre, οἱ ἐμ Μαγνησίαι κάτοικοι). Elle signifie seulement « établissement de Macédoniens » et il n'y a pas, p. 4, n. 13, à penser à « une ville indigène ou un village colonial » (cf. *Ét. Anat.*, 191-194). La ville de Stratonicée a été créée d'un coup par le souverain séleucide, comme une *polis* avec ses beaux remparts étendus, se divisant en quartiers réguliers et son calendrier original. Les villages ou les groupes de villages

(κοινά) indigènes ont été absorbés dans le territoire de la ville, sans qu'une colonie militaire macédonienne ait été d'abord implantée parmi les communautés cariennes. — P. 58 et 70-71, C. entend que l'expression ἐστεγνοποιημένων dans Welles, *Royal Corr.*, 51, ne se rapporte pas à la construction de baraques pour les soldats, mais à l'édification d'une maison particulière élevée par le colon.

109. Le titre royal d'Alexandre n° 487. Le devin d'Alexandre Aristandros de Telmissos de Carie n° 487. Patries des officiers royaux n° 434. — Dans la région de Telmessos, lettre royale, ressources agricoles, ἐπισταθμεία, logement des troupes chez l'habitant, et ἀνεπισταθμεία, impôt sur les artisans, gardes des montagnes, tours de garde, n° 484.

110. Fondation de Rome par Romulus et mythes romains à Chios n° 353.

111. Sénatus-consultes à Thasos et à Lagina n^os^ 369, 478.

112. Romains à Chios et *negotiatores* n° 353.

113. Les dédicaces de statues par Mummius en Grèce n° 26.

114. Inscriptions sur les bases de statues de la déesse Rome et des hauts fonctionnaires romains n° 25.

115. Colonies romaines en Pisidie et ailleurs n^os^ 387, 541. Politique d'Auguste en Pisidie, les colonies et les colons romains sans colonies n^os^ 387, 541.

116. Rosalies n° 421.

117. J. H. Oliver, *Am. J. Phil.*, 100 (1979), 543-558 : *Greek applications for Roman trials*, en prenant certaines inscriptions comme exemples Athènes, Sparte (n° 240), Cos (n° 348), s'efforce de préciser les modalités de l'appel aux tribunaux romains ou à l'empereur par les Grecs. Hadrien a voulu que les tribunaux romains ne soient pas accablés. Étude de certains mots : πρὸ ἀποφάσεως, ἐπίκλησις, ἔκκλησις, ἐπικαλοῦμαι, ἐκκαλοῦμαι.

118. G. P. Burton, *Chiron*, 9 (1979), 485-487 : *The curator reipublicae, towards an reappraisal*, reprend de façon approfondie l'étude du *curator reipublicae*, λογιστής. Elle porte surtout sur l'Asie. P. 481-487, liste chronologique complète des *curatores* en Asie jusqu'à 260 ; 39 cas ; annotation précise sur la documentation. B. distingue soigneusement le *logistès* nommé par l'empereur et celui qui est un fonctionnaire local, notamment dans les villages.

119. Économes de propriétés n^os^ 412, 511.

120. P. Christophilopoulos, *Nomika epigraphica*, 2^e^ série (97 pp. in-12° ; Athènes, 1979), publie deux études p. 9-69 : Ἡ καταχώρισις δικαιοπρακτικῶν ἐγγράφων εἰς τὰ δημόσια ἀρχεῖα, et p. 70-85 : Οἰκογενειακαὶ καὶ κληρονομικαὶ σχέσεις εἰς ἑλληνικὰς ἐπιγραφάς. Dans la première, il traite des termes désignant les archives et les documents qu'on y enregistre, ἀρχεῖον, γραμματοφυλάκιον, δημόσια γράμματα, χρεωφυλάκιον, δημόσιον, ou dépôt chez des particuliers ; il s'agit soit de droits sur des tombes, d'affranchissements, de ventes, de συμβόλαια. Pour ἀρχεῖον, τὰ ἀρχεῖα, il renvoie à des inscriptions dont il dresse une liste, par ordre géographique, « à peu près comme dans le *CIG* », commençant par Aigialè d'Amorgos, puis Carie, Ionie, Lydie, Éolide, Phrygie, Lycie. Il y a aussi une liste d'exemples où l'on prescrit l'enregistrement εἰς τὸ χρεωφυλάκιον, avec le titre des magistrats qui veillent sur les archives. Chr. cherche ensuite pourquoi on enregistrait ces actes : pour leur conservation, pour en attester l'authenticité, pour qu'on les connaisse, qu'on puisse les lire ou les consulter, et il dit qu'il n'est pas toujours possible de déterminer la raison. — Il est certain qu'on ne dit pas tout dans ces textes et ce pourrait être pour les trois raisons sans qu'on l'exprime. — La deuxième partie traite de quelques rapports familiaux et de questions d'héritage dans des inscriptions grecques. P. 81, il revient, pour ἐπ' ἀμφότερα, κατ' ἀμφότερα, sur le bail des démotes de Teithras,

Bull. 1954, 106, et l'édit de Thisbé *Bull.* 1954, 130. — Chr. propose des corrections à quelques inscriptions ; dans l'épitaphe de Panticapée, *Inscr. reg. Bosp.*, n. 609, il écrit avec une minuscule χρηστ[ὴ] χαῖ[ρε] dans la phrase : Θεοδότη γυνὴ Παμφίλ[ου] καὶ ἀδελφὴ Χρήστ[η] χαί[ρετε], lorsqu'il parle de mariages consanguins. De même dans la funéraire d'Halicarnasse, *SEG*, IV, 194, il écrit θρεπτός, très fréquent, au lieu du nom Θρέπτος, bien connu aussi ; cependant avant ce mot on lit Μᾶρ[κος) Αὐρ(ήλιος) ; le nom manquerait, ce qui n'est pas possible. À Milet, *Delphinion*, 33 e f, il remplace οἰνοφύλαξι par ὠνοφύλαξι ; on dit plus loin que les actes seront enregistrés sur les leukômata, ἐν αἷς καὶ αἱ ὠναὶ ὑπάρχουσι (O. Kern, *Hermes* 1915, 154-158, avait corrigé οἰκοφύλακες ; de même W. Crönert, *Gnomon*, 1928, 80, n. 1 ; la pierre porte οἰνοφύλαξι ; cf. *Op. Min.*, I, 583). A Orkistos de Phrygie, Buckler, *JHS*, 57 (1937), p. 1, A (*Bull.* 1938, 455), pour la phrase διηνεκῶ[ς μένειν τὸ ὄπισθ]εν αὐτὰ τὰ χρήματα πᾶσιν τρόπ[οις ἀσάλευτα] καὶ ἀμετάθετα, il préfère [ἀθάνατα] καὶ ἀ., ce qui ne nous paraît pas s'imposer.

121. Dicton sur la négligence des héritiers n° 420.

122. J. H. Oliver, *Riv. stor. dell'Antichità*, 8 (1979), 1-6 : *The Helladarch.* Le titre, qui apparaît sous Hadrien, helladarque des Achéens ou helladarque des Amphictions, est, selon O., une création encouragée par Hadrien à l'imitation de l'asiarque, qui aurait, dit-il, des fonctions de justice. Pour éviter le recours des Grecs aux gouverneurs et aux légats romains surchargés, des helladarques, désignés par les Hellènes eux-mêmes, auraient arbitré les procès. — P. 5, O. mentionne la difficulté d'interprétation d'une base de statue à Delphes, *F. Delphes*, III 4, 268. Disons que la révision, inédite, par C. Vatin a fait disparaître à la l. 3, après τὸν Ἑλλαδ[άρ]χην, la mention τῆς [Ἀ]χαίας.

123. Épimélète des amphictions à Delphes n° 271.

124. Directeurs de la fabrique d'armes à Sardes au Bas-Empire n° 465.

125. Culte d'Asclépios en Mésie et inscriptions grecques, Asclépios en pays latin et punique n° 335.

126. Culte de la Nymphe à Athènes et bain nuptial n° 204.

127. Le dieu cavalier à la massue Kakasbos n° 505.

128. La déesse Énodia en Thessalie et en Macédoine, pas à Lagina en Carie n° 313. Philippe V : offrande à Énodia, dans Pella, du butin pris sur les Odryses n° 313.

129. Les Muses à Chios n° 353.

130. Culte de Rome n° 114. La déesse Rome à Chios n° 353.

131. Pourpre sacerdotale n° 508.

132. Anneaux sur les autels pour le sacrifice des bêtes n° 363.

133. Malédictions phrygiennes n° 493. Imprécations dans des inscriptions funéraires en Lydie n° 466. Prière d'accueil aux dieux infernaux sur tablettes de plomb à Morgantina n° 594. Appels à la vengeance divine n°s 340, 341, 344 *a*, 418.

134. Inscriptions magiques : voir Autun Augustodunum.

135. Les artistes nommés sur l'exèdre du Dionysion de Thasos n° 364.

137. Concours local fondé par Méléagros à Balboura n° 490. Concours à Pogla n° 223. Didymeia de Milet n° 459. Cultes et concours à Hiérapolis et à Tripolis n° 506. Fêtes de Dionysos Kadmeios et d'Héraclès à Thèbes n° 262. Fête pour la Paix à Athènes n° 193. Éleusinia n°s 193, 220. Le Maïoumas n° 509. Théophania à Chios n° 353.

138. Concours célébré par Hérode Atticus après la mort de Polydeukiôn n° 221 ; les mastigophores et rhabdophores dans les concours *ibid.* Formules

sur la durée de l'asylie pour les fêtes à Thèbes et au Ptôon n° 262 ; pour la fête de la Paix à Athènes n° 193. Faux bâtons d'agonothètes n° 506.

139. Listes de théorodoques n^os^ 231, 297 ; leur utilisation politique n° 94.

140. Gladiateurs : à Corinthe n° 230 ; à Cyzique n^os^ 399, 413.

141. **Chronologie et calendrier.** — K. J. Rigsby, *Phoenix*, 33 (1979), 39-47 : *The era of the provinz of Asia*. Il s'agit de l'ère qui apparaît sur les cistophores d'Éphèse de 134-133 à 49-48, dates certaines. L'étude bien conduite de R. établit divers faits nouveaux par une suite de raisonnements bien encadrés. Cette ère « cistophorique » est propre à Éphèse. Ce ne peut être une ère provinciale, comme on l'a admis généralement ; la province ne fut organisée qu'en 129 et en tout cas on ne pourrait l'envisager qu'en 131 (expédition du consul Crassus) ou 132 (venue des cinq commissaires romains). D'ailleurs ce ne peut être une ère provinciale que les Éphésiens auraient abolie, précisément en 48, pour créer une ère de « la victoire de César » à Pharsale (*Bull.* 1972, 388). L'ère cistophorique d'Éphèse ne peut être qu'une ère civique particulière à cette ville et se rattachant à des événements de son histoire. Quelle nouveauté, amélioration de son statut, apporta à Éphèse l'année 134-133 ? Ayant évoqué plusieurs possibilités, R. conclut que le testament d'Attale III donnait la liberté à Éphèse, privilège qu'elle ne possédait pas sous les Attalides vers la fin de la dynastie. R. utilise enfin avec bonheur la lettre d'Attale II à Éphèse (*Bull.* 1968, 464) sur l'Éphésien Aristo- qui présida à l'éducation d'Attale III et fut très apprécié de son élève comme du roi, son oncle ; il en donne le texte avec toutes les améliorations apportées. Le très intellectuel Attale III fit, par testament, don de la liberté à la patrie de son maître. Ce don explique l'attitude d'Éphèse, à la différence de Phocée, Colophon, Samos, Myndos et aussi Smyrne. Éphèse arma une flotte, qui détruisit celle d'Aristonicos devant Kymè en 132 sans doute et dès lors le prétendant fut tenu loin de la côte. Le rôle d'Éphèse explique le choix de la ville comme capitale de la province, et non de Pergame.

142. Catalogues chronologiques de magistrats n° 361.

143. Calendrier d'Olbia n° 339 ; d'Éphèse n° 450.

144. **Langue, vocabulaire et style.** — R. Hodot, *Z. Pap. Epigr.*, 37 (1980), 103-105 : *Sur un féminin de* ΥΙΟΣ, *A propos de SB 101 etc.*, discute l'article de Louise C. Youtie, *Bull.* 1979, 131 (Akoris, Lycopolis, Mytilène).

145. Anna Lia Ermeti, *Rendic. Acc. Lincei*, 33 (1978), 175-197 : *Il rilievo navale di Lindos, definizione di hemiolia e trihemiolia*. Partant de l'examen approfondi du relief de Lindos, E. discute, d'après les textes et les monuments, du sens exact des termes ἡμιολία et τριημιολία. Elle traite aussi d'autres termes d'archéologie navale, ἄφρακτος, κατάφρακτος, — μονόκροτος, δίκροτος, τρίκροτος, — μονήρης, διήρης, τριήρης, — τριακόντορος, πεντηκόντορος, — τρίσκαλμος. Cf. n° 426.

146. Métiers à Saittai n° 466 ; à Corinthe n° 230.

147. Vocabulaire funéraire : σκυλεῖν, μὴ προσήκων n° 510 ; κυμητήριον n^os^ 230, 315, 513, 515, 516 ; ἀνεξοδίαστος n° 513.

148. Vocabulaire de la douceur n° 153.

149. Le grec sur le Danube n° 336. Inscription gréco-araméenne n° 530 ; bilingue gréco-nabatéenne en Arabie n° 560.

150. Ἀγαθὴ ψυχή n° 409 ; ἀδέλφιον et autres diminutifs n^os^ 405, 517 ; ἀκόλουθοι des artistes et autres gens n° 262, p. 201 ; ἔξωθεν n° 469 ; ἐπιφιλοτιμίαις, ἐπὶ φιλοτιμίαις n° 223 ; ἐπιτοιχογράφος n° 583 ; ζωγράφος, peintre dans une fabrique d'armes n° 465 ; ἥρως n° 336 ; κατέχεσθαι, προκατέχεσθαι n° 422.

151. Les κόλωνες Romains dans une cité qui n'est pas une *colonia* et les συμπολιτευόμενοι Ῥωμαῖοι n° 387 ; ὀροφυλακία n° 484 ; παρασπόριον n° 516 ; πομπαγωγοί à Chios et Érythrées n° 353 ; πραγματευτής intendant n^{os} 412, 511 ; πυργίον, ἐπισκευάζειν n° 484. Rhabdophores, mastigophores, mastigonomoi dans les concours n° 221 ; στεγνοποιεῖσθαι n° 108 ; τέχνη n^{os} 402, 511 ; ὁμότεχνον n° 466 ; ὕδραυλος, ὑδραύλης n° 451 ; φιλεργός, φιλεργία n° 418 ; φιλοκύνηγος n° 496 ; χειρωνάξιον, χειροτέχνιον n° 484.

152. O. Masson, *Florilegium Anatolicum (Mélanges Emmanuel Laroche)*, 245-247 : *La prétendue déesse phrygienne Gdan-Ma.* Une interprétation de K. Kretschmer, Χθών (*Glotta*, 20 (1932), 65-67), s'est largement répandue, malgré les critiques de Benveniste : de χωρίον Γδανμαας dans l'épitaphe *MAMA*, I, 339, K. concluait : « le village tirait son nom du fondateur, une femme, venant d'une appellation divine Γδαν Μα, correspond au grec Χθών, « Muttererde », et venant de lui pour être phrygisé. Il ne s'agit que d'un toponyme ; nouvel exemple de la région dans *MAMA*, VII, 589 : χω(ρίου) Γδαμμαυας (*AJA* 1932). M. rapproche le toponyme Εκδαυμαυα chez Ptolémée, V, 4, 8, *Egdaua* dans la Table de Peutinger, Γλαυαμα chez Hiéroclès qui est Γδαυαμα (cf. E. Honigmann, *ad loc.*, 376, 5). Pour ce toponyme, « tout au plus pourrait-on rappeler que quelques anthroponymes à initiale Γδ— sont attestés en Pisidie (Γδαβα, Γδαβος, etc. ; d'où O. Haas considère comme pisidien le toponyme gdanmaa) et qu'en Lycaonie il existe un nom isolé Γδαομασις, qui possède une certaine ressemblance avec notre toponyme ». Il peut être utile de rappeler le χωρίου Γδαμέου, ὅρων τῆς Ἀδριανοπολιτῶν πόλεως τῆς εὐτυχεστάτης Ὀνωριάδος dans deux épitaphes du Bas-Empire à Odessos (Beşevliev, 100 et 102) ; sur cette petite ville de la Paphlagonie, voir *Villes d'Asie Mineure*^{2}, 361, note 6, avec les deux textes d'Odessos.

153. Jacqueline de Romilly, *La douceur dans la pensée grecque* (346 pp. in-8°, Belles-Lettres, Paris, 1979), étudie les concepts de douceur dans la littérature grecque depuis Homère jusqu'à Plutarque, théories et pratiques. Un temps fort est le IV^{e} siècle. Les mots clés sont πρᾶος, ἐπιεικής, φιλάνθρωπος, ἥπιος, ἥμερος, μειλίχιος ; c'est l'histoire d'un sentiment et d'un thème. Les inscriptions n'ont pas été oubliées et sont analysées notamment au chapitre XV pour l'époque impériale.

154. **Onomastique.** — L. Robert, *Actes Congrès Constantza*, 31-42 : *Discours d'ouverture*, après avoir rappelé l'aggravation de la situation de nos études et leur détérioration par le programme de destruction des études classiques, a consacré ce discours à l'anthroponymie grecque, thème du congrès où il avait organisé la série des trois rapports (cf. p. 133). Inventaire : le recueil de Pape-Benseler, les index et le travail onomastique, noms des monétaires (2 Münsterberg), noms en Égypte, le « Rückläufiges Wörterbuch » élément polluant. Le travail de corrections et éliminations et l'œuvre de Carl Keil. Le système du nom grec et Fr. Bechtel. L'explication des noms ; Letronne, Wilhelm, Perdrizet. — Histoire et société. L'attribution du nom et la famille. Basileidès. Sylochos. Les ethniques devenus anthroponymes : diffusion du nom Kolchos ; le commerce du Pont-Euxin et la part de Cos. Les surnoms. Noms de femmes et vieux errements philologiques. Noms d'esclaves ; la métonomasie des esclaves bithyniens donnés à Delphes et les caractères de ces nouveaux noms. Rhyndacos, esclave à Éleusis ; le fleuve Rhyndacos, la colonisation grecque et les esclaves mysiens ; Rhyndacos, citoyen de Cyzique. — Géographie. Les particularités : Adéritos, Hyblésios, Krinas (à Massalia), Poseidhermos (à Massalia et au sanctuaire d'Aristée à Hyères), Karnis, Phoibidas. Sparte, Théra, Cyrène. Agréophôn

à Calynda. Métropoles et colonies ; les chocs en retour ; villes mégariennes et ioniennes. Onomastique ionienne et sa documentation. — Religion. Les noms théophores tirés de Cronos en Ionie (calendrier) et en Égypte (le dieu Geb-Cronos ; étude de C. E. Holm). Kômaios, Euméliodôros à Cos. Noms théophores d'Adranos et des Paliques en Sicile ; Pérasiodôros et la déesse de Hiérapolis-Castabala en Cilicie ; Malousios en Troade et en Éolide ; Mélampodôros à Aigosthènes et dans le dème de Kopros tout proche. Noms hérophores, Chrysaôr, Achillodôros ; noms de fils d'étrangers tirés du pays d'adoption (Mérops, Rhodoclès, Délios). — Chronologie. L'uniformisation de l'époque impériale ; les noms de cette époque, la *paideia* et l'importance de la Tychè et du Mauvais Œil ; le bon et le mauvais pied. — L'établissement des fiches, travail scientifique et critique, et les réactions immédiates à noter.

155. Fanoula Papazoglou, *Actes Congrès Constantza*, 153-169 : *Structures ethniques et sociales dans les régions centrales des Balkans à la lumière des études onomastiques*. Cette région a pour centre, entre l'Égée et le Danube, les vallées du Vardar et des deux Morava, peuplées de Dardaniens et Triballes, auxquels se superposèrent Illyriens, Celtes, Thraces, Daces, — Bryges, Péoniens, Édoniens, — Macédoniens. Importance de l'anthroponymie indigène ; il faut dépasser l'alternative : illyrien ou thrace. P. analyse en détail à ce point de vue l'anthroponymie de l'Illyrie méridionale (différent du reste de l'Illyrie ; la question des Bryges), de la Dardanie, de la Macédoine, de la Péonie (relever le nom Ikkotimos du théorodoque de Delphes à Idoménée), de la Macédoine orientale (Bisaltie, Odomantique, Édonide, Sintique) ; « nulle part ailleurs on ne rencontre une telle quantité et diversité de noms indigènes » ; l'édonien et le thrace ; les noms asianiques.

156. R. Lebrun, *Bibliothèque Cahiers Inst. Lingu. Louvain*, 15 (1979), 127-137 : *Notes d'onomastique lycienne et gréco-asianique*, voudrait « interpréter plus objectivement une série de noms propres et gréco-asianiques [définition lourde de confusion] et les rattacher culturellement au monde anatolien du IIe millénaire avant notre ère ». Après avoir parlé du lycien *zisqqa* à Cadyanda et de Σεσκως, L. traite, p. 130 sqq., de « Vestiges de la terminologie louvite-lycienne du sacré dans l'onomastique gréco-asianique et lycienne », en partant de « *kuma*, *kummai*, sacré, tabou, avec les dérivés *kumaza* prêtre, *kumezi* sacrifier, *kumeziye* autel ou sanctuaire ». Il réexamine « à la lumière des données nouvelles » certains noms propres « contenant de manière directe ou résiduelle l'élément *kuma* ». Il est surprenant que l'arsenal de L. soit toujours et encore le recueil de J. Sundwall (1913), sans qu'il connaisse les très profondes épurations qu'il a subies depuis Danielsson, *Gött. Gel. Anz.* 1916, 490-532 jusqu'à un livre *Noms indigènes dans l'Asie Mineure gréco-romaine* (1963). Plus encore, il ne s'est pas aperçu que le livre de L. Zgusta, *Kleinas. Personennamen* (1964), qu'il cite, procédait lui-même à des épurations radicales et faisait un large écho, p. 677-700, à celles de L. R. ; pire, il a mis pêle-mêle dans le sac lycien-louvite des noms propres transmis en grec sans jamais s'inquiéter des lieux où ils étaient attestés, ce qu'indique même Sundwall. — P. 131. « Un toponyme lycien Χωμα est également attesté dans Sundwall, 122. Bien qu'il y ait ici notation d'une gutturale initiale aspirée suivie d'un *o* long, nous ne pensons pas que ces éléments empêchent un rapprochement avec le thème *kuma-* ; nous aurions une variante du *koma* attendu en raison d'un traitement local [*sic*] de la syllabe initiale. L'onomastique gréco-asianique en offre d'autres exemples tels que Κομοχλων < **kuma-kla* ou hittite *kukuni* > lyc. *XuXuneye* (date). La sacralité exceptionnelle d'un site lycien serait ainsi mise en évidence ». Sundwall mentionnait en

effet « Χωμα, lyk. Ort (vgl. Pape-Benseler und Reisen in Lykien, II, S. 114 » parmi les noms transcrivant *kuma*. C'est une ville de l'extrême Nord de la Lycie, que l'on avait toujours cherchée aux environs de la moderne Elmalı. Or elle fut identifiée par R. Harrison, *An. Stud.*, 14 (1964), 10 (cf. *Bull.* 1965, 378, avec exposé des tentatives) grâce à une série d'inscriptions avec l'ethnique des Χωματεῖται (Bean et Harrison *J. R. St.* 1967, 40-44 ; cf. *Bull.* 1968, 514) entre Gömbe (antique Comba) et Elmalı. C'est aux villages de Hacimusalar et Sarılar, où la ville romaine recouvre en partie le grand tertre de l'âge du bronze et du fer. Là Benndorf songeait à l'y placer, *Reisen in Lykien*, II, 161 ; Petersen y mentionnait pierres antiques et tessons « sur une hauteur plate, ressemblant presque à une digue (Aufschüttung) artificielle, pourtant toujours encore haute, un peu au Sud-Ouest ». Or cette « digue » était, comme l'assurent maintenant les inscriptions, le site de Χῶμα, Χώματος (l'ethnique Χωματίτης). « A 1 km. environ au Sud-Est de Hacimusalar et à l'Est de Sarılar est une vaste butte préhistorique (hüyük), lieu remarquable dans la plaine absolument plate. C'est évidemment la butte (χῶμα) qui a donné son nom à la cité » ; sur la hauteur et autour, tessons romains ; de là viennent les inscriptions dans les villages. Une photographie pl. I, 1, montre bien cette longue masse rectiligne, χῶμα. Le sens du nom, en grec, est alors bien clair et n'indique pas « une sacralité exceptionnelle » ; les contorsions phonétiques et morphologiques étaient vaines ; on était loin de l'atmosphère « Wörter und Sachen ». — P. 132, le toponyme Κομητης. On ne peut chercher à l'interpréter ni par le louvite ni par le grec (Sundwall, 123, Kuma-ta. Κομητης kar. Ort, *Ath. Mitt.* 14, 370 f), car le mot n'existe pas. L'inscription d'Olymos en Carie, voisine de Mylasa, portait en fait : ἐν τῇ κώμῃ τῆι ἐν — ; cf. *Ét. épigr. philol.* (1938), 175 (les pages 151-184 étaient déjà une étude critique du recueil de Sundwall). S. a maintenu Κομητης dans *Kleinas. Nachträge* (1950), 11 ; cf. L. R., *Noms indigènes*, 52, n. 53 : τῆι κώμηι τῆι ἐν [Κυδ]ίμοις. — P. 134, L. ajoute au Zeus carien de Stratonicée, Κωμυρος, « Κόμαρος mentionné par L. Zgusta § 665, qui renvoie d'ailleurs à l'explication donnée par Bechtel », à savoir le nom de plante arbousier. Le texte allégué par Bechtel, p. 593, concerne le père d'une femme de Callatis, sur la côte Ouest du Pont-Euxin. Un *Komaros* en Crète à Lato, *BCH* 1969, 843, avec *SEG*, XX, 669. Il est bien attesté en Égypte : Preisigke, s. v. (déjà chez Pape-Benseler le renvoi *CIG*, III, 5109, pour un ostracon de Pselkis). Aussi dans une épitaphe, sans doute chrétienne, de la Lycaonie, aux environs de Vetissos, *MAMA*, VII, 361, un Κόμαρος Κομάρου est à interpréter comme en Crète, à Callatis et en Égypte. Sur une pomme de bronze en Arcadie la dédicace Ϙομάρας ὑνέθηκε (*Coll. Froehner*, p. 33-34). — P. 133, L. revient en détail sur le Κομοχλων déjà allégué. Le nom d'homme Κομοχλων mentionné par J. Sundwall, 123, serait, « comme ce dernier l'avait déjà entrevu, issu du lycien **kuma-gla*. Le sens du lycien *gla* est aujourd'hui assuré : « enceinte sacrée, sanctuaire » soit le grec *temenos*. Le terme *gla* constitue ainsi l'état résiduel du hittite *hila* ; ainsi s'éclaire le sens de l'expression fréquemment mentionnée dans les épitaphes : *ẽmi qlahi ehbijali*, « la mère de ce sanctuaire ». Le nom signifierait donc : Monsieur Saint Mur ou de la Sainte Enceinte ». Sundwall, p. 108 et 122, pour reconstituer un composé « kumatkla (unsicher) », alléguait avec quelque hésitation « Κομοχλων (m?), kar?, *BCH* 24 n. 51 ». Le pseudo-*Komoklôn* est tiré exactement d'inscriptions de la ville de Stratonicée en Carie ; des gens portent après le nom et le patronyme un sobriquet, Κοτύλων, Κανθαρίων, Κάπταρις, Κόλοβος, Μαγίδων, Πασπαλᾶς, Ἀρβύλης. L. R., *Ét. épigr. philol.* (1938), 151-155, a montré que tous ces noms étaient grecs et tirés de l'apparence physique ou de la boulangerie, des

condiments, de la vaisselle, de la cuisine en général, comme ils surgissent naturellement dans des associations et des banquets ; cf. L. R., *Noms indigènes*, 80-81. Le cas de *komoklôn* a quelque chose de spécialement éducatif pour la linguistique : dès la première édition, *BCH* 1900, 35 (non 51) Th. Homolle attirait, avec exemples, l'attention sur une abréviation courante dans les inscriptions de Stratonicée, celle du démotique : Κο(λιοργεὺς) Μόχλων. Ainsi Μόχλων est tiré du grec comme les autres sobriquets et d'un détail réel : l'homme au verrou. Cf. L. R., *Él. épigr.*, 151, n. 10, et 173. Aussi Zgusta, p. 242, note 71, redisait-il que Κομοχλων n'existait pas ; p. 138, note 150, il avait rappelé que Κοδρομεύς n'existait pas non plus et que L. R., *Rev. Phil.* 1929, 144, avait coupé, à Stratonicée encore : Κο(λιοργεὺς) δρομεύς ; cet Épainétos Pamphilos était coureur ; il avait vaincu dans de nombreux concours, dont le plus apprécié était celui des Haleia à Rhodes. La solution Κο(λιοργεὺς) Μόχλων était si evidente que J. Sundwall lui-même, *Kleinas. Nachträge* (1950), 12, a dû y renoncer expressément comme à une quarantaine d'autres formes ; cf. L. R., *Noms indigènes*, 80-81.

157. M. Zaninović, *Proc. X congress Ankara-Izmir 1973*, 81-93 : *On some relations between Anatolia and Dalmatia*. P. 84-90, en deux colonnes, pseudo-concordances dans l'onomastique des deux régions, l'Anatolie étant prise dans son ensemble. Cette étude est annulée par des erreurs constantes. Souvent Z. rapproche un toponyme « anatolien » d'un anthroponyme dalmate et vice-versa. Un grand nombre des mots « anatoliens » sont grecs, le livre de J. Sundwall ayant encore servi d'arsenal.

158. Anthroponymes perrhèbes n° 295. Onomastique thrace à Thasos n° 372 ; crétoise n^{os} 383, 384.

159. J.-P. Rey-Coquais, Onomastique et hellénisation de la Syrie gréco-romaine n° 548.

160. R. Schmitt, *Actes Congrès Constantza*, 137-152 : *Iranische Personennamen auf griechischen Inschriften*. Le « Namenbuch » de F. Justi (1895) est dépassé aujourd'hui par l'abondance de la documentation sur l'onomastique iranienne attestée en maintes langues non iraniennes, par des milliers de témoignages (élamite, assyro-babylonien, araméen, hébreu, égyptien, grec, latin) ; l'entreprise de Manfred Mayrhofer et de ses collaborateurs, un « Iranisches Personennamenbuch » en 11 volumes. S. prépare les noms transmis par le grec. En Asie Mineure, noms de la couche vieil-iranien (exemples avec le sens), petit nombre pour le moyen-iranien (discussion d'exemples comme Mithridatès, Tiridatès, Sinipatès, Aribazos, Mithratôchmès, Rhéômithrès, Bagôas, Tekran, Phraatès). Dans les pays iraniens : les Parthes, etc. Noms iraniens sur la côte Nord du Pont-Euxin, scythes et sarmates. Nous ne suivons pas S. dans son interprétation de Moaphernès (oncle de Strabon d'Amaseia) comme un hybride irano-anatolien. Les noms en Asie Mineure 'Αρτείμας-'Αρτίμας et l'influence iranienne.

161. O. Masson, *Rev. Phil.* 1979, 244-250 : *Notes d'anthroponymie grecque, Quelques noms sans étymologie*, groupe divers noms en Σαβ— de la Grèce du Nord-Ouest (avec l'Épire) et de la Thessalie : Σαβύλινθος (un Molosse chez Thucydide), Σαβαττάρας (cf. *Bull.* 1977, 96), Σαβαθιρος et Σαβαθυρος (l'île dalmate Issa), Σαβύρτιος (Épire), Σάβυλλος, Σαβύττας, Σαβύλτας (Coronée de Béotie). Une seconde série réunit à Athènes Σιβύρτας, Σιβύρτιος et Σιβυρτιάδης (diverses attestations notamment à Athènes) et enfin Βαβύρτας connu notamment par les balles de fronde de Rhodes (cf. *Bull.* 1964, 35 ; *Opera Minora*, IV, 252) et aussi à Athènes, dans la Grèce Centrale et en Thessalie. — Un résumé a paru dans les Actes du congrès de Constantza.

162. Agrypnos n° 511 ; Glaucos n° 520.

163. Anne Nagarkar, *Actes Congrès Constantza*, 422-423 : *Greek personal names from the word ' horse '* Ἱππ(ο)—, —ιππος *in the archaic and classical periods*, résumé de la communication.

164. O. Masson, *Florilegium Anatolicum (Mélanges Emmanuel Laroche)*, 143-144 : *Koubaba à l'époque gréco-romaine*, retrouve le nom de la déesse employé comme nom de femme dans deux inscriptions. A Meydan, entre Olba et Séleucie du Calycadnos, l'épitaphe *JHS* 1891, 244 et 270, n. 74, portait : καὶ Κουβαβα Λομιος. Dans l'inscription d'Isaurie (Aydınkışla) à l'Est du lac Trogitis, Swoboda-J. Keil, *Denkmäler aus Lycaonien*, 276, au lieu de κ(αὶ) Ουβαβας Ιννως, G. Laminger-Pascher a coupé κουβαβας Ιννως, rapprochant du grec βάβακοι, grenouilles, « glose d'Hesychius qui n'a rien à voir en l'affaire » ; ce peut être aussi, selon M., Κουβαβα Σιννω. Il n'en reste pas moins que la déesse Koubaba n'a toujours pas laissé de traces dans la documentation écrite de l'époque gréco-romaine et que ces noms de personnes n'apportent rien pour « l'histoire du culte de Koubaba ».

165. Μίδας, Μιδᾶς n° 405 ; Mokaporis n° 511 ; Nonnos n° 513 ; Sestullius n° 171 ; Tados à Cyzique n° 415 ; Τατιάς à Panamara n° 476.

166. O. Masson, *Z. Pap. Epigr.*, 37 (1980), 109-113 : *Pape-Benseleriana*, VII, *Le nom Charis, féminin et masculin*, recherche et classe les exemples de ce nom, beaucoup moins fréquent qu'on ne pourrait l'attendre.

167. **Prosopographie.** — Acteurs à Athènes n^{os} 58, 59 ; acteurs et musiciens à Thasos n° 364.

168. R. K. Sherk, *A. J. Phil.* 1979, *Tekmérion Oliver*, 166-175 : *A chronology of the governors of Galatia A. D. 112-285*. Sh. a mis au point la chronologie des gouverneurs de Galatie de 25 a. C. à 114 p. C. dans un chapitre à paraître dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*. Il traite ici de la période suivante avec moins de développement et en termes de bibliographie ; elle comporte 25 rubriques, 4 autres étant douteuses ou à rejeter.

169. P. R. Franke, *Chiron*, 9 (1979), 277-382 : *Zur Chronologie der Statthalter von Cappadocia-Galatia, 91-107 n. Chr.* Deux bronzes de Néocésarée faisaient connaître le gouvernement d'Aufidius Umber en 100/101 et 102 (pour cette dernière, aussi une inscription latine inédite d'Antioche de Pisidie). Un bronze de Césarée dans une collection privée est daté de l'an 6 de Trajan, 102-103. Sur un bronze de Sébastopolis, le nom de son successeur P. Calvius Ruso Iulius Frontinus (inscriptions *MAMA*, VII, 193 ; VIII, 211) est mentionné avec la date 109 de l'ère de la ville (début de l'ère : octobre 3 a. C.), octobre 106 à octobre 107 ; sur un bronze de Kybistra (von Aulock) avec l'an 8 de Trajan, c'est-à-dire 104-105. L'an 103-104 pouvait être la 1re année de Ruso comme une nouvelle d'Umber. Des bronzes de Césarée mentionnent T. Pomponius Bassus dans les années 14 et 15 de Domitien, novembre 93 à novembre 95 ; le personnage fut alors, à la fin de 94, consul *in absentis* ; il fut gouverneur jusqu'à nov. 100.

170. Consuls et sénateurs du I^{er} au III^{e} siècle n° 447.

171. St. Mitchell, *Anat. St.*, 29 (1979), 13-22 : *A Roman family in Phrygia*, étudie une famille d'émigrants italiens en Asie Mineure les Sestullii ; « le nom est si rare que l'on peut raisonnablement admettre que tous ceux qui le portent sont apparentés de quelque façon ». M. établit d'abord que le nom doit être lu chez Cicéron, *Pro Flacco*, d'après la tradition manuscrite Σ, ou rétabli par correction légère, au lieu de Sextulius, en 8 passages. D'après deux d'entre eux, il s'agit de la Phrygie, d'Akmonia. Parenté d'un M. Aufidius Larco de Fundi, ville où il y eut des Sestullii. M. réunit 6 attestations de Σεστύλιος, Σεστύλλιος dans

la vallée du Haut-Tembris (*CIG*, 3829 ; Perrot, *Explor.*, 133 ; copie inédite de Ramsay en 1884, à Zemme) ; même région (*JRS* 1928, 25, n. 238 et une copie inédite par Ramsay) : M. Σηστύλλιον Σευῆρον τὸν πατέρα M. Σηστύλλιος Σευῆρος Φλαβιανὸς ἀ[ρ]χιερεὺς Ἀσίας ὁ υἱός ; cette dernière, qui doit témoigner de grands domaines dans la région, permet de reconnaître [Σηστύλλιο]ν Σευῆρον [Φ]λαουι[α]νὸν ἀρχιερέα dans Perrot, 93 ; *IGR*, IV, 610. Dans d'autres lieux de la Phrygie, M. retrouve des Sestullii : Prymnessos (*MAMA*, IV, 25 ; sans doute affranchis), Aizanoi (copie inédite d'Anderson en 1898 : K. Σηστύλλιος Σευῆρος Ἀμμίᾳ γυναικὶ μ[νήμης χάριν] ; on est à 50 km. de Zemme), Stectorion (monnaies ; Flavius Sestullianus) ; une Sestuliana à Mutalip (environs de Dorylée ; *MAMA*, V, 67). M. y joint une Sestullia A. f. Tertia à Smyrne ; un grand-prêtre d'Auguste à Derbè en Lycaonie, Aulus Iulius Sestillianus, une Sestullia Cyrilla en 209, mariée à un Pontarque à Amisos, un C. Sestullius Maximus dans la colonie romaine de Sinope. Sur un feuillet ronéotypé, M. a ajouté, d'après M. Waelkens, une épitaphe d'Afyonkarahisar (M. Σηστύλλιος Σευῆρος M. Σηστύλλιον Πίνδαρον τὸν θρέψαντα ἐτείμησεν ; il est très vraisemblable que le premier est identique au n. 3 de Zemme) et une à Kütahya (M. Σηστύλλιος Πίνδαρος καὶ Συνπόσιον γυνὴ Ἀτειμήτῳ υἱῷ μνήμης χάριν καὶ ἑαυτοῖς ζῶντες). M. Waelkens les attribue à la vallée du Haut-Tembris ; M. penche précisément pour Zemme.

ATTIQUE

172. L'ouvrage de J. D. Mikalson, *The sacred and civic calendar of the Athenian Year*, *Bull.* 1979, 152, est analysé aussi par D. M. Lewis, *Cl. Rev.*, 91 (1977), 215-216.

173. B. D. Meritt, *Z. Pap. Epigr.*, 35 (1979), 145-155 : *The omitted days in Athens and the mysteries*, discute notamment de *IG*, II², 1072.

174. P. J. Rhodes, *JHS* 1979, 103-114 : Εἰσανγελία *in Athens*, discute la théorie de M. H. Hansen.

175. G. Nenci, *Quaderni Ticinesi, Numismatica et antichità classiche*, 8 (1979), 7-10 : *La formula epigrafica* καλέσαι εἰς τὸ πρυτανεῖον εἰς αὔριον, veut montrer que dans cette formule (ou ἐπὶ ξένια), le sens n'est pas, comme on l'entend toujours, « pour le lendemain », mais « le jour même, avant l'aube qui commence le jour suivant », εἰς signifiant « jusqu'à » avec une valeur incluant la période de temps considérée. Dans ces conditions, ce serait le jour même et unique où est en charge l'épistate des prytanes présidant l'assemblée où le décret fut voté.

176. *Athènes.* — R. Stroud, *Univ. California Publ. Cl. Studies*, 19 (1979 ; 62 pp., 5 dessins et 2 pl.) : *The axones and kyrbeis of Drakon and Solon.* Recherche sur l'histoire, le contenu et la forme que pouvaient avoir les monuments qui portaient les lois de Dracon et de Solon. Bien que cette question ait occupé beaucoup de savants, S. parvient à des hypothèses tentantes en reprenant d'une façon critique et systématiquement chronologique tous les témoignages littéraires et épigraphiques sur les *axones* et les *kyrbeis* et en introduisant dans l'argumentation des éléments archéologiques nouveaux : deux peintures de vases, une coupe avec un personnage devant un objet de la hauteur d'un homme, une construction rectangulaire sur deux piliers avec une plinthe en haut et en bas et trois barres intermédiaires ; — sur une oinochoè, une stèle avec

plinthe en bas et pointue en haut. D'autre part, il publie quatre bases triangulaires trouvées à l'Agora qui sont uniques, faites pour supporter une stèle de bronze creuse à trois faces triangulaires ; pour le couronnement de ces stèles, S. rapproche des piliers inscrits à fronton pyramidal d'Arcadie. De cette analyse des textes et de ces documents archéologiques, S. propose, avec toutes les réserves nécessaires, une reconstitution historique des axones et des kyrbeis : sur un bâti rectangulaire de la hauteur d'un homme, trois pièces de bois rectangulaires à quatre côtés sur un axe et que l'on pouvait faire tourner, portaient, en écriture boustrophédon en lettres profondes, les lois de Dracon et de Solon ; c'était les axones ; il y en avait une série pour chaque législateur et chaque pièce de chaque série avait son numéro. D'après la longueur de ce qui est appelé, sur une stèle de pierre où on fit une copie plus tard, *prôtos axôn* (voir la réédition de la loi sur le meurtre de Dracon par S., *Bull.* 1971, 227), il devait y avoir 16 axones pour Dracon et au moins le même nombre pour Solon. Les axones n'ont existé qu'à Athènes et à cette époque. La kyrbis était un objet en forme de stèle, en bronze ou en pierre, à 3 ou 4 faces, sans doute se terminant en pyramide et se trouvait ailleurs qu'à Athènes. À Athènes, sur des kyrbeis de bronze triangulaires, sans doute vers 480, quand le style boustrophédon semble abandonné, on recopia les lois de Dracon encore en usage et toutes les lois de Solon sans les numéroter. On ne peut savoir combien il y eut de kyrbeis. Primitivement placés sur l'Acropole, axones et kyrbeis furent transportés, vers 461, sur l'ordre d'Éphialte, les premiers au Prytanée, les autres sur l'Agora, au Portique royal sans doute. Dans la dernière décennie du v^e^ siècle, certaines lois furent transcrites, telles quelles ou avec des révisions, sur des stèles de pierre ou sur les « murs inscrits » du Portique. Aristote vit sans doute les kyrbeis au IV^e^ siècle, Polémon et Ératosthène un siècle et demi après. Polémon décrit les axones après les avoir vus et il en subsistait des fragments jusqu'au temps de Pausanias.

177. D. Peppas-Delmouzou, *Arch. Deltion*, 29 (1973-74), II 1, *Chronika*, 16-20 : [*Collection épigraphique d'Athènes*]. Parmi les nombreux recollages de pierres au musée, signalons ceux-ci : p. 17, nouveau fragment de *IG*, II², 908. — Raccord de II², 3682 et 4021. — II², 4105, augmenté, donne : Ὁ δῆμος Λε[ύ]κιο[ν] Λικίνιο[ν] Λ[ε]υκίου [υἱ]ὸν Λεύκολ[λον]. — *IG*², 4193 B (Trebellius Rufus) est augmenté. — II², 5821 et 7790. — II², 6822 et 12892/3.

178. Représentations dramatiques n^os^ 25, 26.

179. Dana Ferrin Sutton, *Z. Pap. Epigr.*, 37 (1980), 158-160 : *Satyr plays at the Lenaia?*, propose de reconnaître dans la liste des pièces présentées aux Lenaia *Bull.* 1972, 122, en 365/364, dans Ἀμυμώνη, l. 3, un drame satyrique plutôt qu'une tragédie.

180. L. Robert (n° 262), 207-208 : dans *IG*, II², 971, le théore fut envoyé aux Agriônia célébrés par [ὁ δῆμος ὁ Θηβαίων] ; la couronne de lierre aux fêtes dionysiaques de Thèbes et aux Mouseia de Thespies.

181. Chr. Clairmont, *Z. Pap. Epigr.*, 36 (1979), *New light on some public Athenian documents of the 5th and 4th century*. P. 123-126 : *IG, I², 944*. C. peut raccorder un petit fragment inédit au Céramique avec le début de la liste de soldats tués 944 (Bradeen, *Agora*, XVII, n. 17). Il adopte, l. 3 : ἐν [Σιν]όπει (campagne de 435), et il obtient, l. 5, χσ/ένοι.

182. *Ibid.*, 126-129 : *The Potidaea epigramm*, au Musée Britannique (*IG*, I², 945 ; Peek, *Gr. Versinchr.*, 20), après avoir été copiée par Fauvel, et la fin des trois dernières lignes étant donnée par un fragment à l'Agora (Bradeen, *loc. cit.*, n. 16). C. a consulté la copie de Fauvel à la Bibliothèque Nationale et il la

reproduit. Il n'y avait pas de relief avec la copie de l'inscription. Le lieu de trouvaille.

183. *Ibid.*, 129-130 : *The Chaeronea epigram* (*IG*, II², 5226 ; Peek, *loc. cit.*, 27). Discussion avec P. sur la pierre. L. 3, C. propose : [ὡς ἱερὰν σώζειν πε]ι[ρώμενοι Ἑλλάδα χώραν]. Il traitera des sépultures des morts de Chéronée dans une étude sur le Démosion Séma d'Athènes.

184. G. Roux (n° 266), 239-240 : *IG*, I², 26, avec planche I, revient sur ce fragment (où il est question de Πυλαίας), étudié par Meritt, Wilhelm (*Bull.* 1951, 57) et I. Calabi, *Parola del Passato* 1949, 250-254.

185. Ch. W. Fornara, *Cl. Quarterly*, 73 (1979), 49-52 : *The Phaselis decree*, revient sur le commentaire de *IG*, I², 16 (Meiggs-Lewis, 31).

186. Ch. W. Fornara, *JHS* 1979, 7-19 : *On the chronology of the Samian war*, utilise, avec Thucydide, plusieurs inscriptions, *IG*, I², 293 (Meiggs-Lewis, 55), *IG*, I², 50 (Meiggs-Lewis, 56), avec dissociation de fragments. P. 18-19, observations critiques de B. M. Lewis.

187. A. S. Henry, *Z. Pap. Epigr.*, 35 (1979), 287-291 : *Athens and Chalcis* : *IG*, *I², 39, lines 52-57, yet again*, discute l'interprétation de D. Whitehead *Bull.* 1977, 133 ; cf. 1978, 145 ; 1979, 162.

188. A. S. Henry, *Chiron*, 9 (1979), 23-30 : *Archon-dating in fifth century Attic decrees: The 421 rule*. Il n'est pas assuré qu'à partir de 421 l'archonte soit obligatoirement nommé dans les décrets.

189. B. D. Meritt, *Arch. Eph.* 1978 (1980), 35-108 : *The Choiseul Marble again*, avec 5 planches.

190. Carmine Ampolo et Federica Cordano, *Rendic. Acc. Lincei* 1978, 353-360, avec une photographie et un dessin : *Un nuovo documento finanziario ateniese del V secolo a. C.* Travaillant à Athènes pour préparer la publication de l'ouvrage inédit de K. J. Beloch, *Wirtschaftsgeschichte Athens*, ces auteurs ont découvert que la face postérieure de la stèle, reconstituée de fragments *IG*, I², 302, comptes des trésoriers d'Athéna de 418-414, avait été inscrite et que le texte avait été effacé avec un ciseau denté ; voici leur lecture du fragment *c* qui contient les premières lignes : [Ἀθ]ε[ν]αῖοι ἀνέλοσ[αν]. Ce serait peut-être les comptes de 422-419. Hypothèses sur les événements qui ont pu donner lieu aux comptes de cette période. — D. M. Lewis, *Z. Pap. Epigr.*, 37 (1980), 107-108 : *The new Athenian expense account*, qui lit ἀνέλοσα[ν] ἐ[πὶ], serait enclin à supposer là plutôt les premières lignes des comptes de la pentétéride 430-426 et à rapprocher de ce nouveau texte *IG*, I², 309 (qui sera *IG*, I³, 367), *IG*, I², 302 devant être I³, 379).

191. P. Krentz, *Hesperia* 1979, 54-63 : *SEG XXI, 80 and the rule of the Thirty*, étudie les 2 fragments opisthographes attribués à la même stèle par A. M. Woodward en 1963, *Bull.* 1964, 125, n. 1. Il adopte résolument la date de 404/403, sous les Trente, et des lignes de 84 lettres comme Woodward. Il critique des restitutions de W. et en propose d'autres. Au début de la face antérieure de A, il écrit notamment, l. 1-2 : [Ἀθηναῖοι ἀνήλωσαν ἐπὶ Πυθοδώρο ἄρχοντ]ος καὶ ἐπὶ τῆ[ς βολῆς ἧι — 14 l. — πρῶτος ἐγραμμάτευε, τα/μίαι τῆς θεῦ καὶ τῶν ἄλλων θεῶν παρέδοσ]αν, Χαριάδης κτλ. A la partie supérieure de l'autre face, très endommagée, à cause des mots bracelets (ἀμφιδέαι) et [στρό]φ[ιο]ν, [στέφα]νος, qu'il reconnaissait, W. E. Thompson retrouvait la mention d'une Nikè ; cf. *Bull.* 1971, 245. K. en voit ici 2, la ligne 2 portant ἀμφ[ι]δέ[αι —], la l. 3 ἀμφιδ[έ]αι δ[ύο —] (ainsi qu'il la restitue), il conclut que, chaque fois, les deux bras de chaque statue ont été pesés avec leurs bracelets et que les Trente ont fait fondre ces deux Victoires (évaluées à 36 ou 40 talents d'argent), probable-

ment pour payer les 700 hoplites laconiens appelés à soutenir l'oligarchie. Au sommet de cette face, K. propose de restituer en s'inspirant de *IG*, I², 305 : [Τάδε ἐκ τῶ νεῶ τῶ Ἑκατομπέδο παρέδομεν · ἡ Νίκη ἦν / Ἀρι]στ[ό]γ̣[ι]κ̣ο̣[ς ἐ]ποίησεν.

192. D. M. Lewis et R. S. Stroud, *Hesperia* 1979, 180-193 : *Athens honors King Euagoras of Salamis*. On ne possédait que quelques mots sur une dizaine de lignes *IG*, II², 20 (et add. p. 656) d'un décret pour Évagoras de Salamine, trouvé sur la pente Sud de l'acropole avec des mots significatifs : Κόνων l. 4 ; [— Ἀθη]ναίων Εὐαγόρ—, l. 8 ; ἐς Ἀθηναίο[ς], l. 9 ; L. et S. le numérotent *c*. En 1970, à l'Agora, dans le mur d'une maison moderne, on a trouvé un fragment *a* donnant sur 10 lignes la partie supérieure droite de la stèle. Après un titre tel que [Εὐαγόρα τῶ Σαλαμιν]ίο, mention du secrétaire, de la tribu prytane (le nom a disparu), du rogator Sòphilos, qui proposa en 394-393 le décret pour un Rhodien *IG*, II², 19. Considérations sur les diverses restitutions possibles, la date (393 ou 392) et la longueur des lignes stoichédon ; en définitive la longueur de 50 lettres serait la plus probable, sans exclusive. Après τὸν Ἀθηναίων (l. 5), le titre d'Évagoras, l. 6 : [Εὐαγόρας ὁ Σαλ]αμινίων βασιλεύς ; c'est le premier document officiel où Évagoras porte le titre de roi, comme dans Lysias, VI, 28 et Isocrate. Il est question d'ambassadeurs envoyés, πεμφθέντας ὑπ[ὸ —], par Athènes. — Le fragment *b*, d'une dizaine de lignes (partie droite) est très mutilé. Il fut acquis par le Musée Britannique en 1958 à une vente Christie, de la collection d'un marquis de Sligo dans un manoir d'Irlande. Le second marquis avait été rencontré par Byron à Athènes en 1810 ; le brick contenait une quantité de vases. Trois points sont intéressants : l. 6-7, [Σαλα]μ[ι]νίων βασ[ιλε —]. L. et S. tirent de la ligne 8 : [ὑπὲρ τῆς Ἑλλ]άδος Ἕλλην—, que l'on mettait en relief l'hellénisme d'Évagoras et ses services envers toute la Grèce. L. 12, la statue sera placée, comme le décret, [πρόσθ]εν τοῦ ἀγάλμα-[τος] ; L. et S. y reconnaissent la statue de culte de Zeus Élasthérios sur l'Agora. Les fragments *c* et *b* ne se raccordent pas, mais L. et S. montrent comment on pourrait unir les mots des lignes 13-17 de *b* (numérotation de bout en bout) des lignes 28-32 de *c* (numérotation générale).

193. L. Robert, *Arch. Eph.* 1977, 211-216 : *Une fête de la Paix à Athènes au IV^e siècle*, étudie le fragment de décret instituant une fête pour la Paix, que les éditeurs ont daté de l'époque lycurguéenne, après 338-337, et P. Roussel de la paix de 374 entre Sparte et Athènes, et il développe et complète les observations *Bull.* 1959, 130. Concours ou cérémonie hippique, concours gymnique et concours musical, lequel ne commencera que la 3^e année ; la fête aura lieu tous les deux ans ; pas de rapport avec les Éleusinia ; le concours n'est pas « sacré », de statut international, mais ταλαντιαῖος (crédit de 5 talents). Une ἐκεχειρία de 10 jours pour l'aller et autant pour le retour ; les termes ἀφικνεῖσθαι, ἰέναι, πορεύεσθαι, ἔρχεσθαι pour « se rendre à une fête » (parallèles à Amorgos). La fête se tient aux portes du Céramique, περ[ὶ τὰς πρὸς τῶι Κεραμεικῶ]ι πύλας, comme les Epitaphia. Le local des Technites.

194. P. Krentz, *Am. J. Phil.*, 100 (1979), 398-400 : *Athens' alliance with Eretria*. Le traité entre Athènes et Érétrie *IG*, II², 16 a été daté de 394/3, avec la restitutution, *a* l. 5, de l'archonte Euboulidès. K. s'étonne qu'à cette date il n'y ait pas καὶ τῶι δήμωι après ἔδοξεν τῆι βολῆι, à une époque de régime démocratique et pour conclure une alliance. Il propose de voir dans Euboulidès l'épistate, l. 5-6 : Εὐβουλίδη[ς patronyme démotique] / [ἐπέστ]ατε. Le fait que le traité d'alliance est ratifié par la Boulè seulement lui fait reporter l'inscription à une époque d'oligarchie, en 404/3 sous le régime des Trente. En *b*, l. 7-8, il restitue : ὑπάρχεν δ[ὲ τὴν] σ[υμμαχίαν ἐς ἀΐδιο]ν.

195. T. V. Buttrey, *Greek numismatics and archaeology, Essays in honor of Margaret Thompson* (1979 ; Ed. Wetteren, Belgique), 33-45 : *The Athenian currency law of 375/4 B. C.* B. critique l'interprétation donnée par Stroud de la loi sur la monnaie *Bull.* 1976, 190 ; 1977, 146, du point de vue de l'économiste moderne. Il pense qu'il s'agit seulement de distinguer les monnaies de bon aloi frappées par la Monnaie d'Athènes des monnaies fourrées ou fausses que le dokimastès éliminera. Quant aux monnaies à la chouette frappées en d'autres pays, qui sont en bon argent et ont la valeur intrinsèque de l'argent, elles seront rendues à leur propriétaire, mais ne seront pas « dokimos », approuvées ; elles seront dépensées probablement (presumably) dans leur pays d'origine, s'il peut être déterminé (« if that can be determined ») (il s'agit non pas de cités étrangères, mais des royaumes ou des chefs de l'Égypte, de l'Arabie, etc.). B. a noté p. 39, que E. S. Robinson avait dit qu'il ne pouvait toujours être certain du caractère attique ou non attique d'une pièce donnée). Il peut y avoir des transactions en monnaies étrangères (« there is obviously no law against the possession of foreign coins, even of Attic type ; there may be no law against transacting business in foreign coins »), mais les marchands ne seront pas obligés de les accepter comme ils sont obligés d'accepter les monnaies attiques « approuvées ». Le principe du « système monétaire moderne qui est exclusif », par lequel seules doivent circuler les monnaies frappées par la cité, sinon l'économie en souffre, ne résout pas, selon nous, la difficulté devant laquelle se trouvait le simple citoyen athénien : incapable lui-même de distinguer entre les monnaies à la chouette attiques ou leurs imitations, que faisait-il lorsqu'il en avait en main ? Si cet argent n'est pas retiré de la circulation, ne va-t-il pas fatalement circuler ? — B. critique certaines traductions de Stroud, mais ses objections ne nous semblent pas justes. Notamment il lui reproche d'employer le mot *tester* pour le dokimastès et le verbe *to test* pour sa fonction. Δοκιμάζειν, à ses yeux, ne peut signifier que « approuver » et pour essayer, faire l'épreuve, il faudrait βασανίζειν. En réalité, outre que ce dernier verbe est rare et signifie « examiner avec une pierre de touche », le dokimastès fait un examen avant de donner son approbation, comme B. le dit lui-même. Nous ne voyons pas la raison de cette critique trop subtile et R. Bogaert (cf. *Bull.* 1977, 146) emploie, en traduisant ce texte toujours le mot : l'essayeur public. Le dokimastès est un vérificateur, que ce soit pour les monnaies ou les magistratures. Nous croirions que les règles de l'économie monétaire moderne ne permettent pas de comprendre l'évolution historique d'Athènes au v^e^ et au iv^e^ siècle et l'interprétation du premier éditeur nous paraît toujours la meilleure.

196. Ph. Gauthier, *Rev. Phil.* 1978, 32-36 : *Sur une clause pénale de la loi athénienne relative à la monnaie d'argent.* L. 33-34, dans l'action contre les magistrats en faute, G. repousse la restitution εἰσαγ[αγέτω αὐτὸ]ν εἰς τὴμ βουλὴν Ἀθηναίων ὁ βολόμενος. L'aoriste, au lieu du présent attendu, est intolérable. Dans ce cas juridique, la précision [αὐτὸ]ν n'est pas en situation. Il restitue : εἰσαγ[γελλέτω μὲ]ν (sens précis de l'opposition μὲν et δὲ dans ce cas ; passages des Lois de Platon). Cette clause est alors en harmonie complète avec nos sources sur l'*eisangelia*, notamment Aristote ; il n'y a pas à contester ce dernier (ainsi P. J. Rhodes), qui est éclairé par la nouvelle inscription. H. Hansen, *Eisangelia*, 28, a eu de son côté la même réaction et a proposé la même restitution.

197. L. J. Bliquez, *Z. Pap. Epigr.*, 35 (1979), 237-240 : *A note on IG, II², 112, 6-12 (= Tod, 144).* Cette formule de vœux, εὔξασθαι, se lit dans le traité entre Athènes et les Arcadiens, les Achéens, les Éléens et les Phliasiens en 362-361 (*Sylloge*[3], 181). A la fin de ce passage, τελουμένων [τούτων κα]θότι ἂν τῶι

δήμωι δόξηι, B. repousse l'interprétation de Roberts et Gardiner (1905) qui comprenaient ces mots comme plus haut ἐὰν συνενείγκηι Ἀθηναίων τῶι δήμωι τὰ δόξαντα περὶ τῆς συμμαχίας. Il pense que M. N. Tod a entendu de même. Il adopte justement l'interprétation de P. Foucart, *R. Arch.* 1898, II, 313 sqq. : vœu « d'un sacrifice et d'une procession (θυσίαν καὶ πρόσοδον ποιήσεσθαι), cérémonies qui s'accompliront en la manière que le peuple décidera » ; F. encore : « pour le moment, le décret ne fait que promettre en principe un sacrifice et une procession ; à l'assemblée de déterminer plus tard la nature ». — C'est bien clair, mais était-il utile de le redire (cf. *Bull.* 1977, 256) dans l'abondance de la littérature sur cette inscription (H. Bengtson, *Staatsverträge*, II, n. 290)? Après Foucart, B. rapproche deux décrets attiques (θυσίαν καὶ πρόσοδον καθότι ἂν τῶι δήμωι δόξηι) et le traité entre Rhodes et Hiérapytna (*Staatsverträge*, 551). Surtout il faut dire qu'A. Wilhelm, *Neue Beiträge*, II (1912), 17-18, avait étudié cette formule de vœux dans les trois décrets d'Athènes, le traité entre Rhodes et Hiérapytna, et l'avait retrouvée dans des décrets d'Ios (*ibid.*, 26-30) et de Thasos (30 sqq.). Depuis lors, J. Vanseveren, *R. Phil.* 1937, 338, l. 12 sqq., en publiant un décret de Chios sur un arbitrage entre Parion et Lampsaque, a réuni, p. 342-343, d'autres formules de vœux : décret de Milet pour Mylasa, décret de Mytilène pour la réintégration des bannis, décret de Colophon ; dans ce dernier : εὔξασθαι τῶι Διὶ ..., ἐπιτελῶγ γενομένων τῶν ἀγαθῶν πρόσοδον ποιήσεσθαι καὶ θυσίαν καθότι ἂν τῶι δήμωι δόξηι.

198. E. Ruschenbusch, *ibid.*, 173-176 : *Die soziale Herkunft der Epheben um 330.* Il ne s'agit pas seulement de la classe des hoplites (Beloch 1923, Gomme, Reinmuth 1971), mais, selon l'opinion commune, de l'ensemble des citoyens. Textes de Lycurgue et d'Aristote ; statistiques modernes.

199. E. Ruschenbusch, *ibid.*, 177-180 : *Die soziale Zusammensetzung des Rates der 500 in Athen im 4. Jh.*

200. D. M. Lewis, dans *Problèmes de la terre en Grèce*, 187-212 : *The Athenian rationes centesimarum.* Discussion sur la nature des ventes de terrains dans les inscriptions pour lesquelles L. considère que *SEG*, XXI, 570-579, donne la mise au point actuelle. Exposé et discussion des idées de V. Androjev : vente à un prix fixe par plèthre quelle que soit la qualité du terrain — difficile à admettre — ; vente à un moment où il fallait trouver de l'argent (ce ne sont pas des particuliers qui vendent, mais des communautés). L. groupe les fragments en 3 stèles ; date incertaine. « The periods of Lycurgus, Antipater and Demetrios of Phaleron all seem to me possible ». Il dresse le tableau du contenu des ventes (vendeur, sorte de propriété, dème de l'acheteur, prix). Stèle I : *IG*, II², 1580 + 1601 + 1603. Stèle II : *IG*, II², 1594 + 1595 + 1598 + 1602. Stèle III : *IG*, II², 1596 + 1597 + 1599 + 1600 + Ag. I 3771 + *Ath. Mitt.* 1942. Appendice C, p. 210-212, sur le sens de ἐσχατιά, discussion que nous n'acceptons pas.

201. D. M. Lewis, *Z. Pap. Epigr.*, 36 (1979), 131-134 : *An inventory in the Agora.* L. montre que le fragment d'inventaire publié par B. D. Meritt, *Hesperia* 1947, 150, n. 41 (*Bull.* 1948, 43) est la partie droite, trouvée en 1933, de l'inventaire découvert en 1974 et publié par Susan Rotroff, *Bull.* 1979, 157. Chronologie du premier fragment et observations. L'édifice qui a contenu les vases de cet inventaire doit être quelque édifice civique important plutôt que le sanctuaire d'un héros. L. évoque les ustensiles pour les repas du Conseil et de ses prytanes ; plutôt que de la Tholos, de l'Ancien Bouleutérion, il pourrait s'agir du Stratégion avec le héros Stratégos.

202. Chr. Habicht, *Am. Hist. Rev.* 2 (1978), 37-39 : *Athenisches Ehrendekret vom Jahre des Koroibos (306/5) für einen königlichen Offizier.* Cette pierre porte le titre [Ἄ]λκιμ[ος], l'année de l'archonte Koroibos (attribution de St. Dow).

Dans les années 307/6 à 302/1, on a au moins 17 décrets pour des officiers d'Antigone ou de Démétrios. Or un Alkimos, Épirote, fut tué en 304 au siège de Rhodes (Diodore et Plutarque). Il fut honoré par ce décret d'Athènes.

203. Nous avons dû reporter au prochain Bulletin l'analyse du magnifique décret d'Athènes pour Kallias publié, avec une étude approfondie, par T. Leslie Shear Jr., *Kallias of Sphettos and the revolt of Athens in 286 B. C.* (*Hesperia Suppl.* XVII, 117 pp. in-4°), en même temps que les études qui s'y rapportent : Ph. Gauthier, *REG*, 1979, 348-399 : *La réunification d'Athènes en 281 et les deux archontes Nicias* ; M. J. Osborne, *Z. Pap. Epigr.*, 35 (1979), 181-194 : *Kallias, Phaidros and the revolt of Athens in 287 B. C.* De même l'attachant volume de Chr. Habicht, *Untersuchungen zur politischen Geschichte Athens im 3. Jahrhundert v. Chr.* (163 pp. in-8° ; Munich, 1979).

204. E. Vanderpool, *Am. J. Phil.* 1979, *Tekmérion Oliver*, 213-216 : *The genos Theoinidai honors a priestess of Nymphe.* Un manuscrit, acquis à Londres par la Bibliothèque Gennadios, contient 75 dessins, faits à Athènes entre 1810 et 1813 par Frederic North, plus tard 5e Lord Guifford. V. publie la plus importante des inscriptions non connues par ailleurs, copiée dans un mur. Elle est complète en haut et en bas ; il manque peu à droite. C'est le décret d'un *génos* ; l. 8-9 : [δεδόχθαι τῷ γένει τῷ Θε]οινιδῶν, l. 13, οἱ γενν[ῆται]. Sally Hymphreys l'a reconnu en rapprochant Photius : Θοίνια · ἱερὸν Διονύσου · ἀφ' οὗ καὶ γένος. Le génos honore une ἱέρεια τῆς Νύμφ[ης]. Le sanctuaire de la Nymphe a fourni récemment sur la pente Sud de l'Acropole, des centaines ou des milliers de vases, beaucoup étant des loutrophores-hydries pour le bain nuptial ; il est identifié par une borne et par des dédicaces ou graffites sur des vases. La prêtresse a célébré les sacrifices et les autres cérémonies, l. 6-7, [τά]ς τε θυσίας τὰς ἐπιβαλλού[σας αὐτῇι καὶ τὰ ν]ομιζόμενα πάντα. L. 10, elle élève ἄγαλμα ἐν τῶι ἱερῶι. V. date l'inscription de la basse époque hellénistique.

205. D. Peppas-Delmousou, *A. J. Phil.*, 100 (1979), *Tekmérion Oliver*, 125-132 : *A statue base for Augustus IG II² 3262+IG II² 4725*, rapprochant ces deux textes, en fait une base pour une statue d'Auguste, et non de Tibère. Elle restitue : [Σεβαστὸ]ν Καίσ[αρα νέον Ἀ]πόλλωνα / Ποσ[ειδώνι]ος Δημη-[τρίου] Φλυεὺς / ἀγωνοθέτης ἐν ἐφήβ[οι]ς αὐτοῦ / γενόμενος (ce dernier mot au milieu de la 3e ligne). L'épithète Nouvel Apollon est attestée pour Néron à Athènes, pour Titus à Démétrias en Thessalie, pas encore pour Auguste. P. D. considère que Poseidônios (ou Poseidippos) est agonothète d'Auguste pour quelque concours des éphèbes en l'honneur d'Auguste, en renvoyant aux inscriptions de Thessalonique avec ἱερέως καὶ ἀγωνοθέτου Αὐτοκράτορος Καίσαρος Θεοῦ υἱοῦ Σεβαστοῦ (L. R., *Rev. Phil.* 1974, 210-214 ; *Bull.* 1976, 385).

206. D. J. Geagan, *ibid.*, 59-68 : *The third hoplite generalship of Antipatros of Phlya*, rapproche trois fragments non classés, dans le sous-sol de la Stoa d'Attale, et y retrouve une base de statue pour le général des hoplites Antipatros, fils d'Antipatros, sous Auguste ; sa magistrature est attestée en sept années. Il reconstitue ainsi le texte : [— — τ]ὴν πό[λιν / Ἀντίπατρ]ον Ἀντι[πά]τρου Φλ[υέα / στρατηγ]ήσαντ[α] ἐπὶ τοὺς ὁπλίτ[ας τὸ / τρίτον τὸ]ν ἑαυ[τ]ῶν εὐεργέ-[την]. Ceux qui honorent Antipatros pourraient être un groupe de gens, comme les marchands qui l'honorent à sa 7e stratégie, *Bull.* 1949, 45, n. 28, amenant des marchandises à la ville [— εἰς τ]ὴν πό[λιν]. G. traite à cette occasion de la date des fonctions d'Antipatros, notamment de la 3e qu'atteste un décret *Agora*, XV, n. 290. B. M. Lewis a rapproché de ce fragment *Agora*, XV, n. 292 daté de l'archontat d'un des 3 Apolexis. G. a revu ce texte qui comporte un martelage ; il suggère que les lignes martelées avaient un rapport avec la 2e visite

d'Auguste à Athènes d'où il partit en colère pour Égine (on aurait martelé cette mention pour masquer l'affront). G. propose la date de 22/21 a. C.

207. D. J. Geagan, *A. J. Phil.*, 100 (1979), 279-287 : *Tiberius Claudius Novius, the hoplite generalship and the epimeleteia of the free city of Athens*, retrace la carrière de cet homme qui fut 8 fois général des hoplites, épimélète de la cité, eut d'autres fonctions et fut prêtre d'Apollon à Délos. Après S. Follet, *Athènes au II^e et au III^e siècle*, 160-161, il veut préciser la chronologie non seulement pour les fonctions de ce général des hoplites, mais pour la création de l'*épiméléteia* de la cité. Le terme est nouveau quand il apparaît dans un texte éphébique en 60/61 ou 61/62, année où Novius est général pour la 8^e fois. G. en conclut qu'il fut le premier qui exerça cette fonction, sous Néron. — Nous croyons qu'il est important, du point de vue sociologique, de ne pas oublier que ce général des hoplites, la plus haute fonction de l'État athénien à cette époque, porte parmi ses titres celui d'ἄριστος Ἑλλήνων, c'est-à-dire qu'il avait remporté, aux Éleuthéria célébrés par les Hellènes à Platées, le prix de la course armée, en hoplite, qui était une épreuve spécialement redoutable et glorieuse (voir *Ét. Anat.* 142 ; jusque-là ce titre était inexpliqué ou corrigé). C'est dans le même milieu de la Confédération des Hellènes à Platées que Novius était grand-prêtre de Néron et de Zeus Éleuthérios ἐκ τῶν Ἑλλήνων (cf. dans *L'épigramme grecque, Entretiens Ant. Class.*, XIV (1969), p. 187-190, avec la note 2 de la page 190).

208. Simone Follet, *Rev. Phil.* 1979, 33-47 : *Lettre de Marc-Aurèle aux Athéniens (EM 13366)* a revu sur la pierre nettoyée et sur des photographies ce document publié par J. H. Oliver ; cf. *Bull.* 1971, 256 ; 1972, 135 ; 140 (C. P. Jones) ; 1974, 209 ; 1976, 207 (W. Williams) ; 1977, 157 (Oliver). Elle en donne une nouvelle édition avec apparat critique, un commentaire et une traduction. S'étant tenue en relation épistolaire avec J. H. Oliver et C. P. Jones et utilisant les publications, elle expose les différences de lecture, de restitution, de construction de certaines phrases, de ponctuation des uns et des autres, le sens de certains mots en justifiant chaque fois son choix. Nous ne comprenons pas très bien, au début, le sens donné à ἀξίωσις, « l'honneur de l'ambassade appartient à... ». — J. H. Oliver, *Am. J. Phil.*, 100 (1979), 542-548, dans un article intitulé : *Greek applications for Roman trials*, n° 117, accepte certaines lectures ou restitutions de S. Follet et en rejette d'autres ; il reprend certains points de son interprétation, notamment pour des mots comme διάγνωσις, πρὸ ἀποφάσεως. Au début, il pense qu'il s'agit des frais de l'ambassade, auxquels peut prétendre l'ambassadeur.

209. M. Th. Mitsos, *Arch. Ephem.* 1977, 12-22 et 3 pl. : Ἀπὸ τοὺς καταλόγους τῶν Ἀθηναίων ἐφήβων, VII. Complétant ses regroupements *Arch. Eph.* 1950-51 (*Bull.* 1952, 51), M. publie un morceau de 32 lignes copié entre 1810 et 1813 pour le compte de Frederic North, 5^e Lord Guilford (acquis à Londres par la bibliothèque Gennadios en 1970 et communiqué par E. Vanderpool), ce fragment entre dans la grande stèle dont M. donne l'édition en un tableau hors-texte, qui groupe : *IG*, II², 2069, 2138, 2162, 2166, 2045, 2093 *a* et *b*, 2061 *a*, 2165, 2173, 2078, 2171, 2288 (la plupart, mais non tous, déjà rapprochés dans *Arch. Eph.* 1950-51) et 7 numéros de l'inventaire qui n'étaient pas dans *IG* ; il y a maintenant 21 fragments réunis.

210. J. H. Oliver, *Z. Pap. Epigr.*, 37 (1980), 97-98 : *Honor for an Athenian cosmete*, approuvant les restitutions de S. Follet, *Athènes au II^e et au III^e siècle*, pour un nouveau morceau, p. 54 et 454 sq., introduit la mention attendue [κοσμητὴν] l. 2-3.

211. S. Dow, *A. J. Phil.*, 100 (1979), *Tekmérion Oliver*, 31-44 : *Athletic*

agones in Roman Athens honoring Tykhe Poleos, publie un petit fragment, trouvé à l'Agora en 1931, de 12 ou 13 lignes avec quelques lettres chacune, qu'il date de la fin du IIe siècle ou du début du IIIe p. C. ; beaucoup de ces lettres sont incertaines. En proposant des lectures fort problématiques et en supposant des *hapax* et des bizarreries (D. parle des « oddities » de ce texte, mais il les a créées), D. interprète ce texte comme des indications d'épreuves dans un concours agonistique inconnu dénommé, au nominatif, Τύ[χη] Πόλεω[ς], l. 1 (le *pi* pourrait aussi bien être un *tau*). Peut-être vaut-il mieux laisser le fragment à l'obscurité où il était relégué, tant qu'il n'y aura pas d'élément nouveau. Comment utiliser les éléments « nouveaux » que constitueraient les lignes 6, 8 et 9 : δολιχαῖος, [δί]αυλαι, [λαμπ]αδίας ?

212. A. Liagkouras, *Arch. Deltion*, 29 (1973-74), II 1, *Chronika* (1979). P. 31, borne hypothécaire : Ὅρος οἰκίας καὶ καπηλείου πεπραμένων ἐπὶ λύσει Καλλικράτει Φαληρεῖ *500 dr.* — P. 55, épitaphe sur une colonnette : Θυμέλη Διοφάντου Σιδωνία.

213. Chr. W. Clairmont, *Festschrift Ph. von Blanckenhagen* (*Studies in Class. Art and Archaeology* (1979), 103-110 et pl. XXX et XXI : *The lekythos of Myrrhine*, rapproche l'épitaphe métrique de la première prêtresse d'Athéna Nikè, Myrrhinè, *Bull.* 1953, 49 ; 1958, 189 ; 1959, 141 ; 1961, 292, du relief d'un lécythe du Musée National d'Athènes, où la femme qu'Hermès conduit par la main se nomme Myrrhinè, *IG*, II², 12196. Il traite de la date de l'épitaphe, peu avant ou après 411, du style du relief sur le lécythe, apparenté aux sculptures du parapet du temple d'Athéna Nikè et de la frise de l'Érechtheion, entre 420 et 400. Il y voit la même main, le même artiste. Caractère unique de la scène : Myrrhinè, la prêtresse d'Athéna Nikè qu'Hermès emmène en la faisant passer à côté de personnages qui ne sont pas des parents, mais des citoyens Athéniens. La prêtresse et Hermès sont plus grands que ce groupe. Myrrhinè a été longtemps prêtresse ; le sculpteur l'a idéalisée. L'épitaphe et le monument de Myrrhinè ont dû former un ensemble, un mémorial, ce qui justifie le mot de τηλαυγές ; le pilier de l'épitaphe devait être encadré de deux lécythes sur des bases, le second peut-être représentant la morte avec quelques membres de sa famille.

214. Olga Alexandri, *Arch. Deltion*, 29 (1973-74), II 1, *Chronika* (1979). P. 84, épitaphe : Ἀφροδίσιος Κορνηλίου. Fragment de base pour un empereur. Épitaphe. Sur une colonnette, épitaphe d'un homme de Tyane marié à une Athénienne : Διογένης Πυθοκλέους Τυανεὺς καὶ Χρήστη Καλλισθένους ἐξ Ἀθμονέων, Διογένους γυνή. Épitaphe d'un démote de Phalère. — P. 85, colonnette : Πῶλλα Φλαμενία Πυθιάς. Deux démotes ἐκ Κεραμέων. — P. 95, épitaphe, Κραττιδα Εὐλόγο. — P. 103, fragment de stèle du IVe siècle : Φίλη Ἰατρο—.

215. Olga Alexandri, *ibid.* P. 115 : —εσεον Θεοφίλου Σμυρναία. Deux autres épitaphes. — P. 117, 3 colonnettes : Δήμητρα Διονύσου [Ἀ]μαστριανή (restituer ainsi) ; Μουσαῖος Μουσαίου Ἡρακλεώτης ; Ἰσιὰς Δημητρίου Μιλησία. — P. 120, 4 épitaphes ; relevons Σαμβάτιον Μνησάρχου Μιλησία ; —κας Μαιῶτις χρηστή ; Ἀγαθοκλῆς, Αἰγυπτία, Ἱερώ. — P. 123, Λυσιμαχεύς. — P. 124, trois colonnettes : Ἀντιγόνα Ἀντιγόνου Μακέτα ; Ἡδίστη Ἑρμογέ(ν)ου (? un *mu* est imprimé) Μιλησία ; Ἀγάθων Ἀντιοχεύς. — P. 126-127, 16 Athéniens. Stèle : Σωτάδης Κρὴς ἰατρός. — P. 136 et fig. 104, fragment de stèle du IIIe siècle a. C. : Σιμίας Δόνακος πρόξενος. — P. 141, Ἀρεσκοῦ Φιλέρωτος Μιλησία. Deux Athéniens. — P. 142 et fig. 106, Ἀθηνογένης Ἀθηνογένους Ἡρακλεώτης. — P. 144 et fig. 108, tesson d'ostracisme : Κίμον Μιλτιάδου.

216. M. Hatzidakis, *ibid.*, p. 190, quelques syllabes d'une épitaphe métrique.

217. L. Robert, *Arch. Eph.* 1977, 217-218 : *Un Milésien à Athènes*, précise la conclusion à tirer de l'épitaphe *IG*, II², 9475 : Γλαυκίας Τατᾶ Καισαρεὺς Μιλήσιος (*Hellenica*, II, 76-79). La ville de Milet a dû porter peu de temps le nom aussi de Césarée, comme furent passagers le nom Hadrianeis accordé aux Abdéritains ou Domitianopolites pour les gens de Sala. L. R. le met en rapport avec le tremblement de terre en Asie sous Claude (Malalas), que Chr. Habicht a daté de 47 d'après une inscription de Samos sur la reconstruction par Claude, νέος κτίστης, d'un temple de Dionysos et que ce savant a mis en relation avec les travaux de Cn. Vergilius Capito au gymnase, aux thermes et à la palestre de Milet.

218. *Le Pirée.* — Olga Alexandri, *Arch. Deltion*, 29 (1973-74), II 1, *Chronika* (1979). P. 149, sur un autel : [τ]ῶι Ἡλίωι τῶι Μίθραι.

219. L. Robert (n° 223), 159 : les libéralités chez les orgéons de la déesse sémitique Euporia Théa Béléla.

220. *Éleusis.* — K. Clinton, *Am. J. Phil.*, 100 (1979), *Tekmérion Oliver*, 1-12 : *IG*, *I*² *5*, *The Eleusinia and the Eleusinians*, préparant pour la Société archéologique grecque une édition avec apparat critique et commentaire de toutes les inscriptions d'Éleusis (cf. *Bull.* 1976, 230), a revu cette loi sacrée sur la pierre, en donne le texte avec restitutions et interprétation. Il s'agirait non pas des Éleusinia, mais des mystères (sacrifices dans l'Éleusinion [ἐ]ν [τῶι Ἐλ]ευσιν[ίοι · Γ]εῖ au lieu de [ἐ]ν [τεῖ Ἐλ]ευσῖν[ι αὐλ]εῖ). Les ἱεροποιοὶ Ἐλευσινίων ne sont pas des hiéropes des Éleusinia, mais les hiéropes des Éleusiniens. Discussion sur les divinités auxquelles on sacrifie aux mystères et aux Éleusinia. Comparaison avec le Code de Nicomachos publié par J. H. Oliver (Sokolowski, *Lois sacrées suppl.*, n. 10). — P. 9-12, *The trieteric and penteteric Festival*, avec la date des Éleusinia triétériques et pentétériques, d'après *IG*, II², 1672 et 1304 ; dans la première inscription, comptes des épistates d'Éleusis et de trésoriers de la déesse, pour une période de 4 ans, on mentionne une célébration de triétéride et une de pentétéride ; la seconde, décret pour le stratège Démainétos, qui a sacrifié aux Grandes Éleusinies les années où il était en fonction, datées par l'archonte en 219/18, 215/4 et 211/10, permet de placer la pentétéride dans la 2ᵉ année de l'Olympiade, donc la triétéride dans la 4ᵉ. Il y a τὰ Ἐλευσίνια τὰ κατ' ἐνιαυτόν, car c'est une fête de la moisson, mais la 1ʳᵉ et la 3ᵉ année il n'y a pas de concours.

221. *Képhisia.* — L. Robert, *A. J. Phil.* 1979 (*Tekmérion Oliver*) : *Deux inscriptions de l'époque impériale en Attique*, 160-165 : *Un concours et Hérode Atticus*, explique l'inscription *IG*, II², 1968, en l'honneur de Polydeukiôn héroïsé. Avec la nouvelle datation assurée de S. Follet, l'archonte Dionysios n'est plus à chercher vers 148-150, mais date de 173-174. Le concours qu'impliquent la mention ἐπὶ ἀγωνοθέτου Οὐιβουλλίου Πολυδεύκου et la liste de 20 ῥαβδοφόροι, fut célébré précisément pour les funérailles de ce *trophimos*, mort le dernier des trois et peu d'années avant la mort d'Hérode Atticus, qui avait perdu alors le goût de vivre. État psychologique du rhéteur à ce moment et les manifestations de sa douleur. Les rhabdophores, mastigophores dans les concours à Termessos près Oinoanda, à Oinoanda et à Pergè.

222. *Teithras.* — Voir n° 120.

223. *Liopési.* — L. Robert (n° 221), 154-159 : 1, *Sur la loi d'un éranos*, *IG*, II², 1369. L. 39-40 : αὐξανέτω δὲ ὁ ἔρανος ἐπιφιλοτιμίαις ; R. fait disparaître de l'inscription et du vocabulaire grec (Liddell-Scott-Jones) le dernier mot introduit par W. Crönert en 1907. Il revient à la coupe antérieure ἐπὶ φιλοτιμίαις en précisant le sens de ἐπὶ + datif dans ce groupe de formules et en alléguant des inscriptions d'Éphèse, de Pogla en Pisidie, de Sardes d'une part et d'autre part

d'Éleusis, de Dionysoupolis du Pont Gauche, d'Apateira dans la vallée du Caystre et du Pirée (*Sylloge*³, 1111 ; *IG*, II², 739). Les postulants à l'admission dans l'association devront promettre alors des générosités. La seule copie est due à Michel Fourmont. R. rappelle, contre la répétition d'accusations périmées, que Fourmont n'était ni un faussaire, ni un copiste insouciant ; il réfute l'attaque récente de M. Guarducci, *Epigr. gr.*, I, 490.

224. *Laurion.* — E. Ch. Karavoyianni, *Ath. Ann. Arch.* 1978, 96-101 : [*Observations on inscriptions from Laurion*]. P. 96-99 sqq., la borne *Bull.* 1939, 100, n. 12, est republiée avec photographie et lecture modifiée : Ἀρτεμι-σ[ι]ακὸν Θυμοχ[ά]ρης κατέλαβ[ε] καινοτομε[ίαν]. — P. 99-101. L'inscription *Thorikos*, VII, 184 (*Bull.* 1979, 188) est restituée par K. : [ὁ δεῖνα κ]αινο-[τ]ομίαν [κατέλαβε], au lieu de [λατ]ομίαν. P. 101, sur un lécythe funéraire, *Bull.* 1972, 157, le nom Κράτεια est complet ; ce n'est pas un composé.

225. *Marathon.* — S. N. Koumanoudis, *ibid.*, 232-244 : *A Marathon.* P. 237-242, K. revient sur la dédicace métrique à Héraclès (photographie) *Bull.* 1976, 241. Au lieu de τὸμ Πυλίοις, il reconnaît une crase τὸμπυλίοις : Héracleia Ἐμπύλια, Héraclès Ἐμπύλιος et il s'applique à la justifier.

226. *Aphidnai.* — Olga Alexandri (nº 214), p. 158, stèle d'un démote.

227. *Rhamnonte.* — Chr. Petrakos, *Praktika Arch. Et.* 1977, I (1980), 3-22, [*Fouille de Rhamnonte*], continue la fouille fructueuse de la nécropole de Rhamnonte, avec des ensembles funéraires de famille. P. 7, trois hommes et une femme. *Ibid.*, un petit fragment nouveau (voir le nº suivant) permet de reconstituer entièrement l'épigramme *IG*, II², 13102 *a*. P. 18 et pl. 6, une stèle porte le nom de femme très curieux Μυμαικύλη et au-dessous Εὐμένης Κύπριος.

228. V. Chr. Petrakos, *Stèle Nik. Kontoléon*, 402-407 et pl. 187-190 : [*Le relief funéraire de Hiérôn et de Lysippè et l'épigramme IG, II², 13102 a*], a trouvé sur place trois petits fragments nouveaux de cette épigramme ; celle-ci est alors complète (les syllabes nouvelles sont ici soulignées).

Αἰπειὰν στείχων ἀτραπόν, ξένε, φράζεο σῆμα
πέντε κασιγνήτων οἳ γενέην ἔλιπον
[τῶν Ἱ]έρων ἔμολεν πύματος βασίλεια Ἀΐ[δ]αο
γήραι ὑπὸλ λιπαρῶι θυμὸν ἀποπρολιπών.

V. 1, αἰπειάν est plus précis que la banalité (Peek) : [Ὧ τήνδε στε]ίχων. V. 2, là encore on ne pouvait deviner la précision ; Allen [αὐτοκασ]ιγνήτων. V. 4, γήραι confirme la restitution de Peek. C'était donc le tombeau de cinq frères, dont Hiéron mourut le premier. Les noms de trois autres des fils de Hiéroclès sont connus par des épitaphes de Rhamnonte : Lykéos, Iophôn et Kleitophôn. On a aussi les épitaphes d'autres membres de la famille : deux fils d'Iophôn, Hiéroclès et Pheidostratos, et d'autres. P. dresse un tableau généalogique de la famille, 12 hommes avec les épouses de deux d'entre eux. Le relief de Hiérôn, fils de Hiéroclès et de sa femme Lysippè (n. 833 du musée d'Athènes) surmontait l'épigramme, qui était gravée sur la partie gauche de la base (dessin pl. 189).

PÉLOPONÈSE

229. **Corinthe.** — D. I. Pallas, *Praktika Arch. Et.* 1977, I (1980) : Ἀνασκαφὴ τῆς βασιλικῆς τοῦ Κρανείου ἐκ Κορίνθου. P. 172-175, en remploi deux épigrammes en partie mutilées, avec les noms poétiques de la ville : n. 1, v. 4 : ἅδε χθὼν Ἐφύ[ρου]. N. 2, v. 1-2 : [Μου]σοπόλον ῥίζης ἀπὸ κυδαλίμοιο ... Σισυφίη κατέχει (χθών). Pp. 174-175, n. 3, épitaphe chrétienne métrique de

Petros, fils de Sergios ; v. 3-5, λοιμὸς ἀμείλικτος κ(αὶ) ἀνάρσιος ἥρπασε Πλουτεύς, / ὃν γενέτης ἔθρεψε κ(αὶ) ἤγαγεν εἰς μέτρον ἥβης / Καλλιόπης μύθοισι κ(αὶ) Ἑρμείαο κομίσας. Daté par le mois et l'indiction. Les trois morceaux pl. 109.

230. D. I. Pallas et St. P. Dantis, *Arch. Ephem.* 1977, 61-83 : Ἐπιγραφὰς ἀπὸ τὴν Κόρινθο, publient des trouvailles fortuites faites entre 1951 et 1976 ; ce sont surtout des épitaphes chrétiennes. P. 63, n. 1 : Secondinos, ecclésiastique, est mort ν(ον)ῶν δεκεμβ(ρίων) τῷ μ(ηνὶ) τῶν Βρουμ(αλίων). P. 63, n. 2, un Πολυχρόνιος σινγουλάριος (cf. *REA* 1960, 357-359 ; *Bull.* 1967, 253) ; il est ἐν μνήματι Ἀνδρέα δεκ(ανοῦ), χρ(υσίνων) β' (la somme varie à Corinthe de 1 à 3). P. 65, n. 3 : +Κυμητήρια δύο διαφέροντα Ἰωάννου καὶ Μαρία(ς) · ἀνεπάη Ἰωάννα ἡ θυγάτηρ ἡμῶν μηνὶ Ἰουνίου, ἰνδ(ικτιῶνι) πρώτῃ. P. 68, n. 7 : Δώρησε Χ(ριστ)ὲ Φωτίῳ χάριτι τῆς σῆς [ἁγα]θότητος ἐπισκόπῳ ἔλεος, εἰρήνην ; morceau de la date ; un évêque Photios en 536-553. P. 69, n. 8 : ἀνεπαύσατο ἡ μακαρία Ζόη, ἔχοντος τοῦ μηνὸς Νο(ε)μβρίου ἡμέρας δεκαεπτά, πωλήσαντος τὴν ληνὸν Θεοδώρου τοῦ μουλίωνος τοῦ Ἐπισκοπιανοῦ. P. 70, n. 9, fragment de l'épitaphe d'un [μ]ακελλαρίου, interdiction : [ἔσται πρὸς τὸν θε]ὸν ὁ ἀνορύσσων [τὸ μνῆμα] αὐτὸ καὶ τιθῶν ἄλλον. Plutôt [ἔχι πρὸς τὸν θε]όν ; cf. *Hellenica*, XI-XII, 401-405 ; ci-dessous n° 322. P. 71, n. 10 : Μνῆμα Ἀλεξάνδρου ῥαβδούχου ὅπερ ἠγόρασα παρὰ Μαρκελλίνου. P. 72, n. 11 : un μιζο[τέρου] ; cf. *Bull.* 1964, 503 ; *Hellenica*, XIII, 107 ; *REG*, 1966, 763-764 ; *Bull.* 1978, 385 ; ci-dessous n° 544. — P. 75, n. 19 : [Οἱ] Βιτέλλιοι [Φρο]ντεῖνος [καὶ Ἕ]ραστος — — γένει. P. 76-77, n. 21, un gladiateur. Exactement l'image (tête disparue) est celle d'un rétiaire : subligaculum, galerus sur l'épaule et le bras gauche ; dans la gauche il tient à la fois un poignard et un trident appuyé sur le sol (la pointe disparue) de la façon habituelle ; tient dans la droite une palme, posée sur le sol. A gauche : — Δραύκῳ μνείας χάριν ; à droite, —ας ἐπιστάτης σεκ[ο]υ[νδαρούδης] ; c'est le maître des gladiateurs qui a fait faire le monument. Sur le nom Δραῦκος, cf. *Noms indigènes*, 309, n. 5. P. 81, n. 29 : très brève épitaphe mutilée ; l. 2, Ἄννα[ς], qui convient bien aussi à une inscription juive ; en hébreu, au-dessous, le mot *miscal*, tombeau. *Ibid.*, n. 30, les titres indiquent le judaïsme : διδάσ[καλος] καὶ ἀρχ[ι]συνάγωγ[ος] τῆ[ς συναγωγῆς]. P. 82-83, les éditeurs donnent une photographie de l'épitaphe du μαρ[μαράριο]ς Nicostratos, conservée dans une église de la campagne, et redonnent le texte, avec l'achat de la tombe au μωλίων Théodôros.

231. **Némée.** — S. G. Miller, *Hesperia* 1979, 73-103 : *Excavations at Nemea*. P. 77, petit fragment où l'on reconnaît, l. 2 : τοῖς συνέδροις ; l. 5, Νεμέας. P. 77, petit fragment : l. 2, —ας τοὺς ΠΑΡΟΥ— ; l. 3, ἐξ μὲν εἰς Πελοπ[όννησον —] ; l. 4, ΛΩΝ, ἐξ δὲ εἰς Ἀμβ[ρακίαν —] ; l. 5, Ἀκαρν[ανίαν]. M. songe raisonnablement à l'envoi de théores annonciateurs. P. 78, M. signale un décret d'Argos du IVe siècle très difficile à lire ; les mots τῶι Διὶ τῶι Νεμέαι. P. 78-80, indications précises sur un document important, où l'on reconnaît deux mains, la seconde étant une mise à jour. Liste de villes classées par régions : Chypre, Acarnanie, Corcyre, Leucade, Macédoine, Hellespont ; pour chaque ville un nom avec patronyme ; le plus souvent deux personnes ; à l'occasion jusqu'à quatre. A Chypre : ἐγ Κύπρωι · ἐν Σαλαμι *(sic)* Νικοκρέων Πνυταγόρου, le dernier roi de Salamine qui périt en 311-310. En Acarnanie, 13 villes : ἐν Στράτωι Αἰσχρίων Ἀδμάτ *(sic)*, Ἐφέσιος Ἐχεκράτεος ; de la deuxième main, ἐν Στράτωι · Μεννέας Καρφίνα ; Karphinas est l'Acarnanien honoré par Athènes peu après Chéronée (Tod II, 178). M. a reconnu une liste de théorodoques comme à Épidaure, à Delphes et à Argos ; dans cette dernière, le texte confirme la restitution de P. Charneux, col. I, l. 16 : [Κορκ]ύρα. Les concours de Némée

dépendent à ce moment d'Argos. P. 82, inscription en caractères locaux sur une bande de plomb : Δμαhιππίδαι..ρσιας. Sur une autre, Νικόδαμος Ἀρκοίδας. P. 87, sur plomb encore : Ἱερό. P. 99-101 : sur le tunnel d'entrée au stade, graffites nombreux ; ainsi Τελέστας, sans doute le boxeur de Messène vainqueur à Olympie vers 340, —νικῶ, — Ἀκράτατος καλός, Ἐπικράτης καλός, — Μαρτιάλις.

232. **Argolide.** *Argos.* — Chr. B. Kritzas, *Arch. Deltion*, 29 (1973-74), II 2 *Chronika* (1979). P. 217 et pl. 154*a*, liste de morts au combat de la fin du v^e^ siècle ou du début du IV^e^. En tête, sur 5 lignes : [Ἐν πολέμ]οι (ou une mention de lieu) ἀπ[έθα]νον τοίδ[ε] · [— *ca 6*]δας προδασιλεύς (titre nouveau), [*ca 5*—]μάντις, [*ca 5*]αρχος στραταγός, [*ca 5-6*]ας ἰαρεύς. Au-dessous, la colonne de la tribu des Hylleis a disparu. Col. II, [Π]αμφῦλαι ; les noms de phratries. Ὀλισσεῖδαι (3 noms), Αἰσχιάδαι (2 noms) ...ριέες. Col. III, *hυρνάτιοι* ; Τεμενίδαι (8 noms), Δ[μ]αἰππίδαι. Col. IV, Δυμᾶνες, Ἀρκοίδαι (1 nom), Δοριάδαι (2 noms), Ἀμφιαρετεῖδαι (2 noms), Κερκάδαι. Une publication commentée doit paraître dans *Stélè Kondoleon*. — P. 230 et pl. 157 b, stèle funéraire. Σωκράτης [Ἀρν]ᾶ ? ; — sur un fragment de base du IV^e^ siècle : —αι ἀνέθηκε.

233. *Kephalari d'Argos.* — Ch. B. Kritzas (n° 232), p. 247 et pl. 168, 4, restes d'une épigramme funéraire donnant le nom du titulaire de l'église : Παῦλε μάκαρ ἅγιε Ἀπό[στολε].

234. *Épidaure.* — M. Th. Mitsos, *Arch. Ephem.* 1977, *Chron.*, 1-3 : Ἡ ἐπιγραφικὴ συλλογὴ τοῦ Ἀσκληπιείου Ἐπιδαύρου, expose comment fut conçu et réalisé ce bâtiment depuis 1970 et les principes du classement des pierres.

235. B. K. Lambrinoudakis, *Praktika Arch. Et. 1977*, I (1980), 192 et pl. 123 : au sanctuaire d'Apollon Maléatas, texte, photographie et brève explication de la plaque de bronze *Bull.* 1978, 197, que L. publiera dans les *Études Argiennes*.

236. Ch. B. Kritzas (n° 232), p. 248, fragment de vasque avec la dédicace Εὐκλῆς Σωσθε- Διὶ ἀνέθηκε.

237. *Hermione.* — Le musicien Pythoclès, *IG*, IV, 682, aux fêtes des Muses de l'Hélicon et de Dionysos Cadmeios à Thèbes n° 262, 196-197.

238. **Arcadie.** — Document à Olympie n° 244.

239. **Magne.** — N. Drandakis, *Praktika Arch. Et.* 1977, I (1980), p. 204, à la basilique du cap Tigani. N. 1, fragment avec ligature. N. 2, invocation à θ(εοτό)κε βοήθη τοὺς ὧδε. N. 3, fragment. Les trois, pl. 128 et 129. — P. 208, à l'église des Asômatoi à Kouloumi, remploi : Ἐρατὼ χαῖρε. — P. 212-215, à l'église d'Hagétria invocation : Κ(ύρι)ε βοήθη τὸ δοῦλο σου Βασήλιο τοῦ κλησεγδήκου. D. cite là un article de D. Bagiakakos dans les *Spartialika Chronika* en 1941. P. 217 et pl. 133, Κ(ύρι)ε βοήθη τοῦ δούλου σου Γεωργήου τοῦ Ἀκολήνπου ἅμα σινδήου.

240. **Sparte.** — J. H. Oliver (n° 117), 100 (1979), 548-549 : *The reform recorded in IG, V 1, 21 at Sparta*, revient sur ce texte dont il a traité *Bull.* 1971, 317, col. II et dont il donne une traduction. Ligne 6, au lieu d'un *sampi* exceptionnel pour 900, qu'il avait cru voir, il pense que la somme en deniers au-dessous de laquelle on ne pourrait faire appel à l'empereur (Hadrien) n'est pas indiquée, qu'il y a là un signe qui ne précise rien, signifiant « telle ou telle somme » ; ainsi les autorités locales en décideront. Réflexions sur la procédure d'appel.

241. **Messénie.** — Liana Parlama, *Arch. Deltion*, 29 (1973-74), II 2, *Chronika*. De *Bolimo d'Alazonia* fut donné au musée de Kalamata un miroir de bronze, p. 314 et pl. 198, 1, du 2^e^ quart du v^e^ siècle a. C., avec l'inscription Λιμνάτιο⌈ς —⌉ ἀνέθεκε ; elle provient du sanctuaire d'Artémis Limnatis identifié par Ross.

242. *Abia.* — *Ibid.*, p. 316, épitaphe d'époque romaine : Ὀρέστη χαῖρε.

243. *Messène.* — A. Giovannini (n° 73), 115-122 : App. II, *La date des inscriptions de Messène relatives à l'ὀκτώβολος εἰσφορά.* Pour la grande inscription de Messène *IG*, V 1, 1432 (Ad. Wilhelm, *Urkunden aus Messene*), G. revient à la datation de W. Kolbe : Memmius ἀνθύπατος est P. Memmius Regulus, qui exerça de 35 à 44 un commandement extraordinaire sur la Macédoine, la Mésie et l'Achaïe ; le στρατηγός Vibius est un légat de rang prétorien chargé, sous les ordres de Regulus, de la province d'Achaïe. G. réfute la datation de Wilhelm, fin du IIe siècle a. C., début du Ier. Observations sur l'orthographe, sur le calcul des sommes (emploi encore des mines, statères, etc., le paiement ayant lieu en deniers). Memmius et Vibius n'ont pas fait cadeau d'un anneau à Aristoclès ; ils lui ont donné le droit de porter l'anneau d'or, *ius annuli*, c'est-à-dire ils l'ont fait chevalier, alors qu'il était déjà citoyen romain. Aristoclès l'a reçu sous Caligula à titre de notable utile à sa province, non, comme auparavant sous Sylla, César et Auguste, à cause de services personnels. — G. écrit p. 117 : « à Milet, on rencontre des ἱεροὶ στατῆρες au temps de Néron (*I. Milet*, 136, l. 28) ». Certes on emploie alors le terme στατῆρες ; mais les ἱεροὶ σταιτῆρες n'ont été allégués, ici ou là, que par un contresens ; les statères deviennent ἱεροὶ τοῦ Ἀπόλλωνος, parce qu'ils sont payés à titre d'amende au profit d'Apollon, tout comme des statères de Milet deviennent ἱεροὶ Ἑρμοῦ καὶ Μουσῶν, ou des drachmes en Messénie ἱεραὶ τᾶς Δάματρος. Voir la démonstration dans L. R., *Ét. num. gr.* (1951), 136-139 : *Les statères sacrés de Milet.*

244. **Élide.** *Olympie.* — S. Dušanić, *Ath. Mitt.*, 94 (1979), 117-135 et 2 pl. : *Arkadika.* Ayant soutenu en 1970, dans *The Arcadian League of the Fourth century*, que l'importance du facteur mégalopolitain et de l'alliance attico-arcadienne fut plus grande qu'on ne pensait dans l'histoire arcadienne des années 366-361, D. veut utiliser les fragments stoichédon trouvés à Olympie et publiés par Kunze en 1961 (*Bull.* 1965, 208 ; H. Bengtson, *Staatsverträge*, II², n. 285 *a*). Mais il dépasse vraiment le seuil admissible de la restitution : quand on a 7 lettres par lignes (fr. *a*), il est excessif de refaire entièrement une convention d'alliance, συνθήκα, entre les Arcadiens et les Pisates avec des lignes de 35 lettres. Le fragment *b*, qui avait un peu plus de lettres, est restitué comme un décret de Pisa, qui établissait une συμμαχία de Pisa, Messène et les Sicyoniens. Le fr. *c* (de 2 à 7 lettres par ligne sur 8 lignes) semble à D. la fin d'un décret athénien réglant une alliance avec Pisa et dont on aurait le serment prêté par le Conseil et des noms de stratèges et phylarques. D. tire de ses restitutions des conclusions sur les alliances dans le Péloponèse. P. 128-135, D. reprend tout le texte du traité entre Athènes, l'Arcadie du Nord, l'Achaïe, l'Élide et Phlionte (362/1), *Sylloge*³, 181, Bengtson, *Staatsverträge*, II, n. 290, avec photographies, pour proposer, l. 30-33, une restitution différente de celle des précédentes éditions et qui ne nous paraît pas convaincante.

245. Inscriptions juridiques archaïques n° 86.

246. Hanna Philipp et Wolf Koenigs, *Ath. Mitt.*, 94 (1979), 193-216 : *Zu den Basen des L. Mummius in Olympia.* K. publie, pp. 205-216, de façon plus détaillée la base de la statue équestre élevée par les Éléens à Lucius Mummius, *I. Olympia*, 319, et les deux bases élevées par Mummius lui-même. Ph., pp. 193-204, présente l'activité de Mummius en Grèce, les monuments d'Olympie, ses voyages en Grèce et la série des offrandes d'anciennes statues avec liste complète.

247. Consécration d'un triton par les Byzantins n° 63.

248. **Achaïe.** *Patrai.* — Pen. Agallopoulou, *Arch. Deltion*, 29 (1973-74), II 2,

Chron. (1979), p. 406, stèle funéraire Σάλβιος Πανκράτους ὁ καὶ Πομπήιος χαῖρε.

249. *Aigion.* — Iphig. Dekoulakou, *ibid.*, p. 379, fragment d'inscription chrétienne.

250. *Pellana.* — Traité entre Delphes et Pellana n° 268.

GRÈCE CENTRALE ET OCCIDENTALE

251. **Mégare.** — Olga Alexandri (n° 214), 174, base avec les noms Διότιμο[ς ?] Ἀπολλοδώρου.

252. **Béotie.** — P. Roesch, *Actes VII^e Congr. ep. gr. lat., Constantza, 9-15 septembre 1977 (1979)*, 243-251 : *La cavalerie béotienne*, souligne la difficulté de connaître l'organisation de la cavalerie béotienne entre 338 et 172, dont on sait peu de chose par les textes littéraires. Il examine rapidement les inscriptions plus riches, utilisant notamment l'inscription d'Orchomène qu'il a publiée avec R. Étienne, *Bull.* 1979, 215), bien qu'insuffisante pour connaître entre autres choses l'effectif des escadrons dans chaque ville, et conclut que l'armée fédérale béotienne n'a pas changé entre sa création en 338 et sa dissolution en 172, que toute cité qui le pouvait devait offrir quatre escadrons de cavalerie ; sinon des cités groupaient leurs effectifs, comme dans le cas de l'inscription d'Orchomène, pour des missions en Béotie ou hors de la Béotie.

253. P. Roesch, *Teiresias*, Suppl. 2 (1979), 27-31 : *La citoyenneté fédérale en Béotie*, expose sa théorie sur l'existence d'une citoyenneté béotienne entre 338 et 172, résultant de la constitution d'un pouvoir fédéral puissant dont il a traité ailleurs (cf. *Bull.* 1974, 266).

254. *Platées.* — W. K. Pritchett, *A. J. Phil.* 1979, 145-152 : *Plataiai*, a revu l'épigramme mutilée du début du v^e^ siècle a. C., *IG*, VII, 1671. L. 1 : [Δ]άματρος τόδ' ἄγαλμα, avec l'*alpha* final, qui écarte la restitution de Dittenberger. L. 2 : [ἐ]νθάδε γ' [ε]ἰσοράοντι σέ[θας]. L. 3, [T]εισαμενός, Ϙυδαδας, Κα— (il n'a pu voir le tau lu par W. Peek). Il voit, avec P. Foucart, un nom de personne dans le premier mot et il y reconnaît le devin d'Élide qui accompagnait les troupes de Sparte lors de la bataille. Précisions sur la localisation du sanctuaire de Déméter, près du puits où fut encastrée l'inscription. Carte rectifiée de la région de Platées.

255. *Thespies.* — Couronne de lierre aux Mouseia, n° 262.

256. *Thisbè.* — Sur l'édit voir n° 120.

257. *Thèbes.* — Les fêtes de Dionysos à Thèbes et les Héracleia n° 262.

258. P. Londey, *BCH* 1979, 477-478 : *An Athenian naopoios honored at Thebes*, confirme l'interprétation de D. Knoepfler, *Bull.* 1979, 207, qui a repoussé l'ethnique Φιλαῖος et a rapproché un Athénien du nom de Κάλλαισχρος Φιλαίου, bouleute vers 360, qui serait le père du proxène de Thèbes. Or L. retrouve ce Κάλλαισχρος Φιλαίου comme naope athénien dans *F. Delphes*, III 5, 91, l. 28 ; il date sa fonction des deux dernières décennies du IV^e^ siècle. Le proxène aurait alors été honoré par Thèbes après la restauration de la ville en 316. On peut dire que dès ce moment Thèbes avait à honorer ceux qui s'étaient montrés ses amis, ainsi ceux qui avaient apporté l'argent donné par les cités pour la reconstruction de la ville.

259. *Lac Copaïs.* — J. M. Fossey, dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, *Principat*, 7^e^ volume, 1^er^ fascicule, 549-591 : *The cities of the Kopaïs in*

the Roman period. Pour exposer l'histoire des villes de cette région entre le début de l'intervention des Romains en Grèce Centrale au début du IIe siècle a. C. jusqu'à la fin du IVe siècle p. C., F. pour chacune d'elles (*Acraiphia, Copai, Haliarte, Coronée, Lébadée, Orchomène, Chéronée*), en rappelle le site et les restes d'époque romaine, rassemble les témoignages littéraires et les documents épigraphiques (il note l'absence de monnayage). Il en donne le contenu brièvement pour en tirer des conclusions sur l'histoire de la ville pendant cette période. Les pages sur Coronée nous valent heureusement de connaître diverses phrases de belles inscriptions inédites de Coronée sur les digues du lac Copaïs au IIe siècle p. C. *Bull.* 1978, 221. Dans l'histoire de Chéronée lors de la guerre de Mithridate, F. a curieusement oublié le très intéressant décret de *Chéronée* trouvé à Delphes, émis en l'honneur d'un officier thrace de l'armée romaine, Amatokos (M. Holleaux, *Études*, I, chap. VII) ; il serait essentiel d'utiliser ce texte sur la παραχειμασία d'un contingent thrace à Chéronée, commandé par un prince thrace, lorsqu'on fait l'histoire de Chéronée lors de cette guerre, pp. 579-580.

260. *Acraiphia.* — Le décret amphictionique sur l'asylie *Sylloge*^{3}, 635, importe à l'étude des décrets sur les fêtes de Dionysos Cadmeios à Thèbes n° 262, p. 200-201, 202-203.

261. *Orchomène.* — Ang. Andriomenou, *Arch. Deltion*, 29 (1973-74), II 2, *Chron.* (1979). P. 429 et pl. 282, 3, sur un fragment, que l'on date vers 420 a. C., les cinq noms : Κρίσδον, *Hίππομνις*, Ἄθανις, Δαμασίας, *Hερακλίδας*. — P. 429-430 : quatre noms, dont Φιλλώ. — P. 430 : [E]ὔνομος.

262. **Delphes.** — L. Robert, *Arch. Ephem.* 1977, 195-210 : *Les fêtes de Dionysos à Thèbes et l'amphictionie*, reprend l'examen des trois décrets amphictioniques publiés par E. Bourguet, *F. Delphes*, III 1, 361, repris avec deux fragments inédits et certaines restitutions nouvelles par J. Bousquet, avec l'aide de G. Klaffenbach, *BCH* 1961, 78-85 (*Bull.* 1962, 162) ; ce texte est reproduit p. 198-199. L. 13-15, R. restitue ce qui est de la compétence des amphictions, la fixation du jour où commence la trêve et l'inviolabilité pour les Technites et les gens venus à la fête, et non celle de la date de la fête : [ἐπιμελεῖσθαι] τοὺς ἱερομνήμονας οἳ ἂν ὦσιν ἐν τῶι [ἐνιαυτῶι ἐν ὧι ἂν αἱ τ]ριετηρίδες κ[αὶ οἱ ἀγῶνες συντελῶνται ἐν τῶι Κα]δμείωι ἐν Θήβαις ὑπὲρ τοῦ [τὴν ἐκεχειρίαν ἄρχειν] ἐν τῆι ἡμέρα[ι ἐν ἧι ἂν ἡ πόλις τῶν Θηβαίων καὶ τὸ κ]οινὸν τῶν τεχνιτῶν [ἐ]θελ[ήσωσιν]. Vocabulaire de l'inscription pour πανήγυρις, τριετηρίδες, θυσία, ἀγῶνες. Annonce de la fête ; son caractère international au IIe siècle a. C. Les couronnes *IG*, II^2, 971. Agrionia, fêtes de Dionysos Kadmeios et Dionysia. Textes et inscriptions sur les Héracleia de Thèbes ; caractère local, puis caractère stéphanite.

263. Liste des théorodoques ; localisation d'Orthè-Orthoi n° 295.

264. W. Luppe, *Z. Pap. Epigr.*, 36 (1979), 57-59 : *Perser-Epigramm von Delphi*, revient sur la ligne 1 de l'épigramme connue par Diodore, XI, 14 et, en partie, par les copies de Vernon et de Wheler (*Bull.* 1948, 86), étudiée par W. Peek, *Philologus* 1978, 2 sqq. Il se rallie à [δ]αϊξάνδρου au lieu du bizarre ἀλεξάνδρου des manuscrits de Rascher, et il repousse le reste des suppléments de P. à cette ligne pour suivre Diodore : Μνᾶμα δαϊξάνδρου πολέμου καὶ μάρτυρα νίκας.

265. P. Marchetti, *BCH* 1979, 151-163 : *La construction du temple de Delphes et la date d'Aristônymos.* Une étude sur « l'archonte à 8 lettres » à placer en 340-339, sur l'archonte Aristônymos auparavant, en 341-340, et sur Palaios (339-338 plutôt que 337/6 ; *Bull.* 1977, 234) conduit M. à de nouveaux efforts pour cette chronologie. Il discute l'opinion de G. Roux selon qui la reconstruction des

murs de la cella précéda celle de la *péristasis* et il reprend l'étude développée de divers morceaux des comptes. — Discussion serrée de G. Roux, *ibid.*, 501-505 : *Note sur la construction du temple de Delphes*, qui combat avec de vigoureux arguments l'opinion de P. Marchetti selon qui, après 373, on aurait reconstruit d'abord le péristyle, ensuite le temple, et non l'inverse comme avait soutenu R., *BCH* 1966, 245-296 et n° 266, p. 199-224.

266. G. Roux, *L'amphictionie, Delphes et le temple d'Apollon au IV^e siècle* (272 pp. in-8° ; Lyon et Paris, De Boccard, 1972). R. étudie d'abord la composition de l'amphictionie et les modalités de son activité, les institutions de Delphes au IV^e siècle, avec les organes relatifs à la reconstruction du temple, naopes, trésoriers, ces derniers « créés en principe pour présider à la frappe de la monnaie nouvelle (amphictionique, opération de prestige et non de profit), mais dont la compétence et les méthodes de gestion furent étendues à l'ensemble des comptes amphictioniques ». Cette étude comble un vide pour tous les historiens et donne une vue d'ensemble sur l'amphictionie et sur les finances de la reconstruction du temple. Elle est claire, vigoureuse en ses argumentations, fine et pleine d'allant à travers la documentation de ces comptes difficiles par leur mutilation et entourés de discussions spécialisées.

267. P. Themelis, *BCH* 1979, 509-520 : *Contribution à l'étude de l'ex-voto delphique de Daochos*. P. 507, Th. signale la découverte de 6 fragments d'inscriptions, dont l'un, opisthographe, inv. 11782, vient se placer au-dessus d'un cippe relatif à la théorie d'Andros inv. 892. P. 509, il donne les photographies des deux faces du cippe reconstitué.

268. S. Cataldi, *Annali Sc. Norm. Sup. Pisa, Lett. Filos.*, serie III, vol. VII (1977), 459-573 : *Commento storico-giuridico al trattato di assistenza giudiziaria tra Delfi e Pellana*, redonne le texte de cet important document (B. Haussoullier, *Traité entre Delphes et Pellana* ; H. Schmitt, *Staatsverträge*, III, 558), avec placement nouveau de certains fragments (cf. F. Salviat, *Bull.* 1972, 208), apparat critique, traduction et discussion détaillée sur de nombreux points.

269. G. Daux, *Z. Pap. Epigr.*, 36 (1979), 139-144 : *L'arbitrage IG, IX 2, pages X-XI, 205, 1*, entre *Thèbes de Phthiotide* et *Halos*, republié par J. Pouilloux, *F. Delphes*, III 4, 355. D. : « Je prépare une nouvelle édition ; toutefois je tiens à faire connaître sans tarder quelques remarques et leçons qui peuvent être utiles aux historiens ». A relever : l. 28, le mois Θύω ; l. 19, D. fait disparaître les Λιγυναῖοι, admis par tous, en lisant Λιγυναι, lieu-dit, et ὅρ[ια], mot que l'on restituait après l'ethnique, ou ὅρ[ιον]. « Il faut établir un texte d'ensemble exact et sans lectures abusives ; je m'y efforcerai. L'erreur nous guette : depuis 1901 [édition princeps de J. Laurent] les éditions donnent, l. 50, ἀνάλωμα, on lit sans ambiguïté ἀνήλωμα ».

270. N. Oikonomides, *Z. Pap. Epigr.*, 37 (1980, 179-183 : *The lost Delphic inscription with the commandments of the Seven and P. Univer. Athens 2782*. O. reconnaît dans un papyrus d'Athènes les restes d'une liste des maximes delphiques des Sept Sages : [Ὑποθῆκαι τῶν ἑ]πτά. Elle atteste la diffusion en Égypte de la ' liste de Sosiadès ' connue par Stobée et attestée par l'inscription de Milétoupolis en Mysie et par celle du téménos de Kinéas à Aï-Khanum qu'avait fait graver le philosophe Cléarque de Soloi, disciple d'Aristote, après l'avoir soigneusement copiée à Delphes (L. Robert, *CRAc. Inscr.* 1968, 442-454). Les 7 premières maximes sont conservées : Ἔπου θεῶι (maxime partout citée en premier lieu), τοῦ ἀγαθοῦ (pour le datif) πείθου. Χρόνου φείδου, θεοὺς σέβου, γονέας αἰδοῦ, νόμωι πείθου, ὅρα τὸ μέλλον, [— δι]καίου. Notes sur la présence ou le rang dans les listes manuscrites.

271. J. Pouilloux, *Mélanges Pierre Wuilleumier* (Paris, 1980), 281-299 : *Les épimélètes des Amphictions, tradition delphique et politique romaine*, fait l'histoire des épimélètes des Amphictions. Les premiers sont originaires de Nicopolis, ville créée et introduite massivement dans l'amphictionie (10 représentants) : Théoclès fils d'Eudamos (statue de Tibère ; devient citoyen de Delphes), Publius Memmius Cléandros (sous Néron), Tiberius Claudius Cléomachos (à Nicopolis il est ἄρχων τῆς Ἀκτιακῆς βουλῆς ; à Nicopolis son titre de υἱὸς τῆς πόλεως) ; Tiberius Claudius Celsus (devient citoyen de Delphes). Callistratos, fils de Léon (une inscription et chez Plutarque ; intervient dans l'admission des concurrents aux Pythia). Sous Domitien Titus Flavius Mégaleinos (rôle dans les travaux du sanctuaire ; le proconsul s'adresse à lui pour atteindre les amphictions ; origine inconnue). Flavius Sôcharos (de Tithorée sans doute ; devint citoyen à Delphes ; rôle dans les constructions). Lucius Cassius d'Hypata (sous Trajan). Kyllos, fils d'Eubiotos (attesté en 95) ; son fils Titus Flavius Eubiotos (aussi helladarque ; nous ne suivons pas P. lorsqu'il nie, d'après C. Vatin, l'existence d'un helladarque des amphictions), Mestrius Plutarque (sous Trajan ; rappelle son titre de citoyen de Delphes et celui de prêtre). Sôsandros, fils de Pleistarchos, d'Hypata. Le dernier connu (il a rendu ses comptes et transmis la caisse à son successeur). M. Aurelius Nikiadas, fils de Satyros, est Nicopolitain (d'après le nom vers la fin du IIe siècle). Épimélète anonyme dans *F. Delphes*, III 1, 537. P. ramasse les indications sur les fonctions de l'épimélète ; choisi pour la durée d'une pythaïde parmi les amphictions, éponymie, gestion des finances, rôle dans les Pythia (mais pas agonothète) ; leur création doit remonter à Auguste.

272. La contribution de G. Daux au *Tekmérion Oliver*, *A. J. Phil.* 1979, 13-30, intitulée *La formule onomastique dans le domaine grec sous l'Empire*, concerne surtout des inscriptions de Delphes.

273. **Étolie.** *Kallion.* — *BCH* 1979, 573 : dans une pièce plus de 580 empreintes de sceaux en argile ; p. 574, fig. 112-117, photographies d'empreintes ; sur 512, l'inscription Συνέδρων Αἰτωλῶν et la tête de javelot qui est représentée sur les monnaies étoliennes.

274. **Acarnanie.** — Théorodoques des Nemeia en Acarnanie n° 231.

275. *Stratos.* — Ph. Zapheiropoulou, *Arch. Deltion*, 29 (1973-74), II 2, *Chronika* (1979). P. 534-535, deux stèles funéraires : Κίλων Νεοικίδας, — Ἀγωνις Νιχίας, avec bandelettes sous le nom. — P. 536 et pl. 357, une stèle funéraire et les épitaphes Ἀρνιοπα χαῖρε, Παυλὶ χαῖρε. — Voir n° 274.

276. *Koronia.* — *Ibid.* et pl. 349, deux stèles funéraires. Sur la 2e : Στρατονίκα ΑΙΣΦΙΝΑΣ. Au musée d'Agrinion aussi, p. 539 et pl. 362, deux épitaphes.

277. *Thyrreion.* — Ph. Zapheiropoulou, *ibid.*, 539-540. N. 1, épitaphe. N. 2, intéressante dédicace Ἑρμῆι Εὐανγέλωι καὶ Πανί. N. 3, fragment de liste avec ἱεροφόρος, μάγειρος, διάκονος ; cf. *Bull.* 1978, 242. N. 4, noms mutilés.

278. *Échinos.* — *Ibid.*, 540 et pl. 364, 2 stèles avec belle gravure : Πορφυρᾶς, — Ἀθανάδα.

279. **Iles Ioniennes.** *Céphallénie. Kranè.* — P. G. Kalligas, *Arch. Eph.* 1978 (1980), 136-146 : *Sanctuaire de Déméter et Corè à Kranè de Céphallénie.* P. 142-143, à la ruine d'une église Saint-Jean, près d'une source, base à trois degrés ; sur le plus haut, le nom du dédicant dont il ne reste, au plus, que Τρ— ; sur le second, en deux lignes, Δάματρι καὶ Κόραι. K. la date d'après l'écriture du Ier siècle a. C. D'après le fac-similé, nous disons plutôt début de l'époque hellénistique ou IVe siècle. Un chapiteau dorique au même endroit était daté de la fin du IVe siècle par L. T. Shoe. De nombreux objets en terre cuite (têtes de statuettes, petits

vases et lampes), en bronze et anneaux en fer, restes des offrandes à un culte féminin, avaient été trouvés par N. Kyparissis en 1924 et attribués au v^e^ et au IV^e^ siècle. Nous rattachons à la même période la dédicace à Déméter et Corè.

280. **Thessalie.** — Un volume groupe une série d'études sur la région : *La Thessalie, Actes de la Table Ronde 21-24 juillet 1975, Lyon, organisée par Bruno Helly* (346 pp. in-8°, Lyon, Maison de l'Orient et Paris, De Boccard ; 1979). Il est analysé ci-après. L'illustration est abondante. En dehors de l'épigraphie, une exposition avait groupé 70 photographies dues à Takis Tloupas, photographe à Larisa (voir la liste p. 341-342) ; 8 sont reproduites dans le livre et sont fascinantes. Elles sont toutes relatives à la vie paysanne et artisanale et l'amateur des réalités et de la géographie historique les admire. Or c'est un monde disparu devant l'évolution économique récente ; p. 339-340, Léna Gouriotou, *La Thessalie qui disparaît*, le marque clairement ; « les travaux et les jours d'une civilisation qui n'existe plus, Θεσσαλία ποῦ φεύγει ». Ces témoins des siècles passés ne devraient-ils pas être édités d'ensemble pour la nation grecque et pour ses amis, et pour tout esprit s'intéressant à ces témoins d'une vie multiséculaire ? Pourrait-il arriver qu'un organisme grec officiel ou qu'une banque (il en est qui ont réimprimé de tels ouvrages ou dessins de la première partie du XIX^e^ siècle consacrés à la Grèce) publie et répande ces photos de Thessalie d'un si grand intérêt pour la Grèce moderne d'hier ?

281. C. J. Gallis, *ibid.*, 1-30 : *A short chronicle of Greek archaeological investigations in Thessaly from 1881 to the present day*, brosse un tableau de l'activité archéologique grecque en Thessalie depuis le rattachement de cette province au royaume de Grèce. A relever spécialement les portraits de Christos Tsountas (depuis 1889 ; découverte du néolithique à Marmariani ; Dimini et Sesklo après Staïs) ; Panagiotis Kastriotis à Tricca ; Apostolos Arvanitopoulos (Pagasai-Démétrias et les stèles peintes ; Gonnoi ; nombreux sites ; en 1913, à Elassona comme officier et en Macédoine Occidentale, etc.). Figure originale et sympathique de Nicolaos Giannopoulos, qui n'était pas spécialiste et se forma lui-même ; son rôle à Halmyros, ses publications ; il comprit avant le fouilleur que le site fouillé par Arvanitopoulos était Démétrias ; son rôle à Volo de 1927 à sa mort en 1945, octogénaire ; la société Othrys ; ces pages sont le clou de l'article. Soteriou, Verdelis, Théocharis. La protection des magoules et des autres sites dans le cadre de la transformation agricole. Les notes, p. 21-30, enrichissent encore ce tableau par des indications bibliographiques complètes et elles évoquent diverses figures de zélés travailleurs, Zékidès et autres. — *Ibid.*, 31-36 : L. Darigiotis, *Le Service des Antiquités grecques en Thessalie*, en grec.

282. Chr. Wolters, *ibid.*, 81-110, avec de nombreuses illustrations : *Recherches sur les stèles funéraires hellénistiques de Thessalie.* Méthodes, groupements, remplois, chronologie. Les sculpteurs attiques ayant quitté Athènes après la réforme de Démétrios de Phalère. — *Ibid.*, 111-137 : V. von Graeve, *Zum Zeugniswert der bemalten Grabstelen von Demetrias für die griechische Malerei.* — Ateliers lapidaires de Thessalie n° 22.

283. H. Bouvier, *ibid.*, 257-264 : *Poètes et prosateurs de Thessalie dans les inscriptions*, rappelle les *homines docti* de cette région. P. 262, il commente l'épitaphe à Béziers *IG*, XIV, 2516 : Φίλων Σωτάδου Μοψεάτης ῥήτωρ Ἀρτεμιδώρῳ τῷ ἀδελφῷ ῥήτορι ; « on aimerait en savoir davantage sur nos deux Thessaliens, connaître les raisons qui les avaient amenés de si loin ; mais ils avaient su rendre leur cité natale assez célèbre pour que la simple mention Μοψεάτης signifiât quelque chose aux indigènes qui passaient devant cette épitaphe ». En réalité, les deux frères rhéteurs venaient de plus loin encore et

sans que ce fût surprenant : non pas de la minable Mopsion de Thessalie ; Μοψεάτης est l'ethnique normal de Mopsos ou Mopsueste en Cilicie, la grande ville sur le Pyrame.

284. *Thèbes de Phtiotide et Néa Anchialos.* — Evang. Deïlaki, *Arch. Deltion*, 29 (1973-74), II 2, *Chronika* (1979), 548 et pl. 370 : stèle de Τίμανδρος remployée. P. 548 et pl. 370 : Ῥουφίων Βίωνος ἀπελεύθερε etc. P. 548, épitaphe intéressante par les deux noms juifs : Ἔσδρας Ἰωνάθου. On eût aimé une photographie pour une date approximative.

285. P. H. Lazaridis, *Praktika Arch. Et.* 1977, I (1980), 61 et pl. 40 : remploi d'un hermès avec phallus : Μένανδρος Ἑρμῆ ἐπηκόῳ εὐχήν.

286. *Ergon Arch. Et.* 1979 (1980), 8 : ex-voto ὑπὲρ εὐχῆς et ὑπὲρ μνήμης.

287. *Argoura et Atrax.* — B. Helly, *Z. Pap. Epigr.*, 35 (1979), 241-253 : *Argoura, Atrax et Crannon, réattribution de quelques documents épigraphiques*, met en relief la nécessité d'une recherche des provenances sur le terrain dans cette Thessalie dont l'aspect a beaucoup changé depuis l'antiquité. Le développement des cultures à l'époque moderne, surtout en ces vingt dernières années, a masqué les unités qui caractérisaient les territoires des villes antiques. H. a fait cette prospection sur le terrain avec deux collaborateurs. Pour le premier document qu'il rend à Atrax, c'est un décret semblable trouvé par eux sur le site même de cette ville (voir n° 288), avec l'ethnique Ἀ[τρ.]αγίω[ν] et la mention d'une tribu φυλὴ τῶν Αὐρογιώνδων avec la même formule ; il s'agit du décret signalé par D. R. Theocharis, *Bull.* 1964, 222 et attribué à *Crannon* par Chr. Habicht, *Bull.* 1971, 374, décret qui n'est pas connu en entier. Pour les autres documents revendiqués pour Atrax, c'est l'analyse du lieu de trouvaille et la délimitation du territoire des cités qui décident de l'attribution : *IG*, XI 2, 469, épitaphe d'un Λάταμος, attribuée à *Crannon* ; la stèle votive d'un collège ou d'une association trouvée à la Magoula Thomai, attribuée à Atrax par son éditeur et à Crannon par Chr. Habicht, *Bull.* 1972, 233, par un rapprochement prosopographique que critique H. Au lieu de trouvaille sur le territoire d'Atrax, H. ajoute le type de cette stèle votive, qui ne se trouve pas à Crannon, mais à Atrax. Puis il définit l'emplacement de la cité d'Argoura, homérique Argissa, qui n'est pas le kastro de Gounitsa sur la rive gauche du Pénée, mais à 5 km. à l'Est de Gounitsa, au bord du Pénée, à la magoula de Gremnos, fouillée par V. Milojčić ; P. M. Franke a identifié dans le matériel découvert, une monnaie de bronze avec Ἀργ(ουρίων), ou même Ἀργ(ισσαίων). Des documents antiques, dans les villages des environs, Dendra, Tchatalar-Platanouli, ou dans les chapelles avaient été attribués à d'autres cités. Il faut les rendre à Argoura. H., p. 251-252, dresse une liste provisoire de 15 numéros d'inscriptions qu'il faut attribuer à Argoura, ville qui n'était pas représentée dans le Corpus de Thessalie. Il publie, p. 246-247, la fin d'un décret de proxénie, qui avait été deux fois remployé dans l'église Hagios Nicolaos à Gounitsa et qui date du début du IIe siècle a. C. ; la longueur des lignes est inconnue : l. 2-5 : [— καὶ φυλῆς εἶνα]ι ἧς ἂν βούληται καὶ εἴ[λετο] C — / [— ταγευόντων] Γλαύκου, ΑΜ....ΜΑΝΤΟΣ (Ἀμ[φιδά]μαντος ?), Θρασυλό[χου — —], / —νίωνος, Πηλεοδώρου (nom nouveau, hérophore, tiré du héros Pélée) Ἀντιγένους, ξενοδό-κ[ων — —] / — C καὶ τῶν συνξενοδόκων. Bien que le formulaire soit parallèle à celui des décrets d'Atrax, H. ne l'attribue pas à cette ville. La liste du collège des tages n'est pas complète ; dans les cités thessaliennes, ils sont 3, 5 ou 8 et H. calcule qu'il devait y avoir 7 noms de tages ici. L'inscription ne peut donc être d'Atrax, proche de Gounitsa, car, dès le IIIe siècle a. C., les tages n'y étaient

que 5. Il faut l'attribuer à Argoura, dont H. reconstitue l'épigraphie après en avoir précisé le site.

288. *Atrax.* — K. I. Gallis (n° 291), 583-584 et fig. 394. Dédicace aux dieux égyptiens [Σαρ]άπι(δι) καὶ [Ἶ]σιδι εὐ[ξ]αμένη. Fragment avec [λειτ]ορεύσασα. — P. 584 et fig. 395 (cf. le n° précédent) : Ἡ πόλις Ἀτραγίων ἔδωκεν Ὀρθοτίμωι Κελαίθου Κρῆτ[ι ἐ]ν Τυλησί[ω]ι προξενίαν, ἰσοτέλει[αν], πολιτείαν, ἰσοτιμίαν, ἔνκτησιν [τῶν] πάντων, ἀσφάλειαν καὶ πολέμο[υ καὶ] εἰρήνης καὶ αὐτῶι καὶ ἐσγόνοις [κατὰ] τοὺς νόμους τῶν Ἀτραγίων κ[αὶ φυ]λῆς εἶναι ἧις ἂν βούληται καὶ [εἶλε] Αὐρογιώνδων. Suivent les noms de 5 tages, de 2 ξενοδόκων κοινῶν avec la mention générale des συνξενοδόκων. Sur le nom Ἀντόχου (τοῦ Φάρακος), voir *Bull.* 1973, 243. — P. 584 et fig. 395-396, stèles funéraires avec remploi. Relevons : Θαεισαρέτα, Μενέκορρος, — Νιφᾶς, — Αἰνεισίπολις, — Βυκα, — Χαρίδαμο, — Κρανόπολις.

289. *Crannon.* — K. I. Gallis (n° 291), p. 572 et pl. 381 : Κοχρυδᾶ Φιλλέου, Ἱπποδάμεια Ἑλλανίππου. Une autre stèle. Pl. 381, Δαμόθοινος Σωσίου. — Voir n° 287.

290. *Larisa.* — K. I. Gallis (n° 291), 580 et pl. 388 : fragment avec les noms de 5 tages. — P. 581 et pl. 388, fragment de 25 lignes d'une liste d'affranchissements que G. rapporte à l'époque d'Auguste. Relevons, parmi les affranchisseurs, une Συρίσκα [Τ]ρύφωνος, mère d'un affranchisseur ; une Ἀδρύλλη ; une affranchie Σεμέλη ; un affranchissement ἀπὸ τοῦ κοινοῦ τῶν Θεσσαλῶν ; pour les noms thessaliens, τῶν Κέδδου ; cf. sur ce nom *Bull.* 1964, 227, p. 178 (4 inscriptions et un prêtre d'Alexandre à Alexandrie en 257) ; 1973, 238 a (à Thèbes de Phtiotide ; cf. *BCH* 1975, 120, n. 2, Φερενείκας τῆς Κέδδου), 243 (Larisa). — P. 581 et fig. 388 : la partie droite de 16 lignes d'une liste d'affranchissements ; mention répétée de la formule ἐνώπιον κοινοῦ ξενοδόκου. — P. 581 et pl. 389, dédicace par Ἰθαγένεις Νικουνίδ[αιος], au IIIe siècle a. C. — *Ibid.*, une intéressante dédicace à Artémis : [Ἀ]ρτέμιδι Χαλακειτίδι Π.....ος ὑπὲρ Θεοτίμας τῆ[ς θυ]γατρὸς αὐτ[οῦ]. — P. 580-581, 5 épitaphes, dont l'une est une interdiction. — P. 582 et pl. 391 : Θρασύμαχο[ς] Σίμειος ὀνέθεικε Γᾶ, dédicace à Gè (cf. B. Helly, *Gonnoi*, 203, pour Γῆ Εὐκαρπία).

291. K. I. Gallis, *Arch. Deltion*, 29 (1973-74), II 2, *Chronika* (1979). P. 562 et pl. 375, base de statue : Οἱ νέοι καὶ ὁ δῆμος Ε[ὔδημον] (d'après *IG*, IX 2, 544) Μενεκράτους γυμνασιαρχ[ήσ]αντα καὶ παιδονομήσαντα. P. 562 et pl. 375, colonne avec le chandelier à sept branches et l'inscription Ἀλεξά(ν)δρου σχολαστικοῦ καὶ προστάτου. P. 572 et pl. 380, intitulé d'un décret en dialecte.

292. *Orthè.* — N° 295.

293. *Perrhébie.* — H. Kramolisch, dans *La Thessalie*, 201-219 : *Das Ende des Perrhäbischen Bundes. I. Die Perrhäber als selbständiger Stammstaat.* K. reprend la question de la date de la disparition de la Confédération des Perrhèbes, que A. Babakos avait placée en 146 a. C. Il réexamine naturellement les textes littéraires et les inscriptions qui concernent la question, notamment celles de *Gonnoi* dont B. Helly a fait le Corpus, une inscription d'*Oloosson* pour 3 juges et leur secrétaire venus de Démétrias, qu'avait publiée A. Arvanitopoulos, *Polemon*, 1 (1929), 119, n. 422 et que K. a revue sur une photographie ; l'éponyme en est un stratège de la perrhébienne Phalanna, que F. Stählin datait dans les années 130 a. C. ; K. discute les données prosopographiques qui avaient conduit Stählin à cette date (stemma de la famille) et remonte le décret à *ca* 150 a. C. Il conclut que c'est bien en 146 que la Confédération des Perrhèbes a cessé d'exister et que les Thessaliens, à cause de leur attitude philoromaine, ont

profité de l'occasion pour annexer le territoire des Perrhèbes. — *Die Perrhäber in der Amphiktyonie von Delphi nach 146.* Sur les conclusions à tirer des listes de 134/3 et 125/4, *Fouilles Delphes*, III 2, 68 et 69 et IV, 277.

294. *Gonnoi.* — K. I. Gallis (n° 291), 571, série d'inscriptions. N. 1 et pl. 380, au-dessus d'un cadre avec les deux oreilles de la divinité ἐπήκοος, la curieuse dédicace : Δικαιοβούλα Θεοφίλου εὐξαμένη Ἀριστεῦσι ; elle méritera une recherche. — N. 2 et pl. 380, stèle funéraire attribuée au début du IIIe siècle : Φιλιννὼ Εὐδήμου. — N. 3 et pl. 380 une épithète nouvelle d'Apollon dans une dédicace que G. date du IIe a. C. : Ἀπόλλωνι Πανλιμνίωι Δημοκρίτα Ἀντιόχου εὐξαμηνήι *(sic)*. — N. 4 et pl. 381, dédicace à Apollon : [— Ἀπόλλ]ωνι. ! ΑΝΗΡΙΣ [ε]ὐξάμενος. — Du même champ 2 autres stèles votives, pl. 381.

295. *Olosson.* — B. Helly dans *La Thessalie*, p. 165-200 : *Une liste des cités de Perrhébie dans la première moitié du IVe siècle avant J.-C.*, publie une stèle qui porte l'image de la triade apollinienne. L'inscription de 18 lignes, au-dessous, fut très difficile à lire. En tête H. retrouve en partie : Τόνδε [τύπ]ον ἔ[σ]τ[ασεν] Ἀπόλλο[νο]ς [τὸ κοινὸν] τ[ῶμ Περραιβῶν] ξεν[οδόκοι], ce mot désignant les témoins, les garants. Ensuite 8 noms de peuples au génitif pluriel et, après chacun, les noms des délégués. Le nom des Olossoniens est restitué en tête. Un relief, en haut, représente la triade apollinienne, Apollon citharède, Artémis et Létô, chacun avec son sceptre. Apollon est le Pythios, connu à Gonnoi, Pythion et Azôros et à Larisa, celui de Tempè, comportant la daphnéphorie illustre et les δαυχναφόροι à Phères, à Gyrtôn et dans le Dôtion. Typologie et stèle permettent de dater la stèle du 2e quart du IVe siècle. L'écriture et le dialecte conviennent au IVe siècle. Il y a 8 villes et 25 ou 26 délégués dans cette liste complète à cette date. Azôros, Dolichè, Pythion, formant une Tripolis, appartiennent alors à la Macédoine : inscription latine rappelant l'arbitrage d'Amyntas, père de Philippe II, entre Dolichè et les Élymiotes ; à Delphes, au milieu du IIIe siècle, un Μακεδὼν Ἐλιμιώτης ἐκ Πυθείου ; Flamininus rendit ces villes aux Perrhèbes. Mondaia (2 délégués), au IIe siècle, était thessalienne dans un conflit l'opposant à Azôros perrhèbe ; d'autres villes de Thessalie étaient originairement perrhèbes d'après Strabon, Atrax, Ephyra-Crannon, Gyrtôn, Mopsion et peut-être Phayttos encore lors de l'expédition de Brasidas en Thessalie. Une Orthè de Perrhébie, postulée par J. Bousquet, n'existait pas ; la mention à Delphes, dans les comptes du IVe siècle, d'un Θεσσαλὸς ἐξ Ὄρθου ne permet pas de croire qu'elle était opposée par là, implicitement, à une ville de Perrhébie ; il ne faut pas, avec B., partager les témoignages entre une ville de Thessalie et une ville de Perrhébie, *Bull.* 1943, 31 ; dans la liste des théorodoques, la triple mention d'Orthè ou d'Orthoi s'applique à la seule ville de la Thessalie du Sud ; les bronzes attribués traditionnellement à Orthè de Perrhébie sont bien plutôt à classer à la ville thessalienne ; en définitive H. transfère tous les témoignages du IVe, du IIIe et du IIe siècle à Orthè de Thessalotide ; seule cité de ce nom en Thessalie pendant toute cette époque, « la seule solution possible » ; ce qui était l'avis de E. Kirsten en une brève phrase en 1950. La liste complète de la nouvelle inscription donne encore les noms des Φαλανναῖοι (sans doute 6 délégués dont un Ἑλλανοκράτες), des Μυλαῖοι (3 délégués), les Χυρετιαῖοι (2 délégués), les Ἐρεικίνειοι (Ψακελίας, nom tiré de ψακᾶς ; cf. la glose d'Élien, 7, 47, sur l'usage de ψάκαλος chez les Thessaliens ; Βαβύττας), Μαλλοιαταί (2 délégués), Μονδα[ιαταί] (2 délégués), Γοννεῖοι (5 délégués dont un Ϝάσων). Synthèse sur la Perrhébie et ses institutions à l'époque de cette inscription et sur la thessalianisation des peuples périèques ; Thessaliens et Perrhèbes dans la période 379-350.

296. Date d'un décret honorifique pour trois juges de Démétrias n° 293.

ÉPIRE ET ILLYRIE

297. **Épire.** — Ph. Gauthier, *Rev. Phil.* 1979, 120-128 : *Sur les institutions de l'Épire hellénistique*, donne un compte rendu fouillé de l'ouvrage de P. Cabanes, *Bull.* 1977, 261. Discussions notamment sur la date donnée à certaines inscriptions. Remarquons les réflexions à tirer de l'utilisation des listes de théorodoques (Argos, Épidaure, Delphes) : les invités sont des villes ; on ne peut en tirer de conclusions sur les confédérations et leur organisation ; ainsi les mentions de Dodone et de Phoinikè ne doivent pas faire conclure à deux centres politiques distincts, l'un pour les Molosses, l'autre pour les Chaones. « Il faut tenir compte également des itinéraires possibles. Une ville, qui est rattachée politiquement à tel *koinon*, mais qui est plus accessible par des routes extérieures pourra être mentionnée à côté de villes qui lui sont politiquement étrangères », ainsi pour les Kélaithes et la ville de Kélaitha. — Citons ici un cas évident *Opera Minora*, I (*BCH* 1946), 328 : les théores pour l'Ionie visitent d'abord les villes eubéennes de Chalcis et d'Érétrie, de là Athènes, puis Carystos à l'extrême Sud de l'Eubée et les Iles, avec Andros et Kéos, etc. Ils ne sont pas allés à la quatrième ville eubéenne, à Histiée Oréos. Cette ville de l'extrême Nord de l'Eubée, cet avant-port de la Macédoine, figure dans le programme des théores pour la Thessalie ; ceux-ci vont ensuite à Skiathos, la plus occidentale des Sporades du Nord, en face de la pointe Nord de l'Eubée et de la presqu'île des Magnètes, où ils vont alors annoncer la fête à Homolion ; Skiathos et Histiée sont comme l'annexe insulaire du pays thessalien. La situation géographique et les possibilités et commodités du voyage étaient déterminantes pour l'établissement de l'itinéraire et de la liste des villes. C'est, on le voit, tout à fait à part du cadre fédéral. Cf. *ibid.*, 330-331, sur le rôle du politique dans le voyage des théores, à savoir : la liste est celle des *villes* auxquelles ils annoncent la fête, non des auberges auxquelles ils s'arrêtent. Cette précision capitale est méconnue par J. M. Cook (*The Troad* (1973), 221, n. 2), ce qui vicie ses conclusions.

298. **Illyrie.** — Le volume *Iliria*, IV (432 pp. in-4° ; Tirana, 1976,, donne les communications faites au « Premier colloque des études illyriennes, Tirana 15-20 septembre 1972 ». Le contenu est surtout d'archéologie protohistorique. Nous signalons ce qui touche à l'épigraphie et aussi à la numismatique. Le volume V d'*Iliria* (319 pp., Tirana, 1976) était consacré à la seconde partie des communications du colloque ; elles concernent essentiellement la linguistique, où brillent les argumentations précises d'Eqrem Cabej, et l'archéologie de la période postérieure à l'antiquité. Nous n'avons à y signaler que la contribution de S. Anamali, p. 22-40 : *Des Illyriens aux Albanais*, où il parle de la diffusion du latin et du grec. — Le tome VI (421 pp. ; Tirana, 1976), est analysé ci-après. Notons ici l'article de S. Islami, pp. 107-112 : *Problèmes de chronologie de la cité illyrienne*. La date de 1976 sur les 3 volumes est très antérieure à la parution de chacun.

299. *Ibid.*, 289-293 : Hasan Ceka, *A propos de certaines questions de l'histoire des Illyriens à la lumière des données numismatiques*, traite de questions touchant surtout Dyrrachion, Apollonia, les émissions, après Genthios, des Labiatai, Lissetai et Daorsoi, la légende Ῥηδονος (cf. n° 300). P. 295-299, P. R. Franke, *Einige Probleme und Aufgaben der illyrischen Numismatik*. Nécessité d'un Corpus utilisant toutes les collections dans le monde malgré l'importance exceptionnelle

de celles d'Albanie. Il faut un répertoire géographique de toutes les trouvailles en Albanie, trésors ou pièces isolées. Influence des Grecs. — Pp. 307-316 : Aleksandra Mano, *Les rapports commerciaux d'Apollonie avec l'arrière-pays illyrien* et, à l'occasion, de Dyrrachion. Avec carte des trouvailles de monnaies d'Apollonia en Albanie. Croquis indicatifs de la circulation des monnaies des deux villes jusqu'à la Save et au Danube.

300. Hasan Ceka, *Iliria*, VI, 143-147 : *Le buste du roi Genthius ou une figure de mythologie illyrienne*, étudie le buste avec la *kausia* des monnaies du roi Genthios, des Lissitai, des Labiatai et des Daorses (il place ces trois dernières émissions après la chute de Genthios ; cf. *Bull.* 1973, 256). Il repousse la théorie courante : buste de Genthios. L'inscription Ρηδωνος sur des monnaies des Labéates. Il rapproche ce nom du toponyme actuel et médiéval : Cap de Rodon. La tête serait celle de Rédôn, qui serait la divinité illyrienne de la mer. — Depuis lors le nom Ῥηδων fut attesté en Dardanie par une épitaphe *Bull.* 1976, 357 ; cf. *Bull.* 1973, 256, pour Ῥηδωνος sur les monnaies des Labiatai.

301. *Environs de Tepelene.* — D. Komata, *Iliria*, VI, 313-321 : *La citadelle de Zharrës, forteresse de la Basse antiquité*, du IVe au VIe siècle. P. 320 et pl. VII, deux épitaphes antérieures. Stèle avec deux personnages ; au-dessus : Χαῖρε Λεοντίσκος ἐτῶ(ν) ; il nous semble voir sur l'encadrement à droite, en haut, un *kappa* ; donc : âgé de 20 ans. — Sur un côté de sarcophage : Κοσμίλλα Ἀλεξάνδρου χαῖρε.

302. *Antigoneia.* — *Iliria*, IV, 327-346 : D. Budina, *Antigonée d'Épire*, avec de nombreuses photographies ; les tessères portant l'ethnique Ἀντιγονέων. Une inscription parle d'un gymnasiarque. Plan régulier.

303. Dh. Budina et V. Beretet, *Iliria*, VI, fouille de 1974-75 ; p. 345, inscriptions sur une mosaïque. Nous les transcrivons. A, Ὁ δοῦλος τοῦ Θεοῦ ΑγαθοκΑΝC (Ἀγαθοκλῆς ?) ὑπὲρ εὐχῆς ἐποίησεν. B : Ὁ δοῦλος τοῦ Θεοῦ εὐχόμενος ΓΡΥ.ΗΤΟΣ ὑπὲρ αὐτοῦ καὶ τοῦ οἴκου αὐτοῦ ἐπλήρωσ(εν). — C : Πουδετ— (de *Pudens*) / Α ΛΟΛCΟΥ πρε/σ[βυ]τέρου Δωροθέ(?)/ου (ou : δῶρον ?ου ?) σὺν αὐτῷ τε / δούλης σου τῆς / διακονίσσης Νίκη/ς, ἔτι δὲ καὶ τοῦ (dessin ΚΑΠΟΥ) / προαναπαυσο/μένου Ἀλεξάνδρ(ου) / . Κύριε μνησ(copie ε)θῇ / — trois lignes encore.

304. *Amantia.* — S. Anamali, *Iliria*, VI (cf. n° 305), parle aussi de cette ville (cf. *Bull.* 1973, 26) ; nous ne voyons pas de raison de la lier aux Byllions. — P. 137, 2, photographie de la dédicace à Zeus Bouleus par le secrétaire du conseil, Ἀβύλος Ἀρχελάου et « les bouleutes », *Bull.* 1959, 232 ; 1973, 261. Comme il l'avait déjà dit, l'inscription Patsch avec les titres πρυτανεύοντος Λυσῆνος τοῦ Σωστρίωνος, τοξαρχοῦντος Πάτρωνος τοῦ Εὐκλείδα (*Hellenica*, XI-XII, 271) a été trouvée « à la périphérie d'Amantia » et non du Nymphaion d'Apollonia.

305. *Environs de Byllis.* — S. Anamali, *Iliria*, VI, 125-137 : *Données épigraphiques sur quelques cités de l'Illyrie du Sud*, publie avec photographie l'inscription *Bull.* 1973, 260, trouvée à la forteresse de Rabije, « à la frontière sud-orientale du territoire des Byllins » : [Π]εριπολαρχῶν / [Πρ]αυγαῖος Πραυγίσ[σου] / ὁ γραμματεὺ[ς] / [Αὐ?]γυμμας Νικα[ίου ?] / . [Σ]υμπερίπολο[ι] / [Ἀ?]υγιμμας Βο[ίσκου ?] / [Πρα]υγισσος Δι, / ...ορ ? Δίνω[νος ?] ; au-dessus il ne reste qu'un *tau*.

306. *Klos.* — S. Anamali, *Iliria*, VI, 133 (cf. n° 305) acceptait l'identification de L. R. : « la cité bylline à Klos, Nikaia, plus petite que Byllis et construite au voisinage immédiat de celle-ci, sur une colline plus basse ». *Ibid.*, des inscriptions dans les fouilles de L. Papajani en 1974 « ont éclairé une institution

importante, celle de la *politeia*, l'octroi du droit de cité à des individus divers par la ville ».

307. L. Papajani, *Iliria*, VI, 259-273, donne le catalogue complet des *Monnaies découvertes dans la cité illyrienne de Klos* ; Byllions, avec des types nouveaux, 97 exemplaires si nous comptons bien ; Apollonia 59 ; Dyrrachion 10 ; Amantia, 1 ; Oricos, 1 ; Confédération Épirote, 31 ; Corinthe, 1 ; Corcyre, 1 ; Ambracie, 16. — *Ibid.*, 346-348, fouille de 1974-75, avec théâtre. Pl. XIV, dessins des timbres de 16 tuiles : Δαμοσία (n. 2), Δαμόσιος (n. 4), Δα (en monogramme) μ (au-dessous) (n. 14, 15, 16) ; n. 3, Β 'Αναξι— ; des noms comme Κολλίων (n. 8), Φίντων (n. 7), Βακ (n. 12), —ωνίδα (n. 6) ; le n. 5 est curieux : en cercle, ΠΑΡΑΒΩΝΙΑ (avec le nom latin 'Αθωνία ?) ; n. 1, moins bon fac-similé de la tuile ci-dessous ΒΑΛΑΝΕΙΟΥ.

308. Dans *Iliria*, IV, 411-422 : L. Papajani, *La cité illyrienne de Klos*, à côté de Byllis. Cf. *Bull.* 1974, 321. Le site, l'enceinte (plan et photographie). Rapports de Byllis et de Klos. Photographie de l'inscription qui avait été signalée, stèle avec belle décoration ; 5 lignes, sans doute encore du IIIe siècle ; les caractères sont très clairs et nous semblent donner seulement des noms de magistrats ; nous ne voyons pas comment les lettres ιαικαιενευ — pourraient être « probablement le nom de la ville ». Pour la statistique des monnaies, voir *Bull.* 1974, en corrigeant pour Dyrrachion 8, et non 2. P. 421, photographie de la tuile timbrée avec Βαλανείου ; ce n'est pas « le nom illyrien du propriétaire de l'atelier », mais la mention du bain public où servit cette tuile (cf. *Bull.* 1973, 21 ; 1974, 321). Au-dessus trois monogrammes. Nous lisons le premier comme P. Δημ ; c'est clairement le terme fréquent sur les tuiles, attestant que ce sont des tuiles pour l'État. « Sur le second ΝΑΥΚ ». Le fac-similé rend bien ce que donne la photographie. Lettre principale N ; à droite les barres obliques d'un *kappa*, la haste verticale gauche étant fournie par la branche droite du *nu* ; celle-ci à la différence de la branche gauche comporte au sommet un *apex*, que nous interprétons comme *iota*, distingué par là de la branche droite du *nu*, ainsi reprise ; à l'intérieur de l'angle supérieur des deux premières branches du *nu*, un alpha à barre brisée. On a ainsi, sur cette brique publique, le nom de la ville (comme à Dimalè avec Διμαλλιτᾶν ou Διμάλλας), en monogramme : Νικα—, le nom qui fut proposé par L. R. d'après une inscription agonistique d'Oropos mentionnant comme vainqueur un Βυλλίων ἀπὸ Νικαίας. Il se peut même que les lettres *iota* et *alpha* soient à reprendre encore une fois pour avoir le nom complet, mais ce n'est pas nécessaire. « Le troisième monogramme est peu discernable ». En tout cas, la lettre B en est l'essentiel ; comment ne pas y reconnaître le nom de Byllis, des Byllions ?

309. *Dyrrachion.* — Dans *Iliria*, IV, 301-306 : V. Toçi, *La population illyrienne de Dyrrhachion à la lumière des données historiques et archéologiques* avec rappel des noms illyriens dans la ville.

310. *Basse-Selce.* — Dans *Iliria*, IV, 367-379 : Neritan Ceka, *Les tombes monumentales de la Basse-Selce*, où persiste malheureusement le maître d'œuvre illyrien Mékos. Cf. *Bull.* 1973, 267 ; 1978, 272.

311. *Dimalè.* — Dans *Iliria*, IV, 385-409 : B. Dautaj, *Dimale à la lumière des données archéologiques*, avec les tuiles timbrées qui ont donné le nom de la ville et celles qui portent un monogramme ou un nom, Νέστωρ, 'Αμύντας, 'Ηραίων, [Π]αρμῆνος, 'Αριστομένεος, 'Αθανίων. Lettres sur des pesons. Statistique des monnaies ; 77 % d'Apollonia, 12 % de Dyrrachion, 3 % de Byllis, 1 % de la Confédération Épirote. Monnaies d'Ambracie, de Corinthe, d'Alexandre de Macédoine, de l'Italie du Sud. Un fragment de cadran solaire en marbre, œuvre d'un tailleur de pierre de Tarente. — B. Dautaj, *Iliria*, IV, 149-163 : *Aspects de la vie économique à Dimalè*, utilise les tuiles timbrées.

MACÉDOINE

312. Fanoula Papazoglou dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II *Principat*, tome VIII, 1re partie (1979), 302-369, avec carte : *Quelques aspects de la province de Macédoine*, présente une synthèse très documentée de la Macédoine à l'époque romaine, dont les chapitres concernent : la formation de la province ; — liste des gouverneurs de la province de 148 à 27 et commentaire historique, — la réorganisation de l'an 27 a. C. ; la création de la province d'Achaïe, l'Ère auguste, — les frontières de la province et composition ethnique de la population, — l'armée (note 201, discussion de la prosopographie des Macédoniens dans l'armée dressée par Th. Sarikakis, *Bull.* 1978, 270), — cités et koina régionaux. Ce chapitre, comme tout le fascicule, joint à l'ouvrage de F. Papazoglou, *Les cités macédoniennes à l'époque romaine*, dont elle prépare une nouvelle édition, sont une solide et claire introduction à l'étude de cette province.

313. *Pella.* — E. Mastrocostas, *Ath. Ann. Arch.*, 11 (1978), 195-196 : *On the grave epigramm from Pella AAA X (1977), 259-263.* Dans le distique *Bull.* 1979, 260, de la première moitié du IVe siècle au lieu de ἔνθ' Αἴας πρόπολος M. lit : Ἐνοδίας, et l. 1 : τῇδε. Il renvoie à divers textes sur Énodios Énodia, rappelle le culte en Thessalie et indique l'intérêt de ce témoignage en Macédoine. Il n'a pas connu *Hellenica*, XI-XII (1960), 588-595 : *Une déesse à cheval en Macédoine*, où L. R. a rapproché des documents de Thessalie (toujours Énodia comme seul nom, pas Hécate), une série de reliefs dédiés à Énodia, déesse à cheval avec la torche (et affranchissements inédits par consécration à Énodia), trouvée à Exochi, au débouché d'un passage du mont Vermion, et transportée à Kozani. Cf. *Bull.* 1961, 382. Dans *Bull.* 1972, 252, encore un relief d'Exochi et identification d'un autre relief d'Énodia (et non d'Artémis Épona) au musée de Kozani (Hagia Paraskevi, région d'Aianè). Dans tous ces textes la déesse Énodia, en dehors de la Thessalie, n'était connue que dans la partie Sud de la Macédoine. Elle est ici attestée à Pella même, et anciennement. Une célèbre épigramme transcrite sans nom d'auteur, *Anth.* XVI (Planude), 6, en l'honneur de Philippe V, consacre à la déesse le butin fait sur le roi Kiroadas (réserve sur le nom), ses enfants et tout le pays des Odryses :

Κοίρανος Εὐρώπας ὁ καὶ εἰν ἁλὶ καὶ κατὰ χέρσον
τόσσον ἄναξ θνατῶν, Ζεὺς ὅσον ἀθανάτων
Εἰνοδίᾳ τὰ λάφυρ' Ἑκάτᾳ θρασέος Κιροάδα
καὶ τέκνων καὶ ὅλας γᾶς ἔθετ' Ὀδρυσίδος,
υἱὸς εὐμμελίᾳ Δαματρίου· ἃ δὲ Φιλίππου
δόξα πάλιν θείων ἄγχι βέβακε θρόνων.

On place ordinairement ce succès sur les Odryses vers 184-183. Mais F. W. Walbank, *Cl. Phil.* 1942, 137-148, a marqué cette évidence : Philippe V est déclaré le seigneur de l'Europe sur mer et sur terre, seigneur autant que l'est un roi sur des mortels, Zeus sur les immortels ; cela n'est pas possible après Cynoscéphales (197). Il relève aussi une victoire de Philippe V sur les Thraces en 204. Sans exclure que le lieu de la consécration ait pu être une ville de Thessalie, à cause du culte d'Énodia dans cette région, il date le morceau de 201-200, lors de l'expédition du roi en Asie Mineure ; il aurait consacré ce butin dans le

sanctuaire d'Hécate à Lagina en Carie, ce qu'accepte Beckby ; « Hekate : in ihrem Tempel zu Lagina (Walbank) ». On peut se demander comment, en cette année de batailles en Asie Mineure, et aussi d'isolement dans le Sud-Ouest de cette région, Philippe V a pu faire venir, pour l'offrir à Hécate à Lagina, le butin conquis sur les Thraces en 204, ou même plus récemment. D'autre part, Hécate de Lagina n'est jamais, dans l'abondante documentation, appelée Énodia. Dans l'épigramme, le nom d'Hécate est en second lieu ; il a été finement restitué par Hecker en partant du manuscrit : τὰ λάφυρα κατὰ. Mais l'essentiel est Εἰνοδίᾳ, le vrai nom de la déesse. Ἑκάτᾳ est ensuite une explication, comme on peut la trouver dans des textes littéraires, du nom singulier de la déesse. Voici que maintenant le culte d'Énodia est assuré à Pella dès le IVe siècle. C'est alors là, dans la capitale du royaume macédonien, que Philippe V a consacré le butin pris sur les Odryses et il l'aura fait aussitôt après sa victoire de 204. Il était dans l'éclat de sa puissance.

314. *Thessalonique.* — D. Feissel et J.-M. Spieser, *Travaux et Mémoires* (Byzance), 7 (1979), 303-348 et 10 planches : *Inventaires en vue d'un recueil des inscriptions historiques de Byzance*, II, *Les inscriptions de Thessalonique, Supplément.* Les *Inscriptions proto-byzantines* sont reprises par F. qui utilise le recueil de Ch. Edson ; S. ajoute les *Inscriptions de Thessalonique, addenda et corrigenda*, à son recueil *Bull.* 1974, 345. Comme nous le souhaitions, la notion d'inscriptions « historiques », si délicate à justifier, a été sensiblement élargie. Cf. *Rev. Phil.* 1974, 187-191, 192.

315. E. Tsigaridas et Katia Loverdou-Tsigarida, Κατάλογος χριστιανικῶν ἐπιγράφων στὰ μουσεῖα τῆς Θεσσαλονίκης (vol. 52 de la Μακεδονικὴ Βιβλιοθήκη), 126 pp. in-8°, Thessalonique 1979), publient, avec pour chaque pierre une photographie, les 79 inscriptions chrétiennes conservées à Thessalonique dans la Rotonde S. Georges et au musée. Ainsi est-il remédié à l'absence de l'illustration dans *IG*. Nous relevons ici les inscriptions qui n'étaient pas dans le Corpus de Ch. Edson et qui ont conservé autre chose qu'un début de la formule κοιμητήριον. N. 3, Κυμητήριον Διονυσίου καὶ Ζώσωνος ἔνθα κῖται ὁ καλοκύμητος (attesté en Italie) Διονύσις N. 4, à la fin de *IG*, 780 B, [ἔν]θα κῖνται οἱ πρὸς π[στ]έραν πάποι. N. 11, Κοιμητήριον δήσουμον (= δίσωμον, à deux places) ἔνθα κῖται Δημήτριος υἱὸς Ἀνδρέου καὶ Βερόης. XMΓ. N. 13, Κοιμητήριον Αὐρ(ηλίου) Γεροντίου ὀρθιλάτου (sens à trouver) ἀ[γ]ορασθὲν αὐτῷ παρὰ Φλαβίας Μαρίας τῇ ὑπ(ατείᾳ) τοῦ δεσπό(του) Φλαβίου Ἀναστασίου τὸ γ', ἰνδ(ικτιῶνος) ει' (= 507 p. C.) ; ἔνθα κῖτε τὸ παιδίον αὐτοῦ Φίλιππος. N. 15, A : Κοιμ[ητήριον] διαφέρ[ον Ἀλε]ξάνδρ[ου κ(αὶ) Τετραδίας. B, [Ἐν]θάδε κῖντε Ζηνοβία καὶ Θαλάσιος ἀδελφοί. N. 17, Μημόριν τοῦ εὐλ(αβεστάτου) πρ(εσβυτέρου) Ἀχιλλίου ὅδε κῖτε δίφορον ; les éditeurs entendent le dernier mot comme δίσωμον ; n'aurait-on pas ὅδε (= ὧδε) κῖτε et un nom ? — N. 21, épitaphe métrique d'une Chionis. N. 27, [Μημό]ριον [τῷ πρ]ωτίστῳ (n'aurait-on pas [νεοφ]ωτίστῳ ?) [Δημη]τρίῳ ἀπὸ [Αὐ]σώνων γε[νά]μενος τοῦ [δ]εσπότου μου Εὐθηρίῳ τοῦ ἀπὸ ἐπάρχων ἐνθάδε ; au-dessus chrisme et MHPI ; serait pour Μηνί. N. 31, un Syrien d'origine. Le haut de la pierre a disparu. Nous entendons ensuite ὅρων Ἀπαμέων, ἀπὸ κώμης Θοδέων. Ts. écrivent : [ἐμπ]όρων, en rapprochant Beševliev, *Spätgr. Inschr. Bulg.*, 97 : ἀπὸ κώμης Ταρουτίδος ἐμπόρων τῆς Ἀπαμέων ἐνορίας. Mais le texte authentique de cette inscription d'Odessos chez B. est : ἀπὸ κώμης Ταρουτίας Ἐμπόρων τῆς Ἀπαμέων ἐνορίας. Le village de Taroutia Emporôn sur le territoire d'Apamée est connu et fut identifié avec Taroutin el Tuggar, comme l'avait rappelé B. (cf. *Bull.* 1962, 214, corrigeant et commentant la première édition ; 1964, 2) ; Ἐμπόρων se rattache au nom intéressant de

cette ville et c'est τῆς Ἀπαμέων ἐνορίας qui correspond à ὅρων Ἀπαμέων. Le n. 35 est le rapprochement de *IG*, 797 et 800. N. 37, fragment d'une épitaphe datée de 523 p.C. N. 38, une femme de Néocésarée du Pont : Κρατία Ποντικὴ Νεοκαισαρησία ἐνθάδε κεῖτε. N. 41, un ταξεώ[του]. N. 43, un menuisier : [Μημό]ριον Ἡλιοδώ[ρου λε]πτουργοῦ καὶ Ἄννας. N. 45, une παρθένος, vierge consacrée. N. 51, un ἱερομόναχος en 1348 p.C. N. 52, du XIV^e^ siècle, épitaphe avec interdiction : Ἤ τις βουληθῇ μετὰ τὸ θανεῖν με εἰς τὸ ἀνεῖξαι τὸν τάφον μου νὰ ἔχοι τὰς ἀρὰς τῶν τριακοσίων δέκα κ(αὶ) ὀκτὼ ὁσ[ίων πατέρων], ἀμήν. La malédiction par les 318 Pères du Concile de Nicée est toujours tardive ; Ts. renvoient à Bées dans le Corpus de Corinthe, 7-16. Les textes inédits suivants sont surtout des épitaphes avec monogrammes.

316. *Chalcidique.* — D. Feissel et M. Sève, *BCH* 1979, 229-326 : *La Chalcidique vue par Charles Avezou (avril-mai 1914), Notes de voyage et inscriptions.* Les auteurs ont pu retrouver dans la famille d'Avezou les notes, les photographies et les estampages de ce savant lors d'un voyage d'une quarantaine de jours dans la Chalcidique et dans la région du lac de Langada. Il est très heureux que l'on ait publié, avec des photographies, les notes de voyage de ce jeune savant, tué sur le front de Macédoine en novembre 1915. Plus que les observations archéologiques, il est intéressant d'avoir une vue animée de la région qui venait de sortir de la domination turque pour entrer dans le royaume de Grèce, avec son apparence physique, son allure et les anecdotes sont significatives. Des notes compétentes et précises contribuent à intéresser le lecteur et remédient au trouble des changements de toponymes. — Après ces pages 229-280, les auteurs ont édité les inscriptions, p. 281-329, et naturellement tout le travail est leur œuvre : transcription, apparat critique, identification avec des publications anciennes ou récentes, commentaire. P. 282-283, liste des publications depuis Cousinéry. Des 82 textes 16 avaient été publiés, parfois moins bien, avant 1914 ; 8 autres ont paru par la suite. Abondante illustration. Parmi les nouvelles, nous signalons les plus intéressantes. *Drimiglava*, n. 4 : les noms Περδύλιος, Περδυλία, qui semblent nouveaux. Le n. 8, à *Vassilika*, pourrait être une inscription proto-bulgare. A Epanomi, n. 11 : [Αὐρ. — —]ο[ς] ὁ πρὶν Ζιπᾶ Θεσσαλ[ο]νικεύς. N. 13 : Οἰκιάδῃ Παρμένω[νος], Πολυνείκῃ Πόρεων (thrace) ἥρωες χαίρετε. N. 14, avec interdiction et amende ; discussion sur la date ἔτους βυτ'. A Kuliakli (Antigoneia ?), n. 16, de la haute époque hellé-

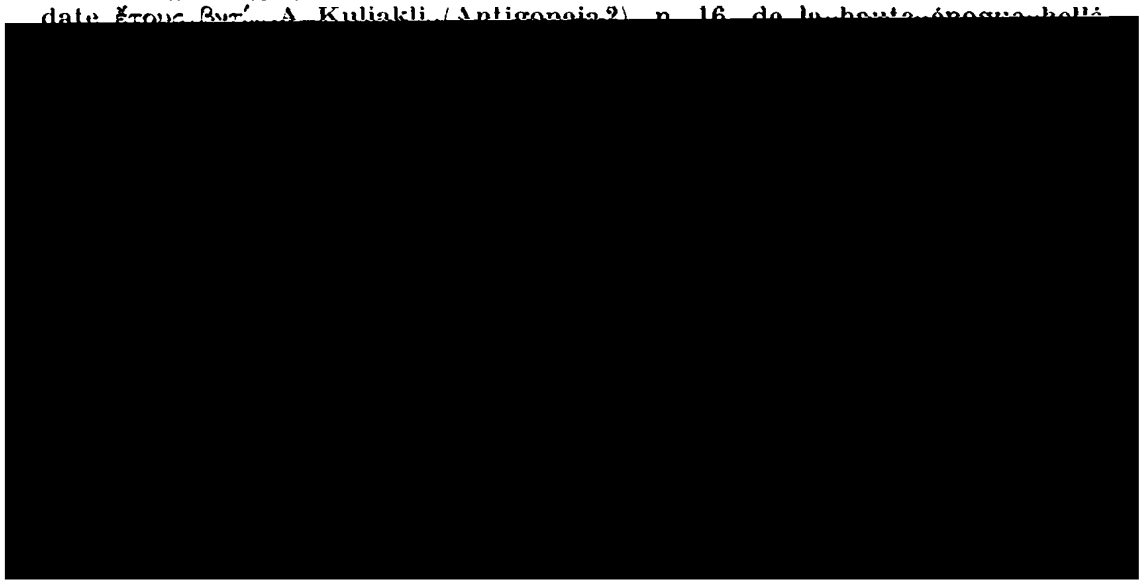

et les Turcs en 1875, 13 et souvent dans la suite) comme aussi en Syrie, dans le Hauran ; ensuite il suivit L. Duchesne et M. Collignon en 1876, Collignon, *Notes d'un voyage en Asie Mineure*, 2, n. 2), après révision sur place par les éditeurs. A *Kalandra-Mendè*, n. 54, épitaphe de l'enfant Ἐρωτιανός. N. 55, débris d'interdiction. N. 57, Θράσωνος (IVe ou IIIe siècle a. C.). N. 58, bloc de calcaire : Ὅρ/ος (*sigma* à branches divergentes). N. 60, Κουάρτα Ἀσυνκρί[τ]ῳ τῷ ἀνδρὶ μνή[μ]ης χάριν. Ἔδω[κ]αν δὲ καὶ οἱ Αὐγουστάλαι κατὰ τὸ δόγμα τὰ ἰς τὴν κηδείαν δηνάρια οε'. Grande rareté de la mention des Augustales dans les inscriptions grecques et le monde grec ; contribution officielle aux frais funèbres : n'a sa place que dans la colonie romaine de Cassandreia. N. 67, à *Polypyrgos* : Τραλιπορις Τραλιπορισκι (noms thraces) Θράσωνος τέκνῳ μνήμης χάριν. N. 71, au métochi Grigoriatiko : [Ὑπὲρ σωτη]ρίας τῶν πατρώνων Μο— — — — —ου βκσ' σεβ(αστοῦ) Δύοτρο[υ —] (revue à l'Athos au monastère Grigoriou), février-mars 191. *H. Nikolaos*, n. 72, épitaphe avec la double date macédonienne : Ἔτους βσ' τοῦ κ[αὶ] ηκτ', 180-181 p. C. *Palaekhora*, n. 75, noms intéressants : Δοῦρις Ταρουσιμα, Τερτία Διοσκουρίδου, Ταρουσινας Κοσειδου, puis σκεπαρνᾶς, métier ou surnom. N. 79, *Métochi de Zographou*, n. 79 : Ἐράτων Ξενοφῶντος, Ξενοφῶν Ἐράτωνος.

317. *Amphipolis*. — E. G. Stikas, *Praktika Arch. Et.* 1977, I (1980), 50-51 avec dessin p. 52 et photographie pl. 36, en remploi dans la basilique un naïskos, Héraclès au banquet avec la dédicace : Λυσίστρατος Ἀπολλοδώρου Σαράπιδι, Ἴσιδι, Ἡρακλεῖ. — D. I. Lazaridis, *ibid.*, 44 et pl. 33, stèle de Χαίρων Παντακλέος.

318. *Ergon Arch. Et.* 1979 (1980), 13 : stèle peinte avec l'épitaphe de Ἰφικράτης Εὐμήδους Προκοννήσιος.

THRACE, PONT GAUCHE, MÉSIE ET PANNONIE

319. **Thrace.** *Zônè*, dite Mesembria. — A. K. Vavritsas, *Praktika Arch. Et.* 1977, I (1980), 136-139 : [*Fouille de Mesembria*]. P. 136-137, sur un bloc de la tour qui porte le nom Adamas, fils de Bostas, inscription de Μυρσίνη Ἀλκεβιάδο ; déjà *Bull.* 1978, 311 ; ici photographie, pl. 85. Pl. 81, photographie indéchiffrable de 2 anses d'amphores ; cf. *Bull.* 1979, 282. Il faut de nouveau signaler l'importance des trouvailles monétaires, p. 138. Sur 16 bronzes, 5 sont de Maronée (première partie du IVe siècle), 4 de Zônè (IVe siècle ; 2 avec la tête d'Apollon et la lyre, 2 avec la tête d'Apollon et la couronne de laurier), 1 Philippe, 2 Alexandre, 1 d'Héphaistia (Lemnos). Argent : 15 de Maronée, 3 de Philippe. Ailleurs : sur 4 bronzes, 1 Zônè, 1 Maronée. Comme il a été déjà dit dans ce Bulletin (cf. notamment *Bull.* 1976, 464), Zônè est encore absente du recueil de Head, *HN*² (1911) et ce n'est qu'en 1922, *Num. Chr.*, 248-249, que G. F. Hill identifia un bronze avec l'inscription Ζωναι (tête d'Apollon et lyre) parmi les incertaines de la collection Woodhouse acquise par le Musée Britannique en 1866 (cf. *Hellenica*, I, 82-90, à l'occasion de la mention de Zônè méconnue dans une inscription de Delphes). Depuis lors, les trouvailles furent rarissimes : 1 bronze à Strymè (*Bull.* 1961, 391), 1 à Maronée, 1 aux Bains d'Anchialos, 2 chez les collectionneurs bulgares (les Bulgares occupèrent la région pendant la guerre et s'intéressaient au site lui-même). Dès lors chaque campagne a fait connaître à « Mesembria » des bronzes de Zônè ; cf. *Bull.* 1976, 464 ; 1979, 252 ; aussi avons-nous posé la question de l'identification et, constatant la découverte

régulière de ces monnaies rarissimes dans les fouilles de A. Vavritsas, avons-nous identifié Zônè. Cet apport massif de ces espèces nous paraît décisif et il donne la preuve (cf. 1978, 252, avec le rappel de l'importance des monnaies pour l'identification de mainte petite ville). Voici maintenant encore des témoignages, effet cumulatif.

319 *a*. ***Philippopolis.*** — Épitaphe chrétienne d'avant la paix de l'Église n° 513. Influence des Nicéens n° 513.

320. ***Byzance et Constantinople.*** — Nezih Fıratlı, *Proc. X congress Ankara-Izmir 1973*, 565-574 : *New discoveries concerning the first settlement of Ancient Istanbul-Byzantion*, dans des fouilles sur la première colline, acropole de Byzance. Pl. 167, 10 : timbre amphorique rhodien, Σωκράτη[ς] Βαδρομί[ου].

321. Elsa Gibson, *Z. Pap. Epigr.*, 35 (1979), 273-278 : *Three grave steles from Graeco-Roman Byzantion*, publie 3 stèles de la collection Rahmi Koç provenant, d'après toute leur apparence, de Byzance. N. 1, banquet funèbre, le mort tendant la couronne, et les très minces restes d'une inscription. N. 2, pas d'inscription conservée. N. 3, homme debout, Δίων Ἑρμαφίλου χαῖρε.

322. C. Mango et I. Ševčenko, *Dumbarton Oaks Papers*, 32 (1978), 1-27 : *Some recently acquired Byzantine inscriptions at the Istanbul Archaeological Museum*, publient 33 inscriptions entrées au musée de 1961 à 1973 ; chacune est accompagnée d'une bonne photographie. N. 3, le nom de femme Ουνουτζου est turc, sans doute hun. N. 5, Ἐνθάδε κατάκιτε Θεοφόβιος πιστὸς Πλευρηνός ; cet ethnique ne semble pas connu. N. 6, Τανδηλας (nom germanique) πριμί-[κ]ιρις. N. 11, Πρέσβεβε ἅγυε Κ[ή]ρυκε (l'un des deux saints Kyrikos ou héraut du dieu, S. Paul ou un autre apôtre) τοῦ Θεοῦ ἐλευθύνε (= ἐλεηθῆναι) τὰς ψυχὰς ὑμῶν (= ἡμῶν) τῶν ἠσὲ (= εἰς σὲ) προστρεχ[όν]των · σκαίπε, φρούρυ (= φρούρει), φύλα[ττε] τ[ὸ]ν —. N. 13, malédiction : [Τάφ]ων τούτων [κα]τάκρισιν α[ἰτ]ῶ τὺς κληρω[νό]μους μοῦ · εἴ τι[ς ἀ]νανεωσ[ει.]ο καθὸς ἐγ[ὼ ἐπ]ύεισα αυτ[—, ἔ]χι πρὸς τὼ [ὄνο]μα τὸ φωδ[ερ]ὸν καὶ τὶν μερί[δα]ν τοῦ εἰπότ[ος] (= εἰπόντος) ἄρον ἄρον [σταύρωσον αὐτόν] (cf. *Bull.* 1978, 195, et ci-dessus n° 230). N. 15, malédiction encore : εἴ τις τολμήσι ἀρῖν τὸ λιθάριν, (ἰ)σχῇ πρὸς τὸν Θεὸν καὶ λάβῃ τὴν θλίψιν τῆς μητρός μου. N. 18, épitaphe en dodécasyllabes d'une nonne enterrée auprès de son père ; à la fin : σὺ δ' ἀλλ' ὁ τύμβους καθορῶν τούτους, ξένε / εὔχ(ου) μοναχὴν Εὐγενειανὴν Ξέννην / τῷ Πατρὶ (ou πατρὶ) συσκηνοῦν με τρυφῆς ἐν χ[λ]όῃ. N. 20, inscription mutilée avec mention des archanges [Μιχα]ήλ, Γαβριήλ, Οὐριήλ, [Ῥ]α[φα]ήλ. Le n. 21, acquis d'un antiquaire d'Alaşehir (Philadelphie), avait été publiée par J. Keil et A. von Premerstein, *Ie Reise*, 89 (Grégoire, *I. gr. chr.*, 343). — N. 23, inscription très difficile. N. 25, le nom germanique Ουνιγια. N. 27, μνήμη Ἰρήνης ἀσκητρήας. N. 29, un Ἀμάντις διάκονος τοῦ Θεολόγου, de l'église de S. Jean à l'Hebdomon. N. 33, Θεοδωρὰς πιστὴ χορίου Ὑνιασις. Nous transcrivons ainsi le nom de la femme au lieu de supprimer le *sigma* final ; c'est le passage courant de Δημητρία à Δημητριάς dont nous avons souvent parlé.

323. Le culte de Priape à Byzance ; la Périée de Byzance sur la côte Sud du golfe de Nicomédie, au Pythion des Thermes et à Tritôn ; la possession du territoire de Tritôn a rapport avec la consécration d'un Tritôn en cyprès dans un trésor des Byzantins à Olympie, attestée par Polémon dans Athénée ; l'île Térébinthos n° 63 ; voir aussi à Nicée le n. 520.

324. **Pont Gauche.** — D. M. Pippidi, *Actes Congrès Constantza*, 255-261, a introduit les rapports sur l'épigraphie de la mer Noire par des réflexions sur les travaux et les initiatives des savants des pays européens riverains et sur

l'importance de l'épigraphie dans la documentation ; il a traité aussi des rapports des villes grecques avec les peuples indigènes.

325. G. Mihailov, *Actes Congrès Constantza*, 263, 281 : *Documents épigraphiques de la côte bulgare de la Mer Noire.* Avant de rappeler ces villes et leurs institutions, en insistant sur les anthroponymes comme on avait fait, M. donne des nouvelles sur les trouvailles faites depuis la publication du tome I de son Corpus, seconde édition. Les nouvelles inscriptions d'*Odessos* étaient toutes éditées ou sous presse. Quelques textes de *Mesambria* paraîtront dans le volume II des fouilles de cette ville, qui est sous presse. *Apollonia* n'a presque pas fourni de nouvelles pierres.

326. *Apollonia.* — I. Karayotov, *Actes Congrès Constantza*, 388-389 : *Nouvelles inscriptions de la région de Bourgas (Bulgarie).* N. 4, stèle avec décoration colorée : Αἴα Κλεάρχο, au IVe siècle a. C. — N. 3, au Ve ou au IVe siècle : Φιράδμων [erreur d'impression pour Φράδμων ?] Διοφάνεος. — N. 2, épigramme à Kiten, 20 km. au Sud d'Apollonia, du IVe siècle aussi : Σάτυρος Ἥρ[αγόρο] κλειτῆς παιδε[υθεὶς] — nous lisons sur la photographie παιδεο[θεὶς], à l'ionienne, — Περίνθο ἔργοισιν δ[ειν]οῖσι (?) βιώσας ἐνθάδε κεῖμαι. Ensuite en plus grands caractères, Ἡραγόρης Σατύρο. — N. 7, tuiles timbrées de la forteresse thrace sur la côte Nord du lac de Mandra au Sud de Bourgas.

327. *Anchialos.* — I. Karatoyov (n° 326), n. 5 : sur une base de marbre, Πασίξενος Ἀντιφίλου ἰδόεις Σαράπιδι καὶ Ἴσιδι. Nous lisons sur la photographie ἰαθεὶς, dédicace après guérison par Sarapis et Isis.

328. *Atiya.* — Veselen Beševliev, *Archeologia* (Sofia), 1979, fasc. 4, 33-45 : [Inscription funéraire paléochrétienne de la presqu'île d'Atiya], publie avec photographie une épitaphe : +Ἐνθάδε κατάκιτε Πατρίκις υἱὸς Τ—.

329. *Scythie Mineure.* — E. Popescu, *Actes Congrès Constantza*, 273-292 : *Die Inschriften aus Kleinskythien*, a présenté le tableau des inscriptions de la Dobroudja en les classant suivant la langue (domaine du grec et du latin), chronologie (selon les villes et avec indications sur les institutions et le calendrier), catégories (intérêt des longs décrets d'Istros ; les bornes ; l'armée ; les martyrs), les rapports avec les barbares, etc.

330. *Callatis.* — Maria Barbulescu-Munteanu, *Pontica*, 11 (1978), 127-132, 135-136, publie avec photographie et dessins un fragment nouveau de la série latine des bornes du territoire. Celle-ci, qui donne des morceaux de la description des bornes 43 à 48, fut trouvée au km. 8 au Sud-Est de la commune de Cobadin. Version grecque des bornes 42 à 48 dans L. R., *Hellenica*, I, 78-79 ; II, 148-149. Ici toponymes : — *mylen* et *Pyrg*[*us*].

331. W. M. Calder III, *Dacia*, NS 23 (1979), *A note on the fourth century, graffito from Kallatis*, modifie l'interprétation de ces inscriptions céramiques *Bull.* 1978, 322 : les deux graffites ne sont pas de la même main, — le canthare n'est pas une offrande funéraire, mais un souvenir emporté dans la tombe ; — les σύσσιτοι ne sont pas une troupe en campagne, mais des commensaux ; — ils ont offert la coupe au personnage ; — celui-ci répond par un salut que la coupe adresse aux donateurs.

332. *Tomis.* — C. Sandulescu dans *Hippocratica, Actes Coll. hippocr. Paris, 4-9 septembre 1978* (Paris, CNRS, 1980), 433-438 : *Un médecin de l'école hippocratique à Tomis*, commente l'épigramme du médecin Kladaios (Kaibel, *Ep.*, 537 ; Peek, *Gr. Versinchr.*, 1632 ; P. attribue l'inscription à « Istropolis, Thrakien »), τέχναν δ' ἐδάημ[εν] ἄνακτ[ο]ς / Ἱπποκράτου θείοιο ; sa patrie ματρόπολις Εὐξείνοιο / ἄστυ περικλήιστον ἐϋμμελίαιο Τομή[του]. S. veut tirer

des formes doriennes que le médecin s'était formé dans une ville dorienne ; c'est une question de choix poétique.

333. *Environs d'Istros.* — Maria Barbulescu-Munteanu, *Pontica*, 11 (1978), 132-135, 136, publie avec photographies une borne sur plaque, portant au sommet d'un côté Κασι/ανα et de l'autre Σπηλ/λουχα. Elle fut trouvée à Tariverde (département Constantsa) environ 500 mètres à l'Ouest de la route Constantsa-Tulcea. C'est un parallèle aux bornes de Şeremet : ὅροι Κασιανῶν καὶ Σπηλούχα, *Bull.* 1978, 337 (R. Vulpe y faisait allusion, vers la fin, à la borne de Tariverde et admettait naturellement qu'elle venait du même ensemble ; Şeremet-Casion est à environ 10 km. au Sud de Tariverde).

334. **Olténie.** *Bouridava.* — L'inscription du roi Thiamarcos *Bull.* 1978, 338, est reproduite et commentée par l'inventeur D. Berciu, *Stud. cerc. ist. veche*, 30 (1979), 347-358 : *Le roi Thiamarcus et la tradition étatique des Géto-Daces*, roi d'un des États qui succédèrent à l'empire de Burebista ; la localisation de Buridava à Ocnitsa est fixée par des fragments donnant *Bur* et *Buridava* ; Ptolémée nomme les Daces *Buridavensioi* ; — le même, *ibid.*, 481-499 : *Écriture aux lettres latines et grecques à Buridava (Ocnitsa, dép. de Vilcea)* : une quinzaine de tessons des forteresses daces près des salines, trouvés de 1973 à 1978 ; le roi Thiamarcos, Buridava, plusieurs fois *Reb*, peut-être un des chefs politiques ; dans le contexte archéologique deux monnaies d'Auguste.

335. **Mésie Supérieure.** — Un second volume des Inscriptions de la Mésie Supérieure, Corpus dirigé par Fanoula Papazoglou, *Bull.* 1977, 312, IV, *Naissus, Remesiana, Horreum Margi* (148 pp. in-4°, Belgrade, 1979), est rédigé par P. Petrović, suivant les méthodes largement conçues de la collection (cartes, plans, photographies et fac-similés, sites ; commentaires historiques et géographiques) ; c'est l'« Urkundenbuch » expliqué de ce pays. Les premières pages mettent au clair l'histoire des copies et des copistes. Nous relevons la mention des premiers copistes, Antonius Verantius de Šibenik, évêque de Pecs, diplomate et humaniste, Hans Dernschwam von Hradiczin (rapport édité par F. Babinger) et Johannes Belsus, envoyés par Ferdinand de Habsbourg en 1553. Augier Ghiselin de Busbeck les rejoignit à Constantinople en décembre 1555 et tous allèrent à Amasya auprès de Soliman le Magnifique (le Législateur). Les trois voyageurs passèrent à Niš le 6 et 7 août 1553. L'ingénieur autrichien L. F. Marsilius à *Remesiana* (Mustapha Pascha Palanka, Bela Palanka) en 1680 et 1690. L'œuvre de Felix Kanitz à Naïssus en 1850, 1864, 1887 et 1889, base des recherches ultérieures. Recherches d'Arthur Evans, d'Anton von Domaszewski. L'œuvre d'Anton von Premerstein et celle de Nicolas Vulić. Savants serbes de la région. — Les textes grecs sont très rares. A *Naïssus*, n. 54, épitaphe chrétienne : +'Ενθάδε κατάκιτε Μακεδόνης (= Μακεδόνις, Μακεδόνιος) ὁ μακαριότατος ἀποτενάμενος (nous préférons ἀπογενάμενος de Premerstein et Vulić à ἀποτεθνάμενος) μη(νὸς) 'Ιουνίου γι', ἰνδ(ικτιῶνος) ζ'. N. 59, à *Mediana* une dédicace inédite à Asclépios sur la base d'une statue du dieu en porphyre (43 cm.) : Σωτῆρι 'Ασκληπιῷ 'Ροιμητάλκης καὶ ἡ σύμβιος Φιλίππα εὐξάμενοι ἀνέθηκ[αν]. — N. 60, sur une base de marbre blanc (pieds) ; Τὸν Σωτῆρα 'Ασκληπιὸν Συμ[— ca 6 l. —ἰε]ρεύς. N. 61, statue d'Hygie en porphyre : 'Υγιείᾳ 'Ροιμητάλκης (le nom martelé) ὁ διασ[ημότατος] (martelé) καὶ ἡ σύμβιος Φιλίππα, εὐξάμενοι ἀνέθηκαν. Cette belle série inédite, que P. date de la fin du IIIe siècle ou du début du IVe, trouvée dans des fouilles, est remarquable déjà par le matériau ; « la fameuse tête du tétrarque de Naïssus est aussi en porphyre, comme le sont les statues 59 et 60, et nombre d'autres sculptures découvertes dans notre province et ailleurs, l'usage de cette pierre

étant très en vogue à l'époque de la Tétrarchie ». L'usage du porphyre ne tiendrait-il pas à la haute situation du dédicant? (fonction incertaine) ; cf. *Opera Minora*, IV, 123-125. En tout cas, cette dédicace grecque en pays latinisé est un nouveau témoignage de la spécificité d'Asclépios, dieu de la santé, et de la ténacité de son caractère grec à l'étranger (Tripolitaine, Maghreb, Dacie, Gaule, Bretagne, Asie Mineure, comme à Rome ; cf. *Bull.* 1953, 257 p. 204 ; 1970, 667 ; 1976, 803 ; *Laodicée du Lycos*, 292) ; à Annamatia en Pannonie n° suivant. — N. 80, dans la *vallée de la Nišava*, plaque de marbre blanc ; au-dessous dédicace : [Ἀρτέ]μιδι Λούκιος Τερεντι[ανὸς ε]ὐχήν. N. 93, *vallée de la Grande Morava*, plaque de marbre à sujets mithriaques ; le dédicant porte le nom thrace Καρδένθης ; ensuite Τετε et peut-être —επτα. — N. 123, à *Čaričingrad*, dans une basilique, 2 fragments chrétiens ; a, l. 1-2 : [— + ὑπὲρ ca 6 l.] / Ἰωάν[νου τοῦ] / λαμ[προτάτου]. La formule εὐχῆς remplirait bien la lacune.

336. **Pannonie.** — Irene Bilkei, *Alba Regia, Annales Musei Stephani regis*, 17 (1979 ; Skékesfehérvar), 23-46 et 2 pl. : *Die griechischen Inschriften des römischen Ungarn*, groupe les 44 inscriptions grecques sur le territoire de la Hongrie ; un certain nombre sont inédites. Croquis des provenances fig. 2. Certaines n'entrent pas dans le cadre du Bulletin, car elles appartiennent à l'instrumentum domesticum : vases (n. 1, 20, 30, 34, 35), — gemmes (n. 4, μνημόνευε, avec main touchant une oreille ; ce n'est pas une pièce magique ; cf. L. R. *Noms indigènes*, 156-158 ; un exemple plus développé *Cl. Rev.* 1890, 282 : μνημόνευε τοῦ τῆς φιλίας ὅπου ποτέ— ; n. 5 et 6, avec souhait de bonheur et le vocatif de noms d'hommes, Εὐτύχι Θεοδόσι, Εὐτύχι Μακάρι), n. 22, 23, 24, 26, 37, 38, 39 ; n. 25, l'Artémis d'Éphèse et la légende monétaire Ἐφεσίων ; n. 36, dieu-fleuve et légende Δανούβις) ; plusieurs sont des amulettes, — anneaux (n. 17, 41, 43), — des plaquettes à inscriptions magiques (n. 16, 31 en argent, n. 42 en or), — une pâte de verre dans une tombe avec l'inscription galante bien connue : λέγουσιν ἃ θέλουσιν, λεγέτωσαν, οὐ μέλι μοι · σὺ φίλι με, συνφέρι σοι) ; — perle de verre (n. 27) : ΑΒΓΔ (n. 28 et 44) ; tuile demandant le secours d'Athéna (n. 21). Mettons à part le strigile avec nom du fabricant, n. 32, ὁ Ῥοῦφος Ταρσεὺς ἐποίει, rapproché du strigile de l'Olténie *Bull.* 1976, 194 ; Tarse était donc spécialiste de strigiles. A *Annamatia* n. 33 (*IGR*, I, 534), dédicace à Asclépios et Hygie, θεοῖς Σωτῆρσιν, faite par Λούκιος Οὐαλέριος Ὀνήσιμος. Encore un témoignage du caractère grec gardé par ces divinités dans le monde latin ; cf. le n° précédent. — A *Intercisa*, n. 18, inscription du Syrien Πιστονᾶς ἀπὸ Κα[πρ]οβήλων, mort en voyage ἀποδημῶ(ν) ἐτελεύτησεν ἐνταῦθα, Κρίσπος ἐποίησα, *Bull.* 1958, 295. N. 19, le relief du Cavalier thrace avec la dédicace Κυρίῳ Κενδρείσῳ Βειθυνικὸς Τάρσου εὐχήν. — A *Aquincum*. N. 9 (*IGR*, I, 536), inscription latine en lettres grecques ; 3 bustes de famille ; 3 fois εἷς θεώς et le chandelier à sept branches. N. 10, fragment d'épitaphe avec la formule θάρσι οὐδεὶς ἀθάνατος. Y aurait-il un nom sémitique entre le 1er et le 2e mot? N. 11, quelques syllabes des 3 lignes d'une épigramme. N. 12, inscription en noir sur un mur des thermes, avec le mot παλαίστρα. — *Solva*. N. 8 (*IGR*, I, 533), inscription juive avec le chandelier. La lecture ou la restitution εὐλογία (ευλ sur le dessin) nous paraît bonne. — A *Brigetio*, n. 2, Παλμύρι εὐψύχει μετὰ πατρός (*IGR*, Παλμυρίς comme nom de femme) ; le texte latin *CIL*, III, 4327 (et *IGR*) n'a pas de rapport avec le grec ; deux pierres différentes. — N. 3, Ἐπαφρόδειτε ἥρως χρηστὲ χαῖρε (*IGR*, I, 531). B. suit malheureusement une interprétation aberrante de ἥρως due à M. Guarducci et souvent réfutée : « ἥρως apparaît le plus fréquemment en Asie Mineure comme epitheton ornans ». Une partie en latin est beaucoup plus précise : *D. M. Epa-*

phrodito alumno suo T. S[t]a[til]ius Solo pr(imus) p(ilus) leg(ionis) I Adj(utricis) P(iae) F(idelis) et Portumia Flora ; les deux lignes grecques, salut au mort, en très petits caractères au-dessous de la latine. En fait, ce Statilius Solon est maintenant bien connu, ainsi que sa famille. E. Birley l'a identifié (1941) avec le centurion Statius Solon d'une *cohors VI* dans une station du *limes* d'Hadrien en Bretagne. Quoi qu'il en soit (différence des deux *nomina*), nous avons établi que le Solo de Brigetio était un citoyen d'une illustre famille de Statilii à Héraclée de la Salbakè dans l'Est de la Carie (*La Carie*, II, 382-383). Une inscription de Claros (*Jahreshefte* 1912, 53, n. 25 ; *Carie*, n. 132) mentionne parmi les 9 παῖδες d'Ulpia Heracleia de la Salbakè venus chanter un hymne pour Apollon (ὑμνήσαντες) après une consultation de l'oracle, en tête un Τ(ίτος) Σ(τατίλιος) Τ(ίτου) Στ(ατιλίου) Ἀπολλιναρίου υἱὸς Σόλων ; ce texte peut être daté des premières années du règne d'Hadrien (*Carie*, p. 213). D'autre part, un décret d'Héraclée, en 170, honore le défunt Τ(ίτος) Στ(ατίλιος) Ἀπολλινάριος et mentionne ses deux fils dont le premier fut, l. 9 : [γενόμενον πρειμ]ιπειλάριον καὶ στρατο[π]εδάρχην. L'inscription de Brigetio, avec celle de Claros, assure, l. 9, la restitution Σόλωνα (cf. *ibid.*, p. 382-383). Dès lors, le Romain de Brigetio nous devient familier, la lecture *Statilius Solo*, avec des ligatures, est parfaitement assurée et l'on comprend pourquoi l'épitaphe sur les bords du Danube comporte un salut en grec pour le défunt, *alumnus* amené du pays grec. Répétons que cela est bien évocateur de la carrière de ces membres de familles romanisées ou d'origine romaine de la bourgeoisie municipale de l'Asie Mineure qui entraient dans l'administration de l'Empire : du plateau de Tabai et d'Héraclée à Brigetio sur le Danube et peut-être au mur d'Hadrien en Bretagne.

337. *Régions centrales des Balkans* n° 155.

CÔTE SEPTENTRIONALE DU PONT-EUXIN

338. Contributions épigraphiques de Dubois de Montperreux n° 13. I. G. Surgaya, *Klio*, 61 (1979), 453-458 : *Der griech.-ägypt. Kult im nördlichen Schwarzmeergebiet.*

339. J. G. Vinogradov, *Actes Congrès Constantza*, 293-316 : *Griechische Epigraphik und Geschichte des nördlichen Pontosgebietes*, envisage deux périodes, archaïsme et début du classique, l'époque des fondations et du développement, et l'époque de décadence et de crise du IIIe et du IIe siècle. Fondation de Berezan et d'*Olbia*, céramique et le graffite du Rhodien Xanthias ; traité d'isopolitie entre Milet et Olbia, les molpes ; l'influence de Milet sur toute la côte dans les institutions, la culture (tesson de la Petite Iliade), les cultes (avec graffites inédits) ; particularités en dehors de l'influence milésienne : Achille à l'île Leukè ; syncrétisme entre Aphrodite Apatouria et l'indigène Argimpasa ; Apollon Iétros comme dans d'autres fondations milésiennes du Pont-Euxin. Un graffite inédit d'Olbia récemment découvert donne la liste des 12 mois (ordre reconnu par Bischof et Latyschev). Relations avec les indigènes nomades ; l'hellénisation, à Olbia comme au Bosphore. Trésor en or de Berezan ; les échanges commerciaux ; les monnaies d'Olbia (dauphins, flèche) et de Panticapée. A Olbia, lettre inédite sur plomb d'un Apatourios, difficile à déchiffrer. La lettre d'Achillodôros et la composition de la société. Fragments inédits d'un décret stoichédon du 3e quart du Ve siècle, [δόγμ]α [Ὀλβιο]πολιτέ[ων] pour deux personnes, sans doute Σ[ινωπέ]ας : droit de cité, atélie et γῆς [ἔγκ]τ[ησις].

[Τι]μησίλ[εως] doit être le tyran de Sinope (Plutarque, *Périclès*, 20) expulsé avec son frère par la flotte de Lamachos en 437 ; cela amène V. à douter du caractère démocratique d'Olbia à cette époque. On prépare le Corpus des graffites d'Olbia et la refonte du tome I du Corpus de Latyschev. — Les cités hellénistiques et la situation sociale à Olbia d'après le décret pour Protogénès ; la pression extérieure et les conflits avec les Sarmates. La domination de la *chôra* et les famines ; décret inédit d'Olbia pour un Anthestérios qui a pourvu à la σιτομετρία et a réglé des conflits sociaux, [οἱ πολῖ]τα[ι] στ[ασι]άζοντες τούς τε π[ολίτας —] παρανομοῦντας ; il a restauré [τὰς κοινὰς] ἑστ[ί]ας et il a assumé la chorégie d'un triérarque. L'oligarchie de la classe politique ; la famille dans la liste d'éponymes d'Olbia *Ios PE*, I², 201. Le décret pour un pilote d'Amisos, *ibid.*, 35 (cf. *Hellenica*, I, 59 ; *Noms indigènes*, 639) concerne bien les troupes arméniennes envoyées par Mithridate Eupator, et non (Žebelev) des habitants du faubourg de Sinope Arména ; une épitaphe inédite de *Chersonasos* concerne le chef 'Αρμενίων τοξοτῶν des troupes de Mithridate. L'initiative des décrets réservée aux collèges de magistrats. Restitution de *I. Olbia*, 28, complété par 29, 123 et *Ios PE*, 240.

340. *Chersonasos.* — D. R. Jordan (n° 344 a), 524, discute la fin de l'épitaphe *Ios PE*, I², 576, identifiée et restituée par L. R., *Coll. Froehner*, p. 55-56 : 'Ιουλιανὸς Μύρων Μύρωνος ἐ[πικα]λοῦμε τῷ θεῷ · τίς ἂν [ἐπ]εβουλεύσατό σοι —. D'après la photographie publiée par M. I. Maximova, *Sov. Arch.*, 19 (1954), 222, J. préfère lire [ἐ]πεβουλεύσαι = ἐπεβουλεύσῃ, et ensuite τῷ σόμα[τί μ]ου. Il marque cette dernière phrase comme une interrogation, ce qui ne nous paraît guère acceptable ; c'est plutôt : « celui qui aurait attenté », etc., comme il arrive dans ce genre de documents ; la menace n'est pas énoncée, elle est suspendue.

341. *Yalta*, dans une collection. — D. R. Jordan (n° 344 a), 522, n. 2, revient sur l'inscription *Bull.* 1959, 273. D'après la photographie il lirait « tentatively » : Γλύκων Φιλάδελφον Γνά[e.g. θωνι] / τίς αὐτὸν ἠδίκησε ; τῷ ΑΙΜΙΙ— ? Là encore nous ne pouvons voir, au début de la ligne 2, une interrogation, mais : « celui qui lui a fait du mal », que lui arrive telle chose.

ÎLES DE L'ÉGÉE

342. **Délos.** — G. Roux, *BCH* 1979, 109-135 : *Le vrai temple d'Apollon à Délos.* Étudiant de façon approfondie les textes et inscriptions sur l'autel des cornes à Délos, abrité par le kératôn, et sur le Pythion, R. pose que le Kératon, tout entier en bois, sorte de baldaquin, petite tholos, est une partie du Pythion. Il rend séduisante cette théorie et cette identification ; après avoir clairement opposé les « temples-trésors », du type normal, et les « temples-sanctuaires, temples reliquaires », attachés à une particularité du lieu (Éleusis, Delphes, l'Érechtheion comme aussi Claros). Les trois temples d'Apollon à Délos sont des temples-trésors ; R. décèle quelque désinvolture dans le traitement qu'ils subirent. C'est à l'emplacement du temple ionique 42 du plan, qu'il place le Pythion, d'après les particularités des comptes, etc. : dimensions, beauté du travail, plan insolite (doubles portes, fenêtres et lanterneau pour un autel intérieur) ; τὸ πῦρ ἐν τῷι Πυθίωι. Conséquence pour l'autel d'Apollon Génétôr, la triade apollinienne, les statues offertes par Antiochos Épiphane, le palmier. Comparaison avec le Pythion de Gortyne et avec un édifice d'Épidaure.

343. Sur le décret des Technites *IG*, XI 4, 1061, et la mention des fêtes qu'ils célèbrent à Delphes, à Thespies et à Thèbes, voir n° 262, p. 195-196, 204-205, 207.

344. Ph. Bruneau, *BCH* 1979, 83-107 : *Deliaca*, III. Nous signalons brièvement cet ensemble, même si les inscriptions n'y interviennent pas. P. 83-88 : *Encore la pourpre* : Δήλιος κυρτεύς *(Hérondas, III, 51)* et Δήλιος κολυμβητής *(Diogène Laërce, II, 22 et IX 12)*. B. interprète de façon très séduisante le passage d'Hérondas. Le « pêcheur à la nasse » Délios est le type de l'homme usé par son métier ἐν τῇ θαλάσσῃ, dans la mer et non sur mer ; il ramasse les coquilles de pourpre dans une nasse, comme l'atteste Aristote, après avoir plongé, comme un pêcheur d'éponges ; c'est le même ramasseur de pourpre qui est le Δήλιος κολυμβητής. B. fut amené à cette découverte par des trouvailles de dépôts de pourpre et d'installations sur les côtes de l'île (*Bull.* 1970, 472). — P. 89-99 : *Les jardins urbains de Délos*. Après avoir dressé la liste des mentions des jardins dans les comptes de l'Indépendance et de l'époque athénienne, B. conclut à l'existence d'une zone de jardins sur le bassin inférieur de l'Inopos, sur la lisière orientale de l'agglomération. Ils ont dû disparaître devant l'urbanisation de ces quartiers entre 156 et 88. Appendice, sur « le jardin proche du Létôon » et le culte de Létô, discussion serrée de l'article de Chr. Le Roy, *Bull.* 1974, 392 (cf. aussi *Bull.* 1976, 395 et 501). — P. 99-104 : *Le problème des phares*, sur les emplacements que ces installations indispensables ont pu occuper. — P. 104-105 : *Un septième phallus apotropaïque*. P. 105-106 : *Une vue de Délos par Carl Rottmann*, à la pinacothèque de Munich, parmi des paysages peints entre 1839 et 1850 ; « passablement fantaisiste ».

344 *a*. D. R. Jordan, *ibid.*, 521-525 : *An appeal to the Sun for vengeance (I. Délos, 2533)*, a revu cette invocation et en publie la photographie. Il aboutit à ce texte, l. 3-8 : [— κ]αὶ εἴ τις α[ὐτῇ βλάβη]ν (?) ἐπεβούλευσεν, ᾳ[ὐ]τῇ μάχαιραν [ὑ]πο̣θεῖσα [?] καὶ εἴ τις αὐ[τ]ὴν ἐλύπησεν κατὰ [τέ]κνου (au lieu de καὶ ἀ[τέ]κνου) καὶ βίου ἵνα μετέλθῃ αὐτὴν ὁ Ἥλιος. Voir Chersonasos et Bosporos.

345. **Rhodes.** — *Hémiolia* et *trihémiholia* n° 145.

346. Timbre d'amphore à Byzance n° 320 ; à Kymè n° 38 ; à Carthage n° 574.

347. **Cos.** — J. Benedum dans *Hippocratica, Actes Coll. hippocratique Paris, 4-9 septembre 1978* (Paris CNRS, 1980), 35-43 : *Inscriptions grecques de Cos relatives à des médecins hippocratiques et Cos Astypalaia*, rappelle les inscriptions trouvées par R. Herzog et publiées par divers savants, surtout B. lui-même, *Bull.* 1978, 357-360, 362 ; 1979, 324.

348. J. H. Oliver (n° 117), 551-554 : *The epistle of Corbulo to the Coans*. Ce texte, que la publication par Pugliese Carratelli d'une copie de M. Segre faisait apparaître comme une lettre de Cn. Domitius Corbulo à la cité de Cos, *Bull.* 1977, 331 (cf. *Année épigr.* 1976, parue en 1978, n. 648) est repris par O. qui en propose une restitution conjecturale dans son étude sur la procédure d'appel aux tribunaux romains ou à l'empereur.

348 *a*. Commerce du Pont-Euxin n° 154.

349. **Naxos.** — B. K. Lamprinoudakis, [*Inscription honorifique de Naxos*], extrait de Μνήμη Γ. Κουρμούλη (10 p. in-8°), publie avec photographie l'inscription *Bull.* 1979, 327. Il retrouve le Rhodien Ἀλιόδωρος Πολυκρίτου Ῥόδιος dans *IG*, XII 1, 46, l. 149, daté de la période 70-60 a. C. Les honneurs décernés sont très grands et le personnage a dû jouer un rôle dans la politique de Rhodes dans les Cyclades à cette époque. Voir Paros, Amorgos.

350. **Paros.** — B. K. Lamprinoudakis, *ibid.*, donne une photographie de l'inscription de Paros transportée à Naxos *IG*, XII 5, 305 ; cf. p. 2, n. 4. — Théores de Paros à Samothrace n° 357.

351. **Ténos.** — R. Étienne, *Z. Pap. Epigr.*, 36 (1979), 145-149 : *Ténos et L. Aufidius Bassus, IG, XII 5, 860.* L. 21, E. résout la difficulté sans modifier le texte (cf. *Bull.* 1979, 335), en écrivant ἕκτων τόκων, l'intérêt au denier six (16 % 2/3), « taux auquel le père de L. Aufidius Bassus avait conclu les deux contrats ». Ce taux est rare : Démosthène, *C. Phormion*, 23, ἕφεκτοι τόκοι ; décret de Sigée (*Bull.* 1958, 410 ; 1967, 479), τόκων ἐφέκτ[ων] ; décret de Kymè (*I. Kyme*, 12), τόκω ἕκτῳ. Ce taux montre la situation financière à cette époque. — E. publie une inscription de Ténos qui doit provenir du sanctuaire de Poseidon ; c'est un double de l'inscription de Cambridge *IG*, XII 5, 860 ; il donne les lignes 36 à 57 dans un état inférieur. L. 47, É. lit, au lieu de [ζ]ηλοῖ, ἡ[μῶν] à Ténos et ἡμῶν à Cambridge. L. 50, δ̣ικαίαν se rapportant à γνώμην.

352. Décret de Tralles pour des juges de Ténos n° 359.

353. **Chios.** — Th. Ch. Sarikakis, Χιακὰ Χρονικά, 7 (Athènes, 1975, semble avoir paru plus récemment), 4-27 : Οἱ ἐν Χίῳ παρεπιδημοῦντες Ῥωμαῖοι, ἡ ἀρχαιοτέρα ἐπιγραφικὴ μαρτυρία περὶ τῶν Ῥωμαίων *negotiatores* καὶ ἡ καθιέρωσις τῆς λατρείας τῆς θεᾶς Ῥώμης εἰς τὴν Χῖον. C'est le fragment de décret (36 lignes), brisé en haut, à droite et au bas, complet à gauche, trouvé par N. Kontoléon et dont celui-ci avait fait connaître un passage essentiel (Remus et Romulus) dans les *Akten Kongr. Wien 1962*, 192-204 : *Zu den literarischen* ἀναγραφαί (cf. *Bull.* 1965, 305). Le nom du personnage honoré a disparu avec le début du décret. S. adopte la date indiquée par K., peu après la guerre d'Antiochos et la paix d'Apamée, et il détaille les raisons bien claires de cette chronologie. La ligne 3 fait mention de la guerre : τῶγ (ou — τωγ) κατὰ τὸμ πόλεμον ἐπιφανείας. L. 4, une libéralité aux citoyens, du vin vieux à l'occasion d'une fête : — τῶν οἴνου παλαίου ἀμφορῆ. L. 4-5, mention d'un sacrifice à Rome après la fête des Théophania τοῦ [δὲ δήμου— — ἀγομένης τῆι Ῥώ]/μηι (Kont.) μετὰ τὰ Θεοφάνια πομπῆς καὶ [θυσίας] (K.). L. 5-6, des concours : [— τοὺς ἀγῶνας τούς τε μουσικοὺς] / καὶ γυμνικοὺς καὶ σπεύδοντος Ω— ; l. 6-7, [— ἄγεσθαι τὴν πανή]/γυριν διὰ τὸ βούλεσθαι χάριν ἀποδιδό[ναι Ῥωμαίοις (nous mettons l'article τοῖς avant ce mot) τοῖς κοινοῖς εὐεργέταις καὶ ἄξιον] / ἑαυτοῦ τε καὶ τῶν ἄλλων Ἑλλήνων [παρέχειν —]. On ne voit pas bien à quoi S. rattache ἄξιον παρέχειν. Nous pensons à ce sens : σπεύδοντος ὡ[ς ἐπιφανεστάτην — ou quelque mot dans ce sens] ἄγεσθαι τὴν πανήγυριν. Le peuple veut ainsi remercier les Romains. On a rapporté cela aux avantages acquis par Chios dans le règlement romain, territoire sur le continent, la liberté et l'atélie. K. restituait, *loc. cit.*, n. 11 : certainement, avant ἑαυτοῦ, ἐπὶ τῆι ἐλευθερίαι ou ἐπὶ τῆι σωτηρίαι ou les deux » ; ce nous semble très juste et nous écririons volontiers : [διὰ τὴν σωτηρίαν καὶ ἐλευθερίαν] ἑαυτοῦ τε καὶ τῶν ἄλλων Ἑλλήνων. L. 8-9 : [— πρώ]-/του ἀγωνοθέτου (peut-être, dit S., τοῦ δὲ δεῖνος ἠρημένου πρώ]του ; le précédent agonothète aurait été malade ou serait mort ou n'aurait pu assumer les frais). N'aurait-on pas [μετὰ] τοῦ ἀγωνοθέτου ? puis le nom du citoyen honoré, puis παραγεγονὼς ἐκ Ῥώμης ; on en a conclu justement qu'il était allé en ambassade ; nous croirions que c'était pour remercier le Sénat plutôt que pour négocier ; les affaires sont déjà réglées. Nous pensons qu'il faut bien marquer deux étapes dans le culte de Rome. Il y avait déjà un sacrifice avec procession en l'honneur de Rome, sans doute depuis assez peu de temps ; on y ajouta des concours, ce qu'on pourrait exprimer ainsi : τοῦ [δὲ δήμου, συντελουμένης πρότερον τῆι Ῥώ]μηι μετὰ τὰ Θεοφάνια πομπῆς καὶ [θυσίας, κρίνοντος συντελεῖν καὶ ἀγῶνας μουσικούς τε] καὶ γυμνικοὺς καὶ σπεύδοντος ὡ[ς καλλίστην καὶ λαμπροτάτην ἄγεσθαι τὴν πανή]γυριν. Le sacrifice était célébré comme un appendice à la fête des Théophania, qui était déjà

connue par des témoignages en tête desquels celui-ci vient s'inscrire. S. a renvoyé pour cette fête à *BCH* 1935, 464 ; *Ét. épigr. phil.*, 126-128 et à l'inscription d'Olympie publiée par Chr. Habicht, *Bull.* 1962, 153. Relevons que la date assurée de la nouvelle inscription exclut définitivement l'interprétation de M. Segré liant la création de cette fête à Mithridate Eupatôr. L'union ici des Rômaia aux Théophania explique l'inscription de Chios mentionnant τῶν Θεοφανικῶν — — Ῥωμαίων *(BCH, loc. cit.)*. D'autre part, S. a interprété ainsi la ligne 3 : « dans la mesure où il ne s'agit pas de l'épiphanie de quelque divinité, il est possible que le sens soit que le personnage s'est distingué dans la guerre (cf. L. S. ἐπιφανής, ἐπιφάνεια) ». Ce second sens nous paraît fort peu probable. N'est-on pas tenté de mettre en rapport cette épiphanie avec les Théophania mentionnés deux lignes après ? S'agirait-il l. 2-3 de : τιμᾶν τ[οὺς θεούς, ou tels et tels dieux plutôt, διὰ τὰς αὐ]τῶγ κατὰ τὸμ πόλεμον ἐπιφανείας ? Les lignes 10 et suivantes sont assez obscures dans leur état de mutilation : καλοκαγαθίαν ἐκείνοις τε τιμῶγ καὶ — — / καὶ ταύτην αὐθαιρέτως τὴν ἀγωνοθεσ[ίαν ὑπέμεινεν —] (il a assumé spontanément cette agonothésie aussi, outre sans doute celle des Théophania) : καὶ τοὺς παραγινομένους Ῥωμαίων ἀπο[δέχεται —] (les Romains venus à Chios ; S. entend bien les notabilités romaines venues pour les affaires de la guerre et de la paix), —νωι καὶ εἴ / τινας ἄλλας τοῖς ἄρχουσιν δο—, τοῦτο μετὰ τῶν συνεπαγγειλαμέν[ων —]. La fête, l. 17 : —νων ἐν τῆι πανηγύρει τῶν τε μουσικ[ῶν καὶ γυμνικῶν ἀγώνων κατὰ τὸ προσ]/ῆκον ἑκάστοις τῶν ὑποχορηγημάτ[ων] (mot nouveau, s'il ne doit pas être coupé). Le personnage s'est occupé du théâtre, l. 17 : ἄλλης τῆς κατὰ τὸ θέατρον εὐκοσμίας ; la suite — καὶ ε[ὐταξίας] ne nous paraît pas bonne ; puis [προυνοήθη ou verbe de même sens]. L. 17-18 : [καὶ τὸν ἀγῶνα] καλὸγ καὶ ἄξιον τῆς πόλεως ἦ[γα]γεγ καὶ τῶ[ν — — / των ἑαυτοὺς καὶ τῶν πομπαγωγῶν —. Il est intéressant de trouver πομπαγωγεῖν à Érythrées : *I. Erythrai*, II, 217 : — — πομπαγωγήσας ἀνέθηκε τὴν Ἀγαθὴν Τύχην τῶι Δήμωι. L. 19-20 : [— συνεπεμελήθη] / τοῖς παρεπιδημοῦσι Ῥωμαίων. Nous ne comprenons guère ces mots de S. : « il s'est occupé des pompagogues avec les Romains... ». Nous supposons qu'après la procession et le sacrifice il a distribué les viandes : [τὰ τε κρέα διένειμεν τοῖς τε πολίταις καὶ] τοῖς παρεπιδημοῦσιν Ῥωμαίων ; profitent de la distribution les citoyens et, pour leur faire honneur, certains Romains. Là S. fait une erreur singulière. « Cette ligne est selon nous la plus significative de l'inscription ; elle donne en effet le témoignage le plus ancien que nous ayons sur la présence des *negotiatores* Romains à Chios. Sur la présence précoce des banquiers et marchands romains, *negotiatores*, c'est l'information la plus ancienne que nous ayons sur leur établissement dans les régions de l'Égée à l'Est des Cyclades » ; sur la côte Ouest de l'Asie Mineure et dans les Cyclades, on le date de la formation de la province d'Asie ; « l'inscription nous permet de faire remonter leur apparition dans la première moitié du IIe siècle ». D'où le titre et le sous-titre. Mais les negotiatores sont οἱ πραγματευόμενοι Ῥωμαῖοι ; ici ce ne sont même pas οἱ κατοικοῦντες (parfois ἐγκεκτημένοι). Παρεπιδημεῖν signifie « de passage » ; c'est ordinairement une durée plus ou moins brève (participation à un concours, à une expédition, à une fonction temporaire de l'étranger comme des juges) ; le mot peut s'appliquer à un séjour prolongé (médecin, architecte, etc.), mais il n'y a pas changement de statut ; la παρεπιδημία est toujours conçue comme temporaire et elle est opposée expressément à κατοικοῦντες. Dans le cas présent il s'agit de tous les Romains que les circonstances de la guerre et du règlement de paix ont pu amener dans l'île à titre temporaire ; pas trace de l'établissement de *negotiatores*.

L. 20-21, [τὰ δὲ — — κατὰ τὴν τῶν ὅπλων πρό]/θεσιν τοῖς νέοις ; les boucliers récompenses n'apparaîtront qu'à la ligne 29 ; ici il s'agit de la fourniture d'huile aux 'jeunes' du gymnase, [ἐλαίου] θέσιν. L. 21 : τά τε κατὰ τοὺς γυ[μνικοὺς ἀγῶνας — διέθετο] / δικαίως. L. 22-24 : βουλόμενος δὲ καὶ κατὰ πάντ[α ποιεῖν — κατ'] / εὔνοιαν καὶ εὐχαριστίαν τοῦ δήμου καὶ πάν[τας — — διατελεῖν εὖ]/νους καὶ συνάυξοντας τὰ πρὸς δόξαν καὶ τ[ιμὴν Ῥωμαίων — — ἐκ τῶν] / ἰδίων ἀνάθημα τῆι Ῥώμηι. Nous préférons un essai comme celui-ci : βουλόμενος δὲ καὶ κατὰ πάν[τα / φανερὰν ποιήσασθαι τήν τε φιλίαν καὶ εὖ]/νοιαν καὶ εὐχαριστίαν τοῦ δήμου καὶ πάν[των τῶν Ἑλλήνων πρὸς τοὺς —] / νους καὶ συναυξόντας τὰ πρὸς δόξαν καὶ τ[ιμὴν ἀνήκοντα τοῖς Ῥωμαίοις]. Ceci introduit le passage de l'inscription, l. 25-28, connu et commenté par K. : offrande à Rome, pour telle valeur, d'une composition gravée sur pierre, contenant l'histoire du fondateur de Rome [Romulus] et de son frère Rémus, etc. ; l. 29-30, il s'est occupé de la fabrication des boucliers donnés en prix par le peuple aux vainqueurs des concours gymniques pour que soient gravés sur eux des mythes à la gloire des Romains, [ὅπως ἐγχαρα]/χθῶσιν εἰς αὐτὰ μῦθοι πρὸς δόξαν Ῥωμα[ίων]. L. 31-36, culte des Muses : [βουλόμενος δὲ καὶ τὰς τῶν] Μουσῶν τιμὰς συναύξειν τοῖς πολίται[ς — — αὐ]τοῖς εἶναι τιμᾶν ἐκπρεπέστερον τὰς [Μούσας —] διὰ τὴν περιγεγονυῖαν τῆι πόλει δό[ξαν ἀπὸ τῶν ποιητῶν καὶ ἱστοριογράφων ἐξ]/ἰδίων δραχμὰς Ἀλεξανδρείας X [— εἰς κατα]/σκευὴν βωμοῦ ταῖς Μούσαις κα[ὶ —]. Pour les drachmes ἀλεξάνδρειαι (aussi l. 25), S. renvoie à Rostovtzeff « pour le système numismatique ptolémaïque » ; mais il est assez connu que les monnaies sont « d'Alexandre », et non d'Alexandrie, ce qui serait d'ailleurs étrange dans l'État lagide.

354. **Samos.** — G. Thür et H. Taeuber, *Anz. Wien*, 115 (1978), 205-225 et un fac-similé, donnent avec le titre : *Prozessrechtliche Inschriften der griechischen Poleis, Sonderheft A*, un exemple du projet de présentation, avec commentaire juridique, des inscriptions grecques qui concernent des procès (cela dans un projet plus vaste englobant toutes les inscriptions juridiques grecques classées par régions) : *Prozessrechtlicher Kommentar zur « Krämerinschrift » aus Samos*. C'est l'inscription publiée par Chr. Habicht, *Bull.* 1976, 532, n. 9 ; 1978, 369. Les textes seront donnés d'après les éditions examinées de façon critique, revus s'il y a lieu, comme ici, sur la pierre ou l'estampage, accompagnés d'un lemme, d'un résumé en tête, d'une bibliographie (les éditions, les publications citées dans le commentaire juridique) ; le texte avec apparat critique, une traduction et des notes à la traduction ; un commentaire juridique. Pour cette inscription des *kapéloi*, où manquent le début et la fin des lignes, les auteurs ont adopté une coupe des lignes différente des précédents éditeurs et présentent le texte conservé avec leurs restitutions sur le fac-similé. Nous ne pouvons citer ici ces restitutions et leurs justifications.

355. Timbres amphoriques n° 39.

356. **Amorgos.** *Minoa.* — B. K. Lamprinoudakis (n° 349), donne de bonnes photographies (pl. 3-5) de la série de textes *IG*, XII 5, 38, pierre encastrée comme linteau de S. Georges Diasorites à Naxos et transportée de Minoa d'Amorgos (cf. L. R., *Opera Minora*, I, 533-542) ; cf. p. 7, n. 32.

357. **Samothrace.** — J. R. Mc Credie, *Hesperia* 1979, 1-44 : *Samothrace: Supplementary investigations, 1968-1977.* P. 8, fragment nouveau de l'épistyle au nom de Philippe III et d'Alexandre (cf. *Bull.* 1969, 441) donne la restitution signalée *Bull.* 1977, 359 ; il n'y avait pas le nom du bâtiment. — P. 16, base d'une statue de bronze, au-dessus d'une colonne dorique de 6 20 m. : les Macédoniens ont dédié une statue de Philippe V, *Bull.* 1970, 449. P. 17, fragment

de liste d'initiés en grec ou en latin. L'éditeur donne la mieux conservée, qui émane de l'équipage d'un navire de Cnide : Κνιδίων μύσται καὶ ὑπόπται (ne lit-on pas ὑφόπται ?) εὐσεβεῖς · ναύαρχος Εὔβουλος Ἀρχιπόλιος · τριήραρχοι Ἀγαθῖνος Εὐδ[ούλου ?], Ἱππόδαμος Ἀναξανδρίδ[ος] καὶ ἐπίπλοι (intéressant) τριήραρχοι Κλευ— Νικασιβούλου, Σωσθένης Θευ—, γραμματεὺς Ἀσκληπιάδη[ς] Διοκλεῦς καὶ τοὶ συμπλεύσαντες καὶ μυηθέντες καὶ ὑποπτεύσαντες · ἐπὶ βασιλέως Μνησισ[τράτου] τοῦ Κλεοβούλου, ὡς δὲ Κνίδιοι ἐπὶ δαμιο[υρ]γοῦ Πυθονίκου. — P. 26, base de statuette : Παρίων θεωροὶ Ε—, Δεξίθεος Δημοστρά[του —], ἐπὶ βασιλέως Ἀντιφάν[ου —]. P. 26 aussi, petit fragment : un Délien.

358. **Thasos.** — Un Supplément V du *BCH* est consacré à des études relatives à Thasos, *Thasiaca* (467 pp. in-4°) ; Paris, De Boccard 1977.

359. Y. Grandjean, dans *Thasiaca*, 385-406 : *Décrets pour des juges étrangers*, publie 4 fragments de décrets de diverses origines en l'honneur de juges thasiens (cf. *CRAc. Inscr.* 1972, 436-437). N. 1, 21 lignes de la formule dite hortative et du dispositif : honneurs au peuple de Thasos, à deux juges et à leur secrétaire. — N. 2, début d'un décret de Milet, Μιλησίων, avec des formules spéciales à Milet : οἱ πρυτάνεις καὶ οἱ εἰρημέ[νο]ι ἐπὶ τῆι φυλακῆι εἶπαν. Les Thasiens, [συγγε]νεῖς ὄντες καὶ φίλοι τῆς πόλεως κα[ὶ εὐνόως δ]ιακείμενοι τῶι πλήθει. En tête, 7 couronnes, donc le peuple, 5 juges et le secrétaire. N. 3, 26 lignes du dispositif jusqu'à la fin du décret pour le juge, Στίλβωνα Θεοδώτου et le secrétaire Σκύμνον Ἐράτωνος ; dorien adouci. L. 15-16 : τοὺς δαμιουργοὺς σφραγιξαμένους τᾶι δαμοσίαι σφραγῖδι τὸ ψάφισμα δόμεν τοῖς ἀνδράσι. L. 21-26, καλέσαι δὲ τοὺς ἄνδρας καὶ εἰς τὸ πρυτανεῖον ἐπὶ τὰν κοινὰν ἑστίαν · ἀποστεῖλαι δὲ αὐτοῖς καὶ ξένια τοὺς ταμίας κατὰ τὸν νόμον. N. 4, 14 lignes du dispositif d'un décret que G. propose d'attribuer à Tralles (décrets de cette ville pour des juges de Mylasa et de Ténos). Le peuple de Thasos est συγγενῆ καὶ φίλον. G. rapproche le décret de Ténos *IG*, XII 5, 869, où il modifie les lignes 45-46. Il attribue ce décret aussi à Tralles.

360. F. Salviat dans *Thasiaca*, 407-410 : *Déméter Eleusinié Patroié*, étudie la petite stèle opisthographe *Recherches*, n. 125. Elle joue le rôle de borne connu à Thasos par la série *Bull.* 1967, 452. Le texte des lignes 1-4 est le même des deux côtés : [Πυ?]λαδέω[ν, groupe familial, Δ]ήμητρος Ἐ[λε]υσινίης Πατ[ρ]ωίης. La suite de A et de B ne peut être éclaircie, sans doute prescriptions rituelles. Observations sur le nom de la déesse.

361. Fr. Salviat, dans *Thasiaca*, 107-127 : *Les colonnes initiales du catalogue des théores et les institutions thasiennes archaïques*. Précisions sur la disposition des listes de théores, sur les ἀπαρχαί, première et seconde, les Douze archontes, les Trois cent soixante et la constitution de Thasos à la fin de l'époque archaïque, la date du tyran Symmachos et l'intervention des Lacédémoniens. S. analyse les raisons de la gravure, après 350, de cette liste des magistrats, tenue ensuite à jour ; les catalogues d'éponymes, comme à Milet vers le même temps, le développement des fastes annalistiques sont liés à l'intérêt des cités pour leur passé, comme aussi les catalogues chronologiques d'Aristote et ses constitutions. Les documents officiels antérieurs, régulièrement tenus à jour, ne doivent pas être mis en suspicion, même pour l'âge archaïque. « Les Thasiens du IVe siècle, conscients du prix de ce passé, ne nous ont pas donné des copies infidèles ».

362. J. Pouilloux, dans *Thasiaca*, 129-141 : *Une énigme thasienne : le passage des théores*. Ce passage marqua, un temps, une entrée de la ville et le monument de Glaucos en assurait la protection à l'extérieur. Il subsista à l'intérieur de la ville étendue et P. précise le sens des reliefs d'Hermès et des Charites, et

d'Apollon et des Nymphes pour la religion civique de la cité. Il a renoncé à la théorie d'une cité mixte et de l'opposition entre divinités indigènes et divinités pariennes.

363. F. Chamoux, dans *Thasiaca*, 143-153 : *Le monument « de Théogénès » autel ou statue?*, repousse de façon intéressante l'interprétation de F. Salviat : statue de l'athlète posée sur le tronc à offrandes avec inscription, lui-même sur 5 assises de plus en plus petites. Il revient à la théorie d'un autel circulaire à degrés et la précise. Sur la marche inférieure, « l'anneau sacrificiel assure l'interprétation comme un autel ». Discussion sur la place de l'autel où la bête était sacrifiée, devant la *prothysis*. Dans la loi sacrée gravée sur le tronc (Sokolowski, *Lois sacrées Suppl.*, n. 72), l. 2, après τοὺς θύοντας τῶι Θεογένηι, dans les lettres martelées, au lieu de κτίστηι (R. Martin) ou Θασίωι (P. Roussel), C. propose τῶι θεῶι ; aussi l. 14. Dans l'épigramme de Poseidippos sur Théogenès de Thasos (Athénée, X, 412 d), C. rappelle en l'approuvant la correction, très légère, de M. Papathomopoulos, *Rev. Phil.* 1962, 252, καὶ περὶ συνθεσίης, « à l'occasion d'un pari » (ignoré de Gow et Page). — P. 147, fig. 4, en traitant de l'anneau de sacrifice sur les autels, C. publie une photographie d'un « relief anatolien avec une scène de sacrifice » ; « un hasard a mis entre mes mains la photographie d'un relief anatolien de style archaïsant, dont je n'ai pu déterminer ni la provenance, ni l'emplacement actuel ; je la publie ici, en raison du sujet, avec l'espoir que cette publication permettra de l'identifier ». Cette photographie nous a rappelé aussitôt un relief de Pergame trouvé au sanctuaire de Déméter. De fait c'est la partie centrale du relief publié par H. Hepding, *Ath. Mitt.* 1910, pl. XIX 2 et p. 511-512. Il manque à gauche l'arrière-train du bœuf à bosse attaché par une corde à un anneau. Déméter, une couronne sur la tête, tient dans sa main droite une phiale et s'appuie de la gauche sur une torche monumentale. Il manque à la photographie, à droite, un autel à feu avec décoration végétale sur la face et, encore plus à droite, une autre torche monumentale. Un détail nous paraît original dans la série : les deux pattes antérieures de la bête sont posées sur une petite base et chacune des pattes postérieures sur une base plus petite. Derrière l'animal sans doute un cyprès, comme l'a reconnu Hepding.

364. F. Salviat dans *Thasiaca*, 155-167 : *Vedettes de la scène en province : signification et date des monuments chorégiques de Thasos*, interprète avec bonheur les 4 inscriptions du Dionysion au-dessous des figures de genres musicaux à côté de la statue de Dionysos. L'éditeur, G. Daux, *BCH* 1926, 234-236 et presque tous à sa suite, ont daté cet ensemble du début du IIIe siècle a.C. J. Pouilloux, revoyant l'écriture et s'appuyant sur l'opinion de P. Devambez pour la plastique, s'arrêtait « à la fin du IVe siècle au plus tard ». S. remonte au milieu du IVe siècle d'après l'identification de trois sur quatre des artistes nommés. L'acteur Théodôros, avec la statue de la tragédie, était très célèbre au IVe siècle à Athènes et hors d'Athènes : Pausanias, Plutarque, Démosthène, Éphippos, Aristote, peut-être Diogène Laërce ; S. veut y ajouter les deux épigrammes de Julien l'Égyptien *AP*, VII, 594-595 ; encore les inscriptions d'Athènes, catalogues de tragédiens ; en 361-360, don de 70 drachmes pour la reconstruction du temple de Delphes. L'acteur comique Philémon est connu par Aristote, Eschine (en 346), acteur des Lénéennes dans le catalogue d'Athènes. Le flûtiste éphésien Batalos (statue du nyctérinos) était bien connu au IVe siècle, seul musicien de ce nom dans l'antiquité : Plutarque, Libanios dans Photios, Lucien, épigramme d'Hédylos de Samos ; « l'apparition de Nyctérinos, genre inédit, est moins étonnant si l'on en rend l'honneur à un musicien original, inventeur de chants

nouveaux », « rythmes brisés ». Seul le flûtiste Ariston de Milet, statue du dithyrambe, n'est pas identifié. La petite taille des lettres rondes ne suffisait pas à faire descendre au IIIe siècle. Le monument dans son ensemble, les tendances de l'architecture, le style de la sculpture ne s'opposent pas non plus à une datation vers 350. C'est une création du second classicisme. Les vedettes scéniques athéniennes, si brillantes vers 350, sont venues à Thasos vers 350 ; l'absence d'ethnique témoigne de leur célébrité (pour Cléarque à Aï-Khanoum et, plus tard, pour Aristide, Polémon, Paiôn etc., sans patronyme ni ethnique, cf. *Bull.* 1979, 56). Le rayonnement des arts attiques à Thasos et l'importance de l'événement commémoré par le coûteux monument du Dionysion.

365. G. Roux, dans *Thasiaca*, 191-211 : *L'Héracleion thasien, problèmes de chronologie et d'architecture*. P. 206-210, R., suivant une intuition de J. Pouilloux, identifie les salles de banquet (οἶκοι d'au moins sept lits) prévues par « le bail du verger » avec l'édifice Sud de l'Héracleion ; l'hestiatorion était là et non dans le verger et ce n'est pas le « monument de Thersilochos ».

366. Y. Garlan, dans *Thasiaca*, 213-268 : *Koukos, données nouvelles pour une nouvelle interprétation des timbres amphoriques thasiens*, et M. Debidour, 269-314 : *Réflexions sur les timbres amphoriques thasiens*, apportent des faits et des réflexions de grand intérêt pour le sens, la chronologie et l'usage des timbres thasiens et publient, avec photographies, de nombreux timbres nouveaux. Le site de Koukos, sur la côte Sud, à l'Ouest d'Aliki, était un dépotoir d'amphores, en usage pendant seulement une soixantaine d'années et des sondages y ont été faits ; ceux-ci, comme le ramassage sur le terrain, ont fourni un très abondant matériel, 996 timbres. Il n'est pas possible d'analyser ici les conclusions ou les suggestions petites ou grandes des deux auteurs sur la plupart des questions que soulève cette catégorie de documents.

367. Timbres amphoriques à Kymè n° 38 ; à Ibn Hani n° 552.

368. Même s'il n'y a pas d'inscriptions concernées, signalons l'intérêt historique d'autres articles des *Thasiaca* : A. Muller, 315-344 : *La mine de l'acropole de Thasos* ; — B. Holtzmann, 345-349 : *Des mines d'or à Thasos?*

369. Marianne Bonnefond, *Mél. Éc. Fr. Rome, Antiquité* 91 (1979), 601-622 : *Le Sénat républicain dans l'Atrium Libertatis?* traite de la ligne 6 du sénatus-consulte syllanien de Thasos publié par J. Pouilloux et Chr. Dunant, *Recherches*, n. 174 (Sherk, *Roman doc. Greek East*, n. 20) : le Sénat s'est réuni [— — —] μητ-τρίωι. B. repousse les deux restitutions auxquelles avait pensé L. R. Taylor : αἰχμητήριον, temple de Bellone, et τιμητήριον au sens de temple d'Honos et de Virtus ; elle accepte ce dernier mot au sens de local des censeurs, τιμητής. Elle s'attache alors à reconstituer l'histoire des locaux où siégèrent les censeurs, eux seuls, ou qui contiennent leurs archives, spécialement l'*atrium Libertatis* sur le Forum. Or, de 82 à 80, la curie est en réparation et le Sénat doit se réunir ailleurs : en 80, [ἐν] τῶι νάωι τοῦ — (Sherk, n. 19, débris de sénatus-consulte pour les Kormeis) ; en 80, ce serait, pour Thasos, dans l'Atrium Libertatis ; de même dans le sénatus-consulte de Lagina en 81 (ci-après n° 478).

370. M. Sève dans *Thasiaca*, 375-384 : *Épitaphes mal connues de Thasos*. D'après les estampages ou d'après les pierres conservées, S. donne le texte complet des épitaphes signalées par C. Picard, *BCH* 1921, 170-173 (*IG*, XII suppl., 485-513), n. 1-15. N. 12, la graphie Ἐπάγαθες du nominatif Ἐπάγαθος ; autres exemples de cette particularité à Thasos, qui ne semble pas due à une confusion entre lettres lunaires ; cf. aussi le n. 16.

371. G. Daux, dans *Thasiaca*, 351-373 : *Quelques noms, quelques textes*. P. 351-353, le nom Εὔχρις disparaît devant Κύχρις (vérification au Louvre) connu

à Thasos (4 exemples) et là seulement ; réserve note 3 : « Mais comment en être sûr ? Le Lexicon préparé par l'Académie britannique est attendu avec ferveur ». — P. 353-356 : *Le berger Manès.* D. rappelle que L. R., *Ét. Anat.*, 369-370 et photographie de l'estampage, avait publié une épitaphe : Μάνης / [χρ]ηστὸς / [τοῖς δ]εσπόταις / ἤμην et que, dans *Hellenica* VII (1949), *Bergers grecs*, 152, il a adopté — et commenté — la lecture que lui avait signalée son ami H. Seyrig : [πο]ιμήν ; rappel agrémenté de longues gloses d'une perpétuelle inexactitude, où il n'y a aucune remarque nouvelle. P. 356-360 : *Rebilus*, Ῥέβιλος. Observations sur l'inscription de Serrai *Bull.* 1948, 106 et celle de Thasos *Bull.* 1959, 328. D. reproduit, « en un agrandissement de dimensions un peu plus fortes », la photographie de l'inscription de Thasos donnée dans *Ét. Th.*, V. — P. 360-362 : *Les tria nomina.* — P. 362-371 : *Quelques textes.* D. publie 8 épitaphes qu'il a copiées vers la fin des années 60 et il en republie 5, le tout avec photographies. N. 1, fragment de sarcophage : Πο(πλία) Ῥουφρία Πρόκελλα, Λο(υκία) Ἀδωνία Ἀρτεμιδώρα. — N. 2, Ἀλητία [Τε]ρτύλλα ἡ καὶ Ἐλπιδοῦς χαῖρε. N. 13 B. Λ(ούκιος) Ἄρριος Σενέκας προσφιλὴς χαῖρε.

372. Daphne Hereward, *Z. Pap. Epigr.*, 35 (1979), 158 : *An inscription from Thasos*, publie une stèle copiée dans le jardin d'un hôtel de Limenia : Αὐρ. Δυτιενις Δυτιενου ; elle rapproche des anthroponymes thraces en Dun-, Dus-, Dul-, et Δούτιον. Cf. le nom Δουλ- à Amphipolis *Bull.* 1977, 279.

373. **Péparéthos.** — W. Peek, *ibid.* 264-265 : *Grabepigramm aus Peparethos.* Une brochure ignorée d'un gymnasiarque à Péparéthos, A. Sampson (1973 ; depuis lors entré dans le Service des Antiquités) fut signalée par nous *Bull.* 1977, 354. Une épigramme inédite fut transcrite « pour l'utilité commune bien que des passages ne soient pas clairs ». Nous avons atteint notre but, la divulgation de ce texte nouveau, puisque P., s'étant procuré la photocopie, a pu en donner une publication améliorée. Il y joint des malédictions contre les auteurs du Bulletin.

374. **Eubée.** *Érétrie.* — P. G. Themelis, *Praktika Arch. Et. 1977*, I (1980), 35-36 et pl. 16 : fragment reconstitué par D. Knoepfler. [Θεό]πο[μπον Ἀρχε-δήμου ἀρε]τῆς ἕν[εκεν τῆ]ς εἰ[ς αὐτόν] ; cf. *IG* XII 9, 236. — P. 37, trois épitaphes avec photographies pl. 18 : [Με]νεκλέα [Δι]ονυσίου, — Δημοκράτης, — Εὐμηλίδης.

375. Fr. Cairns, *Z. Pap. Epigr.*, 35 (1979), 284-286 : *A funerary inscription from Eretria*, publie avec photographie une épitaphe du IVe siècle : Φαναρέτ[η] / Θεομνήστο. Il l'a trouvée à Pezonisi, petite île à l'extrémité Sud-Est du port d'Érétrie, depuis peu appelée Dream's Island pour les touristes. La pierre fut apportée d'ailleurs. Le même nom de femme à Érétrie *IG*, XII *suppl.*, 538.

376. Ang. Andreiòmenou, *Arch. Deltion*, 29 (1973-74), II 2, *Chronika* (1979), p. 479 et pl. 314 : 2 épitaphes apportées d'Amarynthos.

377. *Chalcis.* — D. Knoepfler, *BCH* 1979, 165-188 : *Contributions à l'épigraphie de Chalcis*, II, *Les couronnes de Théoklès, fils de Pausanias.* K. publie l'inscription agonistique du gymnase signalée *Bull.* 1969, 460 d'après une photographie publiée. Après la mention du concours ἆθλα προέθηκεν, deux séries de couronnes, dont 2 sont conservées, à gauche, sur chaque ligne. Les épreuves, dont εὐταξία et φιλοπονία, concernent d'abord les ἐφήβων τητινῶν, ceux de l'année, puis les νεωτέρων ; discussion sur la durée de l'éphébie à Chalcis. A gauche, en petites lettres καὶ οἵδε τῶν παίδων ἱεροποιοὶ κατεστάθησαν ; suivent 14 noms, dont 2 Romains : Λεύκιος Λα—[1-2]—ος, Μάαρκος Μαάρκιος Μαάρχου ; discussion sur les rôles des « enfants » et des éphèbes. Le nouveau texte est parallèle à *IG*, XII 9, 952, inscription du même type, au gymnase pour

les Héracleia. Examen des 8 personnes nommées dans les 4 couronnes de la nouvelle inscription, qui est de peu postérieure à la précédente. En définitive, c'est vers 120-110 que K. place les deux textes « sans risquer de commettre une erreur de plus d'une ou deux décennies ». Dans le nouveau texte un Θεοκλῆς Παυσανίου était vainqueur à l'εὐταξία ; le même Θ. Π. Χαλκιδεύς avait vaincu, d'après l'autre inscription, au pancrace des enfants. Or, un Théoclès, fils de Pausanias, est nommé sur une émission de bronzes de Chalcis : au droit, avec l'ethnique de la ville, un quadrige à droite, au revers, dans une couronne, le nom Θεοκλῆς Παυσανίου. Nous sommes séduits par le rapprochement et l'explication de K. : l'éphèbe et, plus tard, le personnage nommé sur la monnaie (et avec son patronyme contre l'usage) dans une couronne sont le même homme ; avec les qualités athlétiques qu'il avait déjà montrées au gymnase, il remporta une victoire sur le quadrige dans un grand concours panhellénique, à Delphes ou à Olympie.

378. A. Sampsôn, *Arch. Deltion*, 29 (1973-74), II 2, *Chronika* (1979), p. 490 et pl. 319 (pour la 1re) : 2 épitaphes.

379. M. Georgopoulou-Meladini, *ibid.*, 505 : 2 épitaphes hellénistiques. — P. 505 et pl. 329, dans un ensemble chrétien, inscription de l'époque romaine sur une colonne brisée au bas ; nous la recommandons à l'attention.

380. *Histiée.* — A. Sampsôn, *ibid.*, 488, décret de la ville pour deux Lariséens ; S. le date vers 300 : Ἀγαθῇι τύχηι. Ἀριστοφάντωι Μούτωνος Λαρισαίωι, Καλλικλεῖ Νικοκλέα Λαρισαίωι ἔδωκε ὁ δῆμος Ἑστιαέων προξενίαν κατὰ τὸν νόμον καὶ αὐτοῖς καὶ ἐκγόνοις, ἐπ' ἀρχόντων τῶν μετὰ Φιλεταίρου Ἀρχίνου Πολυζήλου Κρατίνου Βαθυκλέους Θεοδώρου, ἱεροθύτου Καλλιμέδοντος.

381. **Crète.** — Documents juridiques archaïques n° 86. Crétois à Timgad, Carthage et Lepcis Magna n° 575.

382. O. Masson, *BCH* 1979, *Cretica*, 57-64 : *Inscriptions rapportées par Clermont-Ganneau*, publie 3 inscriptions du Louvre rapportées de Crète par ce savant en 1895 ; inédites (photos dans l'*Album* de Cl.-G.), elles n'ont pu figurer dans *I. Creticae*. Itinéraire de ce voyage : Tunis, Malte, Tripoli et Bengazi (cf. *Bull.* 1979, 653), Crète (25 jours), Alexandrie, Malte et Tripoli, Homs, Gabès, Sfax, Sousse et Tunis. Collectionneurs et antiquaires de la Crète. — *Aptéra.* Outre le n. 18 des *I. gr. inéd. Louvre* (photo dans l'*Album* ; *I. Cret.*, II, p. 38, n. 50), stèle Ἐπιμενὼ Καρπάδα (vers 200 a. C.) ; Καρπάδας est peut-être unique ; des Κάρπων et un Καρπιάδας en Crète ; — Χαριτέλης Ἀνασίωνος (vers le début de notre ère, déjà à Kydonia, les noms en Ἀνασ— ; rapport avec Ὀνασ— ; — Ὀνασίχα Πρωτογένη (même époque). M. rappelle les autres inscriptions de la Crète au Louvre : fragment de la loi de *Gortyne* (1862), relief *I. Cret.*, I, p. 75, n. 21 (en 1888 ; classé à Cnossos ; M. adopte l'attribution de L. R. à *Kantanos* ; photo de la stèle de ce guerrier, de même forme que le n. 5 de Kantanos) ; grande stèle d'*Olonte* (*I. Cret.*, I, p. 245-242, n. 4 ; travaux de marins français en 1898) ; vase inscrit de *Milatos* (*I. Cret.*, I, p. 242, n. 5 ; IVe siècle a. C., par Clermont-Ganneau ; photographie, Μύλλο ἠμί.

383. O. Masson, *ibid.*, 64-74 : *Quelques épitaphes*, republie avec photographies des épitaphes connues depuis les *I. Creticae*. N. 1, *Chersonasos* (publié par Petros-Mesogeites, *Bull.* 1941, 117, n. 7) : Τιμῶς ἠμί. Εὔαγρος μ' ἔστασε ; Ve siècle a. C. ; les noms Τιμώ, Τῖμος. — N. 2, Latô (*Bull.* 1941, 116) ; le nom nouveau Καλλιβέπεια ; difficulté du nom rarissime Ἐροίτιμος connu aussi à Olonte ; le nom Εὔνος. — N. 3, *Olonte* (*Bull.* 1941, 116, n. 4 ; 1972, 355 ; 1978, 391 ; c'est trop pour cette Ξεινύλλα Ἡροδώρου). N. 4, Ἐπιγεν<έ>ης Διλιπόλεως ; le patronyme doit être thrace ou plutôt bithynien, comme Διλίπορις.

N. 5, vu par H. van Effenterre et apparemment inédit : Τεισίλλ[α] Παρμένοντ[ος] (IIe siècle a. C.). N. 7, Φρανιὼι Φιλοστράτου χαῖρε (*SEG*, XXIII, 553). Observations sur Φρανιώι et Κοτυλώι *Bull.* 1966, 348). — *Aptera* d'après S. N. Koumanoudis, Ἀμφάνιμος Φυρσάνδρω (*Bull.* 1959, 351 ; *SEG*, XVI, 528) ; difficulté du nom nouveau Ἀμφάνιμος ; Φύρσανδρος expliqué par L. R. avec Φύρσων (*Noms indig.*, 66-67 ; Sundwall le prenait pour un nom carien, puis G. Neumann en 1976). — N. 8, Phaistos : Χαύχανς Μενοκλέ[ος] (*SEG*, XXIII, 557) ; IIIe ou IIe siècle a. C. — N. 9. *Itanos*, épitaphe publiée dans la revue *Amaltheia* (1977) d'Hagios Nicolaos) : Μναστήρας Ἀρισστόφω χαῖρε ; IIe siècle a. C. Le premier nom doit être un *hapax* ; Μναστήρ à Corcyre la Noire. Ἀρίστοφος est spécial à la Crète par son second élément ; noms en —φοος, —φως à Kantanos, Élyros, Hyrtakina, Aptéra, Phaestos, Gortyne ; le témoignage d'Itanos est le premier dans l'Est de l'île. — A la fin de la série (voir Hiérapytna), p. 82, index des mots étudiés.

384. *Hiérapytna.* — O. Masson, *ibid.*, 74-82 : *Noms de monétaires à Hiérapytna*, recense et commente les anthroponymes intéressants sur les monnaies de la Crète. A *Cnossos*, Βρίων (cf. *Op. Min.*, IV, 218), Θαρσυδίκας, Πόλχος (inexpliqué), Ταυριάδας (du groupe Ταῦρος). A *Gortyne*, Θίδος (très difficile). A *Priansos*, Πυργίας (commentaire) Κλ—. A *Hiérapytna*, 14 légendes, dont certains noms banals : Ἄσδαντος, nouveau ; « jusqu'à plus ample informé, nom indigène, préhellénique ». Ἱμεραῖος, assez répandu (Béotie, Nisyros), Κύραννις, *hapax*, difficile. Λίδυς Ἀργάνω (lecture du patronyme maintenant assurée) ; Ἄργανος, nominatif, est connu pour un Crétois de Milet, Κύδας Ἀργάνου ; M. y verrait volontiers un nom d'origine non hellénique ; Ἄργας de *Rhaucos* est connu à Démétrias et un Ἄργας Σωτέλιος était cosme à *Dréros*. Νέων Καυσίλω ; Καυσίλος est connu seulement à Hiérapytna et à Pergame (L. R.) ; le nom peut signifier « fiévreux ». M. rétablit [Κ]αυσίλω parmi les cosmes d'*Itanos I. Cret.*, III, p. 86, n. 6. Σαμαγόρας, aussi dans une inscription d'Hiérapytna et une de *Gortyne*. Φαῦος « nom rare et remarquable, bien interprété par Bechtel » ; cf. Φάος à Cyrène. Εὐχρήστας, aussi dans une inscription de la ville : Εὐχρήστας (rare, peut-être local) Κριαλλῶ (rare et local, difficile).

ASIE MINEURE

385. Nous analyserons dans le prochain Bulletin l'ouvrage de L. Robert, *A travers l'Asie Mineure, Poètes et prosateurs, monnaies grecques, voyageurs et géographie* (*Bibl. Éc. fr. Athènes Rome*, 239 ; 458 pp. in-4°, illustrations dans le texte).

386. L'utilisation des noms en Asie Mineure pour le hittite ou un fossile sundwallien n° 156.

387. S. Mitchell, *Proc. X. Intern. Congr. Cl. Arch. 1973* (1978), 312-318 : *Roman residents and Roman properly in Southern Asia Minor.* A côté des trafiquants italiens, οἱ πραγματευόμενοι ou κατοικοῦντες Ῥωμαῖοι et des colonies fondées par César Auguste, il y a une autre catégorie de Romains qui ne sont ni des commerçants, ni des vétérans romains installés par César sur la côte de la mer Noire (Amisos et Sinope), sur la Propontide (Lampsaque, Parion) et par Auguste en Pisidie et autour de la Pisidie après l'annexion de la Galatie en 25 a. C. Approfondissant les suggestions de T. R. S. Broughton en 1935 et de notre *Bull.* 1958, 467, il traite de l'existence de *coloni*, de κόλωνες,

dans des villes qui ne sont pas *colonia* romaine, mais où des Romains se sont incorporés aux cités, étant du δῆμος et de la βουλή comme le montrent des inscriptions d'*Apollonia* de Pisidie (avec ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Ἀπολλωνιατῶν Λυκίων Θρᾳκῶν Κολώνων), de *Néapolis* de la plaine Cillanienne, ou les συμπολιτευόμενοι Ῥωμαῖοι à *Attaleia* (cf. *Bull.* 1948, 229, p. 200 ; *Hellenica*, IX, 51) et *Isaura*. Après les conquêtes de P. Servilius Isauricus, une partie des territoires conquis devint *ager publicus*. Auguste concéda des sections de cet *ager* à des villes dans lesquelles il installa des colons qui s'insérèrent dans la cité grecque.

388. Les *Sestullii* dans la péninsule n° 171.

389. **Mysie.** — E. Schwertheim, *Die Inschriften von Kyzikos und Umgebung*, I, *Grabtexte* (vol. 18 des *Inschriften griechischer Städte aus Kleinasien*, 283 pp. in-4°, 44 planches et un croquis cartographique ; Köln, Habelt, 1980). On est obligé de dire dès le début que le plan et le contenu de ce recueil témoignent d'une surprenante confusion et légèreté et qu'il n'y eut pas de réflexion avant d'entreprendre. Il devrait s'agir d'un Corpus de Cyzique (en abrégé : *Kyzikos I*) et, comme on le doit, de son territoire, de sa *chôra*. Ignorer ce concept de territoire, c'est se cacher la réalité civique dans les villes grecques. On y a substitué la notion vague, non politique, ni antique, de « Umgebung » ; ces « environs » peuvent être la banlieue d'une ville ; ici c'est à peu près toute une province, où l'on a déversé pêle-mêle des inscriptions d'une série de villes antiques très différentes et individualisées, qui avaient chacune son propre territoire, ses limites et son monnayage autonome. Ce sont des points dispersés à travers toute la Mysie dans des régions qui n'ont aucun rapport, ni géographique ni historique, avec Cyzique et avec son territoire. Nous insisterons sur le premier exemple en évoquant la situation géographique et politique de façon précise grâce aux voyageurs.

390. Une vingtaine d'inscriptions viennent d'*Hadrianoi*, n. 12, 27, 44, 45, 65, 85, 99, 104, 107, 161, 274, 284, 377, 382, 386, 461, 467, 495, 511, 531 ; elles sont semées ainsi à travers le volume selon l'initiale du défunt. S. précise à l'occasion : « Orhaneli (früher Beyce)-Hadrianoi ». La grande majorité d'entre elles est connue par d'anciens voyageurs, notamment Hamilton, Le Bas, Perrot ; quelques-unes sont au musée de Brousse ou de Stamboul ; aucune n'a été vue sur place par S. N. 511, réflexion de S. : « Dans les anciennes publications le lieu de trouvaille est Orhaneli-Hadrianoi, tandis que dans l'inventaire du musée de Brousse c'est Sercelerköy ». Hadrianoi était au pied Sud de l'Olympe, séparé de Brousse (province de Bithynie) par toute la grande montagne et faisait partie de la province d'Asie. Elle était située sur un coude du Rhyndacos, là où, venant du Sud, il oblique vers l'Ouest. Aucun contact avec Cyzique, ni même avec Apollonia et Miletoupolis. De l'Ouest, comme d'ailleurs, la région est séparée par la montagne. A. Philippson, *Reisen und Forsch.*, III, 64, parle des cours du Rhyndacos et du Makestos ; « les vallées ordinairement étroites des fleuves impétueux forment d'efficaces frontières et barrières pour le commerce ; ils partagent le pays en groupes orographiques » ; il décrit les forêts primitives (cf. *BCH* 1978, 442-452, avec les cartes) ; 67 : « en général aucune voie de communication ne peut suivre l'étroite vallée sinueuse du Rhyndacos ». G. Perrot écrivait, *Exploration de la Galatie* (1872 ; voyage en 1861), 69 : « Le premier, le colonel Leake... apercevant dans un géographe turc, Aboubekr, le nom d'Edrenous donné à un caza au Sud de l'Olympe, comprit que ce devait être là une trace d'Hadriani... et, après lui, M. William Hamilton, le premier, si je ne me trompe, a traversé ce pays (*Researches*, I, 87-92) et retrouvé sur le

terrain au village de Beidjik l'emplacement même de l'ancienne cité. Hadrien avait heureusement choisi l'emplacement de la cité nouvelle. Elle était située auprès de l'endroit où la voie de Pruse à Pergame traversait le Rhyndacus, et sur cette route même ; à la hauteur de la ville, la vallée du Rhyndacus, étroite et profonde au-dessus et au-dessous de ce point, s'ouvre et s'élargit sensiblement. Tout le district qui formait autrefois le territoire d'Hadriani et qui en a porté le nom jusqu'à nos jours, au lieu d'être couvert de bois et coupé, comme le pays qui l'entoure, de gorges presque infranchissables et d'âpres ravins où la forêt seule peut prospérer, se compose de spacieuses vallées dont le fond est parcouru par de petits ruisseaux affluents du Rhyndacos ; les pentes, doucement inclinées, se prêtent à peu près partout à la culture » ; une centaine de villages ou de petits hameaux. « Un des villages d'Edrinas porte encore le nom d'Orchanas ; le sultan Orchon, raconte-t-on dans le pays, aurait résidé là pendant une partie de sa vie. C'est à 50 minutes de marche vers l'Est-Nord-Est du village de Serdchélé, situé sur un joli ruisseau qui descend au Rhyndacus, que nous rencontrâmes les premiers vestiges de la ville d'Hadrianoi » ; « le village de Beidjik est à 2 000 mètres environ à l'Est des ruines » (on voit dès lors que la remarque de S. sur le n. 511 n'a guère de sens). Détails topiques encore dans les *Souvenirs* (1864) du même savant, 117-119 : depuis Kestelek [épitaphe n. 275 de S., d'après Munro; ce village « sur les crêtes, dans la forêt de chênes, de hêtres et de pins »] « au départ, de beaux aspects sur la vallée du Rhyndacos, que nous perdons ensuite de vue au point de ne plus savoir si nous l'avons à notre gauche ou à notre droite; vers la fin de la journée, nous nous trouvons au Sud et en face de l'Olympe, qui s'offre à nous tout à fait dégagé de nuages ; ... c'est une masse immense dont la cime couverte de neige se détache comme une longue barre d'argent sur un ciel d'un bleu pâle » ; encore à travers la forêt de pins, puis arrivée sur Edrinas Orkhanas. Rappelons encore que, d'après A. D. Mordtmann, *Anatolien*, 309 (voyage en 1851), la région d'Adranos ou Trianos « est célèbre par sa richesse en sangliers qui dévastent les cultures ; on organise des chasses dans les nuits de pleine lune ». C'est de bien plus loin encore dans la vallée du Rhyndacos, à Fadilköy, que S., n. 505, publie une épitaphe au musée de Brousse. On voit assez, par les descriptions du voyage de Perrot, qu'il n'y a aucun rapport, de si loin que ce soit, avec « les environs de Cyzique ». C'est ici, à l'Est du Makestos, la Mysie des montagnes et des grandes forêts. C'est une Mysie « romaine », complètement séparée et différente de la Mysie hellénistique (cf. *Ét. Anat.*, 194 ; *Villes d'Asie Mineure*², 266-268 ; c'est « la Mysie d'Hadrien », où les rares villes sont dues à l'initiative énergique de l'empereur (cf. encore *BCH* 1978, 437-452 : *Hadrien Zeus Kynégésios*).

391. Il en est de même pour l'épitaphe n. 349, copiée par Th. Wiegand à Sağilar ; c'est dans les montagnes, encore au delà d'un autre centre d'Hadrien, la ville d'*Hadrianeia* à Dursunbey, autrefois Balat. De même à l'Ouest du Makestos, pour les épitaphes du territoire d'*Hadrianoutherai*, n. 21, 33, 49, 267, 313, 360, 396, 416, 509. La plaine de Balikesir est entourée de montagnes au Nord aussi et c'est très au Nord, à Susurluk, sur le Makestos, qu'on a quitté les plaines mysiennes qui sont le territoire de Cyzique (voir *BCH* 1977, 58-59). *Rari nantes*, encore plus au Sud que Balikesir, les textes d'ailleurs insignifiants comme tant d'autres, de Çağış (Çavuşköy chez Kiepert) n. 256 et 536. On s'égare encore plus avec l'épitaphe des Germéniens dans la montagne au Sud, à *Konakpınar*, n. 160 (cf. *Villes d'Asie Mineure*², 388-390). Enfin les épitaphes de *Bigadiç*, que nous avons identifiée à une Pigadia antique, dans sa plaine bien séparée par la montagne de celle même d'Hadrianoutherai, n. 106 (à ne pas

republier), 174, 227, 247. A quelque distance dans la montagne n. 191 (Ilyaslar?) et 212, 240, 247, 311 (Asarköy). Tout cela est extrait naturellement des anciens voyageurs. C'est une malheureuse plaisanterie historique que de traiter toutes ces régions de la Mysie comme des annexes de Cyzique, ses environs. Pour toute la région de Susurluk, Hadrianoutherai et Bigadiç, voir *BCH* 1978, 450-451. S. rattache à cette région Omerköy n. 571.

392. Toujours la même chose pour les inscriptions de *Kepsut*, sur le Makestos (cf. *Villes d'Asie Mineure*², 400), n. 31, 116, 201, 498, 502, 514, 528, 569, 570, et des villages tout proches, Tekke n. 343 (à ne pas reprendre), Recep n. 542, Karaçaltı n. 209, Beyköy, n. 105, 422, 442, 480, 546, Nusrat n. 26 et 239. Akarsu n. 446 et Balıklı n. 466 sont encore du territoire d'*Hadrianoutherai* (Balıklı s'appelait auparavant Mendoura, avatar d'un médiéval ou antique Pentechôria ; cf. *J. Savants* 1961, 132-133, en publiant une photographie du *tezek* (bouse de vache) séchant sur le mur d'un jardin).

392 *a*. Tous les villages autour de *Devecikonağı*, près du cours du Rhyndacos et d'un affluent de gauche, Derekadiköy n. 138, Eskibalcık n, 318, Gündoğdu n. 156, Kestelek (ci-dessus) sont, très au Sud de Milétoupolis, dans une région où nous aimerions chercher l'évêché de Néocésarée ; on a vu quel pays séparait Kestelek d'Hadrianoi ; encore 364 et 484 à Devecikonağı. Alpagut n. 2, 61, 135, 481 est le plus au Sud de la montagne, selon l'expression de Th. Wiegand, *Ath. Mitt.* 1904, 309, « dans les plus profondes vallées boisées de cette région sauvage ».

393. Le recueil contient beaucoup d'épitaphes qui sont à classer à *Miléloupolis* (Melde) près de Mustafa Kemalpaşa (Kirmasti). S. évoque aussi cette ville pour les trouvailles de Karacabey (Muhaliç). Il remarque d'ailleurs que la provenance Karacabey dans l'inventaire du musée de Brousse est une indication vague. A notre avis, le territoire de Milétoupolis marque précisément la frontière avec celui de Cyzique. Aussi celui d'Apollonia sur son lac et avec le cours du Rhyndacos et il est aberrant d'avoir englobé les inscriptions de cette ville dans les environs de Cyzique (nous ne relevons plus ici les numéros des inscriptions absorbées ainsi malheureusement dans le volume). Sur les territoires de Milétoupolis et d'Apollonia, voir *À travers l'Asie Mineure*, 97-98. C'est à l'Ouest du Rhyndacos qu'on entre sur le territoire de Cyzique et dans le domaine d'un Corpus des inscriptions de Cyzique. Milétoupolis devait être exclue avec ses nombreuses inscriptions dispersées et avec son monnayage, et naturellement aussi Apollonia (l'index des villages, *s. v.* Gölyazı, en énumère 30).

394. Le pays à l'Est du lac Manyas (lac de Daskyleion) est territoire de Cyzique avec les villages d'Ergili et d'Aksakal. Aussi *Daskyleion*, au coin Sud-Est du lac, capitale des satrapes de l'Hellespont, avec ses reliefs gréco-perses et les empreintes de sceaux achéménides exhumées dans la fouille d'Ekrem Akurgal ; cf. *À travers l'Asie Mineure*, 268. L'appartenance au territoire de Cyzique est attestée précisément par la mention de l'hipparque éponyme de Cyzique ; cf. *J. Savants* 1976, 232-235. Des villages près de la rive Sud ont pu ou dû appartenir à Cyzique. Mais ce n'est plus « l'Umgebung » de Cyzique, un peu plus au Sud que la ville de *Poimanenon*, ville indépendante et qui frappa monnaie, à Eski Manyas. Le n. 93, trouvé à Soğuksu, encore au Sud de la ville, était à écarter. Il n'aurait pas dû être question de s'enfoncer loin dans la vallée du fleuve que l'on appelle *Tarsios* à Ilica (n. 254, 523) et jusqu'à Balya (n. 236), au Nord-Est de Balikesir, la ville minière nommée *Pericharaxis* (Wiegand, *Ath. Mitt.*, 1904, 268-269 : le δῆμος τῆς Περιχαράξεως et la femme Περιχαραξεῖτις dans Wiegand et n. 49 ; cf. W. Ruge, dans *Realenc.* s. v. *Pericharaxis*) et qui fut à l'époque byzantine l'évêché de *Palaia*.

395. A l'Ouest et au Nord-Ouest du lac, s'il est possible d'aller, sur le bord de l'Aisépos, jusqu'à *Zeleia* (Sarıköy), qui fut absorbée par Cyzique, on ne saurait englober les villes du *Granique* avec *Pegai* (Biga), n. 37, 145 (voir ci-après), 238, et Karabiga sur la côte de la Propontide, *Priapos*, n. 337 (inédite, à Stamboul : Μηνοφα — Θόαντος), 444, 458 ; dans ces deux dernières, remarquer les noms romains originaux, traces de la colonie (cf. *Hellenica*, IV, 87-89). Nous n'hésitons pas à classer à Priapos l'épitaphe 426, copiée par Legrand à Dimetoka, devenue Gümüşçay, non loin de la côte, au Nord-Est de Biga, au Sud de Karabiga : Λ. Σάττιος Λουκιτιανὸς (S. le corrige d'autorité en le banalisant, *tau* devient *lambda*, Λουκιλιανὸς) καὶ Λ. Σάττιος Λ. Σαττίῳ πατρὶ μνήμης χάριν. Ainsi est circonscrit le vaste *territoire de Cyzique*, avec naturellement au Nord la presqu'île et avec *Proconnèse* et les autres îles ; cf. *Monnaies grecques*, 15-25 ; *Dacia*, NS 22 (1978), 325-329.

396. D'autre part, le premier volume du recueil de cette région est consacré aux épitaphes. C'est un début paradoxal. Certes, il est beaucoup plus facile et plus rapide de réunir et de publier ces textes que des décrets par exemple, par lesquels on commence normalement ; on peut ainsi rapidement occuper le terrain, pour ainsi dire. Mais c'est — de beaucoup — la partie la plus banale. Nous avons accordé tant d'attention aux épitaphes que nous ne sommes pas suspects de les mépriser ou de les négliger. Mais c'est tout de même le moins intéressant en face d'autres documents, ainsi les dédicaces pour ne parler que d'elles. De plus, la région toute entière n'offre dans ce domaine que des documents décevants. Il ne s'agit pas d'une riche épigraphie funéraire comme celle de Termessos, par exemple, avec toutes ses sources d'intérêt. Sur le territoire même de Cyzique d'ailleurs les formules sont ordinairement très simples et dépourvues d'intérêt instructif ; l'anthroponymie y est, sauf exceptions très rares, d'une déplorable monotonie. En sorte qu'un tel recueil est, à la limite, propre à déconsidérer, chez les historiens comme chez les philologues, l'idée de Corpus, tant est mince ici la récolte, banal le résultat, absente la réflexion. Autre chose. Sur le territoire de Cyzique surtout, un très grand nombre d'épitaphes sont gravées sur des stèles ornées de reliefs, et c'est le relief qui fait tout l'intérêt du monument. Qu'un recueil épigraphique contribue à fournir des matériaux à l'archéologie, c'est souhaitable. Mais il a paru récemment la masse entière des *Grabreliefs*. Il serait excellent qu'un recueil épigraphique apportât des suppléments nouveaux au Recueil archéologique. Mais c'est — n'est-il pas vrai ? — gonfler l'illustration que de donner encore des photographies de reliefs qui sont déjà illustrés dans l'œuvre de Pfuhl et Möbius. D'autant plus que les photographies de « Kyzikos und Umgebung » sont souvent médiocres ou très médiocres, — qu'on les feuillette ! Comparons, pl. XLII, n. 146, le banquet funèbre de Priépis (il est inutilisable pour un archéologue et pour qui veut simplement voir tous les ustensiles) et la planche 287, n. 1991 de Pfuhl-Möbius. Il eût fallu renvoyer à cette dernière, à moins d'avoir une photographie fournie par le Musée aussitôt après la découverte, et encore supérieure. Il eût donc été sage de renvoyer simplement à la figure des « Grabreliefs » et d'éviter une vaine concurrence.

397. Quant au classement, qui n'est pas géographique, il n'est pas établi non plus selon les catégories d'épitaphes : noms seuls, au nominatif ou au génitif, ou accompagnés de χαῖρε, formule ὑπόμνημα, interdictions avec amende ou malédiction. S. a choisi de façon étonnante l'ordre alphabétique selon le défunt nommé le premier dans le texte. Même principe pour le classement des épigrammes. Les inédits, sur une si vaste région, sont rares. Ils proviennent très

rarement de l'étude dans un village, mais du rassemblement dans un musée, le petit dépôt hypèthre qu'avait établi à Erdek le zélé kaymakam Reşit Mazhar Ertüğün (cf. *Opera Minora*, IV, 164-165 ; *Hellenica*, X, 296 ; XI, 584) et surtout le musée de Brousse. Le village de Yeni Ziraatlı, au Sud-Est de Cyzique, fut visité, car on savait à l'avance qu'on y trouverait plusieurs textes, n. 79, 123, 218, 497 ; cf. *Opera Minora*, IV, 165 ; *Hellenica*, XI-XII, 585, etc. Le résultat de ces recherches est une confusion, causée par une inexpérience boulimique. Que sera-ce si l'on arrive un jour aux décrets, aux dédicaces, aux listes intéressantes dans la région ? Les épitaphes forment de détestables propylées.

398. A cela s'ajoute que les lemmes souffrent d'une détérioration capitale. Repoussant l'usage général des parenthèses, qui rattachent à une édition antérieure celles qui ne reposent pas sur un examen de la pierre, S. enfile pêle-mêle toutes les éditions, mettant sur le même plan que les éditions d'après la pierre les transcriptions présentées dans *IGR* IV, dans *SEG*, dans les recueils d'épigrammes de Kaibel ou de Peek (sans distinguer parmi ces dernières celles qui ont une base originale) ; plus encore, chaque mention de la liste d'Hasluck disant « épitaphe de Dionysios, etc. » est citée parmi les éditions. Pour le premier éditeur, quand il s'agit d'un voyageur comme Hamilton, Perrot, Lolling, Radet et tant d'autres, s'il n'a pas donné les mesures de la pierre (dont on voit bien qu'elles n'eussent rien apporté), on ne manque pas de répéter « ohne andere Angaben », « ohne weitere Angaben ». Il n'y a pas d'explications, sauf quelques remarques élémentaires inutiles. Les index ne concernent que les noms de personnes. La « concordance », pp. 277-278, n'établit pas le rapport avec les éditions antérieures, mais seulement avec l'inventaire du musée de Stamboul et avec celui de Brousse. En conclusion, on est contraint de dire que l'auteur fut engagé dans une entreprise dont les principes directeurs furent viciés à la base dans un cadre anarchique et que l'exécution hâtive ne fut pas bonne.

399. Avant de passer à quelques observations sur divers textes, un examen des provenances des inscriptions n. 1-22 montrera la confusion historico-géographique de tout l'ensemble, en indiquant à quelles marches et contre-marches précipitées le lecteur est forcé par le classement alphabétique des défunts mysiens. Le n. 1 (Ἀβάσσκαντο[ς] (« ob wirklich Grabschrift ? ») fut copié par Hasluck à Ballıpınarı (autrefois Kocaburgaz ou Langada) sur la côte Nord de la presqu'île de Cyzique. Le n. 2, inédit, intéressant par un mélange dans une famille de noms locaux et de noms grecs, fut porté au Musée depuis Alpagut, c'est-à-dire, on l'a vu, de la montagne orientale, près d'un affluent du moyen Rhyndacos. Nous sommes revenus sur la côte de la Propontide, sur celle de la presqu'île avec le n. 3, à Karşıyaka (nom nouveau de Perama, en face à peu près de Bandırma-Panormos). N. 4, courons de nouveau à l'Est, à la byzantine Lopadion (Ulubad, Uluabad) sur le Rhyndacos à sa sortie du lac d'Apollonia. Kurşunlu, n. 5, est sur la mer, au pied de la montagne Sigrianè, entre Cyzique et l'embouchure du Rhyndacos. Salurköy, n. 6 (inédit ; Ἀθηναῖς Ἀρτεμιδώρου χαῖρε), est au Sud du lac Manyas entre le lac et Poimanenon. Le n. 7 vient d'Apollonia même, sur sa presqu'île dans la partie Est du lac. Le n. 8, au Louvre (Ἀθηνόδωρος) est, « d'après le style, mysien ou bithynien » (Pfuhl-Möbius). L'épitaphe du n. 9, avec introduction développée, nous ramène à Lopadion. L'épitaphe n. 10, à Vérone, est classée à Cyzique (territoire), grâce à la formule Ὑπόμνημα Αἰλίας Φιλληματίου. N. 11, Bandırma-Panormos. N. 13, au pied Sud de l'Olympe, à Hadrianoi. N. 13, à Erdek, sur la côte de la presqu'île à l'Ouest de Cyzique venant de la ville d'Artakè, elle-même sur une presqu'île (cf. *Hellenica*, X, 128-133 ; 296 et pl. XXI 1, XXII 3 ; XI-XII, 584), qui fut

absorbée par Cyzique, sa proche voisine. N. 14, de Cyzique, selon Mordtmann. N. 15 (Ἄκκιδος τῆς Κλεοφῶντος) est tout à fait à l'Ouest, entre l'Aisépos et le Granique, au tiers du chemin entre Gönen et Biga. Le n. 18 à « Mustafa Kemalpaşa, Miletoupolis (dans la mosquée; autrefois Kirmasti) » est, au Sud-Ouest du lac d'Apollonia, sur le Rhyndacos (photographie du fleuve dans la ville dans *À travers l'Asie Mineure*, p. 92) (cf. J. A. R. Munro, *Geogr. Rev.*, 1897, I, 155 : « le Rhyndacus à Kirmasti est un fleuve rapide et trouble, franchi par un pont de bois long de 140 yards »), près du site de Milétoupolis à Melde. N. 19, à Artakè. N. 20, on revient exactement tout près de Mustafa Kemalpaşa, donc à Milétoupolis. Le n. 21 nous transporte à Balikesir-Hadrianoutherai, c'est-à-dire dans la grande plaine de la Mysie centrale. Nous réintégrons Artakè avec le gladiateur Amphion, enterré par son frère Zéthos n. 22.

400. Voici des observations sur certains numéros. N. 47, dans la région de l'*Aisépos*. Le texte donné là avec οἱ χωρῖτε (= χωρῖται) οἱ Ζελειτῶν, οἱ κωμῆτε οἱ Συκηνῶν, est dû à Ad. Wilhelm (dont le nom manque dans le lemme avant *AEM* 20 (1897), 73). Cf. sur les χωρῖται du territoire de Cyzique *J. Savants* 1978, 456-457. La dédicace à Auguste publiée par G. Jacopi, *Bull.* 1941, 122, émane à notre avis des [χωρ]ῖται de *Daskyleion*, avec le dioikétès de ces communautés et peut-être le phrourarque.

401. Le relief n. 80, « Kyzikos », musée de Stamboul, provient d'Ergili-*Daskyleion*. — N. 83, l'inscription de ce sarcophage a une couleur latine, non seulement pour δόλον πονηρόν (cf. *BCH* 1977, 45, 47-49, 52, pour cette expression et la couleur latine) ; les δαίμονες οἱ τεταγμένοι ἀπὸ ἀναπ[αύσεως] sont les Mânes (cf. *ibid.*, 48-49). Le violateur éventuel, ainsi que sa famille, perdra l'esprit, [γενήσε]ται μανεὶς καὶ γένος τὸ ἐκείνου ; pour la folie comme châtiment divin, L. R., *Nouv. inscr. Sardes*, 25, n. 3, a ajouté ce texte à la stèle de Lydie où le dieu a châtié une femme καὶ μανεῖναι ἐποίησεν et à une imprécation attique alléguée par J. Zingerle (pour l'ἔκστασις διανοίας dans une imprécation de Chalcis, il s'agit d'une formule du Deutéronome employée par un rhéteur judaïsant ; cf. *CRAc. Inscr.* 1978, 245-252 ; *Bull.* 1979, 352).

402. N. 97. Cette inscription, remployée dans l'église byzantine de Fener Isa Camii, avec mention de la corporation des marbriers, n'est pas à attribuer seulement à Cyzique (avec *Bull.* 1966, 245 ; *BCH* 1978, 453-455), mais précisément à *Proconnèse*, formant un *emporion* de Cyzique ; voir *Bull.* 1979, 372, l'origine de la série n. 176, 409, 456, 579, 580 et 581, où τῷ ἐνπορίῳ est devenu indubitable.

403. N. 109, à Yıldız, au Nord de *Kepsut* (aussi le n. 224), tombeau de la Syrienne, γένει Σύρας, Aurelia Myrinè, pour elle et pour son mari, affranchi. Ensuite, l. 4-5 : τέκνοις τε καὶ τοῖ[ς ἄλλοις εἰσπορ]ευτέον ; on ne voit pas le sens de τοῖς ἄλλοις, qui semblerait ouvrir la tombe à quiconque ; Wiegand écrivait τοῖ[ς ἐκγόνοις —]ευτέον. N'a-t-on pas une interdiction, avec le verbe ἀπαγορεύειν si fréquent dans la région τοῖς δὲ ἄλλοις (λοιποῖς) ἀπαγορεύω ? Alors [ἀπαγορ]ευτέον. Exclusion des enfants et de leurs descendants, trace d'un drame de famille comme il y en a dans ce genre de textes ; cf. *Hellenica*, XIII, 217-218, avec martelage ; encore à Thasos (au cimetière juif de Salonique) martelage du nom de la femme (expliqué *Bull.* 1948, 102, p. 164 ; 1966, 378). Un détail frappant : quelques lettres sont insérées entre les lignes ; Wiegand avait lu ἄρασιν et S. a corrigé justement la lecture en ἅπασιν. La dame syrienne a fait ajouter ce mot : interdit « à tous » les enfants et descendants, trace de ténacité dans la rancune. Cette précision ajoutée, ἅπασιν, serait incompréhensible s'il s'agissait de l'accès au tombeau.

404. N. 129, à *Apollonia*. C'est l'extrémité occidentale de la diffusion du terme σκάφη, pour la tombe, qui est particulier à la Bithynie occidentale. On voit encore par là la confusion qu'introduit l'inclusion de ce pays du lac dans l'épigraphie de Cyzique, où, sur le vaste territoire, il n'apparaît jamais. — N. 145, l'épitaphe de Daphnis, femme de Rhodios, trouvée à Biga *(Pegai)*, fut publiée aussi par H. Kiepert, *Annales Inst. arch. Rome*, 14, 143, n. 25 et, comme inédite, par W. Ruge, *Berl. Phil. Woch.* 1892, 707, n. 4. — N. 146. Sur le nom Priépis, voir *Bull.* 1979, 16.

405. N. 167, épitaphe nouvelle de la région de *Karacabey* ; remarquer le nom Μιδᾶς : Διόδωρε Μιδᾶδος χαῖρε, le nom royal Μίδας passant dans la catégorie des noms en -ᾶς. N. 168, l'épitaphe de la collection Calvet, réétudiée *Bull.* 1972, 358 : Ὑπόμνημα Διοκλείας καὶ Συμφέροντος τοῦ Συμφέροντος τῶν ἀδελφιῶν *(sic!)* [ce mot aussi est de l'éditeur]. On ne comprend pas cette forme, car S. renvoie à *Stèles de Byzance*, p. 138, où est expliqué le diminutif ἀδέλφιον ; il faut alors écrire ἀδελφίων ; cf. encore sur ces diminutifs τεκνίον, ἀδέλφιον, θρεμμάτιον, *Bull.* 1979, 514 ; ci-après n° 517. Sur le relief (Pfuhl-Möbius, 768), la fille et le garçon sont de face ; Symphérôn junior soulève l'étoffe pour montrer qu'il est le petit mâle, dont on était fier sans doute (cf. *Noms indigènes*, 17-21) et qui avait dû être désiré plus que la fille aînée.

406. N. 192. La coupe πάθοιτο πᾶν κακόν, et non τὸ πᾶν, adoptée par L. R., *CRAc. Inscr.* 1978, 255, n. 70, était attribuée par lui expressément à J. Zingerle dans Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 97.

407. N. 203, stèle d'Eumène fils d'Olympos. La note *Rev. Phil.* 1939, 189, a signalé les éditions antérieures à celle d'Arif Müfid Mansel. — N. 205, il paraît bien peu vraisemblable que la stèle d'Eupolis, avec la série d'objets familiers, vienne de Cyzique. Le voyage indiqué par Th. Wiegand est beaucoup plus probable : Bithynie (ou Phrygie), Bandırma, Constantinople.

407 *a*. N. 206, le gladiateur Euprepès. « Peut-être s'agit-il, pour cette pierre, d'un relief d'honneur et de souvenir, et non d'une épitaphe ». C'est assurément un relief funéraire, comme en témoigne la palme ; cf. *Bull.* 1979, 13, p. 416-417, sur cette marque, sur les deux catégories que L. R. avait distinguées, sur l'armure du *provocator*, et notamment de celui-ci avec la tunique et avec l'arme particulière indistincte.

408. N. 231, l'épitaphe d'Hérodôros conservée à Galata, publiée par Déthier et Mordtmann, puis par J. Gottwald (sur ce dernier, voir *BCH* 1978, 452, n. 2). Cf. maintenant sur le voyage de ces pierres, comme d'autres, de *Cyzique* à Constantinople, *BCH* 1978, 452-453. — N. 236, stèle (τίτλος) élevée par Θάλλουσα, copiée à *Balya (Balia Maden)*, c'est-à-dire aux mines de Pericharaxis, par Th. Wiegand, *Ath. Mitt.* 1904, 272. Voir ci-dessus, n° 394.

409. N. 243, l'épitaphe *IGR*, IV, 151, d'une Égyptienne de Thmentamyris, femme du triérarque Iulius Serenus, de la flotte prétorienne de Misène, en station à *Cyzique*. Au début Boeckh, négligeant les lettres HA, au milieu de la ligne 1, restituait l. 2, Ἀγαθῇ (τ)ύχῃ. S., remarquant que le fac-similé de Buher portait un *psi*, et non un *tau*, a reconnu [Ἀ]γαθὴ [ψ]υχή (il n'y a pas de raison d'insérer le *psi* entre crochets, comme si la lettre était restituée). Il faut ajouter qu'il convient de mettre en tête les deux lettres de la ligne 1, ce qui donne : Ἡ ἀγαθὴ ψυχή, sans lacune, acclamation pour la défunte. Les exemples sont très fréquents de καλὴ ψυχή, ψυχὴ καλή, ἀγαθὴ ψυχή, ἡ καλὴ ψυχὴ καὶ ἀγαθή, ψυχὴ χρηστὴ, ἄκακος ψυχή, ἀσύνκριτος ψυχή. Nous en avons réuni des dizaines et des dizaines et il n'est pas inutile de récapituler ces séries : *REG* 1932, 202, n. 1 (*Opera Minora*, I, 230-231) n. 3, avec un exemple à Lébédos

où les éditeurs avaient cru lire ἡ ἀγαθὴ τύχη ; *R. Arch.* 1936, I, 235, n. 2 (*Opera Minora*, III, 1608, n. 2) ; *Coll. Froehner*, p. 56, n. 1 ; *Hellenica*, XI-XII, 328 ; *Bull.* 1958, 242 ; 1960, 355 ; 1962, 72 ; 1971, 404 ; *Noms indigènes*, 157, n. 5 ; *R. Phil.* 1974, 242.

410. N. 244, « Iulia Mate » ; épitaphe inédite de *Proconnèse* ; Ἰούλιος Πολύευκτος καὶ Ἰούλιος Νεικήφορος Ἰουλίᾳ Ματῇ μητρὶ μνήμνης χάριν. Aucune justification. Nous coupons avec décision : Ἰουλίᾳ Μᾷ τῇ μητρί.

411. N. 360, nouvelle épitaphe : Ἄνθος Μοσχᾶι πάππωι καὶ Χρυσογόνι μάμμηι καὶ Μοσχᾶι πατρ[ί], en 231 de l'ère de Sylla, 147 p. C. Provenance : Balikesir, c'est-à-dire *Hadrianoutherai*. Ce n'est qu'une approximation administrative lors de l'envoi de ce morceau au musée de Stamboul, où il ne méritait pas de figurer ; à cette époque on envoyait n'importe quoi à ce grand musée (cf. *Ét. Anat.*, 292, n. 5). Ce fut la première pierre que vit L. R. à Balikesir en 1932 ; il la copia et la photographia. A ce moment-là, on avait une connaissance plus précise des pierres de ce petit dépôt ; celle-ci venait des environs de *Kepsut*, dans la vallée du Makestos. Écrire, l. 3, Χρυσογόνη[ι]. — N. 366. S. regrette dans la préface que les copistes d'inscriptions n'aient pas toujours mentionné l'emplacement exact de la pierre. Aussi a-t-il eu tort de laisser tomber, ici, la précision de l'éditeur, W. Ruge, *Berl. Phil. Woch.* 1892, 707, n. 1 : copiée à Panderma, « où l'inscription avait été apportée de la côte Est du Karadağ », c'est-à-dire de la région de la montagne *Sigrianè* et de l'embouchure du Rhyndacos (cf. *Bull.* 1974, 452).

412. N. 369, épitaphe, à *Zéleia*, de Μυρίνου πραγματευ[τοῦ], *IGR*, IV, 186. Il a exercé son activité pendant 35 ans comme « Steuereinzieher » et il énumère ses voyages : Italie Rome 16 fois, Ge[rmanie] 2, ἐπὶ τὴν ὄχθην 4, Dalmatie Istrie Liburnie 2, Alexandrie d'Égypte 2, καὶ τὰ τούτων ἀνάμεσον φορικὰ χρήματα πράξας ἔτη λε'. E. Ziebarth a cité ce texte dans une note de *Sylloge*³, 1229, à propos des voyages du commerçant, ἐργαστής, Flavius Zeuxis de Hiérapolis de Phrygie ; il voit en Myrinos un *mercator*, ce qui est un contresens sur πραγματευτής, qui est l'intendant, l'économe, *vilicus*, *actor* (cf. par exemple *Hellenica*, X, 83 ; XIII, 105-106, avec ses renvois, et de nombreuses rubriques du Bulletin avant et après *BCH* 1978, 429). Ziebarth a suggéré aussi Γε[τουλίαν]. S., l. 3, écrit : Καβάσσης ἐπιδεδ[ήμηκα?] et il commente : « Il peut s'agir d'une indication d'origine. Peut-être est-ce ce que mentionnent les scholies de l'Iliade, la Κάβησα δὲ πόλις Ἑλλησποντίς, ἡ νῦν Κάβασα (Schol. Il. 13, 363). Voir aussi Detschev, *Thrakische Sprachreste*, 220 s. v. Καβασσός. On pourrait peut-être alors restituer l. 1-2 : πραγματευ[τοῦ τῆς πόλεως] Καβάσσης κτλ. ». La solution était donnée depuis longtemps par M. Rostovtzeff, *Ges. Wirtsch. im röm. Kaiserreich*, II, 278-279, n. 4, qui restituait : Μυρίνου πραγματευ[τοῦ] Κλ(αυδίας) Βάσσης (la pierre ne fut copiée que par Lechat et Radet), ἐπιδεδ[εγμένος πλόας εἰς] Ἰταλίαν κτλ., ou « *actor* einer vornehmen Dame namens Claudia Bassa » (famille sénatoriale au IIe siècle) ; « il entreprit des voyages vers l'Italie et ailleurs, pour remettre l'argent à sa maîtresse et gérer ses affaires dans d'autres provinces où elle avait des intérêts économiques ».

413. N. 379, le gladiateur Nymphéros (*Gladiateurs*, n. 292). Il ne faut pas écrire seulement « Reinach, *REG*, 1898 » ; il s'agit de Th(éodore) Reinach ; de même n. 445, tandis que le Reinach d'un ancien catalogue du musée de Constantinople, n. 194, 206, 463 et autres, est Salomon Reinach. — N. 380. Sur les diverses publications (en ajoutant Gédéon) de la bilingue d'Otacilius et d'Otacilia à *Proconnèse*, voir *Dacia*, NS 22 (1978), 327, n. 15. — N. 395, pour cette épitaphe latine d'un Urbanius, il y a une autre édition de W. Ruge, *Berl. Phil. Woch.* 1892, 707, n. 3 ; d'où *CIL*, III.

414. N. 416, à *Hadrianoutherai*, la nourrice, τροφῷ ἰδίᾳ, s'appelait Πρίμᾳ τῇ καὶ Ἄμμᾳ. S. a adopté la correction de L. R., *Ét. épigr.*, 187, au lieu de Πηματῇ (Hasluck). En fait, nous avons vérifié Πρίμᾳ sur la pierre en 1946 ; cf. *R. Ét. Anc.* 1960, 283, n. 1 (*Opera Minora*, II, 795). — N. 431, épitaphe de Sentius Paulus pour laquelle son threptos εἰσεδαπάνησε μνῆμα (δηνάρια) —. Pour une telle mention, cf. *Villes d'Asie Mineure*², 118 : ἐγένετο τιμὴ [δη]ναρίων ἑξήκ[οντα] ; 328-330 ; MAMA, VII, 273 : Ἀμμία ...ζῶσα ἑαυτῇ δαπάναις ἰδί[αι]ς δηναρίοις φν' ; pour la Macédoine serbe *Bull.* 1950, 135, p. 173.

415. N. 449, de « Karacabey », au musée de Brousse (Mendel, n. 37, Hasluck ; Pfuhl-Möbius, n. 32). Mendel écrivait : Ταδουτο[ς] (?) / Διονυσίου ou Γαδουτο[ς] ; Hasluck a adopté Tadoutos ; Pfuhl-Möbius Γάδουτος Διονυσίου ; Schwertheim : Ταδουτο[ς], de « Tadous ? ». Zgusta, rappelle-t-il, cherche un lien entre Tadous et Apollon Ταδοκωμείτης sur le territoire de Cyzique et Apollon Tadénos en Thrace. Il faut couper : Τάδου το[ῦ] Διονυσίου. Le rapport de Tados avec les Apollons est alors clair.

416. N. 477. La copie utilisée par Lechat et Radet, *BCH* 1893, 529, n. 27 (ils ont cru l'inscription inédite) n'était pas celle de Sperling (drogman à l'ambassade de Prusse à Constantinople vers 1860), mais celle du docteur grec d'Artaki *Limnios*. Celle de Perrot était originale (chez lui aussi comme inédite). Il est souvent question de copies de Limnios dans ce volume (avec toujours le regret de l'absence de mesures !) ; il est bon de savoir qui était ce zélé ami des inscriptions, qui a sauvé la mémoire de tant d'entre elles et qui n'était pas un professionnel de nos jours ; nos aînés, de Lolling à Radet, lui ont dû tant de renseignements et de copies, et d'abord ont joui de son hospitalité ; voir la page de Radet dans *Hellenica*, X, 132, 234-235. A la fin de sa carrière, en 1896, le « bon vieillard » était perclus de rhumatismes (W. Judeich, *Sitz. Berlin* 1898, 551).

417. N. 484, à *Devecikonağı*, la Halte du Chamelier (Deveciköy), l'épitaphe publiée par F. K. Dörner, *Jahresh.*, 32 (1940) 132, n. 11 (*Grabreliefs*, 1972) : Ἀσκληπιάδης Μελητηνὸς Φρενίμῃ (Φρονίμῃ ; vulgarisme fréquent ζῶν καὶ φρενῶν ; il suffit de renvoyer à E. Nachmanson, *Volkssprache* (1910), 58, n. 0) τῇ ἑαυτοῦ γυναικὶ μνήμης χάριν, ἔτους σλγ' (233 Sylla = 148-149 p. Chr.). Seule explication : « *Z.* 2 : lies Μελιτηνός. Asklepiades stammte also aus Melitena ». On est surpris par cette lointaine origine dans ce coin du pays. Nous pensons que Μελητηνός est l'ethnique d'un village de la région.

418. Les nos 491-543 groupent les épigrammes funéraires. Le classement est toujours fait selon l'ordre alphabétique du défunt, les localités à travers toute la Mysie étant mêlées, Hadrianoi, Apollonia, Kepsut et les autres. Il y a pas de table des incipit ni jamais de traduction, ce qui eût ralenti la production. Le n. 516 (Peek, *Gr. Versinschr.*, 1585) concerne Μαιανδρίης τῆς Βακχίου. Seule explication : « der Name Maiandrie erinnert daran, dass Kyzikos eine milesische Kolonie war ». Un essai de traduction eût forcé l'éditeur à lire ces cinq distiques. Il eût alors vu que Maiandrie était étrangère à Cyzique, où elle fut enterrée : v. 5, οὕνεκεν ἀλλοδαπὰν Μαιανδρίη ἤλυθε γαῖαν, cela pour suivre son mari ; v. 7-8, ἄνθ' ὧν μοι τὸ μνῆμα πόσις κτίσεν, οὔνεχ' ἅμ' αὐτῶι / ἔγδημος γενόμην, πατρίδα λειπομένα ; — N. 520. Pour φιλεργός au vers 1, voir *Stèles fun. Byz.*, 161 ; *Bull.* 1972, 470. — N. 521, sur cette épigramme originale (Peek, 1792), il faut ajouter l'étude de Ch. Karouzos, *Bull.* 1964, 426. — N. 522, nouvelle épigramme. Elle est assez riche et valait quelques mots de commentaire. Ménophantos, fils de Prôtomachos, n'est mort ni de maladie, ni dans la tempête (pour le gladiateur et pour l'Alexandrin morts de la tempête à Cyzique, voir

n. 506, avec le commentaire dans *Gladiateurs*, p. 233, n. 492), ni à la guerre, mais il fut tué à coups de pierres par un assassin :

Οὔτε με τὸν δύσμοιρον ἐς Ἄιδος ἤγαγε νοῦσος,
οὐ στυγεραὶ πόντου λαίλαπες ἐξ ἀνέμων,
οὐδὲ μὲν οὐδ' Ἄρης πολεμόκλονος, ἀλλά με λυγρὸς
ἀνδροφόνοισιν ἀνὴρ ἔκτανε χερσὶ λίθωι.

Du moins la cité a-t-elle condamné le meurtrier à l'exil, v. 5-6 : πόλις δ' ὤκτειρέ με πᾶσα / κηρύξασα φυγὴν ἡμετέρου φονέος (cf. l'épigramme d'Amyzon sur l'esclave meurtrier crucifié, avec notre commentaire). Mais que le châtiment lui soit appliqué par Dikè et par Zeus qui voit tout, ce sera consolation pour le père :

ἀλλὰ, Δίκη καὶ Ζεῦ πανεπόψιε, πατρὸς ἐμεῖο
πένθεα πρηΰναιτ' ἀνέρα τεισάμενοι.

Cette invocation aux vrais justiciers divins, traditionnels, culmine dans le mot final, un âpre τεισάμενοι pour la vengeance et le rétablissement de la justice. Ce que nous enseigne l'éditeur, c'est que « ἐς Ἄιδος = ἐς Ἄιδος οἶκον ». — N. 543, nouveau ; à Güllüce, entre le Makestos et le Rhyndacos ; il faut alors l'attribuer à *Miletoupolis*. Le défunt s'est frappé lui-même accidentellement à la chasse : [θνή]σκω [? plutôt un adjectif] θανάτῳ κυνηγεσίης ἕνεκεν... / [αὐτ]ὸς ἐμαυτὸν τρώσας νέωμαι δόμον Ἄιδος [εἴσω]. Pour des épigrammes sur des défunts victimes d'un accident, voir *Hellenica*, X, 276-282 ; XI-XII, 585-588.

419. A la fin sont reproduits des fragments, n. 544-588. Ils sont le plus souvent insignifiants et n'auraient pas dû être republiés dans un Corpus. A quoi bon vendre au public savant des débris comme 545 : —ίου χαῖρε ; 547, δώσουσι ; 555, [κατ]αθέσ[θαι —] (δηνάρια) βφ' ; 561 ; 567 ; 568 ; 577 : μνήμης χάριν ? 583, 585.

420. N. 554, à *Karacabey* (anciennement Muhalič), G. Perrot, *Exploration*, 98, n. 61 avait donné le fac-similé d'un fragment d'entablement avec 2 lignes en grandes lettres de 9 cm. Il ne pouvait alors en dire que : « fragment d'inscription funéraire, relatif, à ce qu'il semble, aux précautions prises par le mort pour assurer l'inviolabilité de sa sépulture ». G. Radet, d'après son carnet, vit la pierre en 1887 « au cimetière au Sud de la ville » ; lettres de 10 cm. ; copie conforme. En 1904, F. W. Hasluck, *JHS* 1904, p. 24 au bas, voyait la pierre dans la cour de l'église grecque ; « il se peut qu'elle soit à compléter » :

[— — — εἰ δέ τις ἀγο]ράσῃ τὸ μνῆμα τοῦ[το — — —]
[— — — ἀποτείσει] λογάριν ὅ τι κληρον[όμοις δοκεῖ —].

S. reproduit ces restitutions sans aucune réserve et il explique : « λογάριν = λογάριον. Ein λογαρίτης als Kassierer ist in Korybos bezeugt, vgl. *MAMA*, III, Nr. 280 » (mot nouveau dans cette épitaphe chrétienne du Bas-Empire d'un Γεωργίου μακελαρίου (boucher) λογαρίτου). Mais λογάριον, à l'époque impériale, signifie petit mot, courte sentence, ainsi dans Plutarque. Aussi nous soutenons aujourd'hui ce qui a été suggéré *R. Phil.* 1974, 241, n. 397 : [— εἰδὼς] τὸ λογάριν ὅτι κληρονό[μοι (l'*omicron* lu par Radet) —], sachant ce dicton que les héritiers ne se soucient pas des morts ; on avait groupé là les formules (Thessalonique, Thasos, Pessinonte, Apollonia de Pisidie, Akmonia, Prousias de l'Hypios) sur la négligence des héritiers : εἰδὼς (εὖ εἰδὼς) κληρονόμων τὴν ἐπιλημοσύνην, λησμοσύνη γὰρ ἔχει παῖδας πατρὸς φθιμένοιο, ταῦτα γὰρ κληρονόμοι οὐ ποιοῦσιν, οἱ γὰρ κληρονόμοι τῶν θνησκόντων ἀμελοῦσιν.

421. N. 566, à *Proconnèse* : — ΤΛΕΙΑΣ δώσει προστ[ίμου — / —] ῥοδί-ζουσιν τοῦτ[ο —]. C'est un témoignage sur les Rosalies, [τοῖς] ῥοδίζουσιν τοῦτ[ο τὸ μνημεῖον]. Le participe [ῥ]οδίζουσιν avait été restitué dans *Ét. Anat.*, 244, n. 3 ; cf. *Opera Minora*, IV, 94 et *Bull.* sur le testament d'Épicratès à Nakrasos.

422. N. 576, à *Apollonia*, copie de Le Bas « sur une grande assise carrée encastrée dans le mur méridional de la ville moderne » : κατέχετε ὑπὸ —. Ce fragment n'aurait pas dû figurer dans le recueil, car ce n'est pas une épitaphe (classée aussi à tort dans la liste d'Hasluck). C'est une inscription sur un siège au théâtre ou dans quelque autre lieu. A Magnésie du Méandre *I. Magnesia*, 250, « le café de Athanasios Hadji Constantinos est pavé de pierres provenant du théâtre de Magnésie » (Cousin et Deschamps) ; sur *b*, κατέχεται ; sur *a*, τόπ[ος] (cf. 246-249). On a renvoyé à l'inscription *I. Pergamon*, 616. Au théâtre de Termessos, *TAM*, III 1, 872, abondent les inscriptions soit avec τόπος, soit avec un simple nom au génitif ; 7 exemples de κατέχεται (κατέχετε), προκατέχεται (προκατέχετε) ὑπὸ —.

423. Dans l'inédit 586, relevons l'épithète καὶ τῷ καταθυμ[ίῳ —]. Pour l'usage de καταθύμιος, voir *CRAc. Inscr.* 1978, 287, n. 2.

424. *Cyzique.* — M. Sève, *BCH* 1979, 327-359 : *Un décret de consolation à Cyzique*, publie de son côté, avec de bonnes photographies et un commentaire approfondi, le décret de consolation pour une Apollonis *Bull.* 1978, 393. Il fixe comme date le deuxième quart du Ier siècle p. C. Le lapicide observe la coupe des lignes par mots complets. Observations sur les restes très mutilés des lignes 7-36 de I. L. 3, S. coupe : —δι τῇ Καθηρίδου, une femme et non une [Ἀφρο]δίτῃ. L. 39, la formule de résolution : [δι' ἃ δὴ δεδόχθαι τῷ δήμῳ]. Le verbe προσέταξε l. 37. Ἀκολουθεῖν, συνακολουθεῖν et les autres verbes pour l'assistance et la procession du public ; les divers groupes, magistrats, *paides*, éphèbes, citoyens, et les femmes, citoyennes et femmes libres (la restitution παρθένους en tête nous inspire des doutes, (cf. *CRAc. Inscr.* 1978, 553-556). L. 41-42, la fermeture des sanctuaires : [κλεισθῆναί τε τὰ ἱερ]ὰ καὶ τὰ τεμένη καὶ πάντας τοὺς [ναούς]. L. 48, on accordait pour la défunte τὴν ἐν τοῖς κάλλεσιν ἐκκομιδήν. S. y retrouve l'ensevelissement dans la pourpre (la Souda et Etym. Magnum pour κάλλη, vêtements de pourpre) connu, chez Stace, pour l'enterrement de Priscilla, femme de T. Flavius Abascantus, *ab epistulis* de Domitien. Tombeau de famille sur le grand port. L'agalmatothèque comme aussi l'andriantothèque. L'archeion et le cosmophylaque. S. étudie à part la topographie, avec reproduction du croquis de R. de Rustafjaell (*JHS* 1902), et les institutions. Le décret mentionne l'agora sacrée et l'agora tétragone bordée de portiques et où se trouvent les agoranomes, les timètes et les cosmophylaques ; on connaît par ailleurs l'agora des hommes, ἀνδρεία ἀγορά ; S. conteste que dans le Panégyrique de Cyzique d'Aelius Aristide on puisse discerner l'existence d'une ἀγορὰ τῶν θεῶν. Il reconnaîtrait le μέγας λίμην du décret plutôt dans le port Ouest. Recherches sur les diverses magistratures, et d'abord sur τοὺς ἐπωνύμους dans le défilé funèbre. Les Anthestéries du 11 au 13 du mois Anthestériôn. Le sanctuaire des Charites, *Charitésion* (pour le culte des Charites à l'époque hellénistique et romaine, voir *Bull.* 1969, 496 ; *R. Phil.* 1976, 187, n. 98). L. 59-63 : ἐπεὶ δὲ καὶ τὴν ἱερωσύνην εἶχεν τῆς Ἀρτέμιδος τῶν Πυθαϊστρίδων, εἰς μαρτυρίαν τῆς περὶ τὰ ἱερὰ αὐτῆς εὐσεβήας τῇ ἑβδόμῃ τοῦ Ἀρτεμισιῶνος ἀνὰ πᾶν ἔτος, ὅταν συνέλθωσιν εἰς τὸ Χαριτήσιον αἵ τε ἱέρηαι καὶ αἱ Πυθαϊστρίδες κ(α)ὶ αἱ ἱεροποιοί, στεφανοῦν αὐτῆς τὸ ἄγκλμα. Les Πυθαϊστρίδες, féminin de πυθαϊσταί, ceux qui honorent Apollon Pythien, honoraient Artémis Pythiè, attestée dans la métropole Milet, dans la colonie milésienne

Apollonia du Pont et à Claros. Des hiéropes féminines n'étaient connues jusqu'ici qu'à Cyzique précisément, dans le culte de Méter Plakianè, αἱ ἱεροποιαὶ αἱ προσαγορευομέναι θαλάσσιαι.

425. G. Daux, *BCH* 1979, 467-471, revient sur l'oracle de Delphes aux Cyzicéniens *Bull.* 1979, 364. Il veut s'en tenir à sa version de 1935 et perpétuer l'ancienne restitution ἐπεί, qui serait selon lui strictement équivalente à οἵ, mais qui est malencontreuse dans un oracle. Il parle d'« une sobriété conforme à mes goûts ».

426. *Rhyndacos.* — Irène et Thomas Pekary, E. Schwertheim, *Boreas, Münstersche Beiträge zur Archäologie*, 2 (1979), 76-86 et 4 pl. : *Kataphraktos und Zweireiher, zu einer Stele mit Schiffsdarstellung aus Mysien.* La stèle avec dédicace copiée par H. Lechat et G. Radet, *BCH* 1888, 188, à Ulubad, était parvenue au musée de Brousse (cf. *Hellenica*, XI-XII (1960), 275-276 ; avec le texte et la photographie dans Pfuhl-Möbius, *Ostgr. Grabreliefs*, II (1979), 1278 et pl. 189) ; S. donne, pp. 76-79, le texte et, pl. 7, la photographie. Dédicace et liste ont beaucoup souffert depuis la première publication, qui ne peut être vérifiée, mais, ce semble, n'en avait pas besoin. Nous répétons la dédicace, en 3 lignes, dont chacune a beaucoup souffert au début : [Οἱ στρατε]υσάμενοι ἐν τοῖς καταφράκτοις, ναυαρχοῦντο[ς —]του...αγου, ἐπὶ Δημητρίου τοῦ Λυσικλείους ἱππαρχέ[ω Ποσειδ]ῶνι Κασέωι εὐχήν. La liste comprenait, en 2 colonnes, 42 noms. Il est vain d'évoquer la possibilité d'un hipparque éponyme à Apollonia du Rhyndacos. Pour cette ville comme colonie de Milet, voir *Opera Minora*, IV, 292-294. L'absence de noms romains dans cette liste de marins ne peut fournir d'indice chronologique. — Les Pekary ont fourni l'essentiel de l'étude en discutant des navires cataphractes, où les rameurs sont protégés par des bois et des cuirs. Ils illustrent l'étude en rapprochant des stèles de Délos, la Victoire de Samothrace et d'autres documents.

427. *Pergame.* — Rapports d'Attale II et d'Attale III avec Éphèse, rôle de la ville dans la guerre contre Aristonicos n° 141.

428. Les listes d'éphèbes et l'isopolitie de la ville avec quelques villes n° 94.

429. W. Radt, *Arch. Anz.* 1979, 322-323 : sur un autel de la basse époque hellénistique la dédicace à Dionysos : Διονύσωι Καθηγεμόνι Ἡρώιδης ἀρχιβουκόλος ; photo pl. 54, 6 : au-dessus de l'inscription, un canthare au centre d'une guirlande de vigne (feuilles et grappes). Photographie aussi dans *A. J. Arch.* 1979, 340.

430. Relief du sanctuaire de Déméter n° 363.

431. Kl. Tuchelt, *Ist. Mitt.*, 29 (1979), 309-316 : *Das Grabmal des Scipio Nasica in Pergamon*, republie l'inscription gravée sur des fragments d'entablement (les pierres ont disparu, comme les morceaux d'architecture trouvés en même temps), trouvés sur « la rive droite du Selinous à l'Ouest de la façade de Kızılavlı » et publiée par H. Hepding, *Ath. Mitt.* 1910, 483 sqq., n. 77, qui proposa aussitôt de l'identifier avec le tombeau de P. Cornelius Scipio Nasica, mort à Pergame en 132 a.C. T. se rallie aussi à l'interprétation funéraire, et non votive : [*P. Cornelius P. f. Scipio*] *Nasica l*[*egatus pontifex maximus*] / [Π. Κορνήλιος Σκιπίων] Ποπλίου Νασίκας πρεσβευτὴς ἀρ[χιερεὺς μέγιστος] (aussi dans Dessau *I. L. Sel.*, 8886 ; *CIL*, I², 2502 ; *IGR*, IV, 1681). En partant notamment de Tertia Horaria à Rhénée, il propose un croquis de ce que pouvait être le monument, large base avec colonnes aux angles, qui supportait le sarcophage. C'est le plus ancien monument élevé à un Romain en Asie Mineure. Il n'y en aura plus pendant cinquante ans. Il s'insérait dans les formes hellénistiques, comme le feront ceux qui seront élevés ensuite à des Romains jusqu'à la fin de la République. Voir aussi n° 25.

432. Dans *Ostgr. Grabreliefs*, II, 2145, est publié un relief « trouvé sur l'acropole de Pergame » ; un buste de femme avec « une coiffure de la première moitié du IIIe siècle p. C. ». Cela peut s'accorder avec l'inscription : ces *Aurelii* sont postérieurs à 212. Sous le buste : Αὐρ(ήλιος) Ζώσιμος / Αὐρ(ηλίᾳ) Ἀραβιανήτῃ μ[νήμης χάριν]. Nous avons corrigé cette coupe des mots *Bull.* 1979, 18 : Ἀραβιανῇ τῇ μ[ητρί]. En fait, le relief était déjà décrit par Conze, *Ath. Mitt.* 1902, 138-139, n. 172, qui avait copié : Αὐρ. Ζώσιμος — — / Αὐρ. Ἀραβιανῇ τῇ γ (en ligature *éta* et *gamma*), ce qui donnerait τῇ γ[υναικί]. Sur la photographie du recueil, l. 2 à la fin, on lit : Ἀραβιανῇ (les deux dernières lettres en ligature) τῇ *cassure* ; le terme de parenté est donc incertain. La provenance précise surprend. En réalité, Conze avait copié le monument en 1902 « au konak, lieu de trouvaille inconnu ».

433. *Environs de Pergame.* — W. Radt, *Proc. X congress Ankara-Izmir 1973*, 593-603 : *Kapıkaya bei Pergamon, ein ländlisches Heiligtum der Göttermutter Kybele und des Sonnengottes Mithras*, à 5 km. au Nord-Ouest de la ville. Le culte de Cybèle y est assuré par une dédicace sur un bassin et des fragments de terre cuite avec Cybèle assise entre les lions. Il n'y a pas trace du culte de Mithra, sur lequel R. énonce quelques généralités. — Publication complète de K. Nohlen et W. Radt, *Ath. Pergamon*, XII, *Kapıkaya, ein Felsheiligtum bei Pergamon*. N. 35 : Μητρ[ὶ] Θεῶν sur le fragment d'une vasque en pierre.

434. **Éolide.** *Kymè.* — G. Petzl et H. W. Pleket, *Chiron*, 9 (1979), 73-81 ; *Ein hellenistisches Ehrendekret aus Kyme*, publient un décret de 22 lignes trouvé à Çakmaklı (sur ce village, voir *Bull.* 1979, 387). Le décret honore un officier d'un roi Attalos, Attale Ier selon Petzl, Attale II selon Pleket, chacun ne repoussant pas l'autre datation : Γνώμα στραταγῶν · ἐπειδὴ Ἐπίγονος Δαμοκράτευς Ταραντῖνος διατρίβων παρὰ τῷ βασιλεῖ Ἀττάλῳ περί τε τῶν κοινᾷ συμφερόντων τᾷ πόλει τὰμ παῖσαν σπουδὰν καὶ πρόνοιαν ποιῆται καὶ εἰς τὰ ἴδια ἑκάστῳ τῶμ πολιτᾶν χρήσιμα πρόθυμον ἑαυτὸν παρέχεται ἀκόλουθα πράσσων τᾷ τῶ βασιλέος αἱρέσει καὶ θέλων ἀπόδειξιν ποιῆσθαι τᾶς πρὸς τὸν δᾶμον φιλίας. Il n'y a pas à rechercher les traces des commerçants de Tarente dans le monde grec. Chaque fois qu'il s'agit d'un homme à la cour d'un roi, il est vain de chercher les motifs de sa présence, comme aussi son lien avec la situation de sa patrie envers le roi. Nous ne devinerons pas pourquoi ils ont quitté leur patrie pour courir après la fortune dans le vaste monde ; il peut même s'agir d'exilés (cf. *Opera Minora*, I, 160). — La couronne d'Épigonos sera proclamée ἐν τοῖς πρώτοις Διονυσίοισι καὶ Ἀτταλείοισι. Un commissaire sera chargé de faire graver le document à la place convenable : ἀποδεῖξαι ἄνδρα τὸν ἐπιμελησόμενον ἵνα τοῦτο τε τὸ ψάφισμα καὶ τὸ ὑπὲρ τᾶς προξενίας δόγμα (il reste quelques mots de ce second document) καταχωρισθέντα εἰς στάλλαν καθ' ὅν κε θέλῃ τῶμ πινάκων τῶν ἐν τῷ ἱρῷ τᾶς Ἀθάνας ἀνατεθῇ εἰς τὸ ἱρὸν τᾶς Ἀθάνας. Les stratèges avanceront la somme nécessaire et ils se rembourseront sur le revenu qu'aura décidé le peuple : τὸ δὲ εἰς ταῦτα ἐσσόμενον ἀνάλωμα προχρῆσαι τοὶς στραταγοὶς, κομίσασθαι δὲ ἐκ πόρω ὤ κε ὁ δᾶμος ψαφίσσηται (cf. *Bull.* 1973, 370 ; 1974, 468 ; naturellement le décret ne peut contenir cette précision à venir). A l'occasion d'une ambassade auprès du roi, on remettra le décret à Épigonos : ἀνενεγκάτωσαν δὲ τὸ ψάφισμα τοῦτο καὶ πρὸς Ἐπίγονον οἱ πρῶτ[οι] ἀποσταλησόμενοι πρεσβευταὶ πρὸς τὸμ βασιλέα καὶ παρακαλήτ[ωσαν] αὐτὸν καθότι καὶ νῦν καὶ εἰς τὰ μετὰ ταῦτα διαφυλάσσην τὰν ε[ὔνοιαν] πρὸς τὰμ πόλιν. Le commissaire élu : Ἀπεδείχθη Νικίας Ἑρμογένευς. A la fin encore, comme normalement à Kymè, le président de l'assemblée et le prytane éponyme : Τᾷ ἐκκ[λησίᾳ] στραταγὸς ἐπήστακε Ξενότιμος Λυσανία,

μη[νὸς —] ἐκκαιδεκάτᾳ. Ἐπὶ πρυτάνιος Ἀπολλωνίω [τῶ —]. — P. 73, n. 3, au même village une épitaphe : Γνώμη Ζωσ[ίμου — — ?] / ἑαυτῇ καὶ Ε [— nom —?]. N'aurait-on pas plutôt : Γνώμη ζῶσ[α] ἑαυτῇ (vivante, pour elle-même et un parent) ? Pl. 2, photographie de l'épitaphe *I. Kymè*, 75.

435. Nicole Charbonnel, *Revue intern. droits Ant.* 1979, 177-225 : *A propos de l'inscription de Kymè et des pouvoirs d'Auguste dans les provinces au lendemain du règlement de 27 av. n. è.*, reprend l'étude du document de Leyde *Bull.* 1961, 97 ; 1962, 280 ; 1963, 205 ; 1964, 235 ; 1965, 334 ; 1973, 370, 371 ; *I. Kyme*, 17, pour en préciser le caractère, le rapport des trois documents entre eux, texte latin entre deux en grec, et proposer des restitutions pour la fin des trois premières lignes. Après avoir examiné toutes les hypothèses envisagées, recherché la nature juridique de la mesure rapportée dans le premier document, le sens de ἐπαρχεία dans ce texte, mot par lequel elle entend toutes les provinces impériales à cette date, Asie Mineure, Chypre, Syrie, Bithynie avec la partie du Pont non rattachée au royaume de Polémon (même si elle est sénatoriale), la Crète-Cyrénaïque, la Macédoine et l'Achaïe, elle en arrive à conclure que ces trois textes font partie d'un dossier utilisé par le thiase pour obtenir la restitution du temple qui avait été vendu ou donné en gage à Lysias ; le premier est un extrait de la traduction grecque d'une lettre d'Auguste et d'Agrippa interdisant que soit aliéné un bien public ou sacré, mesure que les consuls ont dû faire ratifier par le Sénat et qu'ils ont envoyée aux gouverneurs des différentes provinces pour transmission aux cités et aux associations cultuelles. Le représentant du thiase en fait état auprès du gouverneur, qui demande aux magistrats de la ville d'enquêter ; c'est le texte latin du dossier ; sa traduction en grec incomplète devait terminer le dossier gravé. C. pense que cette affaire s'est produite à une date toute proche de la décision des consuls et que le Vinicius du texte latin est L. Vinicius, proconsul d'Asie à cette date, et non M. Vinicius, consul en 19, ni P. Vinicius, consul en 2 p. C. Elle propose de restituer à la fin de la ligne 1 la répétition du titre du début de la ligne suivant une habitude d'Auguste, [αὐτοκράτωρ ζ'] ; l. 23, ἔ[γρα/ψαν · εἴ] τινες δημόσιοι τόποι ἢ ἱεροὶ ἐν πόλεσ[ιν θιάσου ἢ / π]όλεως ἑκάστης ἐπαρχείας εἰσίν, « s'il y a quelques lieux publics ou sacrés dans les cités de chaque éparchie, — qu'ils appartiennent à une association privée ou à la cité ».

436. Timbres amphoriques trouvés dans les fouilles d'A. Salač n° 38.

437. *Temnos.* — P. Herrmann, *Ist. Mitt.*, 29 (1979), 240-271 : *Die Stadt Temnos und ihre auswärtigen Beziehungen in hellenistischer Zeit*, p. 239-241, rappelle l'identification de Temnos à Nemrud Kalesi, près de Gürice, par Ramsay (1881) et les confirmations successives qu'ont apportées les inscriptions et les monnaies. Il donne 2 photographies de l'ensemble du site et une autre d'un mur de l'acropole. — P. 242-249, *Isopolitiebeschluss von Temnos für Teos*, H. publie un document de Temnos de 14 lignes complètes trouvé en bordure du champ de fouilles (1963-1966) à Téos. Au début, fin d'un décret et nomination de 3 ambassadeurs. Date : [ἐ]γνώσθη τοῦ αὐτοῦ μηνὸς ἕκτη[ι—]. Il semble qu'on puisse restituer : [Διε]γνώσθη. Mention des timouques, γνώμη τιμού[χων] comme dans les villes ioniennes et dans l'éolienne Méthymna. Les Téiens sont φίλων καὶ εὐνό[ων ὄντων καὶ συγγεν]ῶν τοῦ ἡμετέρου δήμου. Le peuple a décidé de les inviter à la proédrie : εἰσκηρύσεσθαι τὸν δῆμον τὸν Τη[ίων εἰς προεδρίαν]. Le peuple de Téos sera couronné d'une couronne dorée ἐν τοῖς ἀ[γῶσιν οὓς ἐπι]τελεῖ ὁ δῆμος (nous préférons [συν]τελεῖ) τῶι τε Διονύσωι καὶ τοῖς βασιλ[ε]ῦ[σιν] ; H. préfère voir dans ces rois des Attalides plutôt que des Séleucides. Le peuple a imaginé d'autres honneurs : [διανε]νόηκεν δὲ καὶ περὶ

τῶν ἄλλων φιλαν[θ]ρώπων (nous préférerions [προνε]νόηκεν ou [ἐπινε]νόηκεν). L'isopolitie est accordée en ces termes : [εἶ]ναι πολιτείαν Τηίοις ἐν Τήμνωι ἐφ' ἴση[ι κ]αὶ ὁμοίαι [καὶ μετου]σίαν πάντων ὧν καὶ τοῖς ἄλλοις πολίταις μέτεστιν· εἶνα[ι] δὲ καὶ γῆς καὶ οἰκίας ἔγκτησιν καὶ ἐπιγ[α]μίαν πα[ρ'] ἡμῖν [Τηί]οις καὶ δίκας προδίκους καὶ ἐὰν βούληται ὁ Τήϊος ἐπικλ[η]ροῦσθαι ἐπὶ φυλὴν ἐπικληρωθῆναι αὐτὸν ὑπὸ τῶν τιμο[ύ]χων. Envoi de 3 ambassadeurs qui sont nommés à la fin, les mêmes qu'aux lignes 2-3.

438. P. Herrmann, *ibid.*, 249-271 : *Schiedsgericht zwischen Temnos und Klazomenai*. Cette stèle opisthographe, brisée au bas, était conservée dans les musées de Berlin depuis l'activité archéologique du début du siècle. H. donne Clazomènes comme provenance d'après le ton des lignes A, 23 sqq. L'écriture des deux côtés est différente ; mais H. la date également du IIe siècle a. C. Le côté A est la décision de οἱ αἱρεθέντες [δικα]σ[ταὶ τῶν] Κνιδίων [οἷς ἐπέτρεψαν τὰν δ]ιεξαγωγὰν ποιήσασ[θαι — ὑπὲρ τ]ῶν ἐ[γκλη]μάτ[ων] ὧν ἐξέθηκαν Τημνῖτ[αι κ]αὶ Κλαζομέ[νιοι] ; ils sont au nombre de 6. Le jugement doit rétablir la concorde entre les deux cités : μένειν ἃ πρου[πάρξ]ασα φιλία καὶ [ε]ὔνοια ταῖς πόλεσι καθ' αὑτὰς ἀκολο[ύθως τ]οῖς προγεγενημένοις φιλανθρώποις, ἃ δὲ γενη[θεῖσ]α περὶ τῶν διαμφισβατηθέντων ποτ' αὐτοὺς διαφ[ορὰ παύ]σειν, ὑπάρξειν δὲ ἀ ἀποκατάστασις εἰς τὰμ φιλ[ίαν τα]ῖς πόλεσι βεβαία. Les [κα]τὰ τὸμ πόλεμον [ἐγκλη]μάτων ὑπὲρ ὧν ἐνεκάλεσαν ἀλλήλοις Τημνῖτ[αι καὶ Κλ]αζομένιοι menaient à une très forte haine, εἰς ἔχ(θ)ραν τὰν μεγ[ίσταν]. Décision radicale : toutes les actions découlant de la guerre sont abolies ; on ne pourra en intenter d'autres ; il y a une amnistie perpétuelle : Δι' ὃ καὶ κρίνομεν διαλελῦσθαι τὰς πόλεις περὶ τῶν κατὰ τ[ὸμ πόλεμ]ον ἐγκλημάτων καὶ μὴ ἐξῆ<η>μιν ἔτι ἐγκαλέσαι, ἀλλὰ ὑ[πάρχειν ἀ]μνηστίαν εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον. Il y eut donc une guerre locale entre Temnos et Clazomènes. Ces territoires n'étant pas limitrophes, il se peut que Smyrne ait été engagée dans cette guerre. Les juges prennent une décision sur une affaire spéciale : κρίνομες δὲ καὶ ὑπὲρ τ[οῦ ἐγκλήμ]ατος οὗ ἐνεκάλεσαν Τημνῖται Κλαζομενίοις ὑπὲρ τ[οῦ τεμ]έ[ν]ους καὶ τᾶν ταφᾶν ; plus loin, τᾶν σταλᾶν τινας κινῖν τᾶν πρ[οσοριζουσ]ᾶν τὸ τοῖς θεοῖς ἀνατιθὲν τέμενος, ἀφαιρεῖσθαι δ[ὲ καὶ τοῦ τεμ]ένους τὰ πάτρια καὶ ἀπὸ τοῦ τόπου εἰς τὰς —. Cette affaire n'est pas claire, car ici les lignes sont mutilées. Les Clazoméniens sont absous de ce grief et les Temnitains ont menti : καὶ αὐτοὶ ἐπὶ τὸ ἐγκαλεῖν ἦλθεν ποταγγ[ελίαν ψ]εύσαντες. H. est amené à penser que les Clazoméniens, à l'étroit dans leur île et leur petit territoire continental, avaient une Pérée au delà du golfe de Smyrne vers l'embouchure de l'Hermos. — Le côté B est rédigé en *koinè*. Il y avait un accord, συνθήκη, entre Temnos et Clazomènes pour les relations entre les deux villes à l'avenir. On lit ici plus de 60 lignes d'un document juridique du genre des traités entre Delphes et Pellana et entre Stymphale et Aigeira. Nous ne pouvons entrer dans le détail et nous indiquons quelques points, en renvoyant aux commentaires de l'éditeur. Introduction et affichage des plaintes. Un ἐπήκοος doit « demander le tribunal ». La ville ἔκκλητος (terme discuté). Déroulement du procès. Les deux seules excuses pour l'ἐπήκοος sont la maladie et la mort, ἐὰν δὲ ἀδύνατος γένηται ἢ τελευτήσῃ. Les εἰσαγωγεῖς font prêter serment chaque jour : ὁρκιζέτωσαν δὲ οἱ εἰσαγωγεῖς ἱεροῖς νεοκαύ[τοις ἐ]ναντίον τοῦ ἐπηκόου καθ' ἑκάστην ἡμέραν. Les victimes, *hiera*, sont fournies par la ville qui introduit le procès, ἐν δὲ τῆι ἐκκλήτωι ἀμφοτέρας τὰς πόλεις. Le serment des juges, l. 28-37, est très développé ; jugement κατὰ τὰς συνθήκας ; cas très intéressant de lacunes de la convention : π[ερὶ ὧ]ν δὲ μὴ γέγραπται ἐν τῆι συνθήκηι γνώμηι τῆι δικαιοτάτῃ (cf. la loi sur le gymnase de Beroia

Bull. 1978, 174, p. 433 bas et 434 haut). Le jureur n'a pas touché d'argent. Clauses très intéressantes sur les procès que l'on ne jugera pas, οὓς οὐ δεῖ δικάζειν, père contre fils, fils contre père, entre frères, ni gendres, etc. ; sanctions prévues. Serment des parties, ἀντιδίκους. La διωμοσία. — Chacun se réjouira de lire ce texte très riche commenté par H.

439. Nous avons peu l'occasion de parler de Temnos dans ce Bulletin. Signalons alors une acquisition pour le calendrier. On a pu discuter sur le mois Thasios, nom lu par J. Keil et A. von Premerstein dans un décret de la ville (cf. *Él. Anat.*, 90, n. 1 et pl. XVII, 3). Il est confirmé par un décret inédit de Kymè qui le fait connaître dans cette ville de l'Éolide.

440. **Ionie.** *Smyrne.* — G. Petzl, *Z. Pap. Epigr.*, 37 (1980), 93-95 : *Zwei wiederverwendete hellenistische Grabstelen*, reproduit la stèle funéraire grecque ornant la tombe du marchand de thé F. Trau à Vienne (Pfuhl-Möbius, *Ostgr. Grabreliefs*, I, 524) : Ménophilos fils d'Apollonidès et Apphias fille d'Apollônios à leur fille Tryphaina et à leur fils Ménophilos. P. rapproche une stèle de Leyde (Pfuhl-Möbius, I, 798), où sous l'épitaphe primitive, Σώπατρος Διονυσίου, on a gravé plus tard : Μηνόφιλος Ἀπολλωνίου Ἀφφίᾳ τῇ γυναικί. Χαῖρε. Cette dernière provenait apparemment de Smyrne ; donc aussi la première, épaves d'une tombe de famille. Déjà l'inscription de la même collection Trau συμβίωσις ξυστοπλατειτῶν était attribuée à Smyrne par L. R., *Él. Anat.*, 64 et 536 ; *Op. Min.*, II, 1350 (*Rev. Phil.* 1939), à cause de la mention du trésorier, ταμιεύοντος Στεφάνου.

441. *Clazomènes.* — Arbitrage de Cnide sur les différents entre Temnos et Clazomènes n° 438.

442. *Téos.* — Décret de Temnos accordant l'isopolitie aux Téiens n° 437.

443. Musa Baran et G. Petzl, *Ist. Mitt.*, 27-28 (1977-78), 301-308 et pl. 100-106 : *Beobachtungen aus dem nordöstlichen Hinterland von Teos.* B. a trouvé des restes antiques au village de Benler (Beyler aussi autrefois), environ 22 km. au Nord-Est de Téos dans la montagne et P. publie les inscriptions. P. 302, 4 hexamètres mutilés ; relevons, au vers 2, συνκλητικὸν [εἶ]μα λαχόντα, tunique laticlave ; v. 2 μέγ[α] κῦδος ἔχοντος ; v. 3, [Κλα]ύδιος ἁγνὸς ἀνὴρ σπουδὴν παρέχων ὁμόθυμον ; v. 4, [ἐξ ἰ]δίων δαπανῶν Ἀντισθένης ταῦτ' ἐπέγραψε. Huit arcs d'un aqueduc d'époque romaine. A l'Est encore, après la Passe des Hyènes (Zırtlan deresi), vallée boisée du fleuve Kayaderesi et pâturages étendus pour des chèvres de montagne ; croquis topographique de la région. Une grotte naturelle d'environ 80 mètres de profondeur est appelée Kaplan Mağarası, ce qu'il ne faut pas traduire par « Tiger-Höhle » ; il n'y a pas de tigres en Anatolie ; le mot désigne la panthère, le léopard. C'est un antre pour les panthères d'Ionie bien connues (cf. *La Carie*, II, 41, n. 4 : *À travers l'Asie Mineure*, ch. X, p. 241, note 90). Près de l'entrée, inscription sur le rocher, p. 305-308. N. 1, sur 3 lignes, Ἀντίοχος βασιλεὺς ἐπέγραψε ; elle fait à tous égards une impression un peu inquiétante. N. 2, Ἀπόλλωνι εὐχήν. N. 3, sur un champ poli, inscription d'un hiéronique légèrement gravée : Μέλισσος ἱερονίκης. N. 4, de même Θεόφιλος παρὰ τῷ κυρίῳ. N. 5, Μητρᾶς τῇ ἀγαθῇ παραση—. N. 6, Πούδης παρὰ τοῖς θεοῖς ἐτράφη, renseignement curieux, mais intéressant. Cette grotte sacrée dépendait de l'agglomération située à Benler, quelque dépendance de la cité de Téos comme étaient Oroanna et Kyrbissos.

444. *Éphèse.* — Chr. Börker, *Z. Pap. Epigr.*, 37 (1980), 69-75 : *König Agesilaos von Sparta und der Artemis-Tempel in Ephesos.* R. C. Kukula, en 1905, avait traité de la date d'un incendie survenu au temple d'Artémis en 395. B. rapporte aux travaux qui furent faits après cet incendie un fragment de base

de colonne, un tore où sont seulement indiquées les deux cannelures horizontales inférieures, portant un nom en partie effacé qu'il lit [Ἀ]γησίλα[ο]ς (F. N. Pryce, *Cat. Sculpt. Br. Mus.*, I 1 (1928), 39, nr. B 17). Il y voit le roi Agésilas de Sparte, qui était arrivé au printemps 396 à Éphèse avec ses troupes d'où il partit pour ses conquêtes et ses pillages jusqu'à ce qu'il fût rappelé à Sparte après l'alliance antispartiate d'Athènes avec Thèbes, Corinthe, Argos et la Thessalie. Agésilas aurait voulu collaborer à la réparation du temple après cet incendie et le caractère inachevé et provisoire de l'inscription serait dû à son rappel en Grèce. Pas de soutien ensuite à Éphèse, car dans la même année se produisit dans la cité un changement pro-Athénien. On ne pouvait détruire l'image d'Agésilas, car il n'en acceptait pas, mais on aurait cherché à rendre son nom illisible sur la colonne.

445. D. van Berchem, *Mus. Helv.*, 37 (1980), 25-40 : *La gérousie d'Éphèse.* Le décret *Sylloge*³, 353, accorde le droit de cité à Euphronios, Acarnanien, qui a soutenu les ambassadeurs envoyés à Prépélaos par la gérousie et les *épiklétoi* avec mission de demander l'exemption, pour le temple d'Artémis, du cantonnement des soldats et de l'impôt pour ses terres et ses pêcheries (cf. *Bull.* 1948, 206 ; 1952, 141 ; 1955, 195), en 302. L'intention de V. B. est de définir le caractère de cette gérousie, qui apparaît ainsi à une époque ancienne et avec un rôle politique, et celui des *épiklétoi.* Il écarte un rapport avec Lysimaque. Crésus, vers 510, s'étant rendu maître de la ville, avait fait descendre les Éphésiens des hauteurs où ils s'étaient établis et une vaste agglomération s'était formée autour du temple. Aristarque d'Athènes fut appelé à Éphèse et chargé de gouverner la ville avec pleins pouvoirs pour cinq ans, vers 554 ou 550. V. B. lui attribue la création de nouvelles tribus et d'une Boulè où chaque tribu avait un nombre égal de représentants. D'où diminution des pouvoirs du conseil au recrutement aristocratique que constituait la gérousie avec les épiklétoi. Par suite la période de forts pouvoirs politiques de ce conseil de notables, que l'on déduit d'un passage de Strabon, se place à une époque antérieure. Comparaison avec d'autres villes, notamment Marseille avec ses timouques, Rome à l'époque royale.

446. L'ère d'Éphèse sur ses cistophores de 134-133 à 49-48, les rapports de la ville avec Attale II et Attale III et la lettre d'Attale II sur le précepteur éphésien du jeune Attale III n° 141.

447. W. Eck, *Z. Pap. Epigr.*, 37 (1980), 31-68 : *Epigraphische Untersuchungen zu Konsuln und Senatoren des 1.-3. Jh. n. Chr.* C'est à Éphèse que se rapportent la plupart des remarques sur les inscriptions grecques. P. 31-40, le fragment *Jahreshefte*, 50 (1976), B, 40, est maintenant complet : ψηφισαμένης τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου Μ. Γαουΐῳ Κρίσπῳ Νουμ[ισί]ῳ Ἰουνιόρι. En liaison avec l'inscription d'Antium *CIL*, X, 6663, on peut comprendre un fragment inédit dans les Thermes de Scholasticia. Série d'inscriptions latines. Stemma de la famille. — P. 41-45, la famille de Clemens et Clementinus, *Ephesos*, III, n. 17 ; stemma des Attii. — P. 64-68, l'inscription *Jahreshefte*, 49 (1968-1971), B, 85, n. 19, émanant du τὸ ἱερὸν συνέδριον τῶν ἀργυροκόπων pour leur προστάτης, doit être complétée en bas par l'inscription inédite à laquelle faisait allusion *Pros. Imp. Rom.*, C, 768, pour Κλ. Ἀκείλιον Ἰούλιον ; stemma des Acilii.

448. G. Alföldy-H. Halfmann, *Z. Pap. Epigr.*, 35 (1979), 195-212 ; *Iunius Maximus und die Victoria Parthica*, donnent un texte amélioré de l'inscription latine *Bull.* 1974, 490 (*expeditionem* [*P*]*arthi*[*cam*], l. 7 ; pas le roi Soehmis l. 14). Ils reconnaissent le sénateur honoré, tribun laticlave de la *legio III*

Gallica dans le *Iunius Maximus tribunus* de la lettre de Fronton *Ad amicos*, I, 6, qui apporta à Rome en 166 la nouvelle, envoyée par Avidius Cassius, de la *victoria Parthica* ; les *laureatae* mentionnées à la fin dans l'inscription (nouvelle lecture) et chez l'écrivain. Une inscription atteste même que la *legio III Gallica* participa à la prise de Séleucie et Ctésiphon. Carrière de Junius Maximus et ses décorations militaires au-dessus de l'habitude ; le *donativum extraordinarium* doit récompenser son attitude. Retour des troupes par la province d'Asie par étapes dans l'été et l'automne 167 et le rôle de Iunius Maximus nommé questeur de la province d'Asie.

449. J. H. Oliver (n° 117), 536, restitue [πρὸ ἀπ]οφάσεως au lieu de [ἀπὸ ἀπ]οφάσεως dans la lettre impériale publiée par J. Keil, *Jahresh.*, 27 (1932), *Beibl.* 21-25.

450. R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 36 (1979), 157-162 : *Die ephesische Monate in der Kaiserzeit.* Onze des mois sont connus. Comme premier mois M. place Kaisareôn (il est vraisemblable qu'il s'appelait auparavant Badromiôn) plutôt que Néokaisareôn, celui-ci devenant le second à la place de Hagneiôn (l'anniversaire de Tibère tombait le 16 novembre). Klaréôn était le 10e ou le 11e mois. Discussion sur l'existence et la place de Kaisareôn, en utilisant les documents dionysiaques n° 451. — M. croit que le mois Klariôn n'est attesté qu'à Éphèse. Mais, comme il est naturel, il appartient aussi au calendrier de Colophon, qui possède le sanctuaire d'Apollon Clarios ; il est connu depuis 1923 par un décret des Asclépiastes *SEG*, IV, 566 ; édition revue *R. Phil.* 1934, 273 (*Opera Minora*, II, 1172) ; cf. *Bull.* 1973, 77, p. 71.

451. R. Merkelbach, *ibid.*, 151-156 : *Die ephesischen Dionysosmysten vor der Stadt*, rappelle et reproduit en grande partie les textes de l'époque impériale à Éphèse : *Bull.* 1977, 421 (prêtre, hiérophante, épimélète, mystagogue) ; *Gr. Inscr. Br. Mus.* 595 : Déméter et Dionysos Phliôs ; *ibid.*, 601 (24 fragments de listes dressées chaque année ; réédition partielle après collation d'une copie d'Heberdey et d'un estampage à Vienne) ; *ibid.*, 600 et 602). Dans 601, on lit maintenant —νεῖνος ὑδρα[ύλης]. M. allègue *Sylloge*^{3}, 737, décret de Delphes pour un ὕδραυλος d'Éleutherna, le texte de Rhodes cité là : τῷ ὑδραύλῃ τῷ ἐπεγείροντι τὸν θεόν (Dionysos) et une inscription inédite d'Éphèse.

452. R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 37 (1980), 77-92 : *Der Kult der Hestia im Prytaneion der griechischen Städte*, rappelle divers textes d'Éphèse en prose ou en vers sur Hestia et le foyer civique.

453. H. Engelmann, *Z. Pap. Epigr.*, 36 (1979), 90 : *Zum Gedicht der Prytanin Claudia Trophime*, montre que cette épigramme *Bull.* 1958, 421, adressée à la montagne Πείων ne peut concerner, comme le voudrait F. Brein, *Jahresh.*, 51 (1976-1977), *Beibl.*, 64-76, la montagne Bülbül Dağ, mais s'applique bien au Panayır Dağ.

454. L. Robert (n° 223), 157 : les prêtres, notamment celui des Nouveaux Dioscures, dans l'association des Démétriastes.

455. J. Ebert, *Z. Pap. Epigr.*, 35 (1979), 293-296 : Δόσις ὀλίγη τε φίλη τε, *Zur Athletenehrung Ephesos*, II, Nr. 72. E. repousse la restitution et l'explication de H. Engelmann, *Bull.* 1979, 402. Il restitue, l. 19-20 : τελευτήσαντα ἐτῶν κδ' καὶ μηνὸ[ς, μετὰ τ]ῶν ἀνταγωνιστῶν αὐτοῦ τὸν ἀγένειον ἀγωνιζο[μένου] ἀναστήσαντος τὰς τειμὰς κτλ., il joint ainsi μετὰ κτλ. à la suite, malgré la différence de gravure (depuis ἀναστήσαντος caractères plus grands).

456. R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 37 (1980), 76 : *Eigentor des grossen Rezensenten.* Sous ce titre M. rectifie une erreur des auteurs du *Bull.* 1977, 422 : dans τῆς πρώτης καὶ μεγίστης μητροπόλεως τῆς Ἀσίας καὶ δὶς νεοκόρου

τῶν Σεβαστῶν Ἐφεσίων πόλεως, les mots τῶν Σεβαστῶν sont naturellement à rattacher à νεοκόρου et non pas à Ἐφεσίων. Conclusion : « Ein Phantom hat den Weltmeister der Epigraphik genarrt ».

457. *Magnésie du Méandre.* — Laura Boffo, *Bull. Ist. Diritto romano V. Scialoja*, 81, 267-303 : *La lettera di Dario a Gadata, I privilegi del tempio di Apollo a Magnesia sul Meandro*, commente dans ce texte fameux des questions institutionnelles, encadrées dans nos connaissances sur les Achéménides (documents en Égypte, etc.), le roi et Gadatas, les rapports de celui-ci, du roi et de la dynastie avec les sanctuaires indigènes et avec Apollon. B. ne s'est heureusement pas laissé convaincre par les soupçons émis sur l'authenticité.

458. *Milet et Didymes.* — W. Günther, *Ist. Mitt.*, 27-28, 1977-78 (1980), 261-266 : *Textkritische Nachträge zur Seleukos-Stiftung in Didyma.* G. rappelle la tradition de cette inscription, *I. Didyma*, 424, copiée par Sherard, vue par le médecin de marine autrichien Schaffer, qui donne une copie complète, mais où il a utilisé une édition ; elle était très endommagée quand B. Haussoullier la vit en 1897. G. examine les points litigieux. L. 21, il se décide pour εἰσδέχε σθ)ε τὰ ἐπεσταλμένα Πολιάνθη(ι). L. 33, ΘΕΟΣΙΡΙΔΟΣ d'où on a tiré Ὀσίριδος, les deux premières lettres étant considérées comme un début de lecture qui n'avait pas été effacé ; Schaffer donne ΘΕΜΙΔΟΣ ; c'est une conjecture, car la pierre porte encore un *omicron*, et non un *théta* ; pas de culte fondé à Didymes, mais pas d'objection à cette mention précoce. Un correspondant, qui repoussait Ὀσίριδος et voulait mettre à la place la déesse (du Péloponèse) Oupis, nous avait, il y a des années, demandé de voir l'estampage d'Haussoullier ; nous l'avions examiné à la bibliothèque de l'Institut ; l'estampage ne permettait aucune lecture en cet endroit. L. 38, on n'a pas porté attention à la lecture de Sherard comme de Schaffer : ΤΡΑΓΕΛΑΦΩΝ προτομῶν. elle est préférable à [κ]αὶ ἐλάφων (fac-similé du passage reconstitué), des rhytons ornés de protomes de τραγελάφων. L. 46, G. ne tient pas compte de la lecture de Schaffer ΕΠΤΑ. De même l. 51-52, pour ΕΙΣΤΟΠ/ΑΝ des deux copies ; le εἰς τὸ α[ὐ]/τὸ d'Haussoullier se vérifie sur la pierre (voir aussi sur ces mots J. Tréheux, *Études sur les inventaires attiques* (1965), 55, note 2, avec l'étude des points et de la différence du total ; cf. *Bull.* 1967, 526), et le εἰς ἀδυ/τὸ(ν) de Rehm ne convient ni au sens ni à la longueur. G. donne en conclusion le texte de tout ce monument insigne.

459. W. Günther, *ibid.*, 297-300 et pl. 99 : *Siegerinschrift eines Pankrationkämpfers in Didyma*, publie la seule trouvaille épigraphique de la campagne 1974 à Didymes : une inscription agonistique du milieu du IIIe siècle, la 6e d'un vainqueur au pancrace des enfants : Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος [ἐ]τείμησεν Αὐρ. Διοκλέα Μιλήσιον καὶ Ἐ[φ]έσιον καὶ Μάγνη[τ]α τὸν Πανταγάθου νεικήσαντα τὰ [με]γάλα Διδύμεια παίδων παγκράτι[ο]ν ἐπὶ προφήτο[υ]. Λ. Ἀρτεμιδώρου εὐτυχῶς. Le prophète est nouveau. La victoire à Magnésie, dont témoigne le droit de cité dans cette ville, fut remportée aux Leucophryena.

460. Hanna Philipp, *Ist. Mitt.*, 29 (1979), 199-203 et pl. 64-65 (pierre et estampage) : *Eine spätantike Ehreninschrift aus Milet*, publie une épigramme de deux distiques dans un cartouche sur un tambour de colonne :

Δῆμος ὁ Μιλήτοιο σαόπτολιν ὧδε γεραίρει
Βιτιανὸν στήλῃι κύδιμον εὐνομίαις
οὕνεκα πρὸ πτόλιος γέφυραν ποιήσατ' ὁδίταις
ἄλκαρ χειμερίων πληθομένων ὑδάτων.

Nous avons coupé πρὸ πτόλιος, formule homérique, au lieu de προπτόλιος, où J.-M. Carrié proposait de voir un équivalent poétique de προπολιτευόμενος.

Dès lors l'importance du travail de ce sauveur de la ville, σαόπτολιν, est claire : une digue, une route, a protégé la ville contre les eaux des crues d'hiver ; le personnage devait être un fonctionnaire de l'État, ce qui justifie bien εὐνομίαις. Ce travail au Bas-Empire rappelle, au milieu du IV^e^ siècle, les travaux du vicaire d'Asie Skylakios d'après un discours d'Himerios, étudiés dans *Laodicée du Lycos*, p. 346-349. Sur les χειμερίων πληθομένων ὑδάτων, il faut penser, pour le XIX^e^ siècle et le début du XX^e^, aux descriptions de la plaine de Bas-Méandre en hiver données par Olivier Rayet et Theodor Wiegand. On peut d'ailleurs rapprocher, au Bas-Empire encore, les travaux d'un bienfaiteur à Ancyre de Galatie, *Bull.* 1978, 494. Nous ne rattachons pas Βιτιανός aux noms ioniens (ainsi à Milet) Βίτων, Βίττος, Βιτιάς ; c'est le latin Vitianus. Au début l'expression Δῆμος ὁ Μιλήτοιο ne rend pas proprement « die Gemeinde von Milet », mais « le peuple de Milétos » le fondateur éponyme ; à cette époque spécialement on aime de telles tournures ; la ville d'Attale à Attaleia, etc., le peuple de Kodros à Athènes, etc., les Thynnarides, descendants de Thynnaros, fondateur de Synnada, pour les Synnadéens, etc. ; c'est encore une marque de l'exaltation des antiques origines.

461. Début d'un décret hellénistique pour des juges de Thasos n° 359.

462. Sur ὠνοφύλαξι au lieu de οἰνοφύλαξι, dans le décret de Milet *Delphinion*, 33, voir n° 120.

463. Pas de statères sacrés n° 243.

464. L'ethnique Καισαρεὺς Μιλήσιος, les tremblements de terre de 47 p. C. et les travaux de Cn. Vergilius Capito n° 217.

465. **Lydie.** *Sardes.* — C. Foss, *Z. Pap. Epigr.*, 35 (1979), 279-283 : *The fabricenses decenarii of Sardis.* En partant des épitaphes d'un φαβρικ[η]σίου καὶ δουκη[να]ρίου, de Φλ(αβίῳ) Χρυσανθίῳ δουκηναρίῳ φαβρικησίῳ qui est dit, dans un autre texte de la même tombe, δουκηνάριος φαβρικήσιος ζωγράφος (*Bull.* 1977, 453). F. montre que ces directeurs de fabriques d'armes au Bas-Empire pouvaient parvenir à de hautes situations et il examine leur statut. Dans un article à l'impression, G. M. Hanfmann établit que le titre de « peintre » porté par le personnage ne s'applique pas à la décoration de la tombe ; c'était sa fonction dans la fabrique d'armes ; il peignait la décoration de boucliers, tels ceux de Doura-Europos.

466. *Saittai.* — S. Baker-Barthel et H. Müller, *Z. Pap. Epigr.*, 36 (1979), 163-194 et 24 fig. sur 3 planches : *Inschriften aus der Umgebung von Saittai*, publient 26 inscriptions relevées à Icikler et dans un hameau voisin à 3 km au Nord de la ville antique. Ce sont presque toutes des stèles funéraires avec couronne gravée et la formule ἐτείμησαν pour les survivants. Elles sont datées par l'ère de Sylla. Le principal intérêt est dans les mentions d'associations, le plus souvent professionnelles, qui s'ajoutent à celles que l'on connaissait déjà et qui sont bien expliquées. N. 25, ἡ σύνοδος τῆσκυτικῆς, déjà la πλατεῖα τῶν σκυτέων ; donc ici σκυτικῆς πλατείας. N. 26, les foulons : ἡ συνεργασία τῶν γναφέων ; déjà un ὁμότεχνον τῶν γναφέων, sans doute simple variante. N. 27, ἡ συμβίωσις τὸν ἴδιον συμβιωτήν. N. 29, les charpentiers ἡ σύνοδος τῶν τεκτόνων honorent Φιλέταιρον Λ. Ὀκταβίου Πωλλίωνος ; donc un esclave. Le patron doit être d'une famille d'Italiens immigrés. Observation sur l'abréviation ἀ(πιόντος). parfois méconnue. Les Octavii à Saittai (monnaies notamment) et en Lydie, les noms Aeneas et Cimber à Saittai. N. 29, οἱ συμβιωταὶ τὸν ἑαυτῶν φίλον ; cf. φιλοσυμβιώτης dans Vettius Valens. N. 30, ἐτείμησαν ἡ συνεργασία τῶν λειναργῶν ; on connaît déjà τὸ ὁμότεχνον τῶν λινουργῶν. N. 31, ἡ συνεργασία τῶν πιλοποιῶν τὸν φίλον Ἀτταλιανόν, sans doute esclave ; nouveau

en Lydie ce terme de métier, fabricant de coiffures de voyage ; le mot à Serdica. Les monnaies et les magistrats Attalianos ; une monnaie a le même coin qu'une monnaie de Thyatire, ce qui ne surprend pas géographiquement. N. 3, ἡ συνεργασία τῶν ἐριοργῶν, comme à Philadelphie. A Saïttai, un ὁμότεχνον τῶν λαναρίων ; discussion sur le sens et l'emploi de *lanarios*, qui serait plus large que ἐριοργοί, etc., tous travaux sur la laine. N. 53, M(ᾶρκον) Αἰφλανόν (droit de cité romaine d'un gouverneur d'Asie en 65-66 ou famille immigrée) οἱ πυθικοὶ ζήσαντα ἔτη κα' ; les *pythikoi* doivent être les aulètes et les citharistes en solo ; pour la vie musicale, cf. οἱ περὶ τὸν Διόνυσον [πο]δάριοι (*Bull.* 1963, 234). La cité romaine distingue le personnage musicien du gros des citoyens. N. 33, οἱ νεανίσκοι οἱ γυμναστικοὶ ἐτείμησαν Διόφαντον Διοφάντου τὸν νεανισκάρχην ζήσαντα ἔτη μγ'. N. 36, après la mention de la famille, la menace : εἰ δέ τις προ[σαμάρ]τῃ τῇ στήλῃ, τὸν Ἀξιοττην[ὸν ἐν] τῷ ἐκεῖ δωδεκάθην (selon P. Herrmann, graphie de δωδεκάθεον ; cf. alors les δώδεκα σκῆπτρα *Bull.* 1979, 436) καθήμ[ενον ? ἀ]νεξείλατον τέκνα τέκνων ἕξει. N. 39, Trophimè, morte à 34 ans et x mois, honorée par son mari, ses deux fils, sa threptè ou son threptos, sa σύντροφος, son frère, ses père et mère ; stemma de la famille. N. 40, Ἰωνική, threptè de Ἐαρίνη Μηνοδώρου, trois fils, *syntrophos* de Θεογενίς, un *gambros* et le mari ; s'y ajoute Athénaios λαοτύπος ; il a pu faire la stèle gratuitement ou pour peu d'argent. Stemma de la famille. N. 41, Στρατονίκην Τατίου (sa mère) ἐτίμησεν Πορφύριν (on ne voit pas la parenté), la défunte avait 85 ans. N. 46, Ammia et ses 2 fils honorent Antôninos fils d'Antôninos, συμβιώσασα αὐτῷ ἀμέμπτως, ζήσαντα 48 ans. N. 47, épitaphe métrique honorant Glaucôn, mort à 5 ans ; on évoque le sort d'Archémoros et d'Astyanax. N. 48, épigramme pour une Τερτίαν Αὐρηλίαν, honorée par son mari, Αὐρ(ήλιος) Γλύκων Βάλκων (ce nom semble nouveau). N. 49, sur un autel de marbre gris, épigramme funéraire ; les 2 fils et la veuve (σύνευνος) ont fait élever le monument : τειμῆς μνή(μ)ατ' ἔθεντο τάφον κεὐεργέα βωμόν. N. 50, épigramme ; un jeune médecin, τὸν νέον εἰητῆρα, avec la forme ionienne fréquente ; la sœur, avec son mari, τείμησε στήλῃ ξέστῃ κὲ γράμμασι τοῖσδε.

467. C. Mango et I. Ševčenko (n° 322), pp. 25-26, n. 33, banale épitaphe achetée par le musée de Stamboul à un antiquaire en 1967. La provenance ne nous paraît pas douteuse. C'est sans doute celle à laquelle il est fait allusion *BCH* 1978, 523.

467 a. *Tripolis.* — Le culte de Létô et les concours Létôeia Pythia de la ville n° 506.

468. *Philadelphie.* — Une inscription byzantine au musée de Stamboul n° 322.

469. *Apateira.* — L. Robert (n° 223), 158, traite de libéralités dans l'inscription *IGR*, IV, 1662 et des rapports de Titus Flavius Hierax avec les paysans près de son grand domaine. — Sur la famille de Hiérax, voir R. Merkelbach, *Bull.* 1979, 400, avec la magistrature d'Hiérax à Hypaipa. Les expressions ἐπὶ μιᾷ φιλοτιμίᾳ, ἔξωθεν.

470. **Carie.** — *Héraclée de la Salbakè* et le centurion Titus Statilius Solo en Pannonie à Brigetio n° 336.

471. *Atlouda.* — Une famille et Aphrodisias n° suivant.

472. *Aphrodisias.* — A. D. Macro, *A. J. Phil.*, 100 (1979), *Tekmérion Oliver*, 14-18 : *A confirmed Asiarch.* L'inscription *CIG*, 2782 honore à la fin du IIe siècle p. C., M. Ulpius Carminius Claudianus pour sa générosité envers la cité. Les 12 premières lignes énumèrent sa parenté. Alors que son père est Ἀσίας ἀρχιερεύς, que sa femme est ἀρχιέρεια Ἀσίας, lui-même n'a pas de titre dans

ce texte ; il est appelé ἀργυροταμίας τῆς Ἀσίας, trésorier du culte impérial, et il a d'autres titres importants. La famille était originaire d'Attouda. M. rapproche une monnaie de cette ville, en 166 p. C., où un Carminius Claudianus porte le titre d'Asiarque ; ce doit être le Claudianus honoré à Aphrodisias, car son fils Athénagoras a été proconsul de la Lycie-Pamphylie-Isaurie, groupement qui dura de 180 à 205. M. calcule que Claudianus le père a dû naître vers 75-80 p. C., Claudianus le fils vers 100 et que les monnaies d'Attouda le concernent. Il a donc été *archiereus Asias*. M. suggère que le lapicide d'Aphrodisias, aux lignes 9-10, a oublié quelque chose et il propose de lire : αὐτὸν ἀρχι/(ερέα τῆς Ἀσίας καὶ ἀρχι)ερέως τῆς Ἀσίας υὸν, au lieu de αὐτὸν ἀρχιερέως τῆς Ἀσίας υὸν.

473. Charlotte Roueché (n° 48), 175, n. 2 : le distique par lequel les Cariens honorent le gouverneur Helladios, *MAMA*, 531 (cf. *Hellenica*, XIII, 157) est complété de quelques lettres et R. lit au vers 2 : Ἑλλάδιον [Κ]ᾶρες στῆ[σα]ν [ἀ]μειβόμ[ενο]ι. — P. 176-177. N. 1, entre deux croix, ἐπὶ Φλ(αβίου) Φωτίου σχο-(λαστικοῦ) καὶ πατρός, comme *REG* 1906, n. 213, qui ne comporte pas πατρός. N. 2, même formule pour Ampelios, *MAMA*, VIII, 427 ; le même personnage dans une nouvelle inscription à l'Odéon. N. 3, Rhodopaios, *Hellenica*, IV, 129. Sur la pierre *REG* 1906, n. 75, la révision (cf. p. 182, n. 15) constate la gravure d'une croix. N. 5, un Aristocratès dans la Novelle CLX. — Inscription nouvelle sur Palmatos, *ibid.*

474. *Tralles.* — Juges de Phocée, de Mylasa, de Ténos et, sans doute, de Thasos n° 359.

475. *Stratonicée.* — Les Macédoniens et la fondation de la ville, son statut n° 108. — Le nom pseudo-louvite Κομόχλων n'existe pas n° 156.

476. *Panamara.* — Th. Drew-Bear et Th. Schwertfeger, *Z. Pap. Epigr.*, 36 (1979), 195-205 : *Zur Topographie und Epigraphik von Panamara in Karien.* Il n'y a aucun rapport avec la topographie. Les arbres qui recouvraient le sanctuaire (encore à notre passage) ont été coupés et bien des pierres brisées. Celles-ci ont été relevées par Sch. et D. B. s'est joint à lui « zwanglos » pour une collaboration. Les restes de 12 inscriptions sont reproduits avec des photographies pour la plupart inutilisables. Trois autres débris seraient inédits. « Die Franzosen G. Cousin und G. Deschamps » sont blâmés notamment pour avoir publié « in der Regel ohne Abbildungen » les 400 inscriptions copiées en 1886 (cf. *Bull.* 1968, 506). Certains croient aujourd'hui que les études d'épigraphie et d'archéologie ont toujours été aussi faciles à certains égards qu'aujourd'hui ; en 1886 et même plus tard la photographie n'était pas aussi aisée et la reproduction imprimée était réservée aux sculptures, terres cuites et aux objets d'arts. Pour Panamara, nous espérons pouvoir remédier à cette lacune. — P. 202-203, le reste du n. 9 donne lieu à ce jugement : « ἱέρεια Κλαυδία Διονυσοδώρου θυ(γάτηρ) Τατίας, θυ(γάτηρ) τῆς πόλεως ; Cousin-Deschamps lasen Τατιὰς ; Τατίας ist Genetiv : Claudia ist Tochter des Dionysodôros, Tochter der Tatia und Tochter der Stadt (Ehrentitel) ». La grammaire ne permet pas cette combinaison. La bonne transcription ne peut être que celle de Cousin-Deschamps : Κλαυδία, Διονυσοδώρου θυ(γάτης), Τατιὰς, θυ(γάτηρ) τῆς πόλεως. Tatias se joint à Claudia pour former le nom de la femme, comme dans d'autres inscriptions de Panamara et ailleurs normalement. Ces maigres restes sont l'occasion d'un débordement (plus de deux tiers d'une page in-4° en petits caractères) d'une bibliographie banale et inutile.

477. *Mylasa.* — Pas de Κομητης indigène dans un bail d'Olymos n° 156.

478. *Lagina.* — M. Bonnefond (n° 379), 619-621, propose d'insérer la même

restitution dans le sénatus-consulte à Lagina (*OGI*, 441 ; Sherk, n. 18, l. 19) : séance du Sénat ἐν τῶ̃[ι τιμητηρίωι] au lieu de ἐν τῶ̃[ι κομετίωι] ; comme les autres exemples de cette formule ne comportent pas l'article, B. écrirait ἐν τι[μητηρίωι], en corrigeant la seconde lettre du substantif. — La note finale montre que B. n'est pas au courant de l'historiographie des découvertes épigraphiques et de ce qu'était la situation générale à ce point de vue en 1885. « Le problème de la lecture ne peut être résolu que par un retour à la pierre elle-même. Or, aucun des éditeurs de l'inscription n'indique où elle se trouve actuellement ni n'en fournit de photographie ; même R. Sherk (1969) ne semble pas l'avoir vue [il n'a pu vérifier que très peu d'inscriptions et ne pouvait voyager à travers la Méditerranée pour vérifier les documents romains qu'il reproduisait et aller chercher en vain ce morceau] et la photothèque du Deutsches Arch. Inst. de Rome n'en possède aucune photographie ». On ne peut s'attendre à y trouver des photographies d'inscriptions grecques copiées dans les villages de la Turquie. La pierre a disparu. En fait, « la pierre » était une série de 16 fragments de l'inscription gravée sur un mur du sanctuaire : l'un était connu par Newton (1857), 2 par Benndorf et Nieman (1882), 1 plus anciennement par Le Bas ; par des fragments nouveaux, petits ou grands, Diehl et Cousin, *BCH* 1885, ont pu reconstituer de larges parties. « Aujourd'hui ce mur est renversé ; les pierres se sont dispersées, quelques-unes ont été enlevées pour servir aux constructions du village de Léina ». C'est un grand hasard si nous en avons retrouvé dans la mosquée du village d'Ileyne (Turgut ; cf. notre *La Carie*, II, 99, n. 4) et d'autres dans les sous-sols du musée de Stamboul (cf. *Opera Minora*, IV, 241), où elles ont été certainement apportées par Hamdibey après sa fouille du temple menée avec J. Chamonard. Le fragment du début n'est pas parmi ces documents. — Cf. n° 476.

479. La dédicace de Philippe V *Anth. Pal.*, XVI, 6, n'a pas été faite à Lagina à la déesse Hécate n° 313.

480. *Labraunda.* — K. Buraselis, *Actes Congrès Constantza*, 337 : *Eupolemos und die Plataseis: zur Interpretation von Labraunda Inschrift Nr. 42*. L. 5-6, B. veut couper et restituer ἐνόν[τ]ες en : ἓν ὄν[τ]ες, ce qui serait une allusion à une séparation, à l'époque d'Eupolémos, dans la communauté antérieure des Plataseis. Il est partisan de l'identification de ces derniers avec les Πλαδασσεῖς de l'inscription de Pisyè.

481. *Cnide.* — Iris Cornelia Love, *Proc. X congress Ankara Izmir 1973*, 1111-1133 : *A brief summary of excavations at Knidos 1967-1973*. P. 1132, dans une église du IVe-Ve siècle, le nom de la dédicante sur une mosaïque : Κλεοπάτρα λαμπροτάτη εὐξαμένη ἐψήφωσαι.

482. Dans *Z. Pap. Epigr.*, 35 (1979), *Two notes on the Roman Law from Cnidos*, Th. R. Martin, 154-160, I, *A note on the text of the law*, propose quelques corrections au texte *Bull.* 1976, 658 ; 1977, 467 ; 1978, 93. La plus importante est à la col. IV, où il propose comme verbe dépendant du ἵνα de la ligne 25 (l. 29-30) : ὅρια τῆς Χερσονήσου τῆς / Καιν[ικῆς] στήσῃ‹ι›, au lieu de Καινε[ι]κῆς ᾖ‹ι› (comme M. a transposé les sigles des éditeurs, qui sont traditionnels, en « système de Leyde » (cf. n° 20), les crochets obliques chez lui signifient « ajouter » au lieu de « supprimer ». Effectivement le *iota* n'est pas sur la pierre ; mais il faudrait ici un *iota* souscrit, puisque, dans cette inscription, où les *iota* sont ordinairement adscrits, ils ont été parfois omis, comme ici). P. 159-160, M. rejette après révision de la photographie la restitution proposée par J. H. Oliver, *Bull.* 1979, 468, de col. III, l. 30-31. — E. Badian, p. 161-167, II. *Dolus malus*, traite de la façon

dont cette expression a été traduite en grec aux passages où elle apparaît dans les textes de Cnide et de Delphes et les erreurs qui ont été commises dans l'utilisation de ἄνευ δόλου πονηροῦ, qui devrait rendre *sine dolo malo* et de εἰδὼς δόλῳ πονηρῷ ou δόλωι πονηρῷ seulement, signifiant *sciens dolo malo*, *sciens* étant parfois omis ; dans Cnide C 15, l'expression εἰδὼς ἄνευ δόλου πονηροῦ, qui combine les deux, est absurde, et le contexte exigeait *sine dolo malo*, εἰδώς est en trop.

483. Arbitrage entre Temnos et Clazomènes n° 438. Marins de Cnide mystes à Samothrace n° 357. Timbres d'amphores à Kymè n° 38.

484. **Lycie.** *Telmessos.* — M. Wörrle, *Chiron*, 9 (1979), 83-111 : *Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens*, III, *Ein hellenistischer Königsbrief aus Telmessos*. Ce fragment, brisé en haut et au bas, ne compte que 7 lignes, mais tout est intéressant. Grâce au nombre non négligeable des documents hellénistiques de la ville, on peut dater l'écriture du début du IIe siècle. W. recherche ce que fut le statut de la δωρεά de Ptolémée de Telmessos sous la domination d'Antiochos III ; il dut comporter quelque changement. La lettre peut émaner d'Antiochos III après 197, mais aussi bien d'Eumène II. La première clause se dérobe, l. 1-2 : —γόμενον κατ' ἐνιαυτὸν ἀναληφθέντων (confiscation) τῶν προσόδων ἐξ ἐτῶν πέντε. Le second paragraphe : τοῦ χόρτου κα[ὶ] τῶν ἀχύρων παρίεμεν ὑμᾶς μηθὲν τελοῦντας, exemption de cette imposition en nature. W. rapproche un papyrus de Zénon qui parle, à Calynda de Carie, de la fourniture τὸν χόρτον καὶ τὴν γράστιν τῶι ἵππει, qui est en ce cas lié à l'hébergement militaire. Même après la domination lagide, le système des impôts lagides persistait en Lycie et en Carie. C'est précisément l'hébergement des militaires et leur entretien qui forme le sujet de la troisième décision royale, l. 4-6 : τῆς ἐπισταθμείας μέχρι μὲν ἐτῶν δέκα οὐθεὶς ὑμᾶς παρενοχλήσει, μετὰ δὲ ταῦτα ἐπιδέξεσθε κατὰ τὰς ἀναγκαίας χρείας. Observations sur la très gênante obligation de loger les soldats et sur les termes ἐνοχλεῖν, παρενοχλεῖν. L. 7-8, τοῦ χειρωναξίου παρεθήσονται οἱ μεταπορευ[όμε]νοι τεχνῖται τὴν ὀροφυλακίαν αἱρόμε[νοι]. W. a consacré à cette phrase un commentaire spécialement détaillé. Monographie sur le χειρωνάξιον, impôt personnel sur les artisans : dans la σατραπικὴ οἰκονομία d'après l'Économique du pseudo-Aristote ; dans l'Égypte lagide ; à Delphes deux mentions du χειρωνάξιον, qui a le même sens comme l'avait vu A. Büchsenschütz (1869). L'impôt ne toucherait que les métèques (πάροικοι à Telmessos) et serait un impôt de la ville de Telmessos. En contrepartie de cette exemption de l'impôt, les artisans assureront l'ὀροφυλακία ; les orophylaques seraient choisis par des fonctionnaires de la ville parmi les μεταπορευόμενοι τεχνῖται. W. adopte la transcription avec esprit doux et l'interprétation du mot que nous avons soutenue dans la plupart des attestations, garde des montagnes pour la sécurité, et non gardes des bornes (le commentaire de l'inscription n° 2 (règne de Philippe III) dans nos *Fouilles d'Amyzon en Carie*, 1, s'étend en détail sur les emplois de ce mot, mis en relation avec la géographie dans chacun des cas). W. étudie spécialement un témoignage lagide, le papyrus de Zénon *Pap. Soc. It.*, 406, en 259, où les éditeurs et commentateurs ont vu un ὀροφύλαξ, garde de la frontière, à Pégai en Palestine, au Nord-Est de Jaffa, aux sources du Nahr el Audja, là où la plaine côtière de Sharon jouxte le pays montagneux au Sud de Samarie et il y reconnaît un *orophylax* ; la παιδίσκη qui lui est remise doit être une esclave, enfuie ou arrêtée, comme on voit dans le traité entre Milet et Héraclée du Latmos (cf. *BCH* 1979, 481-488). Des mentions de celui-ci, W. donne une analyse détaillée ; là il entend οἱ ὀροφυλακικὸν τέλος ἔχοντες (aussi οἱ τὴν ὠνὴν ἔχοντες τοῦ τέλους) non pas comme ' impôt,' ni comme τελῶναι, mais

comme « öffentliche Aufgabe, Amt » ; c'est une institution de la ville. L. 9, dernière ligne conservée : [— ca 10 — μ]ενος τοῦ ἐν Φιλωτέ[ραι —]. Ce lieu Philotéra était clairement voisin de Telmessos. La localité devait avoir été fondée par Ptolémée Philadelphe, comme les villes de ce nom sur la mer Rouge et sur le lac de Tibériade fondées en l'honneur de Philotéra, sœur de Philadelphe et d'Arsinoè II. La fondation était parallèle à la métonomasie de la base navale Patara en Arsinoè, qu'elle fût fondation véritable ou métonomasie avec d'ailleurs les travaux que cela implique ; précisions sur Arsinoè-Patara. Nous ajouterons, pour cette région caro-lycienne, l'existence d'une Ptolémaïs dans la région de Caunos, où est attesté le démotique Πτολεμαιεύς *Bull.* 1956, 229. W. rattache l'ethnique d'un soldat Philôtereios dans la liste de soldats lagides en Syrie du Nord à Ras Ibn Hani, *Bull.* 1979, 611, non au démotique Philôtéreios d'Alexandrie ou de Ptolémaïs, mais à la ville du lac de Tibériade. Conclusions sur les rapports entre le roi et la ville et « königliches Eingreifen in städtische Selbstverwaltung ». La situation dans Halicarnasse lagide, notamment d'après les documents, sous Philadelphe, Hunt-Edgar, *Select Papyri*, II, 410 et d'après la situation du gymnase, et dans Calynda lagide. — W. admet que la lettre est adressée à la ville. Nous croyons bien plutôt que le roi avait avisé quelque fonctionnaire de ses décisions, que celui-ci transmettait avec les formules royales et que ces privilèges ne concernaient pas la ville, mais une colonie, dans la campagne, sinon à ses limites, dans les ἐσχατιαί, dans la montagne avec forêt, maquis et petits défrichements. Le document viendrait se placer avec la lettre d'Eumène II à un Artémidôros en réponse aux requêtes des κατοικοῦντες ἐν Καρδάκων κώμῃ (M. Segre, *Clara Rhodos*, 9 (1938), 190-208 (cf. *Bull.* 1939, 381) ; F. G. Maier, *Gr. Mauerbauinschriften*, 190-208, n. 79). Cette lettre offre le tableau d'une colonie ' ratée,' avec le désavantage d'une terre maigre et rocailleuse, λυπρά, et de productions qui se raréfient, ἀσθενῶς ἀπαλλάσοντες τοῖς ἰδίοις διὰ τὸ τὸν ξύλινον καρπὸν σπάνιον γίνεσθαι καὶ τὴν χώραν λυπράν ; ξύλινος καρπός, fruit des arbres, apparaît notamment dans le décret de Telmessos pour Ptolémée fils de Lysimaque, *TAM*, II 1 ; dans la lettre de Démétrios I à Jonathan dans Macchabées, I, 10, 30 : ἀντὶ τοῦ ἡμίσους τοῦ καρποῦ τοῦ ξυλίνου ; dans le décret de Téos pour Antiochos III (P. Herrmann, *Anadolu*, 9 (1967), 38, l. 55 ; cf. p. 70, n. 44), les prémices de τοὺς πρώτους ἐν τῇι [χώρ]αι ξυλίνους φανέντας καρπούς (cf. *Bull.* 1969, 496), à Rhamnonte *Bull.* 1968, 247. Le sens est tout différent pour la ξυλική lagide de *Pap. Tebtunis*, I, 8, en Lycie : impôt sur le bois. Le village n'a pu payer l'argent de l'achat de cette terre au dynaste Ptolémée ; une partie des colons a déjà quitté les lieux. D'autre part le πυργίον a besoin de réparations et il est nécessaire d'avoir une telle protection : ἐπισκευάσαι δὲ καὶ τὸ προϋπάρχον αὐτοῖς πυργίον ὅπως ἔχωσιν ὀχύρωμα ; on est dans la zone montagneuse où il peut surgir des pillards ; d'où la nécessité de « la tour », qui, comme partout, protège les établissements agricoles isolés (cf. L. R., *Opera Minora*, IV, 146 ; *Gnomon* 1970, 599, n. 1). Notons que ἐπισκευάζειν signifie « réparer », quelle que soit l'ampleur du travail, et non pas « reconstruire » (le premier éditeur, p. 194, 205-207) et que l'édifice n'a pas été « détruit », p. 206, et que ce n'est pas la conséquence de la guerre (p. 195, 198), pas plus que la triste situation des colons (de même M. Rostovtzeff, *Die hellenistische Welt, Gesellschaft und Wirtschaft*, II, 513 : « die kleine Festung lag in Trümmern »). La réparation de cette tour n'est pas un travail si considérable, puisqu'il suffira d'un τεχνίτης, ouvrier qualifié engagé sur place par l'autorité royale (M. Rostovtzeff, *loc. cit.* : « Eumenes sendet einen seiner Architekten zur Unterstützung » ; ce ne semble pas exact), tout le reste étant

fourni par les colons. N'a-t-on point une situation et un document semblable dans le nouveau fragment? L'exemption accordée là concerne l'impôt sur le foin et la paille, nourriture du bétail des colons ; elle semble essentielle ; dans le décret de Telmessos pour le dynaste *TAM*, II, 1, il y a une grande variété des produits, et donc des taxes, non pas seulement τῶν τε ξυλί[νων κ]αρπῶν καὶ ἐννομίων, mais du blé et du millet jusqu'au sésame, etc. (sur les productions, anciennes et actuelles, de la plaine de Telmessos, cf. *J. Savants* 1978, 15, 22-34, complété de quelque façon par notre *Bull.* 1978, 476). D'après la nouvelle inscription, les soldats peuvent avoir à passer dans la région ou à s'y établir quelque temps ; d'où l'importance de l'exemption de fournir des cantonnements dans l'agglomération ou les fermes pendant dix ans ; ensuite on devra fournir « selon les besoins stricts », sans que la troupe abuse. Disons qu'il serait étrange que tous les habitants de Telmessos et de son territoire fussent dispensés pendant dix ans de l'*épistathmeia* ; il ne peut s'agir que d'un petit groupe, que l'on doit aider, un temps assez long, dans une situation critique ; sinon, ils risqueraient de partir tous, comme l'ont fait un certain nombre des Cardaques. Le village a ses artisans ; d'où le χειρωνάξιον. Rien n'indique que cet impôt ne concerne que les métèques, comme W. l'a supposé. Le terme μεταπορευόμενοι, qui n'est pas clair, s'explique bien s'il s'agit des gens « qui viennent s'établir » dans le village ; le terme dans les papyrus allégués par W., 93, s'applique toujours à un changement de lieu. Cette clause et les mots qui suivent nous paraissent plus simples qu'à l'éditeur. Il nous semble que la nouvelle inscription et celle qui règle la situation des Cardaques sont des documents jumeaux, qu'ils émanent tous deux d'Eumène II. La situation dans les ἐσχατιαί, au delà de la plaine du territoire, explique aussi la clause sur « la garde des montagnes » bien nécessaire dans les diverses directions, au Nord-Ouest vers Calynda et la vallée du Dalamançay (cf. *J. Savants* 1978, 10-18), au Nord-Est vers Cadyanda (cf. *À travers l'Asie Mineure*, 380), au Sud vers Pinara ; les pillages dans la montagne sont évoqués de façon saisissante dans le décret d'Araxa pour Orthagoras (*Bull.* 1950, 183). Les orophylaques ne sont pas envoyés par la cité et le règlement ne s'applique pas à la cité de Telmessos ; c'est un service local, dans le coin où sont les bénéficiaires des mesures prises par Eumène II. Là, les artisans qui s'établissent sont exemptés de l'impôt des artisans, *cheirônaxia*, s'ils choisissent d'assurer l'orophylaquie, la police dans la montagne autour du village ; naturellement ils n'assurent point une garde dans un fortin en quelque lieu des environs ; ils patrouillent dans la montagne lorsque c'est nécessaire, lorsqu'on signale un enlèvement ou un passage suspect, etc. ; le reste du temps ils exercent leur métier au village ; on pourrait sans doute comparer aujourd'hui la situation de nos pompiers dans de petits endroits. Il est normal que cette garde soit recrutée de préférence parmi les artisans du village, ordinairement plus débrouillards et ouverts. Ainsi, nous apparaît-il, on ne peut tirer de la nouvelle inscription des renseignements sur les rapports du roi et de la ville, de celle-ci ou des autres ; cf. p. 106 : « le fait qu'une affaire aussi typiquement interne de la ville (« innerstädtische Angelegenheit) que le rapport entre ville et métèques soit réglée par une décision royale » ; p. 111 : le document, bien qu'incomplet, nous montrerait de façon expressive les interventions royales dans une ville hellénistique qui n'est pas autonome. A notre avis, Eumène II ne règle pas ici les affaires intérieures de la ville de Telmessos et ne s'adresse pas à elle ; il règle l'administration d'un village qui fait partie de ses domaines, comme, en 181, il remédie à la situation du village des Cardaques, sans qu'il soit jamais question de la ville de Telmessos dans ce document complet de

20 lignes ; les Cardaques firent graver le document dans le sanctuaire d'Apollon et d'Artémis de la ville de Telmessos, avec aussi une lettre antérieure du roi Antiochos, relative aussi à leurs droits. Ainsi firent les bénéficiaires du nouveau document attalide. La mutilation de la ligne 9, la dernière conservée, empêche de comprendre si la mention de Philôtéra se rattache à l'orophylaquie ou commence un autre sujet. « Probablement il était question d'un fonctionnaire — de la ville ou du roi, la question reste ouverte — qui avait compétence en ce lieu ». On ne situera donc pas Philôtéra, fondation lagide devenue possession attalide, loin de l'agglomération dont la situation est réglée par le document royal ; d'après l'usage lagide, on sera sans doute enclin à la situer sur la côte, au Nord ou au Sud de Telmessos. On peut se demander si l'établissement des Cardaques et celui du nouveau document n'avaient pas quelque rapport avec les *castra Telmessium* mentionnés dans la version latine du règlement de la paix et qui furent donnés par Rome à Eumène II.

485. Aristandros, devin d'Alexandre, n'était pas originaire de Telmessos n° 487.

486. *Létôon de Xanthos.* — Dans la série *Fouilles de Xanthos* a paru le tome VI, *La stèle trilingue du Létôon* (185 pp. in-4° et 23 planches ; Paris, Klincksieck, 1979), qui donne l'édition développée de ce fameux document *Bull.* 1974, 553 ; 1977, 472. H. Metzger a présenté le cadre, le sanctuaire de Léto, p. 9-28, avec 2 plans, et a repris l'inscription grecque, p. 31-36, avec photographie pl. XIII et avec un commentaire plus développé, tenant compte des opinions émises depuis la première édition. E. Laroche, p. 51-127, traite de l'inscription lycienne et A. Dupont-Sommer, p. 131-177, de la partie araméenne (cf. J. Teixidor, *Syria* 1979, 393-394, n. 162), à laquelle M. Mayrhofer, p. 181-186, ajoute des observations sur les éléments iraniens du texte araméen. D. S. maintient la date de 358, 1re année d'Artaxerxès Ochos, contre l'interprétation de E. Badian, *Bull.* 1977, 472, qui voit dans Artaxerxès le nom qu'aurait adopté Arsès à son avènement en 337. Nous continuons à préférer la datation de ce dernier savant ; on ne peut exiger de confirmation épigraphique ou historiographique de ce nom d'avènement pour un roi qui n'a régné que deux ans.

487. Chr. Le Roy, dans *Actes du colloque sur la Lycie antique* (*Bibl. Inst. Fr. Istanbul*, 27 ; 1980), 51-62 : *Alexandre à Xanthos.* L. rappelle le paragraphe de Plutarque, *Alexandre*, 17, 4-5, sur le passage du conquérant à Xanthos et la trouvaille dans une fontaine, débordant pour la circonstance, d'une tablette de bronze « avec des caractères archaïques », annonçant la destruction de l'empire perse par les Grecs. Il rejette la correction περὶ τὴν Χανθίων πόλιν en παρὰ (adoptée par K. Ziegler et par R. Flacelière) et il identifie justement cette fontaine à l'eau du nymphée du Létôon, domaine des Nymphes selon Ovide, *Metam.*, VI, 329 sqq. « Il va de soi que les caractères ' archaïques ' gravés sur la tablette étaient des lettres lyciennes et que le devin Aristandros de Telmessos, qui accompagnait l'armée, a pu les interpréter dans un sens favorable sans craindre de démenti ». Mais on ne saurait le suivre quand il suppose que « le devin préféré de la famille des Argéades, Aristandros, qui était natif de Telmessos, avait conservé des intelligences dans la place », car « la ville se rendit par convention, donc sans assaut ». Mais Aristandros n'était pas originaire de la ville de Telmessos en Lycie ; il était issu du génos de devins établi dans la bourgade de Telmissos en Carie dans la montagne au-dessus d'Halicarnasse. L. rattache directement au passage d'Alexandre une brève inscription qu'il publie avec photographie sur une base réutilisée à l'époque impériale : Ἀλέξανδρος βασιλεὺς ἀ[νέθηκε]. « Certes, cette base ne constitue

pas une preuve absolument incontestable : on peut toujours supposer que la dédicace a été commandée par Alexandre et exécutée *in absentia* ». Cependant il conteste l'opinion des savants modernes (ainsi A. Aymard, suivi en ce point par son contradicteur R. Errington ; cf. *Bull.* 1976, 304) selon qui le titre royal n'aurait pas été assumé par Alexandre avant 330 ou 329 et il critique le « véritable échafaudage d'hypothèses que leur accumulation même rend fragile », en reprenant les mentions du « roi Alexandre » dans un compte delphique du printemps 329, dans la chronique du sanctuaire d'Athéna à Lindos, dans le rescrit relatif aux exilés de Chios, dans les deux inscriptions de l'ante du temple d'Athéna à Priène. Il nous apparaît que la nouvelle inscription ne peut rien apporter au débat. Il faut constater que sa rédaction est significative : Ἀλέξανδρος βασιλεὺς ἀ[νέθηκε]. L. ne dit d'ailleurs, en attendant « une publication plus détaillée », ni les dimensions de la base ni les traces qui subsistent au-dessus, ce qui est indispensable pour essayer d'imaginer l'importance de l'offrande royale. Tous les documents allégués dans la discussion portent naturellement Βασιλεὺς Ἀλέξανδρος, avec cet ordre des deux mots. L'ordre inverse se lit dans *Sylloge*³, 307, décret d'Iasos pour les bienfaiteurs Gorgos et Minnion d'Iasos, officiers d'Alexandre, qui leur ont fait rendre « la petite mer » (cf. *Opera Minora*, IV, 227) : ὑπὲρ τῆς μικρῆς θαλάσσης διαλεχθέντες Ἀλεξάνδρωι βασιλεῖ ἐκομίσαντο καὶ ἀπέδοσαν τῶι δήμωι ; c'est une mention incidente dans un récit, non pas le document très officiel d'une dédicace faite par le roi. De même dans une liste de donateurs à Larisa : Φίλιππος βασιλεὺς (*Bull.* 1951, 125 ; 1955, 24) et aussi pour Persée ; à Phères en tête de la liste des gymnasiarques : [ἀφ' οὗ Φερ]αῖοι μετ' Ἀλεξάνδροιο τοῖ βασιλεῖος διέβησαν εἰς] τὰν Ἀσίαν (*Bull.* 1978, 253). D'autre part, nous sommes frappés par le caractère graphique de la dédicace au Létôon : non point monumental, comme on l'attendrait, mais en petites lettres ; celles-ci sont certes, par leur forme, de la haute époque hellénistique, bien espacées ; mais n'est-il pas curieux que l'*upsilon* du mot βασιλεύς ait été oublié et inséré ensuite, de façon assez laide, entre l'*epsilon* et le *sigma*. Ce n'est pas l'allure d'une dédicace faite sur l'ordre et le contrôle de la cour royale. On pourrait même se demander si les Xanthiens n'ont pas tenu eux-mêmes à rappeler le passage du roi, plus ou moins longtemps après l'événement.

488. *Lycie du Nord.* — M. Harrison, *CRAc. Inscr.* 1979, 222-239 : *Nouvelles découvertes romaines tardives et paléobyzantines en Lycie*, p. 237, signale des inscriptions sur un site près du village Ovacık, au Nord-Est d'Elmalı. La lettre d'un duc des gardes est adressée à un Hermaios : — τῶν φρουρείων ὁ διασημότατος δοὺξ Ἑρμαίῳ Ἀσκούρεως χαίρειν ; lutte contre les brigands, λῃστοδειώκτης, ὁ λῃστὰς φονεύσας, et alimentation de la ville (plusieurs fois πόλις), ἀννώνας ἀναπέμψας. Sur une base, δήμου δόγμα, et le même nom, Hermaios, fils d'Askoureus.

489. *Chôma.* — Le site et le nom n° 156.

490. *Balboura.* — K. J. Rigsby, *Am. J. Phil.* 1979, 401-404 : *An Imperial letter at Balbura*. Dans la lettre d'Antonin le Pieux revue par G. E. Bean (*Bull.* 1972, 439), R. repousse comme nous (*loc. cit.* : « guère compréhensible ») la restitution de B. [οἶκ]ον μουσικόν, pour la fondation de Méléagros, et il revient à l'interprétation des premiers éditeurs, Heberdey et Kalinka. Méléagros, d'après 5 autres inscriptions agonistiques sur place, fonda un concours, non un bâtiment à construire sur les revenus d'une fondation, cas inouï. Les mots ἐπὶ τῇ ἐπιτελείᾳ αὐτοῦ se rapportant parfaitement à la célébration d'un concours. R. restitue après ἐπήνεσα : [δωρ](ησ)ά[μενος ἀγῶνα γυμνικ]ὸν μουσικόν τε ἐν τῇ [ὑμετ]έρᾳ πόλει. L. 12, au lieu de πρὸς ἡμᾶς (l'empereur),

le lapicide aurait dû écrire ὑμᾶς, comme il arrive ailleurs. Le petit-fils Thoantianos et les ancêtres ; date de la concession de la cité romaine à la famille.

491. *Boubôn.* — Jale Inan, *Istanb. Mitt.*, 27-28 (1977-1978), 267-287 : *Der Bronzetorso im Burdur-Museum aus Bubon und der Bronzekopf im J.-Paul Getty-Museum*, présente la série de statues de bronze qui, outre Alexandre, représentaient les empereurs Lucius Verus, Septime Sévère, Caracalla, peut-être Gallien, etc., qui ornaient un édifice de Boubôn (non de Cremna) ; trouvées dans des fouilles clandestines profondes, elles sont parvenues pour la plupart aux États-Unis en divers musées. — C. P. Jones, *ibid.*, 288-296 : *Some new inscriptions from Bubon*, publie les 13 inscriptions sur des bases retrouvées dans cet édifice. La base n. 1 (288-289, 294-295), la plus ancienne, avait été transportée dans le bâtiment : Ὁ δῆμος ὁ Βουβωνέ[ω]ν ἐτίμησεν Μενεσθέα Τροκονδου τοῦ Μανεους Ορσισβου (nouveau ; second nom de Trocondas), ἄνδρα καλὸν κἀγαθὸν, εἰκόνι χαλκῆι καὶ χρυσῶι στεφάνωι, ἐπαίνωι, προεδρίαι ἐν τοῖς ἀγῶσιν, σιτήσει ἐν ταῖς δημοτελέσι θυσία[ις], ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας τῆς εἰς ἑαυτόν. J. la daterait en définitive entre 50 a. C. et 50 p. C. D'après le formulaire comme l'écriture, il ne faut pas trop descendre. — N. 2, Caracalla (à l'accusatif comme toutes les autres bases). N. 3, Gordien. N. 4, Εὐσεβῆ Εὐτυχ[ῆ] Σεβαστόν ; à partir de Commode. N. 5, après 3 lignes martelées, Βουβωνέων ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ἀφιέρωσεν διὰ Γαίου Λικινίου Μουκιανοῦ πρεσβευτοῦ Νέρωνος (ce mot martelé) Σεβαστοῦ ἀντιστρατηγοῦ, le gouverneur bien connu de Lycie-Pamphylie. N. 6 : Nerva. N. 7, Ἀντωνεῖνον. N. 8, Julia Domna μητέ[ρ]α ἱερῶν στρατοπέδων. N. 9, Salonine, femme de Gallien. N. 10, Gallien. N. 11, Caracalla. N. 12, Septime Sévère. N. 13, Ποππαίαν Σαβείναν. J. la date de 62 ou du début de 63 ; les mentions épigraphiques de la seconde femme de Néron sont très rares (Rhodes, Amisos).

492. *Oinoanda.* — M. F. Smith, *Anat. Studies*, 29 (1979), 69-89 : *Eight new fragments of Diogenes of Oenoanda*, publie 7 nouveaux fragments trouvés dans les travaux de relevé avant une fouille éventuelle. Le morceau NF 207 de la lettre de Diogène à Antipater, avec allusion à la neige à Oinoanda (qui est à 1350 m. d'altitude, sur un éperon du Massikytos), concerne un séjour à Rhodes avec projet, au printemps, d'un voyage soit à Athènes, soit à Chalcis et dans la Béotie ; il se rattache au fragment 15 ; Heberdey, en 1902, avait trouvé deux fragments qui ne furent pas publiés ; l'un était NF 3 (1969) ; l'autre fut retrouvé par S., ici NF 108. Le petit morceau, avec ὦ Δοσί[θεε], appartient à une lettre d'Épicure. — F. Smith, *Proc. X intern. Congress. Class. Arch.* 1973 (1979), 841-847 : *Oinoanda, The Epicurean inscription.* Comme le fait remarquer une note polycopiée, le long délai de l'impression a rendu diverses parties périmées. Remarquons, pl. 265-270 (2 illustrations par planche), 7 photographies du site et des ruines.

493. **Phrygie.** — Un prospectus de vente d'une maison d'antiquités à Munich, *Athena Galerie, Klass. Arch., Antike Münzen*, donne la description et la photographie de deux stèles funéraires. N. 21. Dans un édicule avec fronton (palmettes, de part et d'autre, un oiseau et une branche avec des fruits), buste de femme sur console ; au-dessous, tablettes, buste, miroir. Sur l'arc, la date : Ἔτους σλθ', μη(νὸς) Γορπειαίου γ' et reste d'un *iota* ou d'un *kappa*. Sur l'espace au-dessous de l'édicule 6 lignes : Εὐάνγελος Μαξείμα γυναικεὶ / γλυκυτάτῳ *(sic)* καὶ σωφρόνει / καὶ φιλάνδρῳ μνήμης χάριν. / Ὅς ἂν περικόψει οὕτως ἄωρα / πρόθοιτο τέκνα. Avec la formule sur les enfants du casseur éventuel qui devra les enterrer prématurément (cf. *CRAc. Inscr.*, 1978, 253-269) la variante πρόθοιτο, qu'il ait à dresser leur lit funèbre ; cf. *ibid.*, 263-264 (4 exemples, augmentés de 2 autres dans *Bull.* 1979, 511). — N. 22. Sous un

édicule avec arc, bustes d'homme et de femme ; au-dessous, objets familiers (hache, serpe, vase à parfum sur un coffret, miroir) ; au-dessous, Ἀσκληπιάδης κὲ Εὐτύχης Τυ/χῇ τῇ μητρὶ καὶ Ἀπολλωνίῳ πατη/ρὶ ζῶντι μνήμης χάριν.

494. *Hiérapolis.* — W. Eck (n° 447), 63-64 : dans *IGR*, IV, 813, le personnage anonyme était non un gouverneur, mais un légat proconsulaire, ce qu'exprime τὸ ἁγνὸν καὶ δίκαιον καὶ ἀγαθὸν δικαστήν.

495. Les inscriptions sur ivoire *CIG* 3910 sont un faux et il n'y eut pas de Létôeia Pythia dans cette ville n° 506.

496. *Eumeneia.* — A. R. R. Sheppard, *Anal. Stud.*, 29 (1979) : *Jews, Christians and heretics in Acmonia and Eumeneia*, revient sur des inscriptions chrétiennes du IIIe siècle avec influences juives à Eumeneia, publiées ou étudiées par L. R., *Hellenica*, XI-XII, ch. XX et XXI. Il pense que l'influence juive a pu venir d'Akmonia. Au début de l'inscription de Lykidas, avant ce nom Λυκίδας, S. écrit l. 1 : Ἔτι ζῶντος. Il ne justifie pas ce génitif ainsi placé en tête. L. R. avait présenté la lecture Αὐρ..ωτι.ο. et suggéré dans la traduction : « Aurelius Zotikos? ». Il est curieux que le nom Lykidas soit seul. Sur la photographie publiée par S. nous lisons clairement Αὐρ. Ζωτικός tout entier. A la fin de l'épigramme de Gaius, S. après [πρ]οδε[ικνύ]ουσι et avant Θεός (ce dernier mot lu par Buckler, Cameron et Cox et aujourd'hui disparu) lit το[ῦ]/το δυνα[μέων]. — P. 180, S. publie une inscription du dépôt de Denizli, sans provenance attestée, avec la formule « euménéenne » l'interdiction : Αὐρ. Χαριδήμου φιλοκυνήγου ἑαυτῷ καὶ τῇ γυναικὶ αὐτοῦ Εὐκαρπίῃ κα[λῇ] καὶ τέκνοις πεδίοι[ς] αὐτοῦ · εἴ τις δὲ ἕτερος ἐπι[τη]δεύσει, ἔσται αὐτῷ πρὸς τὸν Θεόν. Le terme φιλοκύνηγος, s'appliquant souvent aux chasses de l'amphithéâtre, surprend d'abord.

497. *Temenothyrai.* — Th. Drew-Bear, *Chiron*, 9 (1979), 275-302 : *The city of Temenouthyrai in Phrygia.* D. B. avait récemment, *Nouv. inscr. Phrygie* (1978), fait connaître, p. 112, n. 119 : « Dans une étude à paraître j'identifie la cité de la ville de Temenothyrai, qui se trouve bien, selon l'ancienne théorie rejetée à tort par J. Keil, à Uşak même ». Il développe ici l'histoire de cette localisation ; croquis cartographique par Chr. Naour, p. 278. Les plus anciens visiteurs d'Uşak, Arundell et Hamilton notamment ont relevé le grand nombre de pierres antiques. En 1890, S. Reinach publiait dans *REG* ce qui était encore inédit ou utile parmi les inscriptions copiées par le Capitaine Callier en Asie Mineure, en Syrie et à Chypre. Deux inscriptions copiées à Uşak donnaient le nom de la ville, ce qui permettait à S. Reinach d'écrire ce qui reste le mémoire de base, pp. 56-67, sur Téménothyrai Flaviopolis : n. 10, base de la statue d'un archonte τῆς λαμπροτάτης Τημενοθυρέων πόλεως élevée par la ville d'Amorion ; n. 11, honneurs du peuple [Φλαβι]οπ[ο]λειτῶν [Τ]ειμενοθ[υρέ]ων (double ethnique connu par les monnaies) à un citoyen défunt. S. R. y ajoutait l'inscription de Le Bas-Waddington, 727, copiée à Uşak, [Τ]ημενοθυ[ρ]ε[ῖ]ς. Il concluait : « Ainsi 1° Téménothyrae-Flaviopolis est Ouschak ; 2° nous n'avons pas le droit de conclure que Téménothyrae fût dans le voisinage immédiat du mont Temnos et le nom de cette montagne ne doit pas être donné à la chaîne de collines qui dominent Ouschak ». La localisation fut adoptée par Legrand et Chamonard (1893), qui publiaient une nouvelle inscription émanant de Téménothyrai ; Buresch à son tour publiait une inscription métrique émanant de Τεμενιδῶν γενεή, Τημενιδῶν παῖδες, provenant d'une ruine Taşhane, d'où l'on extrayait des blocs pour les constructions modernes. Cette identification certaine fut adoptée. En 1911, J. Keil et A. von Premerstein *IIe Reise*, 129-135, frappés par le grand nombre d'inscriptions apportées à Uşak de diverses ruines et par l'absence de site avec tessons, supposaient que les pierres nommant Téméno-

thyrai, apportées d'ailleurs, avaient été réutilisées dans le Taşhane, bâtiment turc d'où on les avait extraites ; ils suggéraient alors de placer la ville au site d'Aktaş, découvert par Buresch à 12 km. Ouest/Nord-Ouest d'Uşak. Or récemment une fouille des bulldozers firent apparaître, près d'Ulucami, 5 m. de profondeur, un grand édifice romain (Nezih Firath chez M. Mellink, *AJA* 1974, 128), ce qui tranchait la question. D. B. a vu en 1973 cette profonde excavation. Il donne ici p. 292-301, l'édition des 7 inscriptions à Uşak nommant Téménothyrai connues déjà de K. et Pr. (dont *IGR*, IV, 615, de la démolition d'un khan, qui doit être le Taşhane) ; 618, λαμπροτάτης μητροπόλεως τῆς Μοκαδηνῆς Τημενοθυρέων πόλεως ; 614, d'après *Ath. Mitt.* 1900, 467). Le n. 8 est le monument de gladiateurs L. R., *Glad.*, n. 127, où D. B. retrouve l'ἀρχιερεὺς Ἀσίας Γ. Ἀρούντιος Νικόμαχος sur des monnaies de la ville.

498. *Aizanoi.* — R. Naumann, *Arch. Anz.* 1979, dans le compte rendu sur les fouilles, 123-136, donne en majuscules avec coupe des mots une inscription relative à des travaux dans les Thermes : εργεπιστατης εν του οι οικου Τ. Κλ. Ευημερος. Nous transcrivons : ἐργεπιστάτησεν τοῦ <οι>οἴκου Τ(ιβέριος) Κλ(αύδιος) Εὐήμερος, Euhéméros fut commissaire à l'exécution des travaux dans cette pièce.

499. Inscription d'un Sestullius copiée par Anderson n° 171.

500. *Orkistos.* — Sur une fondation n° 120.

501. *Région de Kotiaieon et Dorylée.* — Reliefs votifs à Zeus et chevaux au musée d'Iznik n° 504.

502. **Bithynie.** *Nicée.* — Sencer Şahin, *Katalog der antiken Inschriften des Museums von Iznik (Nikaia)*, Partie I, n. 1-633 : *Stadtgebiet und die nächste Umgebung der Stadt* (300 pp. in-4° ; Bonn, Habelt, 1979). L'auteur a montré, comme dans ses travaux précédents, son zèle et sa conscience pour le relevé des inscriptions dans les villages, ce qui est le plus important, et dans les musées. Mais ce volume donne le tome 9 de la série des *Inschriften griechischer Städte aus Kleinasien*, préparés et édités à Bonn avec les conseils ordinaires. Ce volume-ci a un double objectif. Il est d'abord, en principe, le catalogue d'un musée turc. Mais on a senti que cela n'avait guère de sens et d'utilité (les inédits sont peu nombreux et peu intéressants) et l'on a repris en même temps le grand nombre des inscriptions connues par les voyageurs, les premiers dès le XVI^e^ siècle lors de l'ambassade de Busbeck auprès de Soliman. Le Corpus doit comprendre deux volumes. Celui-ci contient des textes trouvés dans la ville même et dans la « nächste Umgebung ». Le suivant ne sera plus catalogue de musée. Ce sera le reste du territoire et l'auteur se préoccupe d'en fixer les limites ; voir p. 7-8 ; cf. W. Ruge, *Realenc.*, s. v. *Nikaia*, 241 ; L. R., *Rev. Ét. Anc.* 1940, 321, avec la note 2 sur *MAMA*, V, 60 ; W. Ruge, *ib.*, s. v. *Phrygia* (1941), 796-798 ; sur cette borne 60, C. Iulius Severus est à considérer comme légat d'Asie (cf. H.-G. Pflaum), L. Zuckermann, *Rev. Belge Phil. Hist.* 1968, 48, n. 3; M. Corbier, *Aerarium Saturni*, 196, 201-202. L'ouvrage est publié en édition double, allemand et turc ; les pages impaires contiennent le texte grec avec la présentation et le commentaire en allemand ; les pages paires le texte de la présentation et du commentaire, et, au lieu du texte grec, la traduction turque. Chaque page contient, en hauteur, 2 parties rectangulaires indépendantes ; il est annoncé qu'une édition présente chaque partie sous forme de fiches détachables ayant recto et verso. On ne voit pas l'intérêt de mettre ces fiches en boîtes, le volume étant lui-même très maniable. Avec cette disposition, chaque demi-feuille (et il peut y en avoir plusieurs) devant être consacrée à une seule et même inscription, il y a une débauche de papier blanc inutilisé et un gonflement du volume. D'autre

part, on a continué — et peut-être amplifié — la pratique des numéros factices séparant les groupes d'inscriptions ; ainsi « 287-350 vacant ». Dans ces conditions, la numérotation des inscriptions va de 1 à 633 ; mais il y a 249 (p. XI) numéros factices, gonflement de la présentation. — Sur 23 planches hors-texte sont reproduites plus de 100 photographies, dont il n'est pas nécessaire de souligner l'utilité. La planche I reproduit l'admirable panorama de la ville qui avait paru dans le volume de Schneider, *Die Stadtmauer von Iznik*. Une vue originale est celle des sculptures funéraires sur rochers dont le n. 38 est la seule accompagnée d'une inscription (pl. IV-V). Les photographies d'estampages sont souvent d'une qualité inférieure. — La présentation des lemmes marque un recul pénible. Renonçant à l'usage qu'ont suivi les *IG* comme bien d'autres publications qui distinguent par de simples parenthèses les éditions dont l'auteur n'a pas vu la pierre, mais dépend d'une édition antérieure, même s'il lui fait faire des progrès, l'auteur cite à la queue leu leu les éditions, mettant sur le même plan que les éditions d'après la pierre les éditions du genre des recueils de Kaibel, de Cougny, de Welcker, des *IGR*. Il faudrait d'abord savoir si un texte dépend d'une seule copie ou de plusieurs, et lesquelles. Nous avons souvent en ces derniers temps à signaler cet affaiblissement d'une critique aussi simple qu'indispensable. L'auteur mentionne, pour chaque inscription du *CIG* notamment, l'auteur de la copie, comme nous l'avons souvent demandé. Mais il arrive que ces noms n'évoquent pas leur auteur ni leur époque. Sans parler des membres de l'ambassade de Busbecq, on se demande ce qu'est un Fabianus, dont des copies avaient été envoyées à l'Académie de Vienne ; on apprend ici ou là qu'il avait un jardin, dans le mur duquel était encastrée l'inscription n. 370 et que c'était un hôtelier ou un aubergiste, « Gastwirt », n. 336 ; le texte turc parle quelque part de sa « lokanta ». G. Mendel, *BCH* 1900, 398 sqq., n. 45, 49, parle du « jardin de M. Fabiano » et M. Schede y copia le n. 554 en 1911 ou peu auparavant. Il est nécessaire de savoir, si possible, la condition sociale des copistes locaux ; « copie de N. Mille », dans ce Corpus, ne signifie rien ; il fallait reproduire la phrase de G. Mendel, *loc. cit.*, 391 : « M. N. Mille, qui était en 1899 agent commercial de la Compagnie des chemins de fer ottomans d'Anatolie à Iznik » (11 copies de lui dans la région). Il eût été bon de donner un tableau ou une esquisse de l'exploration épigraphique de Nicée, en dressant la liste de ceux qui ont copié des inscriptions à Iznik et dans la région et, à l'occasion, ceux qui leur ont fourni des copies ; elle serait assez différente d'une liste des travaux archéologiques, qui n'est pas à sa place ici d'ailleurs.

503. *Ibid.* Pour les monuments qui sont conservés et spécialement les inédits, l'éditeur a indiqué la couleur du marbre. Sans prétendre à être tout à fait complets, nous relevons ici ces couleurs : très souvent blanc (n. 59, 60, 102, 126, 194, 195, 218, 224, 281, 348, 351, 352, 516), bleu ou bleuâtre (145, 550), bleu gris (129, 577), gris ou grisâtre (17, 217, 220, 280, 283, 587), calcaire jaunâtre (204), marbre à veines jaunes (62), bleu noir (284, 552), noirâtre (sarcophages 137, 138, 142 ; base de l'obélisque de Cassius, 85), rougeâtre (106, 208). Or les carrières de marbre étaient nombreuses en Bithynie, au contraire de ce que l'on croit souvent ; cf. *Hellenica*, XI-XII, 35 ; *BCH* 1978, 417, avec la phrase d'Eustathe sur la Bithynie, λιθοτομίας ἔχουσα πολλαχοῦ ; surtout *Opera Minora*, IV, 224. On peut identifier dans le texte de Saumaise un marbre noir avec celui des environs d'Adapazar, bien répandu dans la décoration d'aujourd'hui ; ainsi à l'Est du lac de Taşkısığı, noir cimetière avec veines blanches étroites, plus ou moins étendues, parfois à peine ; bonne photographie dans Melik Sayar et Kemal Erguvanlı, *Türkiye Mermerleri ve Inşaat taşları*

(Stamboul, 1962), pl. XVI au bas et p. 31. Près d'Adapazar aussi marbre noir et rouge, employé au Hilton de Stamboul (nos notes à l'Université Technique comme ci-après) ; aussi une brèche violette ; à Bilecik marbre jaune ; à Taşkesen, traînées et veines jaunâtres sur fond blanc (cf. le n. 62?). Sur le marbre rose de Gülümbe, cf. *Opera Minora*, IV, 262, 278 ; ce village est un peu au Nord de Bilecik ; cf. Sayar et Erguvanlı, p. 76, pl. XIV en haut (nous avons des échantillons pris sur place et une plaque polie qui nous fut donnée par l'Université Technique). Autres carrières de la région de Bilecik, à Vezirhan et ailleurs (Sayar et Erguvanlı, p. 71, 82, pl. XIV-XV). Par le Sangarios ces marbres arrivaient facilement à Nicée et, par le lac de Sapanca (carrière aussi au Sud de ce lac), à Nicomédie. D. Monna et P. Pensabene, *Marmi dell'Asia Minore* (Rome, 1977), n'étudient pas les marbres de Bithynie. Ils ne disent qu'un mot des marbres de Nicomédie à propos du marbre de Proconnèse, 170-171 ; selon eux, deux « hypothèses » ne s'excluent pas ; travail du marbre Potamogallénos, selon L. R. [qui a songé aussi à tous les marbres bithyniens] et travail à Nicomédie du marbre de Proconnèse (Ward Perkins le soupçonne), étant donné la proximité de l'Ile (Marmara), « ce qui semble également probable ». — Il nous a paru que le transport du marbre de Proconnèse à Nicomédie, étant donné l'abondance des marbres en Bithynie, était une idée en l'air, qui avait peu de vraisemblance (*Bull.* 1978, 417, n. 42). — Pour les pierres de Nicée, il conviendrait de voir s'il y a une carrière au village de Marmaracık, qui est situé à 15 km. au Sud du lac d'Iznik, et surtout à l'Ouest de Yenişehir, territoire de Nicée. — Fr. Braemer, *Proc. X congr. Ankara-Izmir 1973*, 737-751 : *Problèmes posés par les matériaux et les thèmes de la sculpture et de la décoration en Anatolie et dans d'autres régions de l'Empire romain, Influences et développements parallèles*, p. 739 : pour un marbre noir à veines blanc laiteux, qui se trouve à Sainte-Sophie, à Kahriecami, à S. Polyeucte et, à Iznik même, colonnes sous le porche de Yeşilcami, B. affirme qu'il s'agit de marbres des Pyrénées (Ariège). Cela est paradoxal, alors que la région d'Adabazar fournit précisément un marbre noir à veines blanches (ci-dessus) répondant rigoureusement à la description de B. et que le transport par le Sangarios est aisé.

504. *Ibid.* Notre analyse portera presque exclusivement sur les inédits du volume. Le Catalogue a inséré à la fin les 4 inscriptions qui ne sont pas, on le sait, de provenance locale. Le n. 630 est une dédicace, —σκος Παπίου Διὶ Θαλλῷ εὐχήν (Zeus Thallos est le Zeus Végétation, le dieu des jeunes pousses, des jeunes branches). Sous la dédicace une file de chevaux sellés. Le morceau est enregistré comme venant de Düzce (c'est-à-dire le chef-lieu moderne de la plaine de Prousias de l'Hypios ; sur cette ville et sur Düzce même, cf. L. R., *À travers l'Asie Mineure*, chapitre II). L'éditeur a bien vu que l'on connaissait ce Zeus, à l'épithète unique, par les reliefs d'un sanctuaire dans la région de Kütahya et d'Eskişehir (Kotiaeion et Dorylée), *Bull.* 1971, 659 ; 1972, 524. — Le n. 631 proviendrait aussi de Düzce. Il est très semblable au premier : deux étages avec chacun deux chevaux sellés. Dédicace : —ιτικος ou [Ἀ]ττικὸς ναμα — ιος Διὶ Ἀμπελείτῃ εὐχήν. L'auteur a vu qu'il provenait de la même région, où est connu ce Zeus. Encore un Zeus agricole en Phrygie ; car sa fonction est de protéger les vignes, même si le village tire son nom de ses vignes. Un bas-relief dans une collection suisse représente deux bœufs à bosse et porte la dédicace : Αὐρ. Τείμων Διὶ Ἀνπελείτῃ εὐχὴν Πασσιτηνός ; il proviendrait de Nicée. Nous avons montré *Bull.* 1974, 587, qu'il venait de la région de Kütahya ; cf. *Opera Minora*, IV, 262, 278. L'indication donnée « Nikaia » et la présence de deux reliefs au musée d'Iznik montrent qu'on avait transporté

une série des stèles de Zeus Ampéleitès à Iznik pour les écouler aux touristes, fréquents en ce lieu. Zeus Thallos et Zeus Ampéleitès étaient voisins. Dans le n. 631 Ναμα— doit être écrit avec une majuscule, car c'est « l'ethnique » d'un village.

505. *Ibid.*, dédicaces. N. 39, sous un bas-relief, en deux lignes : Ἡ κώμη — — το — ρ/α..δακα...δω.νηι ; « stèle de calcaire avec relief ; trouvée sur le territoire de la ville ; le relief au-dessus de l'inscription montre un cavalier allant vers la droite ». Il faut ajouter que la main droite brandit une massue, arme caractéristique. Une impression immédiate le fait ranger, image et style, dans la série des reliefs du dieu cavalier à la massue Kakasbos, particulier à la Lycie du Nord et à la Pisidie, appelé à l'occasion Héraclès ; cf. *Hellenica*, III, 38-74, 173-174 et pl. I-IV ; VII, 57-58 ; XIII, 59 ; *Villes d'Asie Mineure*², 362, n. 4 ; *Berytus*, 16 (1966), 37-39 ; *Opera Minora*, IV, 199, 245 ; *Bull.* 1959, 412, 415 ; 1961, 747 ; 1968, 336 ; 1972, 437, 440. Or la lecture proposée permet aussitôt de restituer Κα[κασ]δῳ. De plus, sur la photographie pl. VII, nous lisons nettement Κακασδῳ. Après le nom divin nous lisons la formule attendue ε[ὐ]χή[ν]. Le monument est donc venu de loin, comme les deux reliefs de Phrygie ; il n'a pas été trouvé « im Stadtgebiet », ou du moins il en aurait ressurgi après y avoir été déposé et plus ou moins enterré.

506. *Ibid.*, n. 41 au British Museum, sur un « durchbohrter Elfenbeinstab », les inscriptions Ἱερὸς ἀγὼν Νικαιέων et Εὐτυχεῖς καιροί ; « baculum hoc videtur brabeutae esse, *CIG* ». L'auteur avertit : « J. et L. Robert, *Bull. Ép.* 1969, 60 sind der Meinung, dass dieser Stab eine Fälschung ist » ; aussi met-il en titre : « Gefälschte Inschrift ? ». Ce « bâton d'agonothète » est publié ici d'après « *CIG*, 3752, transcription de K. Otfried Müller ». Son étude est liée à celle d'un « bâton » de Hiérapolis de Phrygie *CIG*, 3910 (Judeich, *Alt. Hierapolis*, n. 15). Tous deux sont semblables et proviennent de la même collection parisienne, celle du chevalier Durand. Le second est conservé au Louvre ; on y lit : Ἱεραπολειτῶν νεωκόρω(ν) ; dans une couronne, Ἄκτια ; au-dessous Λητιόεια Πύθια et, à côté, tête-bêche, Πρῶτα κωινὰ (pour κοινὰ, Ἀσίας Σνύρν *vacat* ; donc avec une série de fautes. Müller avait noté justement « brevis ». L'objet a exactement 8 cm. de longueur et 15 mm. de diamètre ; cela n'a rien d'un bâton, mais évoque quelque chose comme un fume-cigarettes. Durand le prenait pour une « tessère » pour l'entrée au spectacle. Le faussaire a reproduit sur les deux objets des légendes de concours prises sur les monnaies ; nous en publierons à quelque occasion les photographies. Pour Hiérapolis (la provenance fut tirée de la légende), le génitif des monnaies de Hiérapolis, Ἱεραπολιτῶν νεωκόρων n'a pas de sens sur l'ivoire. Le nom des Ἄκτια est tiré des monnaies et l'imitation est telle qu'on l'a gravé sur trois lignes, comme sur les monnaies, et dans une couronne, et quelle couronne ! Cf. par exemple *BMC Phrygia*, 65, 89, 148, 156, cependant que le type de 66 et 156-157 fournissait le nom des Pythia de la ville. Le faussaire ajouta, d'après les monnaies de Smyrne (par exemple *BMC Ionia*, 440, 443, 473), πρῶτα κοινὰ (déformé) Ἀσίας ἐν (oublié) Σμύρν(η) (déformé et il n'a pas gravé l'*éta* bien qu'il eût la place) ; il est à remarquer que ces monnaies ont la même forme de l'*upsilon*, V et non Y, que sur l'ivoire. Les Létôa Pythia ne sont attestés à Hiérapolis que par l'ivoire Durand et la référence à *CIG* 3910 est la justification des Létôa Pythia à Hiérapolis ; ainsi chez Cichorius, chez Nilsson, *Gr. Feste*, 435 (les Létôia Pythia à Hiérapolis d'après *CIG*, 3910 ; pas de mention du concours, si bien attesté, à Tripolis). L'inauthenticité du « bâton » rend évidente la justesse de la conclusion de von Papen, *Z. f. Num.*, 26 (1908), *Die Spiele in Hierapolis*, 175-177. Il concluait que

la mention des Létôa Pythia ne concernait pas un concours de la ville, tout de même que les *koina Asias* de Smyrne. Il a su les attribuer à Tripolis, voisine de Hiérapolis, où Létô était la divinité principale et où les monnaies attestent les Létôa Pythia. On avait allégué aussi une monnaie dans Mionnet, VII, 568, 373, d'après Gessner : —ητροπολειτῶν ; selon Mionnet, Ἱεραπολειτῶν, mauvaise lecture pour Τριπολειτῶν (von Papen). Tout est clair désormais. Le faussaire a accumulé sur les deux ivoires des légendes monétaires empruntées les unes à Hiérapolis, à Smyrne et à Tripolis, les autres à Nicée et à Laodicée, on va le voir. Ajoutons que les monnaies de Tripolis avec le nom de la fête présentent ce nom (ainsi *BMC Lydia*, 49 et 78) en quatre lignes, exactement comme sur l'ivoire : Λη/τιόεα / Πύθι/α. Le faussaire a lu IO ce qui était un *oméga* lunaire. L. Weber, *Philologus*, 69 (1910), *Apollon Pythoctonos im phrygischen Hierapolis*, apporta une mauvaise contradiction à von Papen. Ce dernier avait bien conclu : « Ainsi les Létoeia Pythia sont à rayer de la liste des concours de Hiérapolis ». L. Weber admettait que la monnaie Mionnet devait disparaître, mais s'obstinait à s'appuyer sur l'ivoire. L'inauthenticité des bâtonnets creux règle les discussions. Les Létôeia Pythia de Hiérapolis encore chez Scherling, *RE*, s. v. *Leloa 3* (1925), le « bâton d'ivoire » et la monnaie Mionnet (les Létôeia de Tripolis semblent secondaires en face des fêtes de Hiérapolis ; série d'erreurs) ; —Wehrli, *RE* Suppl. V (1931), s. v. *Leto* ; « durch Münzen [au pluriel] bezeugt » ; W. ne connaît ni von Papen ni Weber ; — dans *IGR*, IV, 824, le texte d'après Judeich, classé à Hiérapolis (c'est à cause des *koina Asias* de Smyrne) ; ignore toute la bibliographie depuis Judeich ; pas un mot sur le support de l'inscription ; les Létôeia en l'honneur de Létô déesse suprême de la ville ; de Ramsay, *Phrygia*, 89-90, est tirée la suprématie de Létô : « The great religious festival of Hierapolis was the Letoia » ; Létôeia, fête à Hiérapolis et aussi à Tripolis » (avec des considérations étonnantes sur Létô et le fleuve Léthaios de Magnésie, « probablement la rivière de Létô »). En revanche, L. Moretti, *Iscr. agon. greche* (1953), p. 193, écrivait : « Quanto alle presunte Λητόεια Πύθια (*CIG*, 3910 = *IGR*, IV, 824), moneta presso Mionnet ... è molto probabile che abbia ragione il von Papen negandone la esistenza ». Quant à l'ivoire « de Nicée » (provenance tirée de la légende), le faussaire est le même que celui de l'ivoire de Hiérapolis) ; la mention Ἱερὸς ἀγών et l'ethnique Νικαιέων sont empruntés aux monnaies de Nicée. Quant aux mots Εὐτυχεῖς καιροί, ils n'ont aucun sens sur l'ivoire ; ils sont empruntés aux monnaies de Laodicée, la voisine de Hiérapolis, où ils désignent la Felicitas Temporum, Bonheur des Temps, Heureux Temps, et accompagnent la représentation des Quatre Saisons (cf. *Rev. Phil.* 1977, 11, n. 26). Le faussaire, dans le premier quart du XIX^e^ siècle, eut pour modèle quelque ouvrage de numismatique avec dessins.

507. *Ibid.*, n. 43, dédicace à Men Roi d'après la copie d'un inconnu dans les archives de Vienne (qui ont fourni peu d'inscriptions). Copiée à Çakırca, d'après une information de Schneider. Le dessin montre un petit autel : croissant lunaire et étoile, accompagnés à droite et à gauche d'une étoile : Μηνὶ Βασιλεῖ / ΕΙΣ βοῶν Α / Ξ εὐχήν. L'éditeur considère justement que le sens est περὶ βοῶν. Çakırca est un village sur le bord du lac, environ à 5 km. au Nord-Ouest d'Iznik.

508. *Ibid.*, honorifiques. N. 60, inscription nouvelle intéressante dans ce recueil où le matériel n'est pas sans une grande monotonie. Le titulaire, l. 2-3, est Φλ. Σευηριανὸν Ἀσκλ[η]πιόδοτον, υἱὸν Π.[?— non pas T?]Φλ. Σευηριαν[οῦ Δ]ημητρίου. D'après l. 21-22, celui qui éleva sa statue est Τιμητιανὸς Πωλίων ἄρξας τῆς γερο[υσίας] τὸν ἑαυτοῦ φίλον. L'empereur Élagabal a honoré Severianus du sacerdoce de Rome : τετιμημέ[ν]ον ὑπὸ τοῦ

[δικ]αίου καὶ θειοτάτου Αὐτοκράτ[ο]ρ[ος] (donc l'empereur régnant) M. Αὐρ. [Ἀντωνείνου] (martelé) Εὐσεβοῦς [Σ]ε[βασ]τοῦ τῇ ἱερωσύνῃ θεᾶς Ῥώμης καὶ δ.μ...κεῖ πορφύρᾳ, Nous restituons, δ[ιηνε]κεῖ, « pourpre perpétuelle » (les deux photographies, pierre et estampage, ne permettent aucune vérification). La pourpre, comme la couronne d'or, pouvait n'être permise que lors de certaines cérémonies, par exemple la πρόοδος, à la prise de charge, πρώτη πρόοδος, ou être portée ad libitum pendant toute la charge ; d'autre part, Severianus a pu avoir, avec la prétrise de Rome, ce privilège à vie. Severianos fut agonothète deux fois, puis ἀργυροταμίαν τῶν σιτωνικῶν χρημάτων, ἀργυροταμίαν τῶν τῆς βουλῆς χρημάτων. Il a été l'avocat de la ville dans un procès ou des procès, συνδικήσαντα τῇ πατρίδι πιστῶς. Παραπέμψαντα θεὸν Ἀντωνεῖνον ; il avait escorté l'empereur défunt Caracalla lors de son passage pour la guerre parthique ; on connaît bien les expressions pour cette circonstance dans les inscriptions de Prousias de l'Hypios. Il a donné avec magnificence « les spectacles de combats de gladiateurs et de chasses », ἐπιτελέσαντα θέας μονομαχιῶν καὶ κυνηγεσίων ; W. Eck a rapproché Dion Cassius 77, 9, 6 : « nous avons eu à construire des théâtres pour les chasses et des hippodromes partout où il a hiverné »). Il a encore escorté Élagabal et il a agi d'une façon digne de la grandeur et de la dignité de la patrie lors du passage et de l'hivernage de l'empereur (il passa l'hiver à Nicomédie lors de son voyage de la Syrie à Rome ; cf. *Rev. Num.* 1976, 52-54), παραπέμψαντα τὸν κύριον ἡμῶν Αὐτοκράτορα [Ἀντωνεῖνον] (martelé) Σεβαστὸν καὶ ἄρξαντα τὴν μεγίστην ἀρχὴν κατ' ἀξίαν τοῦ μεγέθους καὶ τοῦ ἀξιώματος τῆς πατρίδος ἐν τῇ παραπομπῇ καὶ παραχειμασίᾳ τῇ ἐν τῇ ἐπαρχείῳ τοῦ θειοτάτου Αὐτοκράτορος Ἀντωνίνου καὶ τῶν ἱερῶν στρατευμάτων.

509. *Ibid.*, n. 63 : « Maifest Maïoumas ». Le lemme n'est pas exact. Ainsi : « L. Robert, *REG* 1936, 9 ff. = *Op. Minor.*, 947 ff. nach Cagnat ». L. R. n'a reproduit le texte de Cagnat, *IGR*, III, n. 42, que pour le discuter et en donner un nouveau. On ne savait que faire du mot αιουμαν ou μαιουμαν, lu plus ou moins complètement par Cichorius et par Lechat et Radet. L. R. y a reconnu la fête syrienne du Maïoumas et a discuté des nombreuses erreurs répandues sur le contenu de cette fête. Schneider, en 1939, a lu exactement Μαϊουμᾶν ; cf. *Bull.* 1940, 160 ; 1961, 785 (l'inscription de Gérasa ; les « spectacles aquatiques ») ; 1978, 622, p. 499 (la fête à Tyr, pas de mysticisme). Il ne faudrait pas mettre en tête « Maifest » ; si l'on a étudié les études et le commentaire de l'inscription de Nicée, on voit que, d'après une démonstration de Godefroy, la fête n'avait pas lieu en mai et le nom est un mot sémitique.

510. *Ibid.*, épitaphes, numérotées de 85 à 371 ; pour l'époque impériale, collection décevante et qui n'apporte pas de nouveautés. Nouveaux exemples de l'interdiction σκύλῃ (cf. L. R., *CRAc. Inscr.* 1978, 270-274) : n. 120 (μηδενὶ ἐξὸν ἔστα(ι) σκῦλ[α]ι · ὃς ἂν σκυλῇ ἢ ἀπ[αλλ]οτριώσῃ ; pour ce dernier verbe, cf. *Hellenica*, XIII, 198-203) ; 193 (ὃς ἂν σκυλῇ, [πλὴν] τέκνων ἐμῶν ; amende τῇ κώμῃ Πλοκεττηνῶν, à Ortapınarlar) ; 217 (εἰ δέ τις μὴ προσήκων (juste avant καὶ τοῖς προσήκουσί μοι — σκυλῇ το μνημεῖον) ; 555 (chrétienne ; ci-après) ; — μὴ προσήκων (cf. L. R., *loc. cit.*, 273, n. 14) ; n. 142 ; n. 217, exception pour les enfants (cf. L. R., *loc. cit.*, 272) ; n. 193, déjà connu ; le n. 282 : interdiction, εἰ μὴ ἐπείξ[ει τέκνοις ἡμῶν], avec la formule très attestée à Nicomédie.

511. *Ibid.*, n. 195 *a*. Patronyme Μοκαπόρεως, nom thrace. — N. 196, encore l'intendant d'une femme riche : Φίλων, Κλαυδίας Γαλλίτης οἰκονόμος, ζήσας ἔτη ξα'. Encore un intendant, n. 205. Κλαύδιος Θάλλος, Γ. Κλαυδίου Καλπορνιανοῦ οἰκονόμος, ζήσας ἔτη ν'. Cf. *BCH* 1979, 429, n. 13. — N. 197, un marchand

de légumes : Ἀλέξανδρος Ἀσσ(κ)ληπειοδότου λαχανοπώλης, ἄρξας τῆς τέχνης, τὸ μνημεῖον ἐκ τῶν ἰδίων, ζήσας ἔτη λε'. Ce vendeur de légumes rappelle le jardinier de Boubôn, Daphnos, κηπουρῶν ἄριστος, *Bull.* 1973, 463 ; c'était une louange qui ne comportait pas de titre officiel. Nous avons rassemblé, *loc. cit.*, les mentions d'associations officielles de jardiniers, ce dont il s'agit à Nicée. Comme a vu l'éditeur, Alexandros était « le président de la guilde des marchands de légumes ». Sur ce sens de τέχνη, voir *Hellenica*, XI-XII, 26 ; *Bull.* 1966, 254 ; 1979, 372. — N. 199, Πύρος Λουκίου ἐτῶν ια' · τῦς ζῶσι χαίριν. Cf. τοῖς ἐπάνω χαίρειν à Nicomédie. — N. 204, à Elbeyli : Σωτηρὶς ζήσασα ἔτη λ' · ποιήσας τὸ μνημεῖον Χρηστίων, Κλ(αυδίου) Μενεσθέως δοῦλος, ἐκ τῶν ἰδίων ἐν τοῖς δεσποτικοῖς ἐποίησα αὐτῷ [? = ἑαυτῷ, ἐμαυτῷ ?] τόπον (qui a donné le terrain) καὶ τῇ γυναικὶ. Χαῖρε παροδεῖτα. L'esclave a eu son tombeau sur les propriétés du maître. Le village Elbeyli est à 5 km. environ juste au Nord d'Iznik. — N. 216, Ἀνφιάραος Ἀνφιαράου ζήσας ἔτη ξ'. Le nom ne doit pas être répandu. — N. 224, Φαύστα Ἀγρύπνου — — ζήσασα κοσμίως. Sur les noms Ἄγρυπνος, Ἀγρύπνιος, voir *CRAc Inscr.* 1978, 287, après J. R., *REG* 1967.

512. *Ibid.*, n. 225, stèle avec relief dans un cadre (femme assise sur un banc). Au-dessus, Ὀλυμπιὰς Διονυσίου γυνὰ ἐτῶν οε', χαῖρε. Le lieu de trouvaille exact est inconnu. « I^er^ siècle a. C. ? » ; ce qui en ferait l'inscription la plus ancienne de Nicée. « Γυνά, dorische Form » ; mais il serait indispensable d'expliquer cette forme dorienne à Nicée ; elle provient assurément d'un territoire de dialecte dorien. Il ne nous paraît pas douteux que la pierre ne soit venue de la côte Sud du golfe de Nicomédie, du pays de Pylai et des Pythia Therma, qui étaient dans l'antiquité possession de Byzance, ville mégarienne ; cf. *Hellenica*, VII, 38-41 ; *J. Savants* 1979, 269, 271, 292 ; ci-après n° 520 ; une stèle trouvée là, avec l'inscription Δαδα θυγάτηρ Μηνίου, γυνὰ (dorien) δὲ Ἡράκωντος χαῖρε (S. Şahin, *Bithynische Studien*, p. 44, n. 14, pl. IX), présente dans un cadre la femme avec l'homme et deux serviteurs ; encore plus proche la stèle de Nikaia n. 15, pl. IX ; de même la stèle n. 9, de Μύρτιον γυνὰ Φοίνικος χαῖρε ; pl. VIII, estampage de l'inscription avec le haut du cadre. Encore une inscription transportée au musée d'Iznik et qui enrichit l'épigraphie du territoire byzantin à Yalova.

513. *Ibid.*, n. 284, Νόννος Νεικαεὺς Τα[— κατεσκε]ύασ(ε) τὸ κυμητήρι[ον ἑαυτῷ κ]αὶ τῇ γλυκυτάτῃ [γυν]εκὶ Αὐρ(ηλίᾳ) Ἀδολίῳ. Ce texte aurait dû être transféré à la série des inscriptions chrétiennes. Le seul mot κοιμητήριον en donne l'assurance et le nom Nonnos convient bien à cette époque (cf. Campbell Bonner, *Bull.* 1955, 57 et R. Dostalova-Geništova, *Bull.* 1956, 62) : le terme est exclusivement chrétien ; sur sa diffusion en tant de régions, cf. *Rev. Phil.* 1974, 189, n. 43 (ajouter Mytilène *Bull.* 1970, 242, n. 132). Et cela quelle qu'en soit la date. Ainsi au III^e^ siècle déjà à Philippopolis de Thrace pour un vétéran (*IG Bulg.*, III, 1007, après Zontchev en 1943) : Αὐρ. Πύρρος ὁ καὶ Ταῦρος καὶ Αὐρ. Χρυσηῖς Πρόκλου ἡ σύνδιος αὐτοῦ Αὐρ. Ποσειδωνίῳ παλαιστρατιώτῃ ἐν τῷ κοιμητηρίῳ κατεσκεύασαν θήκην ἐκ τῶν ἰδίων μνείας χάριν · ἀνεξοδίαστόν τε εἶναι τούτου · μὴ ἕτερον καταθέσθαι · ἐὰν δέ τις τολμήσει, δώσει τῷ ἱερῷ ταμείῳ (δηνάρια ; le sigle) 3000 (γ selon Zontchev ; λγ' selon Mihailov, c'est-à-dire 33. Ce dernier note que la pierre porte un *gamma* précédé d'un trait oblique qui s'appuie sur le *gamma* et la photographie le confirme ; ce signe oblique est la marque du millier, donc 3 000 deniers ; somme forte, mais pas encore la notation en myriades, ni en livres d'or ou d'argent) καὶ τ[ῇ πόλει] ἄλλο τοσοῦτ[ον]. Ainsi un ménage chrétien accueille un homme qui n'est pas

un parent, mais un ami coreligionnaire (cf. l'archer d'Édesse dans la tombe du ménage chrétien à Euméneia de Phrygie, *Noms indigènes*, 361-365) ; ils ont construit une place, θήκη, dans leur tombeau, κοιμητήριον. Le texte se place avant la paix de l'Église. Pour le christianisme à Philippopolis, voir aussi V. Laurent, *Échos d'Orient* 1938, 1 sqq. : *Une inscription cryptochrétienne de Philippopoli* (cf. *Bull.* 1939, 195) ; V. Beševliev, *Spätgr. Spätlat. Inschr. aus Bulgarien*, n. 207 ; le personnage était venu d'Asie, ἐξ Ἀσίας. Le terme ἀνεξοδίαστος est encore attesté à Philippopolis dans *IGBulg.*, III, 992, 993. C'est un terme spécialement répandu en Bithynie et surtout sur le territoire de Nicée ; cf. *Hellenica*, I, 61-65 ; II, 147-148 ; *Bull.* 1963, p. 177 (à Prousias de l'Hypios, avec notre développement) ; 1966, 305 (région de Yenişehir). Le Corpus de Nicée en apporte encore un exemple, n. 283 : [Σε]κοῦνδα Δαμᾶδος θ[υγάτηρ, γυν]ὴ δὲ Δημοφίλου ΛΑ[— — συμ]βιώσασα ἔτη κβ' χα[ῖρε] ; isolé à la ligne 4, Μνῆμα ἀνεξοδί[αστον]. N. 127, l. 2-3, ζῶντες ἑαυτοῖς κατεσκευάσαμεν [ἐπὶ τῷ — — —]τα τῆς σκάφης εἶναι αὐτοανεξοδίασ[τα] ; l'éditeur explique ce dernier mot : « ganz und gar unverkäuflich », composé qui ne peut se justifier ; nous pensons qu'après κατεσκευάσαμεν il y avait un mot au neutre tel que μνημεῖον ; puis [ἐφ' ᾧ με]τὰ τῆς σκάφης εἶναι αὐτὸ ἀνεξοδίαστον. Nous attribuons l'introduction du mot à l'afflux de gens de Nicée et autres Bithyniens dans la Thrace depuis Trajan. A Philippopolis, un Νεικεεύς met son tombeau sous la protection de Kendrisos Apollon par une malédiction πανσπερμεί contre le violateur. Un défunt est honoré par le conseil et le peuple de la ville, des organisations professionnelles, brocanteurs, ῥωποπῶλαι, et tanneurs, par les Nicomédiens (de la ville) et les Νεικαεῖς ὀλυμπιασταί (qui doivent être les Nicéens groupés autour du culte de Zeus Olympios) (*Bull.* 1967, 375). A Kellai, *IGBulg.* III 1, une famille de Nicéens : le défunt Χρύσιππος Ἡδύλου et ses frères Ἡδύλος, Απφοῦς (sœur ?), Χρῆστος. A Serdica (*IGBulg.*, IV) un Νεικαεύς (1956), un Δίλλης (nous préférons Λίλλης) Τυράννου Νεικαιεύς (1955), un autre πατρίδος Ἀσκανίης (1965). A Nicopolis de l'Istros, Λουκᾶς Ξένωνος Νεικαεὺς καὶ Νεικοπολείτης fait une dédicace à la Triade Capitoline ; il est fixé définitivement dans la ville et dans la couche supérieure où se recrutent les hymnodes (667) ; de même Γάϊος Βιάνορος Νεικαεὺς δομοτέκτων a eu le droit de cité, πολείτης φυλῆς Καπιτωλείνης (690), encore un Νεικαεύς (668). Non loin de là, à Butovo, un Ἀγαθόδωρος Διοφάνου Νεικεύς (compris par M. N. Tod) ζῶν καὶ φρονῶν ἑαυτῷ ἐποίησεν · ἀνεξοδίαστον (600). Ce sont les Nicéens comme celui-ci qui ont introduit en Thrace la formule. Pour l'attachement d'un Nicéen à Rome aux formules funéraires de son pays, cf. *CRAc. Inscr.* 1978, 269-276.

514. *Ibid.* Au n. 450, commencent les inscriptions chrétiennes et byzantines. Inscriptions des tours, n. 450-482. Les inscriptions identifiant les personnages sur les mosaïques de l'église de la Koimésis, n. 488-497, ont-elles leur place dans un Corpus épigraphique ?

515. *Ibid.* Depuis le n. 515, les épitaphes. Le n. 516, déjà connu, remployé pour un Θεο[δώρ]ου, dont le nom est précédé d'une croix, aurait dû être classé parmi les épitaphes antiques, c'est-à-dire de l'époque impériale. Ce sont les épitaphes chrétiennes qui apportent surtout quelque nouveauté dans ce recueil. — N. 530, date précise de la mort d'Hôraia, qui repose là (l. 1, ἀναπέεται = ἀναπαύεται) · ἐτεληόθη μηνὶ Μαρτίῳ ιε', ἐτῶν κα', ἡμέρᾳ τρίτῃ, ὥρᾳ δευτέρᾳ. — N. 553, un boulanger : Αὐρήλιος Χρῆστος οἰκῶν ἐν τετραπύλῳ λιθίνῳ τὴν τέχνην ἀρτοπώλης, ἐκτισάμην τὸ κυμητήριον σὺν τῇ γυναικί μου Κ(α)λημέρᾳ καὶ τοῖς τέκνοις. Le tétrapyle doit être l'arc à 4 portes sur une des grandes avenues de la ville.

516. *Ibid.*, n. 555 : κοιμητήριον d'Aurelius Chrysanthos et de sa famille. Interdiction : εἴ τις δὲ σκυλῇ τὸ κοιμητήριν ὁ (?) ἀνόμως, δώσι λόγο Θεῷ ἐν ἡμέρᾳ κρίσεως κὲ τῷ ταμίῳ (δηνάρια) ρ'. Nous coupons : εἴ τις δὲ σκυλῇ τὸ κοιμητήριν, ὁ ἄνομως (= ἄνομος) δώσι κτλ. Chrysanthos a fait faire le *koimétérion* pour lui, sa femme et d'autres personnes de sa famille et les descendants ἰς τὸ χαρισθὲν παρασπόριν et, sans doute sur un martelage, ὑπὸ Αὐρ. ΑΓΕΛΙΟΥ. Le commentaire, assez long sur παρασπόριον nous paraît surprenant. « Παρασπόρι(ο)ν signifie sans doute ' planche de culture, plate-bande (Beet) ', où l'on sème des graines en signe de la victoire de la vie sur la mort ». Suit la phrase de Cicéron, *De legibus*, II, 63, sur Cécrops et la coutume athénienne de semer sur la terre où l'on a inhumé un mort ; puis le rappel de « si le grain ne meurt » dans l'évangile de Jean et dans la 1re aux Corinthiens. Quel rapport ? de même pour la chanson allemande qui est résumée ? Le *parasporion* doit être un terrain, puisqu'il a été « donné à titre gracieux » par quelqu'un. Dans l'antiquité le mot παρασπορά est connu par l'inscription de Magnésie du Méandre sur les revenus de la gérousie, *I. Magnesia*, 116, l. 52-54 : ἀπὸ τῆς μισθώσεως τῶν ἐν Μυρσίλοις ἀγρῶν παρασπορᾶς ὀνόματι ; on ne sait l'expliquer précisément, technique agricole ou situation juridique. Le verbe παρασπείρειν est fréquent dans les papyrus ; cf. M. Schnebel, *Die Landwirtschaft im hellenistischen Aegypten*, 253-254 ; il s'agit de cultures mêlées à d'autres, ' Zwischenkulturen ', par exemple, dans les vignes ou les oliveraies, légumes de diverses sortes et même des arbres fruitiers. Dans le bail d'une palmeraie *P. Strasbourg*, 267, l. 10 : —νον[τα σ]οι ἐν [π]αρασποραῖς. A l'époque moderne en Anatolie, voir par exemple E. Fickendey, *Der Ölbaum in Kleinasien*, 47-49 (dans les oliveraies, ' Mischkulturen, Zwischenpflanzen ', vignes, mûriers, arbres fruitiers, légumes ; dans la région de Brousse C. L. Stotz, *Geogr. Rev.* 1939 ; sur le territoire de Nicée même, *J. Savants* 1979, 288, n. 131, quand on vient de Lefke. D'autre part, dans des textes byzantins ou des usages modernes, le mot παρασπόρι a divers sens : ce que peut travailler un homme (Papachristodoulos, *Hellenika*, 10 (1938), 127), champ travaillé une année sur deux ou aide au travail fournie par un village à l'un des paysans en difficulté (Amantos, *Hellenika*, 4 (1931), 320, ce qui est laissé à la fin de la moisson pour les glaneuses (Kolias, *Athena*, 44 (1933), 142). Quelle qu'en soit l'origine, le mot παρασπόριον (παρασπόριν, παρασπόρι) ici doit bien désigner un lieu, puisque Chrysanthos y édifie un tombeau. — Cette stèle de marbre n'a pas été trouvée dans la ville ou tout près de là, mais « au village Akçapınar au Nord-Ouest du centre du district Osmaneli, auparavant Lefke, dans les montagnes ». On retrouve bien ce village sur les cartes, vers le sommet de la chaîne qui sépare la vallée du Sangarios de celle de Nicée, le Bereketdağ, sur la route directe d'Osmaneli à Iznik. Nous avons décrit cet itinéraire, le relief et les forêts ou les cultures variées (*J. Savants* 1979, 188, n. 131). Le paysage forestier et montagnard est celui du Bereketdağ et là se trouve Akçapınar. Le chemin ancien, depuis Osmaneli-Lefke, passait un peu à l'Est. Les cartes de Kiepert et de Philippson marquent les noms Arab Utschudukaja et le *derbent* de Tschechme (fontaine). G. Mendel, *BCH* 1900, 394 écrivait : « Le chemin qui conduit d'Isnik à Lefkè franchit la ligne de hauteurs qui sépare les deux bassins du lac et de la Sakkaria par un col que les indigènes appellent Arab-utchudu, l'Arabe a volé (avec des ailes). A cet endroit le sentier devient très étroit, bordé à gauche, quand on va vers Lefké, d'un haut mur de rochers et, à droite, par un précipice profond ». Sur un rocher, une inscription. Ce devait donc être aussi la route antique.

517. *Ibid.*, n. 558, un πριμικέριος. — N. 572, au-dessous d'un chrisme : τρέχεις, μέχρι ποῦ ; Nous retrouvons la formule plus complète après une

épitaphe à Amorion, *MAMA*, VII, 284 c : [Τρέ]χε τρέχε · μέχρι ποῦ ; μέχρι δ' ὧδε. N. 573, épitaphe déjà connue. La menace « il rendra compte à Dieu [ἐν ἐκεί]νῃ τῇ ἡ[μέρᾳ] » n'avait pas paru possible à L. R., *CRAIc. Inscr.* 1978, 274, n. 21. D. Feissel nous en a fourni des exemples sûrs et montré que « ce fameux jour » était le jour du Jugement, ἡμέρα κρίσεως selon la formule la plus courante. — N. 574, déjà connu. L. 5-6, l'auteur complète : [ὁ ἀναγινώσκων προσεύχου ἵνα ἔχῃ ἀ]παρασάλευ6τον τάφ[ον μέχρις ἡμέρας κρίσεως] καὶ καταταγῇ μετὰ τοῦ προλο—. Mais D. Feissel, *BCH* 1977, 224-228, a revu la pierre sur place et justement restitué non pas une invitation à la prière du lecteur, mais une malédiction contre le violateur du tombeau ; [εἴ τις δὲ] παρασαλεύσι τὸν τάφ[ον — —] καὶ καταταγῇ μετὰ τοῦ προδό[του Ἰούδα], et il partagera le sort du traître Judas (*Bull.* 1978, 195 et 479) ; la photographie pl. XXXIII se lit comme l'avait fait Feissel. — N. 576, déjà connu ; stèle du tombeau de 4 frères, élevée par le frère survivant, qui était l'aîné : (T)ρώφημος (Cumont) ὁ πρωτογένις αὐτῶν ἀδελφὸς περιλιφθὴς [ἀν](έ)σστισεν ὑπὲρ ἑαυτῷ κὲ τῶν ἀδερφ<αι>ῶν τὸ μνημῖον τῶτο · Κύριε μνίσθητι τῶν πέντε ἀδερφῶν. Pour ἀδερφῶν = ἀδελφῶν, l'auteur donne des renvois inutiles à Meisterhanz et à la grammaire des papyrus de Gignac (l. 2-3, ὁ ἀδελφύ). Mais, l. 9, au milieu du mot, il supprime les deux barres entre *phi* et *oméga*. Il n'y a pas à corriger, mais à comprendre ἀδερφήων. C'est le diminutif affectueux ἀδέλφιον, le *iota* étant transcrit par *éta* prononcé *iota*. Sur l'emploi de ce diminutif, voir *Stèles funéraires de Byzance*, p. 138 ; *Bull.* 1972, 368, p. 447, à Cyzique (cf. ci-dessus n° 405) ; 1979, 514, p. 505 (τεκνίον, ἀδέλφιον, ἐκγόνιον). Du même groupe θρεμμάτιον). — N. 577, cet inédit nous paraît d'un grand intérêt. Le titre πατὴρ ἐὼν τῆς τῶν Εὐσεβῶν (nous mettons une majuscule) ἐκκλησίας, nous semble désigner une secte chrétienne, que les spécialistes identifieront (peut-on penser aux Novatiens ?) et avec le mot *pater* pour la direction de cette église. Aussi la reproduisons-nous toute entière : Γεροντίων Θεόφρων (nous l'écrirons avec une minuscule ; sur cet adjectif dans la littérature chrétienne, voir Lampe, *Patristic Greek Lex.*, s. v.) ἔκτησα τὸ τύμβον ἑαυτῷ ἐξ οἰκίων πόνων, ὁμώνυμος ὢν πατρὶ ἑαυτοῦ, θεμελί<ου>ους πήξας, πληρώσας οἰκοδομὴν ἅπασαν σπουδέων (σπουδαίων ?), πατὴρ ἐὼν κτλ. (ci-dessus), σκέπην σώματι θνητῷ, ἀνάστασ(ι)ν προσδεχόμενος, καὶ γυναικὶ Κυραδίῃ πιστοτάτῃ χριστοφόρῳ (minuscule), βιωσάσῃ [ἔ]τησιν (? signe dans l'édition) κη', καὶ φιλτάτοις καὶ γλυκυτάτοις Εὐγενίῳ, Γεροντίῳ, ἀλλὰ (? ou blanc ?) καὶ Λεωνίδῃ Χριστὸν ἐν στέρνοις ἔχουσιν. Ces chers amis sont des coreligionnaires (de la secte) et les derniers mots doivent se rattacher étroitement au vocabulaire du groupe. — N. 578, ce chrétien est dit ὑκῶν ἐν φυλῇ Σεβαστῇ.

518. *Ibid.*, 630-633, pierres trouvées en dehors de Nicée et de son territoire. Stèles de Phrygie 630 et 631, ci-dessus n° 504. — N. 632, de la *région de Sögüt et Bilecik* : Ἀντώνιος Λουκίου ζήσας ἔτη δ', avec le buste de l'enfant. — N. 633, sans doute de *Cyzique*, l'épigramme métrique d'une femme de Callatis, publiée par Şahin lui-même *Byth. Studien* (*Bull.* 1979, 542).

519. Rapport de Nicée avec les Pyles, route de Nicée à Yalova n° suivant.

520. *Côte Sud du golfe de Nicomédie.* — L. Robert, *J. Savants* 1979, 257-294 : *Un voyage d'Antiphilos de Byzance, Anthologie Palatine X, 17, Géographie antique et médiévale.* Dans cette épigramme 17 d'Antiphilos de Byzance, au 1er siècle p. C., R. reconnaît deux toponymes, qui fixent la localisation du voyage, de Byzance à Nicomédie. Πυθεῖον atteste l'existence dès cette époque d'un sanctuaire d'Apollon Pythien à l'établissement bien connu, à l'époque byzantine, des Thermes Pythia, les bains de la station moderne de Yalova. Les inscriptions

de l'époque hellénistique et impériale trouvées en ce lieu : dédicaces à Héraclès et aux Nymphes. Le port de Pylai et sa localisation ; exposé et discussion de l'étude de Sencer Şahin *Bull.* 1979, 548 ; les Portes ne sont pas le détroit de l'entrée du golfe de Nicomédie, mais le défilé entre Yalova et Nicée ; les deux agglomérations de Pylai, le port et la ville haute ; les trouvailles d'inscriptions à Yalova et Ciftlikköy : décret des Strobilites, dédicace à Apollon représenté en citharède, épitaphes de l'époque impériale et byzantine, la borne du ξενοδόχιον de Pylai. L'Apollon des sommets et la montagne Arganthonios. Itinéraire de von der Goltz à travers la montagne de Yalova à Kios-Gemlik ; les forêts, les puits de neige conservée pour l'été ; le charbon de bois et le bois pour les bains. La première partie du voyage depuis Byzance ἄχρις ἐπὶ Τρίτωνα : le mot ne désigne pas la haute mer, mais une localité Tritôn située à la pointe Ouest de la côte Sud du golfe ; le lieu Trit des portulans ; le Tritôn de textes byzantins n'est pas une localité de Byzance ou proche de là, mais ce Tritôn transmarin, dans la Chronographie de Théophane, dans les Iambes de Théodore Studite sur l'église de la Vierge (explication de ces vers), dans la Vie d'Eustratios, comme dans Constantin Porphyrogénète (limite des thèmes d'Opsikion et des Optimates ; la culture de l'olivier). Voir aussi nos 512, 523.

521. *Yalova.* — G. Daux a offert à un jubilaire, *A. J. Phil.* 1979, 15-19, une rédaction délayée de ses réflexions *BCH*, 1978, 621-622 (*Bull.* 1979, 549), sur une dédicace, (Δρύου, Ἀρ[ρ]ίου) ; de même pour une inscription de Larisa.

522. *Nicomédie.* — M. Zahrnt, *Z. Pap. Epigr.*, 36 (1979), 215-218 : *Zwei Zeugnisse für die Titel von Nikomedeia und Kyzikos*, restitue avec les noms et titres de Caracalla ou de Géta le débris d'inscription copié à Hersek par Ph. Legrand, *BCH* 1893, 538, n. 12. Les débris des titres de la ville sont rétablis d'après l'inscription pour Julia Domna *TAM*, IV 1, 25 (*IGR*, III, 6).

523. *Chalcédoine.* — L'épigramme d'Antiphilos de Byzance *Anth.* IX, 551 ; l'oracle d'Apollon Pythaios n° 520.

524. *Chelai.* — G. Bakalakis, *Proc. X congress Ankara/Izmir 1973*, 437-447 : *Untersuchung über Chelae*, a cherché le site exact de Χηλαί-Χηλή, d'où le turc Şile. Dans cette localité, constructions turques ; pas de restes antiques ; le nom est venu, avec la population, de l'antique Chelae, qui était bien plus à l'Est du Bosphore non loin de l'embouchure du Sangarios (périple d'Arrien et textes byzantins). B. en a traité *Byz.-neugr. Jahrbücher*, 19 (1966), 285 sqq. Il a visité la région de la côte à l'Est de Kefkenadası (Apollonia, Daphnousia), vers Dikiliburun, Çalikkaya, région boisée et sauvage ; carrières de Vizne. Le lieu précis est encore à trouver. P. 441, B. reproduit un relief (bucrane) d'après *Hell. Philol. Syllogos*, 29 (1907), 311 avec ce texte (majuscules) : Ν — ὑπὲρ ἑαυτοῦ καὶ τῶν ἰδίων καὶ κωμητῶν Χηλαιτίων εὐχαριστήριον.

525. *Bithynion-Claudioupolis.* — Nezih Fıratlı, *Florilegium Anatolicum (Mélanges Emmanuel Laroche)*, 111-120 : *Impressions sur le temple et le théâtre de Bolu en Bithynie.* P. 118, fig. 10, sur un morceau d'architrave (au Sud de l'acropole), fragment de la titulature d'Hadrien : — θεοῦ Νέρουα υἱωνῶι, Τραιανῶι Ἀδριανῶ[ι —]. F. attribue à la même inscription le fragment publié par F. K. Dörner, *Bericht* (1952), n. 73 et pl. 15, avec [— Καίσαρο]ς, θεοῦ Τρ[αιανοῦ υἱοῦ] à mettre maintenant au datif.

526. **Paphlagonie.** *Pompeiopolis.* — J. A. Dengate, *Proc. X Congress Ankara/Izmir 1973*, dans un article *A site survey along the south-shore of the Black-Sea*, concernant l'âge du fer, a revu l'inscription *Studia Pontica*, III, n. 92 (communiquée par M. Simsarian), avec une lecture nouvelle à la fin : Ἀντώνιος Πρόκλος ἔπαρχος στόλου (lecture de ce dernier mot) σπ[είρας —] (nouvelle restitution). Photographie pl. 68, 18.

527. **Galatie et Cappadoce.** — Gouverneurs nos 168, 169.

528. M. Waelkens, *Byzantion*, 49 (1979), 447-464 : *Germa, Germokoloneia et Germia*, reprend la question de la localisation des villes épiscopales de Galatie, Germa, l'ancienne *Colonia Julia Augusta Felix Germenorum* et Germia en exposant les différentes identifications et en utilisant les indications topographiques de la Vie de Théodore de Sykéôn.

529. *Région de Nevşehir, Topakli.* — A. R. R. Sheppard, *Z. Pap. Epigr.*, 36 (1979), 208-210 : *St. George and the Angels, An inscribed fragment from Cappadocia*, publie un fragment d'inscription, trouvé dans la nécropole du VIIe siècle sur cette colline et qui a dû être emprunté à un bâtiment du Ve ou du VIe siècle. On invoque Γεώργιε, ἅ[γι]ε μάρ(τυρ), et on mentionne les Séraphins et les Puissances.

530. **Pont.** — E. Lipinski, *Proc. X Congress Ankara-Izmir 1973*, 267-273 : *The greek-aramaic inscription from Ağaça kale*, reprend l'inscription bilingue publiée par F. Cumont, *Comptes rendus Ac. Inscr.* 1905, 93-104 (estampage de Grenard, consul à Sivas) et plusieurs fois reprise. Il utilise une excellente photographie publiée par H. von der Osten, en 1928-1929. Il lit l. 7-8 : Οὔνεκεν ἄρ' Ἀνδώμων ἔκτισε. Il établit et traduit ainsi le texte araméen : « In (this) enclosure (is erected) the [sep]ul[chre] of Oromana, s[on of Ariyau]ka. As [a lasting memorial] built it Ariya[uka], son of Oromana, sat[rap of Ar]menia ». Commentaire sur les noms ; pour le nouveau Andômôn, L. rapproche Ἀνδαμύας dans la Cyropédie, V, 3, 38 ; il serait louvite. Nous n'avons pas vu l'étude plus détaillée du même auteur dans ses *Studies in Aramaic inscriptions and onomastics* (Louvain 1975), 197-210.

531. **Lycaonie.** *Iconion.* — St. Mitchell, *Historia* 1979, 409-438 : *Iconium and Ninica, Two double communities in Roman Asia Minor.* Après avoir évoqué les colonies d'Auguste en Pisidie et en Lycaonie, dont fait partie aussi *Colonia Iulia Augusta Felix Germe* dans le Nord-Ouest de la Galatie, et les établissements des « non-colonial coloni » (voir no 387), M. traite de points importants de l'histoire d'Iconion, pp. 411-425. Sous Claude et par l'action du gouverneur M. Annius Afrinus (son image sur les monnaies d'Iconium), existe la ville hellénisée (Act. Ap., 14, 1) des Κλαυδεικονιεῖς, δῆμος et πόλις avec un πρῶτος ἄρχων (inscriptions et monnaies). Hadrien créa une colonie : *colonia Aelia Hadriana Augusta Iconiensium* (monnayage à légende latine et inscriptions). C'est un exemple remarquable d'une double communauté, cette question si discutée ; M. précise bien ce statut, opposé à celui des colonies où vit la population primitive. Les cas de Sinope et d'Héraclée d'après Strabon et leur statut sous Auguste. La colonie d'Iconium fut fondée par Auguste et Hadrien amalgama les deux communautés ; statut de M. Ulpius Pomponius Superstes, premier duumvir de la nouvelle fondation d'Hadrien. Liste des noms romains qui ne sont pas d'origine impériale à Iconion, tels Ancharenus, Apponius, Aulenus, Eburenus, etc., au nombre d'une quarantaine, leur rapport avec l'Italie et avec certaines familles en Asie Mineure, spécialement des colonies et communautés romaines. Colons d'Iconion dans l'administration romaine. Étude des tribus et de leurs patrons : Auguste, Héraclès, Athéna (Polias). Les divinités indigènes et les diverses Mères : Ἄγγδιστις, Μήτηρ Βοηθηνή, Μήτηρ Θεῶν.

532. *Vetissos.* — Le nom grec Κόμαρος no 156.

533. **Pisidie.** *Apollonia.* — Colons romains sans colonie unis dans le titre de la ville aux Apolloniates, Lyciens, Thraces, Ἀπολλωνιατῶν Λυκίων Θρᾳκῶν Κολώνων no 387, 314-317.

534. *Néapolis* et Κιλλάνιον πεδίον, *civitas Cillanensium* et colons romains sans colonie no 387, pp. 317-318.

535. *Pogla.* — L. Robert (n° 223), 157, sur le sens de ἐπὶ τε ἀνδριᾶσιν καὶ βραβείοις καὶ τειμήμασιν dans deux inscriptions sur la fondation et la célébration de concours.

536. **Pamphylie.** *Attaleia.* — Colons romains sans colonie n° 387, p. 312-314. Une hypothèse de T. R. S. Broughton (1935, *Some non-colonial coloni of Augustus*) confirmée ; le culte de Θεὰ Ἀρχηγέτις Ῥώμη, connu là depuis lors et là seulement, renforçait cette explication et était éclairé et précisé par elle comme nous l'avons exposé *Bull.* 1948, 229, *ad* n. 16, p. 200.

537. *Pergè.* — L. Robert (n° 221), 161-162, corrections et interprétation de deux inscriptions relatives aux mastigophores des fêtes du grand-prêtre du culte impérial.

538. *Sidè.* — J.-M. Carrié, *Z. Pap. Epigr.*, 35 (1979), 213-224 : *Bryonianus Lollianus de Sidè ou les avatars de l'ordre équestre*, confirme la date proposée par C. Foss, *Bull.* 1978, 504, pour l'activité de ce bienfaiteur de Sidè, époque de Dioclétien ou peu après, en examinant le contenu institutionnel des inscriptions qui le concernent, la valeur des termes qui le qualifient : κράτιστος δουκηνάριος, ἀπὸ ἐπιτρόπων, πρειμιπειλάριος, en utilisant d'autres inscriptions et en marquant la dévaluation du rang équestre : à l'époque de Dioclétien, le ducénariat n'est plus un haut grade, mais un rang modeste. Le *primipilaris* n'est plus un ancien primipile militaire et C. le définit en résumant les conclusions d'une étude préparée ; à partir d'Aurélien, « il désigne dorénavant le membre de l'*officium* provincial qui est chargé, pendant une année, de convoyer dans un autre diocèse le *pastus primipili* levé dans la province », tâche qui revenait, à tour de rôle, à tous les membres de l'*officium*. L'expression ἀπὸ ἐπιτρόπων doit indiquer ici que Bryonianus a reçu le titre de procurateur par codicille, il n'a pas été procurateur ; c'est un titre honorifique. On ne peut descendre après 325, car il a le titre de κράτιστος, *egregius*, titre qui disparaît vers cette date, et d'autre part le titre de procurateur avait encore du prestige pour qu'on s'en vante même à titre honoraire, ce qu'il n'aura plus après les réformes de Dioclétien. Bryonianus a donc eu une carrière administrative médiocre : des fonctions dans un *officium* provincial, qui lui ont fait obtenir les titres de kratistos et de ducénaire ; ensuite, à titre honorifique, celui d'ἀπὸ ἐπιτρόπων, *ex procuratoribus*. Mais il a une femme d'une famille locale de rang sénatorial et il a été le bienfaiteur de la cité par les travaux qu'il a fait exécuter sur sa fortune.

539. **Isaurie et Cilicie.** *Isaura.* — Colons romains sans colonie n° 387, p. 313-314.

540. Un citoyen de *Lalassos* à Syène n° 572.

541. *Ninica Claudioupolis.* — St. Mitchell (n° 531), 426-435 : *Ninica.* On suit aujourd'hui le plus souvent l'opinion de Ramsay qui place Claudioupolis à Mut (monnayage et inscriptions) avec Leake et distingue cette ville de la colonie romaine Ninica-Claudioupolis. En effet, Ptolémée nomme à part Claudioupolis dans la Cataonie, près de Kybistra et de Dalisandos, et Ninica dans la Lalasside, distantes l'une de l'autre d'environ 30 km. M. revient de façon décisive à la théorie de W. Kubitschek, *Num. Z.* 1902, 1-27, qui voyait un seul et même lieu dans Claudioupolis et Colonia Ninica Claudioupolis. C'est un exemple d'une double communauté. Les ruines de la ville à Mut selon Leake et actuellement. La ville est bien, comme l'écrivait de Claudioupolis Théophane, μεταξὺ τῶν δύο Ταύρων ἐν πεδίῳ κειμένη ; aussi Ammien Marcellin, XIV, 8, 1-2 ; son importance stratégique. Les erreurs de Ptolémée dans le Sud de l'Asie Mineure selon Kubitschek et selon M. ; nous en avons eu l'expérience à l'occasion de la

localisation de Parlaïs. Le titre Iulia Augusta Felix manifeste une origine augustéenne de la colonie ; celle-ci entre exactement dans le plan d'Auguste pour la sécurité. Le monnayage de la colonie d'après H. Seyrig. Le cognomen Satrianus à Mut. La communauté de Claudioupolis doit être attribuée à Claude, qui a créé Claudiconium, comme Claudioderbe, Claudiolaodicea de Lycaonie, Claudiocaesareia Mistea, Claudioseleucia ; la promotion de Ninica comme cité fut un développement naturel. Le culte d'Athéna et l'influence grecque et athénienne. La disparition du nom Ninica. Souplesse de la colonisation romaine dans la Galatie méridionale : les colonies, pures et simples, Antioche, Lystra, Cremna, Olbasa, Comana, Parlaïs, supprimant l'organisation antérieure et absorbant en elles les meilleures éléments de la communauté primitive ; — à Attaleia, Isaura, Néapolis et Apollonia, les colons n'ont pas remplacé la vieille communauté, mais ils ont été absorbés dans l'organisation d'une cité grecque, gardant quelque identité de corps, mais opérant d'accord avec les habitants indigènes ; — à Iconium et Ninica, cité et colonie ont existé côte à côte, chacun, colons romains et vieux habitants, gardant sa propre forme de gouvernement. Attention minutieuse d'Auguste dans sa politique coloniale. Un appendice, 435-436, traite de l'existence de doubles communautés qui ont été suggérées. M. étudie les cas allégués : Emporiae en Espagne, Colonia Agrippinensis, Apamée de Bithynie (textes de Dion Chrysostome sur son droit de cité), Vienne des Allobroges. M. écarte l'opinion de Ch. Edson, *Double communities in Roman Macedonia, Essays in honour of Basil Laourdas* (Thessalonique, 1975), 97 ff. *(non vidimus)* pour Cassandreia, Pella et Dion.

542. *Élaioussa Sébastè.* — Charlotte Roueché (n° 48), 178, date de la fin du v^e^ siècle ou du vi^e^ l'inscription sur un aqueduc ἐπὶ Ἰμου (ou Ἴλλου) τοῦ μεγαλοπρ(επεστάτου) κόμ(ητος) πατρός ; un rapport avec le fameux général Illos (Laminger-Pascher, cf. n° 544) est exclu.

543. *Tarse et Anazarbe.* — K. Ziegler, *Jahrb. Numism. Geldgeschichte*, 27 (1977), 29-67 : *Münzen Kilikiens als Zeugnis kaiserlicher Getreidespenden*, étudie les représentations monétaires de ces deux villes, qui se rapportent à l'envoi de blé par les empereurs. Cf. *Bull.* 1978, 508, 509.

544. *Tarse.* — Charlotte Roueché (n° 48), 177-178, reprend, avec des observations, 3 inscriptions nommant un πατὴρ τῆς πόλεως. N. 1, *CIG*, 4438, « unhelpfully reedited by G. Laminger-Pascher, *ZPE*, 15 (1974), 32-33 ». — N. 2 : L.-P., *ibid.*, 35, d'après la copie de R. Heberdey ; la datation du iv^e^ siècle est inacceptable, comme pour le n. 1. — N. 3, R. voit dans l'inscription publiée par A. E. Raubitschek *Bull.* 1951, 223, non une épitaphe du iv^e^ siècle, mais une inscription sur un bâtiment : [ἐπὶ τοῦ μεγα]λοπρεπ(εστάτου) κόμητο[ς σχο(λαστικοῦ) καὶ πα]τρὸς (et non, avec Raubitschek, [ῥήτο]ρος). En dehors du sujet traité par R., ne peut-on penser, vers la fin de cette inscription et des charges et dignités mentionnées, à [μει]ζοτέρου, dont nous avons eu à parler plusieurs fois en cette dernière décennie ?

Tarse et la fabrication de strigiles n° 336.

545. *Mopsueste.* — G. Dagron, dans *Charanis Studies, Essays in honor of Peter Charanis* (*Rutgers Univ. Press*, 1980), 19-30 : *Two documents concerning mid-sixth-century Mopsuestia.* D. analyse les actes latins du concile de Cilicie Seconde en 550 ; les participants, la hiérarchie, laïcs et clercs (les enfants clercs), κτήτορες et οἰκήτορες, l'État et l'Église. Les dirigeants étaient Marthanius, *vir magnificus, comes domesticorum*, donc μεγαλοπρεπέστατος κόμης (τῶν καθοσιωμένων δομεστικῶν) ; après lui deux *clarissimi tribuni* et un *vir honestus, defensor civitatis.* D. présente ensuite rapidement l'inscription *Bull.* 1979, 595,

n. 35, avec le nom du stratélate Marthanios. Le texte de Procope, *Anecd.*, 29, 28-38. Les pouvoirs de ce personnage ; pas de gouverneur des Cilicies en cette période.

546. **Commagène.** *Zeugma.* — Elsa Gibson, *Z. Pap. Epigr.*, 35 (1979), 267-273 : *Two grave monuments from Zeugma at the Euphrates*, ajoute 2 stèles de la collection Rahmi Koç à la série publiée par J. Wagner, *Bull.* 1977, 531. N. 1, buste dans un cadre, Σαββοῦς ἄλυπε χαῖρε. N. 2, aigle dans une niche, Κορυνθαι (G. y voit le vocatif de Korynthos, écrit à la vulgaire pour Κορύνθε) ἄλυπε χαῖρε. Dans le n. 80 du recueil de Wagner G. lit Μαρρις plutôt que Μαρρος.

IRAN, SYRIE, PALESTINE

547. **Iran.** *Bactriane. Aï Khanoum.* — P. Bernard, *Bull. Soc. fr. numism.*, 34 (1979), 517-520 : *Pratiques financières grecques dans la Bactriane hellénisée.* En plus de l'inscription déjà signalée *Bull.* 1979, 605, sur la somme, 500 drachmes, déposée dans un vase par Oxeboakès et Oxubazès et scellée par Oxeboakès, B. ajoute un texte qui fait apparaître, à côté de ces fonctionnaires, un autre qui est *dokimastès* : διὰ Κόσμου, δοκίμου — — δεδοκίμασται διὰ Νικηράτου. Ἐσφράγισται αὐτὸς Νικήρατος, « par l'intermédiaire de Cosme, en argent de bon aloi (telle somme a été comptée), a été vérifiée par Nikératos. Nikératos a également scellé ». B. montre que ces pratiques financières de l'administration gréco-bactrienne sont des pratiques grecques et qu'elles sont passées aux empires qui ont succédé aux Séleucides en Orient, les Parthes et les Sassanides, comme le montre un trésor, trouvé à l'Apadana de Suse, de Khosroès II (590-628 p. C.), pièces d'argent dans une jarre avec une inscription en pehlvi : « un tel a scellé ».

548. **Syrie et Palestine.** — J.-P. Rey-Coquais, *Actes du Congrès Constantza*, 171-183 : *Onomastique et histoire de la Syrie gréco-romaine*, utilise, pour étudier l'hellénisation de la Syrie, l'anthroponymie des diverses régions de ce pays. Dans la très grande rareté des inscriptions hellénistiques, elle est essentielle pour cette époque, grâce aux mentions de citoyens des villes de Phénicie dans les inscriptions trouvées hors de Syrie (Délos, Athènes, Eubée, Démétrias, Delphes, Rhodes, Milet, etc.) ; banalité de beaucoup de noms, mais aussi noms théophores grecs qui recouvrent des divinités indigènes ; Héliodôros et l'antiquité des cultes solaires avant l'influence arabe ; les noms Stratôn, Thérôn et des noms indigènes de consonance semblable ; Agénôr et Néoptolémos à Arados et à Paltos ; transcriptions de noms sémitiques simples (Sillis et les Phéniciens) ; la diffusion des noms grecs, énorme majorité. Inscriptions phéniciennes à *Oumm el-'Amed* ; l'hellénisation à *Tyr*, *Sidon*, *Arados*. — Époque romaine. Les noms latins en dehors des tria nomina (Lucius, Rufus, Candidus). Noms grecs théophores ; noms macédoniens ; noms sémitiques à flexion grecque. Les ambiguïtés et les équivoques voulues. Transmission des noms dans les groupes familiaux ; exemples à *Abila de Lysanias*. Les femmes et les noms sémitiques. L'hellénisation des classes dirigeantes ; noms sémitiques dans les situations subalternes et les épitaphes modestes. Le nom Agrippa. L'anthroponymie de *Dmeir*. — Les régions différentes ; côte syrienne ; Syrie intérieure (la ville araméenne de *Mabboug-Hiérapolis*) ; *Apamée de l'Oronte* et ses voisines, *Larisa*, *Aréthusa*, *Laodicée du Liban* ; *Émèse* ; les massifs montagneux ituréens ; le *Liban Nord* conservatoire de cultes et de noms sémitiques. *Palmyre* ; les inscriptions palmyréniennes et les bilingues ; « l'écrasante majorité des noms restent

araméens ou arabes », « les influences helléniques, si nettes dans le domaine artistique, dans le maniement de la langue grecque, dans les institutions de la cité, n'apparaissent guère dans l'onomastique ». *Doura-Europos*, persistance des noms grecs et macédoniens de la fondation ; la population sémitique, ses sanctuaires orientaux, mais inscriptions et graffites en grec ; augmentation des noms araméens.

549. Commerçant syrien de Kaprobela mort sur le Danube à Intercisa n° 36.

550. L. Curdon, *Z. Pap. Epigr.*, 36 (1979), 135-136 : *A Greek epitaph of 'Syrian' type*, publie une épitaphe conservée à l'Université d'Ottawa après avoir été acquise dans une vente à Londres en 1978 : Φιλουμένη χρηστὴ καὶ (ἄ)λυπε ζήσασα ἔτη με' ; le monument et le type « indiquent la Syrie-Phénicie ». La vue de la photographie comme la lecture de la description : base carrée, cippe rond et couronne (non pas guirlande stylisée), assurent que la pierre provenait de Sidon ; cf. *Berytus*, 16 (1966), 28-33. D'autres chercheront dans cette abondante épigraphie si Philouménè était déjà connue comme on s'y attendrait.

551. R. Ziegler, *Chiron*, 8 (1978), 493-514 : *Antiochia, Laodicea und Sidon in der Politik der Severer*, utilise les monnaies de façon intéressante avec les textes.

552. *Région de Laodicée. Ibn Hani.* — A. Bounni, J. et E. Lagarce, N. Saliby, L. Badr, *Syria* 1979, 217-294 ; *Rapport préliminaire sur la troisième campagne de fouilles (1977) à Ibn Hani (Syrie)*. P. 227, dans une vaste fosse remplie de matériel hellénistique, fig. 11, timbre d'amphore thasien avec le nom Ἀντιφάνης. P. 257-283, la ville et les remparts hellénistiques ; p. 270, fig. 11 monogramme sur une tuile ; p. 271, fig. 11 et 12, un timbre au nom d'Ἀγησίππου et un en latin. — Pl. V, bronze de Ptolémée II ; cf. aussi p. 272.

553. Dans l'inscription de mercenaires *Bull.* 1979, 611, M. Wörrle (n° 484), 105, n. 127, voit justement dans Φιλωτέρειος l'ethnique d'un citoyen de la ville de Philôtéra sur le lac de Tibériade.

554. *Région d'Apamée* — P. Canivet, *Travaux et mémoires (Hist. Civil. Byzance)*, 7 (1979), 349-362 : *Nouvelles inscriptions chrétiennes à Huarte d'Apamène (Syrie)*, sur mosaïques. Voir déjà *Bull.* 1973, 489 ; 1974, 631. N. 2, ἐψιφόθι, en l'an 795 Sél. = mai-juin 483, et les noms du périodeute et du presbytéros. N. 4, dans la nef principale, partie Ouest : ἐψιφόθι τὸ Μιχ[αήλιον]. Avec le dédicant et son père défunt le presbytéros et deux diacres ; chronologie. N. 5, collatéral Nord : sous les 4 γέροντες et les 5 πενταπρότον (= πρώτων), tous des laïcs, ἐψηφόθι τὼ Μιχαήλιο. Les Michaélia en Syrie. N. 9, au baptistère : ἐκωσμήθη καὶ ἐτ[ελε]ι[ώθη] εἰ ψείφωσις τοῦ ἁγί[ου] φοτισ[τηρίο]υ ; noms de l'archevêque, du périodeute, du presbytéros et du diacre ; chronologie. Note additionnelle de J.-P. Rey-Coquais sur la restitution des dignitaires dans le n. 4 et sur le n. 9.

555. *Doura Europos.* — Il a paru une nouvelle édition du volume de C. H. Kraeling sur la synagogue (il était épuisé) : *The synagogue* (468 pp. in-4°, 48 planches en noir et blanc et 30 en couleurs, 12 plans ; 1979). Le volume *Excavations at Dura Europos, Final Report VIII, part I* (402 pp. ; Kraeling avec contributions de C. C. Torrey, C. B. Welles, B. Geiger ; les inscriptions grecques, p. 276-282). L'édition est augmentée, p. 403-468, de plusieurs appendices. H. Ingholt, *Prolegomenon*, rappelle l'histoire des fouilles et l'action de Michel Rostovtzeff. Un indispensable index a été établi ; dû à Betty Ellis et Harald Ingholt, il dévoile la richesse de l'étude de Kraeling. H. Ingholt a dressé à part les quatre index des textes hébraïques, araméens, grecs et latins, à quoi

B. Ellis et H. Ingholt ont ajouté un index des citations de la Bible (livres canoniques et apocryphes et des targums), de Josèphe et Philon, des auteurs classiques, des écrits rabbiniques et des auteurs chrétiens. Des index séparés analysent les trois sections des textes araméens (Torrey), grecs (Welles), moyen-iranien (Geiger). Page 463, B. Ellis et H. Ingholt corrigent une série de fautes d'impression dans la première édition. P. 466-468, S. Insler donne l'index des mots et des noms en moyen-iranien. On ne saurait être assez reconnaissant à Harald Ingholt et à Betty Ellis pour le travail ardu de ces index indispensables, œuvre de science et de piété. H. Ingholt, par la republication de la Synagogue, honore l'œuvre de l'équipe des fouilleurs de Doura, animés par Rostovtzeff, et de la Yale University qui s'attacha à ce site aux résultats incomparables.

556. *Palmyre.* — Nous ne connaissons que par le *Bull. Épigr. Sémitique* de J. Teixidor, *Syria* 1979, p. 367, n. 58, l'article de H. J. W. Drijvers dans les *Hommages à Maarten J. Vermaseren*, I (1978), p. 331-351, qui publie et commente un autel de 6 a. C. trouvé par la mission polonaise dans le temple d'Allat (cf. *Bull.* 1976, 727) avec dédicace bilingue (le palmyrénien illisible) : Ἀλλαθῃ τ[ῇ καὶ] Ἀρτέμιδι. D'autre part, elle est représentée dans la région avec le lion, influence d'Atargatis. L'assimilation à Artémis « confirme la thèse de Lucien, *Dea Syria*, 32, que la statue de Héra dans son temple de Hiérapolis présentait une forme à multiples aspects, πολυειδέα μορφὴν ἐκφανέει. Ainsi elle avait les attributs d'Athéna, d'Aphrodite, de Séléné, de Rhéa, d'Artémis, de Némésis et des Muses ». — *Ibid.*, p. 369, n. 63, mention d'un article du même auteur sur Allat dans *Antike Welt*, 7 (1976), 28-38, avec utilisation de la même dédicace. — *Ibid.*, p. 360, n. 31, signale un ouvrage que nous n'avons pas vu ; le fascicule XII de l'*Inventaire Inscr. Palmyre* (55 pp. et 12 pl. ; Damas, 1975), par A. Bounni et J. Teixidor, un ensemble de 56 textes trouvés dans des fouilles ou fortuitement. On ne voit pas s'il y a des bilingues.

557. *Hébron.* — M. P. Speidel, *Z. Pap. Epigr.*, 35 (1979), 170-172 : *A tile stamp of Cohors I Thracum milliaria from Hebron, Palestine.* La légende rétrograde abrégée avait été lue par M. Avi-Jonah, *Bull.* 1946-1947, 222, Σοχοτ, comme nom de village. Sp. reconnaît l'inscription latine *c(ohors) (milliaria) T(hracum)*. Histoire de cette unité en Syrie-Palestine ; elle avait un détachement sur la mer Morte à En Gaddi. Rôle de l'armée et des vétérans dans la région.

558. *Hesban.* — J. I. Lawlor, *R. Bibl.* 1979, 115-117. Dans une église chrétienne, inscriptions sur mosaïques. Pl. V a : [— ἐτελει]ώθη τὸ ἅγ(ιον) θυσιαστ(ήριον) σπουδῇ Ἰωάννου διακ(όνου) ὑπὲρ σωτη(ρίας) τῶ[ν κα]ρποφορούντων. Mosaïque antérieure, Pl. VI c, dans une couronne : Ὑπὲρ σωτηρίας Φιλαδέλφου καὶ Ἡλίου υἱοῦ, Ἀμήν. Dans la nef, inscription mutilée de 4 lignes ; l. 3, le mot Ἰχθύς ; l. 2, aurait-on le nom Παπίω[νος] ?

559. *Seeia (Si).* — Jacqueline Dentzer, *Syria* 1979, 325-332 : *A propos du temple dit de Dusarès à Si*, discutant cette attribution en évoquant plutôt Baalṣamin, rappelle le texte bilingue (grec et nabatéen) dont la partie grecque est : Σεεια κατὰ γῆν Αὐρανεῖτιν ἑστηκυῖα ; fac-similé et photographie p. 331.

560. *Nabatène.* — M. Sartre, *Liber Annuus studii biblici Franciscani*, 29 (1979), 253-258 : *Le tropheus de Gagdhimat, roi de Tanukh, Une survivance en Arabie d'une institution hellénistique*, commente l'inscription bilingue de Umm al-Djimal : ἡ στήλη αὕτη Φερου Συλλεου τροφεὺς Γαδιμαθου, βασιλεὺς Θανουηνῶν (texte nabatéen conforme). Gadimat al-Abrash, adversaire de Zénobie, roi de Hira d'après les sources arabes ; sa tribu semble résider au IIIe siècle dans le Nord-Est de l'Arabie et en Basse-Mésopotamie. Φερος est l'Arabe Fihr, nom en vogue à Palmyre, en Nabatène, dans le Safa et le Hauran

comme dans l'ensemble de la péninsule arabique. Συλλεος et Συλλαῖος, Shullay. A Umm el Djimah, grande ville de l'Arabie romaine, le grec est la langue la plus répandue dans les épitaphes. Le nabatéen non plus n'est pas correct. En nabatéen, Fihr est le *rb*, « maître » du roi. On a entendu le « tuteur ». S. veut « rendre très vraisemblable » que *tropheus* est une survivance du titre lagide et séleucide et que c'est un titre de cour comme parent. Il développe des considérations pour justifier l'hypothèse d'une influence séleucide, aboutissant à la « survivance tardive, dans une région assez inattendue, d'une vieille institution hellénique ». Nous ne sommes pas persuadés par ce que dit S. de l'emploi hellénistique de *tropheus* ; il ne nous semble pas comparable aux termes « père », « frère », « syntrophos ».

561. *Nord du Sinaï.* — A. Ovadiah, *Actes Congrès Constantza*, 429-430 : *Early inscribed tombstones in the D. Pinkus Collection, Israel*, analyse 6 inscriptions qu'il attribue à cette région et il rappelle les formules, conformes à celles du temps et du pays.

562. *Gérasa.* — J. Pouilloux, *Liber Annuus studii biblici Franciscani*, 29 (1979), 276-278 et pl. 37 : *Une troisième dédicace au théâtre Sud de Gerasa.* Encore un texte nouveau (cf. *Bull.* 1978, 525) : dans un cartouche à queues d'aronde sur un bloc de calcaire, une dédicace pour le salut de Domitien : Ἀγαθῇ Τύχῃ. Ἔτους ενρ', Πανήμου (155 de l'ère de Pompée, 92 p. C.), ὑπὲρ τῆς αὐτοκράτ[ο]ρος (le nom de Domitien martelé) Καίσαρος Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ σωτηρίας. C'est la plus récente des inscriptions de fondation au théâtre.

CHYPRE

563. G. Geraci, *Oriens antiquus*, 17 (1978), 315-332, ajoute des précisions à la prosopographie de Chypre ptolémaïque publiée par I. Michaelidou-Nicolaou, *Bull.* 1977, 547 ; 1979, 624.

564. Notice sur T. B. Mitford et sa bibliographie n° 6.

565. *Paphos.* — Sceaux n° 43.

566. *Amathonte.* — P. Aupert et O. Masson, *BCH* 1979, 361-389 : *Inscriptions d'Amathonte*, I, ont d'abord rappelé les nombreuses publications d'épitaphes sur cippes cylindriques provenant du village Hagios Tychôn, c'est-à-dire de la nécropole Nord de la ville : peu ont été retrouvées (p. 384-387, n. 28-33) sur les 250 qui étaient connues. A. M. en publient 26 nouvelles avec photographies de la pierre ou de l'estampage. Elles sont presque toutes très banales et il n'y a le plus souvent rien à en dire. Il n'y a pas de sens à entasser, en guise de commentaire, les références aux attestations à Amathonte de noms d'une extrême banalité, tels que Ἀπολλώνιος, Ἀπολλωνία, Δημήτριος, Ἀριστοκλῆς, Ἀρτεμίδωρος, Ζώσιμος, Ζωσίμη, Φίλων, etc. Éléments chypriotes déjà bien connus : en Ὀνασ-, Ὀνησ-, et n. 17, 18, Πνυτάριν, Πνυτοκράτης. — P. 378-384, de l'époque impériale, dédicace au Dieu Très Haut *Bull.* 1979, 628. Une autre déjà à Amathonte ; liste d'une quinzaine à Chypre.

567. *Kition.* — Timbres amphoriques n° 40.

568. *Salamine.* — P. Roesch, *Report Department Ant. Cyprus 1979* (1980), 352-357 : *Fragments de deux règlements économiques à Salamine de Chypre.* Un fragment de 8 lignes, mutilé de trois côtés et remontant au début de la période impériale, fut trouvé dans la fouille du temple de Zeus dans les remblais de la fouille britannique de 1920. Le contenu précis ne se laisse pas saisir, mais

diverses expressions apparaissent clairement. L. 2, [τοῖς] Σεβαστοῖς τὸ προεξοδιασ— —. L. 4, μηδενὶ ἐξεῖναι ἐκ τῆς Σ[αλαμινίων χώρας ?]. L. 5, τῷ τε νησιωτικῷ καὶ τῷ γενομέ[νῳ —]. L. 6, sur le contrevenant pris sur le fait : τὸν φωραθέντα. L. 7, voiturier ou ânier : μηδὲ ἁμαξέα ἢ ὀνηλάτην. L. 8, [τὸ]ν φωραθέντα ἀποτίνειν ἱερα—. — R. réédite avec photographies les trois fragments trouvés au temple de Zeus et qui n'appartiennent pas à la nouvelle plaque *JHS* 1891, 185, n. 25 ; *Gr. Inscr. Br. Mus*, IV, 978. Relevons : l. 3, [π]ερὶ τῆς χώρας ; l. 6, [σ]ῦκα γεμί(ζ)ειν (la pierre : γεμιεειν) ; l. 7 [ἀποτισά]τω (ou autre forme de verbe) ἀργυρίου δραχμὰς χιλία[ς] ; l. 8, —λειν σῦκα τὰ γεινόμε[να]. R. place le petit fragment à la fin des lignes 9-11, ce qui donne l. 9 : —ειν ἱερὰς το[ῦ Διὸς τοῦ 'Ολυ]μπίου.

568 *a*. Nicocréon théorodoque des Nemeia n° 231.

569. *Idalion*. — Contrat avec le médecin Onasilas n° 86.

570. *Soloi*. — O. Masson, *ibid.*, *Variétés chypriotes*, 218-220 : *Fleuves et villages de la région de Soloi*, donne un nouvel exemple frappant de la persistance à Chypre de toponymes antiques (cf. *Bull.* 1974, 664). Sur un bloc de la chapelle d'Achoris à Karnak, M. a lu, en écriture chypriote syllabique, ka-ri-yo-po-ta-me-se = Καρυοποταμής. A Karnak encore, il lit, pour *I. Chypr. Syll.*, 430 et 431, Σολιοποταμής. Dans la Vie de S. Auxibios, évêque de Soloi (rédaction au v^e^ ou au vi^e^ siècle), un personnage est originaire ἀπὸ χωρίου Σολοποταμίου ou ἀπὸ Σολοποταμίας. C'est le pays du fleuve de Soloi, lequel est le Kambos ou le Xéros Potamos. Quant à Καριοποταμής, il s'agit à Soloi encore, du fleuve Κάριος, déformé dans Plutarque, *Solon*, 26, en Κλάριος. Or, à l'Est de Soloi, un fleuve Karyotis ou Karkotis était appelé auparavant Κάρης ou Karis. Sur son cours était établi un village au iv^e^ siècle a.C. A Karnak aussi, n. 426 et 428, un démotique li-mi-ni-si-o-se. Λιμνίσιος est à rapprocher du fleuve de Soloi Limnè ou Limnétès, connu par la Vie de S. Auxibios et celle de Barnabé.

ÉGYPTE

571. Bien que ce ne soit pas grâce à des inscriptions grecques, il est intéressant de signaler, pour les épigraphistes et les historiens, les résultats exposés dans l'article *Chron. Égypte*, 53 (1978), 225-253, par H. de Meulenaere et W. Clarysse, *Notes de prosopographie thébaine*, spécialement 243-253, par W. Clarysse : *Hurgonaphor et Chaonnophris, les derniers pharaons indigènes*, recherches qui éclairent la période de révolte contre la dynastie lagide dans le Sud de l'Égypte de 207 à 190. Une nouvelle lecture dans les textes démotiques, due à F. de Cenival et confirmée par K. T. Zausich, donne, au lieu de Harmachis et Anchmachis pour les rois indigènes, Hurgonaphor (ou avec une autre vocalisation Haronnophris) et Anchonnophris. C. trouve dans un papyrus inédit de Dublin une nouvelle transcription du second nom ; un village a péri presque entièrement κατὰ τὴν Χαοννώφριος ταραχήν, au ii^e^ siècle a. C. ; C. place la révolte peu avant 186. Il retrouve le nom de ce rebelle dans la partie hiéroglyphique du décret de Philae, K. Sethe, *Hieroglyphische Urkunden der gr.-röm. Zeit*, 221, et il traite du caractère thébain de cette dynastie indigène, qui se met sous la protection d'Amon, dieu principal de Thèbes.

572. *Syène*. — La publication des fouilles de l'Institut papyrologique de Milan à Assouan, en 1970 et 1971, est due à E. Bresciani, *Il tempio ptolemaico di Isi* et S. Pernigeti, *I blocchi decorati ed iscritti* (Pisa, Giardini 1978, 323 pp.

in-4° et 69 planches). D. Foraboschi a publié avec des photographies les rares inscriptions grecques. P. 144-145, 2 proscynèmes : 1, τὸ προ[σ/κύνη]μ[α] / τοῦ Δ.../ τοῦ πα[ρὰ] / Εἴσιδι πρ̣ο̣ρ̣—. 2, τὸ προσκύν[ημα] Ἀνουβᾶτος (ἔτους) γ'. P. 303-304, n. 11, épitaphe chrétienne publiée par P. Μὴ λυπηθῇς Ἰακώβ · οὐδεὶς γὰρ ἀθάνατος ἐν τῷ βίῳ τούτῳ. XMΓ. P. 314, l'inscription Ἀρτεμίδωρος Καλλέους Λαλασσεύς, avec l'ethnique Lalasseus dans la Cilicie Trachée connu par les monnaies : Κεννάτων καὶ Λαλασσέων. De la même ville dans *P. Mich.*, III, 183, Εἰρήνη Ὀρφέως Μακέτα μετὰ κυρίου τοῦ ἑαυτῆς ἀνδρὸς Ἀγαμέμνονος τοῦ Χρυσέρμου Λαλασσέως. J. Bingen, *Chron. Égypte*, 53 (1978), 380-382, la date du IIIe siècle ou du début du IIe avec « la ligne horizontale virtuelle à laquelle semblent pendues la plupart des lettres ; réglage bien marqué au sommet des lettres ».

CYRÉNAÏQUE

573. *Cyrène.* — J. H. Oliver, *Gr. Rom. Byz. Stud.*, 20 (1979), 157-159 : *Antoninus Pius to Ptolemais Barca about the Capitolia*, introduit dans le texte de la seconde lettre d'Antonin publiée par J. Reynolds, *Bull.* 1979, 655, la mention, l. 82, des Capitolia et restitue l. 80-81 : [θαυμάζω] ὅτι μηδέποτε ἐν τῷ ἔμπροσθεν χρόνῳ διαπέμψαν[τες καὶ] / συνθύσαντες εἰς τὸν τῶ̃[ν Καπετω]λίων ἀγῶνα νῦν πρῶτον ἀπεστείλατε ; R. avait écrit [Κυρην]αίων. L. 84, il restitue [ἀνὰ τὸν ἀ]γῶνα. Il s'agit du concours pentétérique créé à Rome par Domitien en l'honneur de Jupiter Capitolin et célébré pour la première fois en 86 p. C. D'après la périodicité, il y eut une célébration dans l'été 154 et l'inscription est justement datée de la 17e puissance tribunicienne d'Antonin le Pieux. O. reviendra sur ces documents ; il signale déjà que les prétentions de Ptolémaïs Barca en 154 correspondent aux prétentions émises par une cité, et dont traite la lettre d'Hadrien au début de l'inscription, de partager avec Cyrène la distinction de membre du Panhellénion. Cette cité devait être encore Barca.

AFRIQUE MINEURE

574. *Carthage.* — S. Lancel, *Antiquités Africaines*, 11 (1977) : *Fouilles françaises à Carthage (1974-1975)*, 26, timbre amphorique de Rhodes, avec photographie, Μαρσύα Πανάμου. « Même éponyme, mais avec un nom de mois différent, sur une estampille communiquée par le P. Delattre » en 1915. — J.-M. Carrié et Nicole Sanviti, *ibid.*, 91 : « importance de la céramique d'origine ou d'influence grecque » ; « amphores rhodiennes (marques Δαμοκράτης, Δαμοθέμιος, Ἀριστάρχου, Ἀ[ν]δρ[ο]μάχου, Πεισιστράτου) et gréco-italiques ».

575. Anne-Marie Liesenfelt et Y. Le Bohec, *Bull. arch. comité travaux historiques*, NS, 10-11, 1974-1975 (1978), 123-124 : *A propos d'une inscription de Timgad, notes sur les Crétois en Afrique.* Le second auteur retrouve dans une épitaphe latine de *Timgad*, après le nom du Crétois de Gortyne *C. Aelius Cres Gortynis primus*, le terme *bucc*[*lista*] (au lieu de *bucc-*), bien connu dans des inscriptions dionysiaques de Timgad. Il reproduit alors l'épitaphe grecque, à *Carthage*, du philosophe Τ. Φλαούιος Μάξιμος Κρὴς Γορτύνιος, avec le salut de son épouse Flavia Hermione : Εὐψύχει, κύριε μου Μάξιμε · ἐγώ σου

περίψημα τῆς καλῆς ψυχῆς (cf. *Rev. Arch* 1936, I, 235 ; pour les trois derniers mots, ci-dessus n° 409) Il reprend ensuite la difficile inscription de *Lepcis Magna* publiée par M Guarducci (cf. *Bull.* 1951, 247) et reprise par J. Reynolds, *I. Rom. Tripolitiana*, 690, (cf. *Bull.* 1953, 257), en indiquant les variantes ; la traduction française permet de voir quelles sont les variantes adoptées. L. la date vers la fin du IIe siècle ou vers la première moitié du IIIe. Le premier auteur pense que le Crétois de Timgad « a été attiré vers Dionysos (et ses mystères) parce qu'il a trouvé en lui le substitut d'une divinité et d'un culte spécifiquement crétois et gortynien, Zeus Crétagénès ou Zagreus ou encore le Kouros par excellence ».

GAULE

576. *Baeterrae* (Béziers). — Deux rhéteurs de Mopsueste n° 283.

577. *Augustodunum*. — J. Marcillet-Jaubert, *Mém. Soc. Éduenne*, 54 (1979), 1-25 : *Une tablette magique d'Autun*, donne, avec de bonnes photographies (tablette et monument) et un commentaire détaillé, l'édition de la tablette *Bull.* 1979, 662. Après les noms latins au nominatif, termes magiques grecs. Sont bien connus Αβρασαξ, Δαμναμευς (normalement Δαμναμενευς) ; les autres mots sont nouveaux : κομπωθ, θιφεριθ, γωματου, σαβαλθουθ, βισωτορθ, δεθερθ. M.-J. cherche l'équivalence dans les systèmes de l'isopséphie. Observation sur le *thêta* final, qui doit donner une apparence sémitique. Étude poussée avec schémas de la paléographie pour le latin et pour le grec d'après le principe de l'écriture tracée en un ou en plusieurs temps. M.-J. date la tablette du IIe siècle p. C. Comme elle fut enfouie au pied de la Pierre du Couard, cette pyramide du Ier siècle était bien un monument funéraire.

ITALIE ET SICILE

578. *Assise*. — M. Guarducci, *Memorie Acc. Lincei*, série VIII, vol. XXIII, fasc. 3, 269-287 et 7 planches : *Domus Musae, epigrafi greche e latine in un'antica casa di Assisi*. Dans une maison sous Sainte-Marie Majeure, fouillée à diverses reprises depuis 1864 et qui subsista d'Auguste au IVe siècle, peintures dégradées et graffites, grecs pour la plupart, à savoir 10, donnant le sujet. N. 1, Ἀρκών (ν)έθρειον ποιμνήν ποτε κοῦρος. G. y retrouve le meurtre de Penthée. — N. 2, Βάκχου θυμ— / παρδαλὶς ἐννισ—. Encore pour un relief dionysiaque. — N. 3, Αὐλοὺς οὓς ἔρειψε θεὰ Τριτωνίδι λίμνῃ / εὗρηκέν ποτε Φρύξ, κῆρα ἔριδος μεγάλης. Légende des flûtes, Athéna et Marsyas. — N. 4, après [Ὅ]μίρου le vers de l'Iliade VII, 264, ἀλλ' ἀναχασσάμενος λίθον εἵλετο χειρὶ παχείῃ, la pierre saisie par Hector contre Ajax. Restent de la peinture deux chèvres. — N. 5, Ἴαμε / ἀγαδύσποτμε, τίς (σ)οι φίλος ἢ τίς (σ)ύναιμος / αἴκαρ ἀπολλυμένῳ Φοῖβος, ἰδοῦ, πόρε, παῖ. Sur la naissance de Iamos, ancêtre des devins d'Olympie, fils d'Évadnè et d'Apollon. — N. 6, la peinture : char d'Apollon tiré par deux griffons ; Παιᾶνος κλυτὸν ἅρμα, βίος φόρμιγξ τε λιγία / γρῦπες καὶ τρίποδες, σήματα μαντοσύνης. Commentaire iconographique. — N. 7, peinture, Polyphème et Galatée ; Ποιμαίν[ε]ι Πολύφημο[ς] ἀΐδων καὶ Γαλάτεια, / κυρτ[ὸ]ν ὑπὲρ σειμοῦ νῶτον ἀγαλλομένη. Commentaire iconographique.

— N. 8, ἄ, δύσερως Τηρεῦ, λέχος εἰ μονάλεκτρον ἰαύες /οὔποτ' / ἂν ὁ σπείρας τύμβος ἔφυς Ἰτύλου. Étude de la légende. — N. 9, Καινόν, Ἔρως, καινὸν κραδίας ἄχος εἴκασας [ἄ]ρσαι · / τῆς ἰδίας ὅδ' ἄκων εἰκόνος ὑγρὸς ἐρᾷ. Le mythe de Narcisse dans Ovide. — N. 10, Hercule et Omphale. Ὁ θρασὺς Ἡρακλέης Ὀνφάλην [ἀμ]φιπολ— / εἴρια καὶ ταλάρῳ δμὼς ἀλόχῳ καταθρῖ. — Expressions callimachéennes. Toute la paroi Nord est dominée par la poésie et la musique ; importance d'Apollon et de Dionysos. C'était la maison de Properce, natif d'Assise ; y conviennent les épigrammes grecques et l'influence de Callimaque sur Properce, *Romanus Callimachus* ; divers rapprochements avec Properce lui-même ; Properce est le premier témoin littéraire de la légende de Galatée et Polyphème ; il connaît les mythes d'Itulos et d'Héraclès et d'Omphale. Relation de Properce avec Ovide et sujets familiers aux Métamorphoses. Graffite latin, [*Flavio Lupicino et Flavio I*]*ovino consulibus, VIII Kal(endas) Martias* (23 février 367) *domum oscilavi* (= *osculavi*) *Musae.* La maison, à cette époque, était devenu lieu de pèlerinage littéraire sous le nom de *domus Musae.* L'influence de Properce pendant tout le Ier siècle et sur les murs de Pompéi ; ensuite elle reparaît dans Nemesianus, Prudence, Ausone, Paulin de Nole, Avienus, Claudien, comme dans le reste du Ve siècle et au VIe. Ces documents sur les murs de la maison, bien interprétés, sont très intéressants.

579. *Rome.* — N. Goodhue, *Parola Passato* 1979, 55-64 : *A note on three inscriptions associated with the Syrian sanctuary of the Janiculum* (*IGUR* 166, 113, 109), discute et réfute, pour le n. 166, l'interprétation de Y. Hajjar, *La triade d'Héliopolis-Baalbek*, I (Leyde, 1977), 378-379, sur « le triple flaminat » de Gaionas, qui aurait été de l'ordre sénatorial et descendant des empereurs julio-claudiens ; le statut d'un *cisliber.* Discussion de la lecture ΕΠ chez Gauckler après révision de la pierre, n. 113. Pour le n. 109, épigramme du δειπνοκρίτης Gaiônas, réfutation des interprétations de Y. Hajjar pour θῦμα παρέχοι, pour ὃν (le relatif) et G. revient sur l'ensemble du distique *Bull.* 1976, 805-806.

580. D. M. Lewis, *Class. Rev.* 1973, 9 : *GVI, 734.* L'épigramme funéraire *IG*, XIV, 2390 (Peek, *Gr. Versinschr.*, 734, aussi maintenant *IG Urbis Romae*, III, 1235) a reparu dans une vente sur le marché de Londres (auparavant à Lowther Castle). L. propose d'y reconnaître deux épigrammes, la première, l. 1-4, pour un enfant Ἱερώνυμος, la seconde, l. 5-7, pour un autre enfant, Ἀσφαλίων.

581. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 35 (1979), 255-263 : *Die Inschriften der Grabbau des Patron an der Via Latina*, a revu au Louvre ces inscriptions *IG*, XIV, 1934 (*Gr. Versinschr.*, 2027). Maintenant Moretti, *IG Romae*, III, 1303 (p. 156-162).

582. A. Ferrua, *Riv. Arch. Crist.*, 55 (1979), 279-308 : *Sul luogi di origine di alcune iscrizioni cristiane di Roma.* P. 301-302, de la vigne D. Nobilis, dans des manuscrits de Giuseppe Maria Suarez, évêque de Vaison, mort en 1677, de Riccomanni et d'Amaduzzi (1787), tous au Vatican : une colombe tenant une palme ; au-dessus τῇ καλῇ Τουτίᾳ (les deux dernières copies ; Τουκία Suarez). — P. 305, n. 18-19, débris de l'épitaphe de Δομιτ[ίαν Ἰου]λιανήν. — P. 306. n. 21, au musée du Latran et dans Marucchi, restes de l'épitaphe d'un Πρωτᾶς, Du cimetière de Priscilla, via Salaria Nova en mars-avril 1806 (Pouzetti).

583. *Ostie.* — J. Rea, *Z. Pap. Epigr.*, 36 (1979), 309-310 : ΕΠΙΤΟΙΧΟΓΡΑΦΟΣ. H. Solin, *Arctos* 1972, 195-196, établissait ainsi le texte d'un graffite dans la maison des Auriges : Πάντες διαγράφουσι, ἐγὼ μόνος οὐδὲν ἔγραψα · Πυγίζο πάντες τούτ[ους οἳ] ἐπὶ τοίχο γράφουσι. R. rétablit un pentamètre

après l'hexamètre déformé : πυγίζο πάντ[α]ς τοὺς ἐπιτοιχογράφους, le dernier mot étant nouveau.

584. *Latium.* — W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 35 (1979), 168-169 : Ζεὺς Κοσμοποιός, reproduit l'hymne stoïcien *Bull.* 1978, 573. Il fait un essai pour les lignes très mutilées 1 et 2 ; il ne partage pas la « nicht recht glaubhafte Hypothese » d'une attribution à Élien de Préneste.

585. *Campanie.* — Elena Miranda, *Riv. Arch. Crist.*, 55 (1979), 338-341 : *Due iscrizioni greco-giudaiche della Campania*, publie deux épitaphes inédites dans les magasins du musée de Naples. P. 338, n. 1, trouvée à Bresciano (pas d'autres trouvailles épigraphiques) à 16 km. de Naples et 9 de Nola. *Shalom* (en hébreu). Ἔνθα κεῖτε ὁ ῥεββεῖ (*Rabbi* ; cette forme même, avec E en latin) ἀββᾶ (pour les docteurs de la Loi, comme le mot précédent) Μάρις (à Joppè, un Ἀββομαρις) ὁ ἔντιμος. Ne faut-il pas rapprocher le texte juif de Rome Frey, I, n. 337 (*Rev. Phil.* 1958, 39, n. 4) : ἄρχ(ων) πάσης τειμῆς ? Au-dessous le shofar, la menorah (7 branches sur trépied), la palme à 7 branches. — P. 340, n. 2, de provenance inconnue : Ἔνθα κεῖτε Βενιαμὶν ὁ προστάτης (2 fois à Rome) ὁ Κεσαρεύς (Césarée de Palestine).

586. *Pompéi.* — M. Gigante, *Civiltà della forme letteriare nell'antica Pompei* (276 pp. in-8° ; Naples, 1979), étudie à travers les graffites la culture littéraire dans la ville, unissant étroitement textes et peintures (la plupart des 20 planches sont consacrées aux peintures). C'est dans la première partie qu'il étudie la part persistante de la culture grecque à travers Homère, les cycles épiques et les épigrammes hellénistiques. Relevons, p. 108, le complément d'un graffite grec de la Maison du Cryptoportique : non pas Πος = Πῶς au début, mais [τοῦτ' ἄνθρω]πος λόγος μνήμη χάρις.

587. *Calabre.* — R. Spada, *Klearchos*, 73-76 (1977), 123-159 : *Nuove richerche sul territorio dell'ager Teuranus.* P. 136, monnaies Βρεττίων. P. 148, 2 timbres amphoriques rhodiens et un thasien ; l'un ἐπὶ Πολυκράτευς (daté vers 310-300). Timbre avec Κερ—, sans doute, dit S., *Kerrinios.*

588. *Tarente.* — J.-L. Zimmermann, *Mus. Helv.*, 36 (1979), 177-184 : *Une cuirasse de Grande Grèce*, publie, avec 5 planches, une cuirasse en bronze dans une collection privée suisse et l'insère dans l'ensemble des sept cuirasses de ce type provenant de la Grande Grèce, dont il définit les caractères et la technique. C'est une cuirasse de cavalier, qu'il date de la seconde moitié du IVe siècle, l'attribuant à un atelier tarentin vers 330. L'objet porte en grec, incisé par ponctuation, le nom de celui qui s'appropria ce trophée, sur deux lignes, Νούιος (nom osque courant) Βάννιος (racine osque méridionale). La gravure dérive de l'alphabet eubéen de Cumes et ressemble aux inscriptions de la région de Tarente. La cuirasse a dû être utilisée lors des combats de la cité grecque contre les Bruttiens et les Lucaniens. — Cf. n° 311 en Illyrie.

589. *Siris.* — M. Guarducci, *Rend. Lincei* 1978, 273-288 : *Siris*, reprend, avec photographies, l'inscription archaïque sur bronze qu'elle avait publiée en 1958 et dans *Epigraphia greca*, I, catalogue d'objets appartenant à un sanctuaire de la déesse ἐπὶ Σίρι ἐπὶ δρόμοι. Rapprochant une inscription d'Halicarnasse, avec le sanctuaire de Déméter ἐν δρόμωι et la Damater ἐφ' ἱπποδρόμωι de la loi d'Andania, elle voit dans la θεός de son inscription une Déméter, précise l'emplacement du sanctuaire dans la fouille de Siris-Héraclée en Lucanie, la date de l'inscription, entre 575 et 550 a. C., et retrace d'après les textes littéraires l'histoire de Siris.

590. *Medma.* — M. Cygielman, *Z. Pap. Epigr.*, 37 (1980), 99-102 : *Demetra Elomia a Medma.*

591. *Locres.* — A la suite d'un colloque à Naples a paru un volume groupant les diverses conférences et le texte intégral de toutes les interventions et réponses : *Le tavole di Locri, Atti del colloquio sugli aspetti politici, economici, cultuali e linguistici dell'archivio locrese, Napoli 26-27 aprile 1977.* Le volume a été préparé par D. Musti (326 pp. in-8° ; Naples, 1979). Le sujet a été ouvert par l'inventeur et éditeur de ce bel ensemble, A. De Franciscis, *Le tavole di Locri negli studi del 1972 ad oggi* ; il maintient son choix pour l'identification du ' roi ' avec Pyrrhus et sur la coupe ' temple de Zeus de l'Halex '. Les aspects les plus variés de ces textes ont été repris par M. Gigante, *Le tavole di Locri come testo storico* (rédaction modifiée de l'article *Parola del Passato* 1979) ; par J. Blomqvist, *The relative chronology of the Locrian bronze tablets* (détermination de plusieurs groupes (cf. *Bull.* 1976, 817 ; voir aussi M. Gigante) ; Enrica Pozzi Paolini, *La moneta a Locri* (et relevé des trouvailles de monnaies à Locres) ; N. Franco Parise, *Unità ponderali e monetarie nelle tavole di Locri* ; D. Musti, *Strutture citadine e funzione del santuario* (cf. *Bull.* 1976, 818) ; Addolorata Landi, *Acculturazione linguistica e mutamento di lingua.* Nous signalerons seulement les points les plus discutés : δωρεὰν τὰν ἐπὶ Τᾶνα (forme crétoise du nom de Zeus) τοῦ *hάληκος* (temple de Zeus sur l'Halex) ou ἐπίτηνα (nouveau) τοῦ *hάληκος* (jusqu'à l'Halex ou au delà de l'Halex), et l'identification du fleuve ; — ἱαρᾶν μίστωμα, prostitution sacrée en certaines circonstances, dans un culte d'Aphrodite ou de Perséphone ou location de terres sacrées ; — ἱαρομναμόνων των et non un participe : — ἀγυρθμός remplaçant ἀγυρομός (C. Vatin). Les κωτιαι ; — la πυργοποιία ; — les phratries et les phatarques ; — le roi (Pyrrhus ; sans exclure Agathocle, mais en repoussant l'interprétation par un magistrat de la ville, *rex sacrorum*).

592. **Sicile.** *Halaisa.* — Anna-Maria Prestianni Giellombardo, *Archivio Storico Messinese*, III série, vol. 28 (1977), 209-212 : *Per una edizione dei frammenti della Tabula Halaesina*, annonce la préparation d'une édition commentée des 4 morceaux de cette Tabula, *IG*, XIV, 352 ; cf. *Bull.* 1963, 318.

593. *Catane.* — P. Bernard, *Studia Iranica*, 8 (1979), 121-139 : *Un nouveau livre sur les Parthes.* Traitant de la Rodogune légendaire et de la femme du roi Parthe Mithridate I (p. 129-133), B. évoque, note 18, l'épigramme de Ἐπαγαθώ (Kaibel, *Epigr.*, 685 ; *IG*, XIV, 499), qui, « tuée à coup de pierres par un misérable », reçut le nom de la περικλείτη Ῥοδογούνη ; « c'est cette mort, et non pas n'importe quelle autre, qui vaut à Épagathô d'être désormais appelée du nom de la reine » légendaire, comme l'avait vu K. Lehmann-Hartleben.

594. *Morgantina.* — N. Nabers, *Am. J. Arch.* 1979, 463-464 : *The lead tabellae from Morgantina*, publie les 9 tablettes de plomb inscrites trouvées en 1962 et 1963 dans le sanctuaire chtonien à l'Est du théâtre. Sauf 2, elles étaient enroulées avec la face inscrite à l'intérieur ; sauf 3, elles étaient en relation avec l'autel-puits. On les daterait de la période la plus basse de la cité, vers le Ier siècle a. C. L'ensemble fut commenté par N., *Am. J. Arch.* 1966, 67-68 (*Bull.* 1966, 518, avec observations, notamment sur le verbe δέξασθαι ; ignoré de N.). N. 1, Βρυσα — τὰν λίβε[ρταν τ]αύτας πάρδεξαι Πλούτῳ, Γᾶ καὶ Ἑρμᾶ. — N. 3. Ἐρωτικὴν Ἀνικίας Φίδης λίβερτα Γᾶ, Ἑρμᾶ, Περσεφόνα, π[ο]τίδ[ε]ξαι...γα. — N. 4, Γᾶ, Ἑρμᾶ θεοὶ καταχθόνιοι ποτιδέξεσθε τὰν Βενούσταν τοῦ Ῥούφου θεραπαίναν. — N. 5, même texte. — N. 6, même esclave avec le verbe ἀπάγ<αγ>ετε. — N. 7, mêmes divinités et le verbe ποτιδέξεσθαι, [Βε]νούσ[τ]αν τὰ[ν] Σέξ[του τ]ὰν θεραπαίν[αν].

Jeanne ROBERT, Louis ROBERT.